LIBRARY OF PRINCETON
6-6-1947
THEOLOGICAL SEMINARY
DC120
.H52

LA

RÉFORME ET LA LIGUE

EN

CHAMPAGNE ET A REIMS

JUN 6 1947

LA

RÉFORME ET LA LIGUE

EN

CHAMPAGNE ET A REIMS

PAR M. E. HENRY

ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE DE REIMS

(THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS-LETTRES)

SAINT-NICOLAS

(MEURTHE)

IMPRIMERIE DE PROSPER TRENEL

1867

INTRODUCTION

Sœur ou mère des églises de la Gaule septentrionale, métropole d'une vaste province ecclésiastique[1], chef-lieu d'un grand diocèse, l'église de Reims a toujours été fière de son origine, de ses pompeuses cérémonies et de ses augustes traditions. « Conduit au baptistère, au milieu des tentures, des tapis et des fleurs, précédé d'un nombreux clergé chantant des litanies, des hymnes et des cantiques, le roi Clovis croyait respirer les doux parfums du royaume de Dieu » : c'était avec la même pensée que, dans les siècles qui suivirent, les étrangers entraient à Notre-Dame, « ils y entroient tellement esmerveillez, qu'ils en sortoient consolez, comme s'ils avoient esté en paradis[2] ». Les plus graves témoignages justifient ces affirmations du patriotisme rémois : *Urbs primaria*, *urbs prœpotens*, *civitas gloriosa*, disent Théodoret, saint Jérôme et saint Bernard, tandis que saint Remy et Yves de Chartres s'écrient : *Ecclesia catholica*, *sancta et venerabilis*,

[1] Thérouenne, Cambrai, Beauvais, Senlis, Châlons, Soissons, Laon, Noyon, Arras : ces quatres dernières églises ont été fondées ou constituées par les archevêques saint Sixe et saint Remy.

[2] Flodoard, l. I, c. 13. — Morus, Sermons sur la messe, I, 130.

diadema regni, *majoribus speculum*, *œqualibus exemplum*, *minoribus documentum*[1].

Dès le temps de saint Remy, apôtre des Francs, les princes et les peuples regardent Reims comme une cité sainte et féconde en miracles, « la rame divine sur la mer de la vie[2] », la ville du sacre qui confère le pouvoir légitime; l'archevêque de Reims appelle le roi mon fils, le roi appelle l'archevêque mon père; et, quand Jeanne d'Arc veut chasser les Anglais, c'est à Reims qu'elle voit le terme de sa mission.

Aussi, le siége archiépiscopal de Reims est-il longtemps disputé à l'égal du trône. Des princes du sang se trouvent honorés d'y parvenir, et, d'âge en âge, s'y succèdent des personnages illustres par la naissance, la science ou la vertu[3]. Légats-nés du Saint-Siége et premiers pairs de France, chanceliers et conseillers des rois, ces prélats exercent une influence souveraine sur les grands événements de la cité, de la patrie[4], de la répu-

[1] On aurait peine à trouver, dans une église, un aussi grand nombre d'excellents hommes, de prélats, de cardinaux, de savants auteurs, de personnages célèbres par la sainteté (Lacourt, mss.de la bibliothèque de Reims).

[2] In hujus fluctuantis vitæ salo remis erat doctrinæ recturus (Flodoard, l. I, c. 10).

[3] Hincmar, Gerbert, Henri de France, Guillaume de Champagne, Regnault de Chartres, Charles de Lorraine, Maurice Letellier, Talleyrand.

[4] Ils ont converti les rois de la première race, déposé ceux de la seconde, sacré ceux de la troisième; sous les Mérovingiens, ils sont conseillers de la couronne; sous les Carlovingiens, chanceliers; sous les Capétiens ils siégent à la tête du Parlement (Varin, esquisse historique, p. 15, 20).

blique chrétienne. Des papes, des empereurs, des rois deviennent leurs hôtes ou leurs protégés ; leur palais sert de siége à des conciles généraux, à des conseils royaux, à des assemblées nationales. Comme seigneurs féodaux, les archevêques signalent leur règne par d'immortels bienfaits : libertés municipales, activité commerciale et industrielle, écoles célèbres, églises magnifiques entre les plus belles ; en sorte que, tout en restant simple chef-lieu de prévôté, de bailliage ou d'arrondissement, Reims éclipse Laon et Châlons, placées au premier rang dans la hiérarchie administrative ; elle les éclipse et les domine par les forces vives que donnent la population et la richesse, la politique et la religion.

Les rois ne négligent rien non plus pour la grandeur et la prospérité de la ville où ils reçoivent les « prémices », les insignes, les droits du pouvoir. Profitant des divisions intestines, ils y établissent peu à peu leur autorité, d'abord par un capitaine temporaire, puis par un gouverneur à demeure fixe et par des fonctionnaires relevant tous de l'État. Mais, en échange, ils favorisent les franchises d'un corps d'officiers bourgeois et d'un conseil, élus par le suffrage universel. Enfin, de bonnes fortifications font de Reims une place frontière importante, refuge assuré des faibles, des paysans et des religieux, boulevard de la Champagne et de la France jusqu'à l'annexion des Trois-Évêchés, de Sedan et de l'Alsace.

Les Rémois secondent avec sympathie et reconnaissance tous les efforts de ces pouvoirs protecteurs. Doués d'une grande énergie et d'une intelligence toute pratique, ils triomphent de la nature. Leur travail tire du sol ingrat d'une plaine aride ou marécageuse ce qu'il y a de plus exquis en vins, en fruits, en moissons ; leur industrie fournit au monde entier et de riches tissus et de précieuses friandises. *Durocort* devient une grande ville[1], une sorte de république composée de quatre ordres : clercs nombreux et puissants, marchands anoblis, bourgeois opulents, artisans laborieux. Si, dans des luttes séculaires et opiniâtres, ils sont souvent aux prises avec l'autorité de l'archevêque et avec celle du roi, jamais ils ne cèdent entièrement aux séductions des doctrines irreligieuses ou des passions révolutionnaires.

Même aux plus mauvais jours, on retrouve chez les Rémois ce qui fait le fond de leur caractère : le bon sens et la modération; soit qu'au XVI^e^ siècle, ils s'engagent dans les révoltes de la Ligue ; soit qu'au XVIII^e^, ils se laissent gagner par la fièvre des réformes politiques et sociales. Ainsi, en 1594, ils reviennent cordialement à Henri IV, qu'ils surnomment *le Grand*, *le Magnanime* ; ainsi, en

[1] Reims a passé par toutes les phases de la cité : « *Pagus* gaulois, municipe romain, cité cléricale, seigneurie féodale, commune révolutionnaire, échevinage de juristes, capitainerie royale et démocratique, bonne ville aristocratique » (Varin, ibid., p. 2).

1793, pour conserver leur cathédrale, ils signent une courageuse pétition qui se voit encore au cartulaire de la ville, noble témoignage de leur respect pour la foi de leurs pères et la gloire de la cité.

Foi robuste, modération pratique, influence générale, tels sont donc les grands traits et les signes distinctifs que présente l'histoire de Reims.

En aucun temps, cette triple force ne se signale mieux que dans les luttes civiles et religieuses du XVI^e^ siècle.

La Champagne fut appelée à y jouer un rôle considérable ; placée sur deux frontières, route ordinaire des Allemands vers Paris et la Loire, des Français vers la Belgique et la Lorraine, elle commandait aux provinces du nord et de l'est[1]. A cette importance générale, déterminée par sa position géographique, s'ajoutait l'importance individuelle de ses principales villes : Troyes et Reims, centres fameux de commerce et d'industrie, foyers d'agitations démocratiques; l'une chef-lieu de toute la province, l'autre, ville du sacre, capitale religieuse et littéraire de toute la France septentrionale ; Châlons, place forte de premier ordre et siége d'une vaste administration financière[2], Château-Thierry et Meaux, « nourrices » de

[1] Picardie, Ile-de-France, Orléanais et Bourgogne.

[2] Au centre de la province, sur un grand chemin, sans bois et destroits dangereux, conduit de Paris en Lorraine, Allemagne et villes frontières (Ordonnance royale de 1575, Archives de Châlons).

Paris ; Rocroi, Mézières, Villefranche, Coiffy et Langres, clés des passages de la Meuse ; Joinville, berceau et domaine féodal des Guises.

Parents, amis et ministres des Valois, capitaines, diplomates et orateurs, alliés de tous les catholiques et chefs de tous les ligueurs, les Guises s'occupent particulièrement de la Champagne, qui est comme leur apanage et leur royaume ; de génération en génération, les aînés se succèdent dans le gouvernement de la province, les fils cadets sur le siége de saint Remy, les filles cadettes à l'abbaye de Saint-Pierre de Reims. Tous, agissant par les plus puissantes des séductions, la bienfaisance et la gloire, ont dans les Champenois, leurs compatriotes, des serviteurs dévoués.

Reims et Joinville sont leurs demeures ordinaires et préférées, les rendez-vous naturels des fêtes de famille, des délassements champêtres, des menées politiques. Au comble des honneurs ou renversés du pouvoir, c'est là qu'ils reviennent chercher des applaudissements ou des consolations ; c'est là, encore, qu'après les agitations de la vie, princes et princesses trouvent l'éternel repos dans la mort.

Reims, école de leur jeunesse, redevient l'*Athènes des Gaules*, comme au temps de Marc-Aurèle. La cour des derniers Valois y fait de fréquents et de longs séjours pour les fêtes du sacre ou les mariages des princes, pour

des revues militaires et des délibérations politiques[1]. Des chapitres généraux d'ordres, trois conciles provinciaux, plusieurs synodes, une assemblée du bailliage de Vermandois, une réunion des États-généraux de toute la France, vingt conférences, ou secrètes ou publiques, discutant et publiant des manifestes révolutionnaires, font de Reims la principale, la capitale ville de Champagne, et, comme dit une bulle pontificale du temps, « *præcipuum reipublicæ in Francorum regno seminarium*[2]. »

Frappé de la grandeur et de la persistance de ces vieilles traditions, frappé surtout de l'importance de Reims au XVI^e^ siècle, j'ai pensé qu'après les histoires générales et provinciales[3], racontant nos guerres de religion, il serait intéressant de connaître le rôle de la ville du sacre, qui était aussi une grande commune « cléricale » et démocratique, une grande place forte, située sur la frontière « des Allemagnes », une bonne ville royale et la capitale des Guises. Ardemment convoitée par les protestants et par les politiques, elle resta aux mains des catholiques et des ligueurs, mais la populace y fut rarement sanguinaire; mais la bourgeoisie s'y montra longtemps hostile à la Ligue; mais la guerre déclarée à l'hérésie ne s'y fit jamais à ou-

[1] 1535, 36, 47, 57, 59, 61, 75. Mariage du duc d'Enghien à Saint-Remy; déclaration du héraut d'Angleterre (1557); mariage du roi (1575).

[2] Lettres patentes, 1560-66.

[3] Notamment la Ligue en Anjou et la Ligue en Bretagne, par deux professeurs d'histoire de l'Université, MM. Mourin et Grégoire.

trance, ni sans retour possible vers la tolérance et la paix.

Sur tous ces événements, les contemporains avaient laissé ou recueilli une masse énorme de documents imprimés et manuscrits. Le temps et les hommes ont détruit les uns, mutilé ou dispersé les autres. Cependant, on peut en retrouver une partie dans les grands dépôts publics de Reims, de Châlons et de Paris. La liste suivante donnera une idée de l'importance et de l'authenticité des principaux.

Les imprimés sont :

1° Différents ouvrages du temps, pamphlets, brochures, sermons, notamment les publications du ligueur Hubert Morus.

2° Les Mémoires de Jean Pussot, charpentier de Reims ; d'abord ligueur passionné, puis royaliste modéré, il enregistre les faits dont il est témoin, les bruits qu'il entend (1560-1626).

3° Lettres missives du duc de Mayenne, qui fournissent de nouveaux détails sur les États-généraux, convoqués à Reims en 1591.

4° L'Histoire de la *Cité et de l'Université* de Reims, par Guillaume Marlot. L'historien, fils d'un ligueur, a entendu les échos du passé, a connu plusieurs pièces, aujourd'hui perdues. D'autres documents, retrouvés par les éditeurs, ont été ajoutés comme preuves et suppléments, en particulier un long Mémoire royaliste sur *les Progrès de la*

Ligue (1585-1598). — Les doléances présentées aux États-généraux.

5° Les Archives de Reims, par Varin, vaste recueil qui m'a paru un peu confus et plus intéressant pour les premiers siècles que pour le XVI^e^ [1] ; plusieurs des publications de M. Louis Paris, ami, collaborateur et continuateur de Varin.

6° D'Aubigné, La Popelinière, Mathieu ; les Mémoires du duc de Nevers et de Claude Hatton ; les correspondances d'Henri IV, de Philippe II et de Charles III, duc de Lorraine [2] ; les ducs de Guise, par M. de Bouillé.

Parmi les manuscrits, j'ai consulté, aux Archives municipales :

1° Les compilations des deux chanoines Pierre Coquault et Jean Lacourt. Le premier, fils d'un royaliste, et conseiller au siége présidial, abonde en détails puisés à bonne source, dans la mémoire des contemporains et les pièces authentiques ; malheureusement, on y trouve une grande lacune de 1590 à 1592. Le second, au commencement du XVIII^e^ siècle, forme le projet d'une grande histoire de Reims pour laquelle il ramasse des matériaux et des notes. Mais ses cartons sont aujourd'hui dans un étrange désordre, preuve évidente de coupable incurie ou d'odieux pillage [3].

[1] Les Archives sont précédées d'une esquisse historique, citée dans les notes précédentes.

[2] Lettres et instructions de Charles III, publiées par M. H. Lepage.

[3] Des feuilles entières de l'écriture de Lacourt sont intercalées dans les manuscrits de Povillon.

2° Les notes françaises à la fin du Marlot latin, dit Marlot de Lacourt (bibliothèque de l'archevêché). On y trouve les chansons de la Ligue, par François Augier.

3° Les Mémoires d'Oudart Coquault, neveu de Pierre ; en écrivant sur la Fronde, il revient sans cesse vers la Ligue, avec une passion furibonde contre ce qu'il appelle « les entreprises du clergé ».

4° Le recueil de Rogier, procureur-syndic de la ville, préparé pour défendre les droits de l'échevinage et du conseil de ville.

5° Les histoires de Bidet, Dallier, Gérusez, Jacob, Povillon, Lacatte, résumés des recueils précédents, ouvrages sans critique, copiant, de siècle en siècle, des erreurs érigées en probabilités, des mensonges transformés en articles de foi.

6° Des pièces éparses, faisant partie de différents cartulaires (ville, abbayes, communautés, archevêché).

7° Les cent neuf registres suivants :

1° Conclusions du Buffet de l'échevinage ; dix volumes (1501-1610), avec lacunes.

2° Navigation ; quatre volumes (1557-1575), avec lacunes.

3° Pavés ; douze volumes (1500-1609) complets.

4° Deniers des pauvres ; quatre volumes (1562-1603), avec lacunes.

5° Fortifications ; deux volumes (1515-1553).

6° Subventions; neuf volumes (1577-1609).

7° Deniers patrimoniaux; vingt-neuf volumes (1500-1610).

8° Cour des Comptes; onze volumes (1542-1610).

9° Deniers extraordinaires; neuf volumes (1589-1595).

10° Compte des gens de guerre à la solde du duc de Guise; un volume (1594).

8° Les registres des conclusions; dix-huit volumes (1500–1610). C'est la source la plus féconde, la plus authentique, la plus utile. Mais il y a, au moins, vingt-cinq années de lacunes (entre 1560 et 1596), lacunes regrettables, que tous les documents précédents ne peuvent combler[1].

Dans ce dénûment, j'ai eu recours aux Archives de Châlons, au livre des conclusions (presque sans lacunes) et aux lettres missives, si nombreuses et si bien classées par M. Aniel[2]. J'ai aussi mis à contribution les Archives de Troyes[3], de Chaumont et de Langres, celles de Nancy[4] et plusieurs des immenses collections de Paris[5].

[1] M. Varin, dans sa notice bibliographique, n'a pas constaté ces lacunes.

[2] Alors secrétaire de la mairie de Châlons, maintenant remplissant les mêmes fonctions à Reims.

[3] Grâce à l'obligeance de M. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube.

[4] Les comptes généraux et particuliers, les publications de la Société d'Archéologie lorraine, surtout celles de MM. Lepage et Digot.

[5] Fonds Dupuy, Colbert, Gaignière; la collection dite de Champagne. M. Louis Paris a trouvé pour moi des lettres et deux Mémoires.

Cependant, je ne me flatte point d'avoir épuisé la matière et les recherches; loin de là! je me suis vu forcé de négliger des dépôts considérables. Après plusieurs mois passés aux Archives du présidial de Reims[1] (Palais-de-Justice), j'ai dû me retirer avec une bien maigre moisson, tant la confusion est grande dans cette masse énorme de registres, de sacs et de dossiers! Les Archives des autres grandes villes de Champagne ont été seulement effleurées; car la meilleure volonté a des bornes. D'autres feront plus et feront mieux. Puisse seulement cette étude, toute locale et provinciale, jeter une lumière nouvelle, sur quelques-unes des graves questions que soulèvent la Renaissance, la Réforme et la Ligue.

[1] M. Massé, alors président du tribunal, avait bien voulu m'ouvrir ce trésor, qui mériterait d'être mieux ordonné. Je dois aussi remercier plusieurs Rémois : M. Saubinet, collectionneur d'une rare obligeance; M. V Tourneur, curé de Sedan, qui m'a remis quelques notes importantes; M. Duchâteau, avocat et membre du Conseil général, possesseur de nombreux documents sur le XVI^e^ siècle; M. Charles Loriquet, bibliothécaire et archiviste de la ville, par sa science et son amitié, m'a rendu faciles des recherches souvent ingrates. Enfin, à Nancy, trois de mes amis ont été mes collaborateurs dévoués : M. Ernest Lavisse, professeur d'histoire au lycée; M. Henri Lepage, archiviste de la Meurthe; M. Guillemin, recteur de l'Académie.

LA

RÉFORME ET LA LIGUE

A REIMS ET EN CHAMPAGNE

CHAPITRE PREMIER.

Dès 1526, on trouve en Champagne quelques luthériens, endoctrinés par des émissaires et des soldats allemands, allant de Wittemberg à Paris et de Paris à Wittemberg, parcourant et défendant la province contre les Impériaux. Ils recrutent des artisans, des moines mendiants, des lettrés et quelques prêtres ; ils séduisent deux prélats, Antoine Carraccioli et Guillaume Briçonnet, évêques de Troyes et de Meaux. Ce dernier, en recueillant les proscrits de la Sorbonne, fait de sa ville épiscopale un foyer de propagande hérétique.

Dix ans plus tard (1534), Calvin, né dans le voisinage, donne à la Réforme une force nouvelle, gagne la magistrature et la noblesse. Enfin, les répressions viennent en aide aux fidèles de Noyon et de Meaux ; « échappés

aux supplices, ils se dispersent pour le bien des autres églises[1] ». Plusieurs colportent les rudiments de la doctrine à Châlons, à Troyes, à Vitry, à Vassy et à Langres, à Metz, à Toul et aux portes de Nancy ; plusieurs se retirent déjà vers Sedan et Genève, asiles assurés, d'où bientôt ils reviendront pleins d'ardeur pour la propagation de la foi et pour le martyre.

A Reims, les réformés se révèlent au moment même où les Rustauds envahissent la Lorraine et menacent la France, en mai 1525 : aux jours défendus, ils « font gras publiquement[2] » et sans gêne ; puis, à cette infraction disciplinaire s'ajoute la mutilation des choses saintes : on brise à coups de pierres la lanterne placée devant l'image de la Vierge, au portail de la cathédrale ; « on rôde sans cesse, nuictamment, à polluer les églises, rompre les croix, images et toutes choses de dévotion, près du Parvy, à la Madeleine et aux cimetières Saint-Jacques[3] » ; on renverse trois ou quatre fois la croix de Fust, entre Saint-Martin et Saint-Timothée.

Au dehors, les gentilshommes occupent violemment les presbytères et les biens des gens d'église. Plusieurs paysans les imitent : Gilles Adnet chasse de la Wuagrie le vicaire, le gardien, l'ermite et les religieux; il s'empare

[1] De Bèze, Histoire ecclésiastique, p. 140 (Anvers, 1580).
[2] Pierre Coquault, t. IV, p. 20.
[3] Jean Pussot, p. 271.

de l'argent du tronc ; sa femme fait des bonnets avec les corporaux[1].

Cette audace accuse déjà le nombre et la force des réformés, qui pourtant « se tiennent bien clos et couverts, en leurs maisons[2] ». Les Crayères, derrière Saint-Nicaise, les bois de Muire, les châteaux de Bézannes, Ay, Nanteuil-la-Fosse et Warmeréville deviennent, tour à tour, le rendez-vous de leurs prêches secrets. Tout-à-coup, la mort violente d'Henri II et la mort prématurée de François II « leur haussent le menton » ; ils quittent les catacombes des Crayères, ou reviennent de Paris, « gayment absous, *pares cum paribus,* et se mocquant plus que devant ». Ils disent tout haut que l'hostie c'est *Jehan-le-Blanc;* que les catholiques sont de pauvres abusés, « tisons du purgatoire du pape » ; en plein jour, ils vont au prêche, en chantant les psaumes de Marot, en mangeant de la viande, en provoquant « noises, débats et meurtres ». Regnault Grossaine, chanoine de Notre-Dame, se permet des plaisanteries « sur les abus du sonnage ; il semble, dit-il, qu'à force de sonner on veuille retirer les esprits des enfers » ; il refuse de signer, sans ordre du roi, la profession de foi rédigée par le cardinal de Lorraine et adoptée par le Chapitre ; il refuse de comparaître devant une commission chargée de l'interroger. Geoffroy, ou-

[1] Comptes de l'échevinage, 1543.

[2] Jean Pussot, p. 271 ; Pierre Coquault, t. IV.

vrier typographe, lyonnais d'origine, « brave et grand serviteur » de Nicolas Bacquenois, imprimeur de l'archevêché, imprime clandestinement des pamphlets calvinistes. Pierre de Craon, dit *Nez-d'Argent*, professeur « renommé en science », profite de son influence sur les jeunes gens pour en gagner ou « gaster un bon nombre et d'autres gens méchaniques[1] ». Enfin, à Reims et dans le pays rémois, trois ou quatre cents personnes se déclarent pour l'église nouvelle ou sont « véhémentement » suspectes : entre autres Raulin Ancelet, sergent d'élection, et Nicolas Leclère, tourneur ; Jean de Paris, sieur de Bransecour, Thomas de Bohan, Nicolas Briotin, Claude Pioche, Thiéry Le Florinier, et Lancelot de La Salle ; François de Villelongue et Morel ; Pierre Verdanenne et Thiéry Serval, c'est-à-dire, des artisans, des bourgeois, des nobles, deux prêtres, un médecin, un magistrat.

Comment expliquer ces succès des réformés dans une ville « vraiment catholique » ? Par l'opposition séculaire des Rémois aux influences cléricales, aux redevances, aux chicanes et aux entraves des juridictions ecclésiastiques, par la haine du clergé contre les décimes royaux, par l'état religieux et moral du clergé et du peuple. Laissons parler les documents contemporains, les actes capitulaires, les ordonnances épiscopales et synodales, surtout

[1] Jean Pussot, p. 269, 270.

les écrits de deux prêtres orthodoxes, dont la voix retentit plus de trente années à Notre-Dame ou à Saint-Symphorien ; laissons-les établir, en quelque sorte, l'état des croyances et des œuvres du bon peuple de Reims, et nous verrons que la Réforme y trouva fatalement plus d'un auxiliaire et plus d'un complice.

Il est des prêtres qui achètent leurs charges « à beaux deniers comptant, et les vendent de même, ou font banqueroute à la foy ». Il en est qui ne résident jamais, les uns par pauvreté, n'ayant que 20 ou 50 livres de revenu ; les autres, pour hanter la ville ou la cour. Titulaires et commendataires se permettent mille infractions à la discipline de l'Eglise, « ne disant qu'une messe ou point ». Quelques-uns tirent les revenus des fondations sans faire une seule prière ; ils disent : « les fondateurs n'en ont plus besoin ; il y a si longtemps ! leur âme est sauvée, et nous avons bien gagné ce qu'ils nous ont donné ». Plusieurs, sachant à peine lire ou écrire, passent leur temps dans les tavernes, « à boire, jouer, danser et fôlastrer, à muguetter avec les femmes et entretenir truande en leurs maisons ». Les plus zélés se comportent dans les églises comme dans des halles, « s'y promenant, caquetant, trafiquant. Quelle irrévérence quand ils approchent de l'autel ! il semble qu'ils veulent jouer une farce[1] ».

[1] Morus, *Sermons sur la messe*, t. III, p. 150 et suivantes.

Si tels sont les pasteurs, quelles seront les brebis, même les plus fidèles ? « Chacun veut tout faire passer par l'étamine de son esprit et parler tout aussi hardiment des plus hauts mystères, comme d'une affaire domestique ». Comment observe-t-on les dimanches et les fêtes ? pendant l'office, « on rit, on caquette, on s'assied, on se lève, on fait des chasteaux en Espagne ». Les magistrats instruisent des procès ; les nobles ferrent leurs chevaux ou dressent des chasses. « Et le commun peuple ! il a soin de s'adimancher, vestir et coiffer somptueusement, afin de prier Dieu peut-être ? voire, pour rire, gaudir, gosser, s'enquérir, médire, diffamer, folastrer et beaucoup pis faire ».

En revanche, combien de fausses dévotions ! on court les pèlerinages, on fait des vœux téméraires. Que de désordres et de « vanités » ! les hommes se fardent, se frisent, s'habillent en femmes : « portent chausses à la turquesque et moustaches à la mustaphienne.... l'habit est si court, si estroit que les malheureux ne se peuvent agenouiller ni même incliner ». Les dames, chargées d'or et de perles, « sont nues avec impudence, et ouvrent leur sein, cherchant acheteurs ».

D'un autre côté, chacun pille les biens ecclésiastiques ; on les donne, on les prend, comme s'il s'agissait « d'une violette de son jardin » ; on les assigne à des soldats, à des enfants, à des femmes, « pimprenelles et sauterelles

de cour ». Les églises restent dans le plus entier délabrement. Néanmoins, il faut payer les décimes royaux, c'est-à-dire, vendre les calices, les chasubles et les cloches. Les paysans refusent de payer la dime, quelques-uns se donnent faussement pour vrais dîmeurs. Les ecclésiastiques ne peuvent plus trouver de fermiers, tant leurs terres sont exposées « aux grandissimes » excès des soldats. « Ah ! vraiment l'Église est un oiseau que chacun butine et qui ne chante plus, tant il est rongé, pelé, excédé et mangé » ; on ne trouvera bientôt plus de prêtres. « Les parents disoient autrefois, en leur jargon : de nos fils nous voulons marier l'un et prestrer l'autre ; aujourd'hui, voyant l'herbe coupée de si près sous les pieds, et les massacres impunis, ils suivent une autre voie, confirmant cette sentence du poëte :

Aspicis ut veniant ad candida tecta columbæ
Accipiat nullas sordida turris aves.

Les hérétiques disent : abattons le colombier pour chasser les pigeons ; les catholiques ostent la provision ; lequel vaut mieux ? »

Sans doute, dans ce tableau, un peu chargé, nous retrouvons l'exagération ordinaire des orateurs et des moralistes ; sans doute, ces nombreux abus, fruits naturels de la Renaissance et du Concordat, sont de tous les temps et de tous les lieux où l'homme traîne ses imperfections et

ses incurables misères. Mais, reconnaissons aussi qu'au fond tout est vrai ; que, pour le temps, tout est dangereux, soit qu'on penche vers les appétits sensuels ou les austérités évangéliques ; soit qu'on écoute les inspirations de l'extase, les révoltes de la raison ou les interprétations des apôtres de la Réforme.

Quels furent à Reims ces nouveaux apôtres? nous en connaissons déjà deux, Geoffroy et *Nez-d'Argent ;* d'autres méritent aussi ce titre. Au début (1524), c'est Jean Chastelain, moine augustin de Tournay. Trente-cinq ans plus tard, paraît Jean Fournier, docteur en Sorbonne ; sa vie irréprochable, sa science et son zèle, avaient fait longtemps l'admiration des catholiques de Paris et de la cour ; passé à la Réforme, il évangélisa la Brie et la Champagne.

A ces missions personnelles, s'ajoutent deux missions indirectes, faites à distance, pour ainsi dire, par les invectives et les pamphlets des prédicants Ourict et Micqueau. Nous n'avons rien trouvé sur Ourict ; nous savons seulement qu'il était ministre à Châlons-sur-Marne, en 1566 ; qu'alors il publia et répandit une violente diatribe contre le clergé de Reims, notamment contre le père Boissy, prieur de Saint-Denis. Quant à Jean-Louis Micqueau, plusieurs de ses œuvres nous sont parvenues ; elles nous apprennent que, né à Reims vers 1525, il y étudia les arts libéraux et la médecine, sous les auspices et par

les bienfaits du cardinal de Lorraine ; qu'il fut professeur dans sa ville natale, puis au collége de Boncourt, à Paris, puis à Orléans. Lié d'amitié avec quelques Rémois illustres, avec Gentien Hervet, secrétaire du cardinal de Lorraine, il fit imprimer des essais de poésie latine, d'histoire et de pédagogie, ouvrages « savants, pieux », orthodoxes ; mais, en 1562, Micqueau se laissa surprendre comme Orléans par les huguenots ; son collége devint l'asile des jeunes protestants champenois ; lui-même tourna sa plume contre ses amis de la veille, contre « les folles rêveries, exécrables blasphèmes, erreurs, mensonges et prodigieuses hérésies de Gentien Hervet ».

Celui-ci, dans un livre alors fameux, avait défendu les moines et les prêtres. Micqueau lui fit trois réponses successives. Dans la première, il ménage son adversaire et rappelle leur vieille amitié ; espérant peut-être le gagner, il s'empresse de lui dénoncer « le malheureux exploit de Vassy, le nouveau Catilina, les paillardises énormes des prêtres, labyrinthe d'orde fange, d'une puanteur intolérable ». Vainement, on veut faire exception en faveur des docteurs de Reims ; « que font-ils ? sinon chanteries, sonneries, sacrifices, encencements, processions, peinctures, parements et autres belles inventions. Que font vos pauvres romipètes et autres croque-six-blancs » ? Qu'avez-vous fait, dit-il encore ? « Autant de dieux qu'il y a de bestes, de gens, de malades et de mestiers : saint Eloi

pour les chevaux, saint Antoine pour les pourceaux, saint Loup pour les brebis, saint Jean pour les agneaux, saint Hubert pour les chiens, sainte Brigitte pour les vaches, saint Ferriol pour les oies.... Vos présences sont si fécondes qu'on estime la seule ombre de vos personnes, ou de vos chaperons, ou de vos amuches, ou de vos chapes, cuculles et cahuets, avoir telle vertu qu'elle fait porter enfant, mesme aux femmes réputées stériles, sans user de médecine ni aller loin en pèlerinage ».

Nous en sommes à la seconde réponse ; le ton change, comme on voit. A la troisième, Micqueau rudoie son ancien ami comme le plus irréconciliable ennemi : « Ton ignorance égale ta bêtise, ton immoralité égale ton ambition. Chacun sçait que tu es natif d'Olivet, près d'Orléans ; que tu as fait profession de grammaire dans cette ville ; que tu fus contraint de l'abandonner ;..... que tu t'es retiré en Italie, curé de Cravant, puis à la cuisine du cardinal de Lorraine, dont tu es un des galopins ».

Afin de compléter l'œuvre de ces missions secrètes et publiques, surviennent deux des plus fameux disciples de Calvin, Jacques Spifame et Théodore de Bèze. Spifame, ancien chanoine de Reims, avait été vicaire de Charles de Lorraine, qui lui fit donner l'évêché de Nevers. Dans son diocèse, à Paris et en cour, il eut longtemps la réputation « d'un des meilleurs et plus sages prélats » ; prédicateur à la mode, « souventes fois il confutait ad-

mirablement Luther et Calvin » ; mais, sous l'apparence de l'orthodoxie et de la vertu, il cachait des vices honteux. A l'insu du roi et de l'aveu du pape, il résigna ses bénéfices ; puis, il se réfugia à Genève, emmenant avec lui sa maîtresse, une femme mariée, qu'il présenta comme sa femme légitime. Il mit alors au service de la Réforme son esprit et son savoir, comme pamphlétaire, comme missionnaire et comme diplomate.

De Bèze, dans la force de l'âge et du talent, se recommandait par douze années d'apostolat en Suisse, en Allemagne, en France. Venu à Reims (1561) pour visiter ses adhérents, il descendit chez le sieur de Banscourt. Un an plus tard, se rendant à la Diète de Francfort, sous l'escorte du prince de Porcien, il « prêcha quatre fois par la Champagne » ; mais il fut obligé de reconnaître la supériorité de ses antagonistes. Un jour, à Reims, après une conférence avec l'archevêque, de Bèze s'écria devant la foule des curieux : « Si j'avois telle élocquence que M. le cardinal de Lorraine, j'espérerois convertir la moictié des personnes de la France à la religion dont je fay profession ». Ne pouvant ébranler la foi robuste des Champenois, il les « appeloit testes dures qui ne lui vouloient obéir, et, de despit et de rage », les livrait aux fureurs d'Antoine de Croy, prince de Porcien, ou, comme on disait alors, au missionnaire « pistolique ».

Antoine de Croy, jeune homme « plein de piété et de

vaillance[1] », était le chef de l'opposition religieuse dans la Champagne septentrionale. Son château de Montcornet, dernière étape française entre Sedan, Metz et l'Allemagne, fut longtemps le refuge ou le passage des proscrits et des missionnaires, le rendez-vous des gentilshommes armés pour la cause. C'est là que, dans le courant de mars 1562, au commencement des guerres de religion, Porcien réunit ses amis ; c'est de là qu'il se porta vers Orléans ; c'est là qu'il revint trois ou quatre mois plus tard réunir une petite armée pour agir sur la province, « entre Meuse et Marne ».

Alors, « ses menées et pratiques » ne manquèrent pas d'une certaine habileté. Après avoir tenté l'escalade d'une ville, la voyant bien gardée, il envoyait un trompette et un parlementaire chargés d'exposer aux habitants les causes de la prise d'armes : « Fidèle au roy, le prince veut le repos du pays et le soulagement de tout estat, particulièrement de la ville de..... Les magistrats municipaux et royaux, de qui ressort toute la contrée, doivent concourir au même but : qu'ils ouvrent leurs portes ; conformément à l'édit de janvier, il sera permis à chacun de vivre selon sa conscience, toutes guerres pour la religion demeurant assoupies. La ville sera remparée aux frais des abbayes et prieurés du voisinage, garantie de

[1] Théodore de Bèze, ibid.

toute invasion ou oppression des ennemis du roy[1] ».

Aux paysans, le prince dit et fait dire : « Nous n'en voulons qu'aux moines et aux prestres; que le commun peuple soit sans crainte ». En effet, les soldats protestants pillent d'abord ou profanent les églises, les biens des ecclésiastiques et les choses saintes ; des charrettes, chargées de butin, suivent ou précèdent la bande armée, « qui se repose à faire le partage, à vendre aux enchères, à boire et paillarder ». On livre au feu tout ce qu'on ne peut emporter ; « de Reims on pouvait voir la fumée des incendies[2] ».

Quant aux prêtres, d'abord on les rançonnait, puis, s'ils refusaient d'apostasier, les soldats se faisaient une joie de les « meurtrir, pendre, décapiter, crucifier, écorcher ». Porcien tira lui-même, par les fenêtres de son château, sur le prieuré de Saint-Thiébaut, « mit à nuds », mutila et chassa les religieux qui échappèrent à ses coups[3] ; on l'accuse aussi d'avoir fait rôtir un prêtre tout vif. Le chevalier de Béthune, compagnon du prince, se vantait de porter un collier d'oreilles de prêtres. Un manifeste catholique rapporte « qu'à Floran, près Sainte-Menehould, ses gens et luy firent à un prestre toutes les cruautez qu'il est

[1] Négociations du sieur de Broussy avec les habitants de Sainte-Menehould.

[2] Gentien Hervet, 1562.

[3] Ils se retirèrent à Saint-Hubert.

possible : ils le fouettèrent estrangement, comme un homme qu'on veut rompre sur la roue », puis, ils le mutilèrent « et le firent ainsi mourir ». Le barbier de ces compagnies se vantait d'avoir ainsi traité dix-sept prêtres[1].

Ces violences, ces cruautés, ces sacriléges ne réussirent pas au prince de Porcien ; désespérant, comme de Bèze, « des testes dures » des Champenois, il se vengea par de nouveaux massacres, sans épargner ni les bourgeois ni les paysans ; il dispersa ensuite ses forces dans les châteaux voisins, et lui-même, avec quelques milliers d'hommes, se rendit par la Lorraine à Strasbourg, au-devant des reîtres.

Ceux-ci, entrés en France par la Bourgogne, ne parurent en Champagne que l'année suivante, dans le courant d'avril, après la pacification d'Amboise. Antoine de Croy était à leur tête comme commissaire royal, chargé de les reconduire en Allemagne. Partout sa réputation le précède. Les paysans terrifiés abandonnent leurs villages ; les habitants de Reims et de Châlons se mettent sur le pied de guerre. Le prince avait, en effet, l'intention de se venger. Cependant, trouvant les villes bien gardées, il ne fit pas long séjour sur la basse Marne ; il fila vers le Bassigny, saccageant Bar-sur-Aube, Montiérender, le

[1] *Persecutiones a Calvinistis*, 1587. Notre autorité est ici un pamphlet catholique, mais tous nos documents nous permettent de donner les faits en question comme très-probables ou comme vrais.

château de Blaise et le couvent des Minimes de Bracancourt. Les religieux n'échappent à la mort que par la fuite. La princesse de Porcien, par dérision, fait prendre leurs costumes aux hommes d'armes, puis les dirige elle-même dans leurs profanations et dans leurs destructions sacriléges.

De retour à Montcornet, Antoine de Croy continue ses bravades et ses menaces ; il inquiète sérieusement le cardinal de Lorraine, au retour de Trente. Apprenant que les Guises faisaient, en cour, le récit de ses cruautés, il profite du voyage de Charles IX à travers la Champagne (avril 1564), vient à Châlons et là, devant le roi, devant la reine-mère, devant tous les courtisans, il s'écrie à haute voix : « Pour monstrer mon innocence, réservant le roy et son frère, je déclare que ceux qui m'accusent d'avoir faict rostir un prestre en ont malheureusement menty ; puis, s'adressant au duc d'Aumale : je suis venu icy pour démentir tous ceux qui ont dit et qui diront que j'ay esté en Allemagne et y ay traicté chose au déservice de mon roy. — Sur quoy le duc d'Aumale luy dict : Je ne sçay que respondre à cela, ny ne sçay ce que vous dictes. — Le prince de Condé se mist entre les deux et apaisa le tout pour un coup[1] ».

La vengeance ne fut qu'ajournée. Neuf mois plus tard,

[1] Granvelle, *papiers d'État*, 1564.

dans la rue Saint-Denis, la compagnie de Porcien faillit massacrer le cardinal de Lorraine et ses jeunes neveux : d'Aumale lui-même dut « déloger honteusement, le surlendemain, de fin matin ».

Forts de la protection de leur chef, malgré les catholiques et les autorités, les huguenots champenois usent et abusent des priviléges que leur accorde l'édit de pacification. Sous couleur de religion, près de cinq cents personnes se réunissent à Crépy-en-Valois. Mais, loin de se contenter de ce prêche officiel, les réformés recommencent leurs conciliabules à Bésannes, Warmeréville, Châlons, au bois de Muire et lieux circonvoisins, à Reims même ; ils s'assemblent aussi en synode provincial à la Ferté-sous-Jouarre (1564).

A ce synode se rendirent les délégués des églises réformées « de Champagne, Brie, Ile-de-France, Vexin et Fresnaye ». On y vit, avec leurs diacres et surveillants, quarante-cinq ou quarante-six pasteurs : Pérocelli et Paquet, directeurs des princes de Condé et de Porcien ; La Chapelle, La Roche dit Chaudieu, le ministre de La Ferté et celui de Paris. Ces deux derniers furent élus secrétaires ; La Roche présida.

Aussitôt après la constitution régulière de l'assemblée, le président lut une lettre de Théodore de Bèze, disant à ses coreligionnaires : mettez-vous en garde contre la mauvaise volonté de la reine et contre l'astuce du cardinal ;

d'accord avec le duc de Savoie, ils veulent attaquer Genève, quand le roy sera à Lyon ; « ils font amas d'argent pour exterminer la vérité du Seigneur ; amassez aussi, envoyez vers les églises de Flandres, et comptez sur mon concours dévoué ».

Pérocelli dit ensuite : « La reine a escrit à l'amiral lettres rudes, déclarant que, si les huguenots recommençoient les troubles, elle emploieroit contre eux toute la puissance de la France et de ses alliés ».

Pacquet assura que son maître mettait « son corps, ses biens et crédit au service de la querelle du Seigneur ».

Une lettre du duc de Bouillon « faisoit entendre le bon vouloir de luy et de Madame sa femme. Briefvement il exterminera la messe et les prêtres de ses terres ; de quoy ne peut estre empesché d'autant qu'il les tient de Dieu et de son espée ; il demande des régents de Genève pour un collége qu'il veut ériger à Sedan » ; ses places, suffisamment munies, sont un refuge pour les fidèles persécutés.

Ces communications étant faites, plusieurs des assistants prirent la parole. Chaudieu et La Chapelle assurèrent que les églises réformées n'auraient jamais de repos tant que la reine gouvernerait, « tant que le magistrat tyran auroit domination ». Ils dissertèrent longuement « sur la nature du magistrat légitime et sembloient conclure à l'extermination de tout magistrat catholique ». Du reste, le prési-

dent termina la discussion par des paroles d'encouragement et de menace : « la reine ne fera tout ce qu'elle voudra[1] ».

Le synode, vota des réponses, des remerciements et de nouvelles recommandations à tous ses protecteurs, envoya deux ministres à Paris, ordonna un jeûne rigoureux dans la semaine précédant la Pentecôte ; pour ce jour, convoqua un prêche général, à Crépy-en-Valois, et les députés se séparèrent, après une semaine de conférences.

Les années suivantes, le prince de Porcien continue son œuvre, en assistant aux réunions de Chatillon-sur-Loire, chez Coligny ; en chargeant quatre gentilshommes, envoyés dans les Pays-Bas, « d'expédier Granvelle de ce monde » ; en occupant Lynchamp ; en créant un village nouveau, entièrement peuplé de protestants. « A cet effet, il concède les lieux, climats, haies et buissons appelés vulgairement *le drapeau*, au très-grand nombre de ses subjects qui désirent se retirer en lieu sûr, pour, en toute liberté de conscience, vivre selon la réformation de l'Évangile, et sous la protection de l'édit de janvier et des lois ». Il nomme ce village *Bourg-fidèle*. Les habitants, en payant douze sous parisis pour droit de bourgeoisie et un chapon par arpent de terre, sont affranchis de toute espèce de servitude ; ils ont droit de parcours dans les

[1] *Papiers d'État*, ibid.

bois de Montcornet et du Châtelet ; assemblés le jour de la Pentecôte, ils élisent trois députés entre lesquels les officiers de Montcornet choisissent un maire. Ces avantages ne doivent profiter qu'aux « réformés fermes et constants[1] ».

En restant unis, les réformés champenois pouvaient rester forts ; mais, parmi eux, se trouvent quelques faux frères, des âmes vénales ou inquiètes. Un des ministres du synode de La Ferté, troublé, « estonné en sa conscience et en ayant horreur », va trouver Claude de Saintes, qui l'envoie au cardinal de Lorraine ; celui-ci le présente au roi avec des mémoires révélateurs. On incendie les munitions de guerre réunies à Montcornet ; même, on empoisonne le prince de Porcien.

Ce malheur est irréparable. Antoine de Croy n'a pas de successeur. Cependant, comme il a fortement discipliné ses amis, ils signalent encore longtemps leur activité et leur audace. Les uns enlèvent les bagages du cardinal de Lorraine et lui « donnent l'estrette » jusqu'à Château-Thierry ; les autres cherchent à s'emparer de Reims. Le prédicant, maître Antoine, entre subitement dans cette ville, tandis qu'on en voit sortir Pierre Le Florinier, Antoine Ogier et leurs complices ; ils sortent, « vendent leurs meubles et biens », menacent leurs compatriotes de

[1] *Histoire de Rocroy*, par M. l'Épine, 1860.

pillage » et se retirent au château de Warmeréville.

Claude Pioche, seigneur du lieu et général des finances, vexait depuis longtemps les Rémois par des taxes indues, par l'emprisonnement des contribuables. Alors, avec le concours des émigrés et grâce aux intelligences qu'ils avaient dans Reims, il prit jour afin d'en surprendre les portes. Mais sa femme le trahit : « n'estant huguenote, se trouvant ou se disant malade », elle manda un médecin de la ville et révéla l'entreprise. Quand Claude Pioche et ses compagnons se présentèrent « pour jouer leur personnage, se voyant reçus à coups de canon, ils tirèrent ailleurs ». Ogier se rendit à Soissons, d'où il revint bientôt chargé de lingots d'or et d'argent, fruits du pillage des églises. Le Florinier erra six mois de Châlons à Braine ; dévoré d'ennuis, il demanda à rentrer, déclarant, par acte notarié, que son départ avait eu pour seule cause sa sécurité personnelle. Raulin Ancelet se montra plus fier; réclamant « une pistole », déposée par lui entre les mains des portiers, il refusa de donner caution, et dit : « c'est bien, le roy me donnera une arquebuse ».

Dès ce moment, les huguenots rémois durent se résigner à n'être plus qu'une minorité suspecte et surveillée. Ceux du dehors portèrent l'épouvante dans les villages et dans les villes du pays ; ils ne laissèrent que des ruines à Fismes, Ay, Junchery, Avenay, aux Grandes-Loges, à la Chartreuse du Mont-Dieu ; ils occupèrent temporaire-

ment Épernay, Soissons, Château-Thierry et La Fère. Les villes de Reims et Châlons, remplies de réfugiés et de malheureux, tremblaient de voir « renaistre le siècle d'Attila »; cependant, personne n'osa s'attaquer à elles.

Ainsi, après de notables succès, nos réformés décrurent en audace, signe évident de faiblesse et de décadence; bien plus, après soixante années de prédications secrètes et publiques, de missions pacifiques et armées, ils aboutirent à un échec radical. Décimés par la réaction catholique, les uns émigrèrent, préférant la liberté dans l'exil à une tolérance peu sûre dans la patrie; les autres revinrent à la religion du roi, à la religion du plus fort[1]. De sorte qu'en 1585, à Reims et dans le pays rémois, on ne rencontra plus cent personnes professant la foi nouvelle; c'est, du moins, ce qu'affirme officiellement le lieutenant-général d'Inteville : « Il n'y a point ou peu de huguenots[2] ».

[1] Voir les paroles de Claude Pothier, chap. II.

[2] Mss de la Sorbonne, *Correspondance de d'Inteville*, 1579-1585.

CHAPITRE II.

La Contre-réformation rémoise est l'œuvre de la foule, de la grande levrière, comme on disait, forte de ses vingt ou vingt-cinq mille combattants contre quelques centaines ; elle est l'œuvre du clergé, qui utilise toutes les armes et tous les moyens possibles ; elle est aussi l'œuvre des chefs, agitateurs et directeurs, que choisirent la foule et le clergé, parmi les magistrats municipaux, les représentants de l'Église et les délégués du pouvoir central.

Dès la première apparition de la Réforme, les catholiques s'écrient : « Eh quoi ! ces christaudins, alliés des rustauds, sectaires vagabonds, communistes sauvages, comme eux profitent du désastre de Pavie pour envahir la France, scandaliser la ville de Reims et flétrir sa renommée, provoquer l'ire de Dieu, dérégler les saisons et amener la peste. Eh quoi ! ces huguenots, ennemis du roi, des prêtres et du peuple, boute-feu et briseurs d'images, voleurs, pilleurs, massacreurs, veulent remplir les étrangers de nos dépouilles ; ces apostats, gringnaudant les

psaumes de Marot, ces genspilhommes, auroient en proie nos biens et nos âmes[1] ».

Les actes sont conformes aux paroles ; aussitôt les dépositaires de l'autorité religieuse et politique s'entendent pour châtier les coupables et arrêter les progrès du mal. A la première nouvelle de la bataille de Saverne, les conseillers de ville écrivent au duc de Guise :

« Monseigneur, nous avons esté advertys par M. de Loches de ceste très-triomphante victoire qu'avez obtenue contre les luthériens, dont nous sommes très-joyeux et remercions Dieu, luy priant qu'il luy plaise accroistre tousjours vostre honneur..... Monseigneur, il vous plaira nous commander vos bons plaisirs, pour iceux estre accomplis[2] ».

Cinq jours auparavant, le chapitre faisait une enquête « contre ceux qui, excités par l'esprit malin, oubliant Dieu et leur salut, méprisant les constitutions et les décrets de l'Église sur l'usage des viandes, imitaient la misérable secte de Luther[3] ». Afin de prévenir le retour d'un pareil scandale, « par justice, on exila quelques-uns de ces enfants d'iniquité, on les estrangea comme mauvais oyseaux[4] ». On punit sévèrement les blasphèmes, même au jardin de

[1] Jean Pussot, Pierre Coquault et Guillaume Marlot, passim.
[2] *Livre des Conclusions*, 1525.
[3] Conclusion capitulaire, dans Pierre Coquault, t. IV.
[4] Pierre Coquault, ibid.

l'arbalète, où les exercices militaires mettaient à la mode les habitudes et le langage des soldats ; en 1546, le chevalier Jacques de May, à genoux et tête nue, devant ses compagnons, « baisa la broche, but le verre d'eau de punition, paya l'amende et cria mercy » ; d'autres chevaliers furent chassés de la compagnie pour avoir refusé la réparation après l'offense.

En même temps, la police urbaine sévit contre les assemblées des Crayères. Le chapitre, les agents royaux, les officiers archiépiscopaux et un inquisiteur spécial firent saisir plusieurs « des adhérents ». Pour agir salutairement sur la foule, on recourut à des procès en règle, à des condamnations solennelles : sur un échafaud, élevé à Notre-Dame ou au Parvis, paraissaient le juge et l'accusé ; le premier lisait la sentence, exhortait le peuple et le coupable. Quatre se rétractèrent et firent amende honorable, « en habit de pénitent, une torche ardente à la main[1] ». Quelques-uns furent exécutés, entre autres le prêtre Morel, les moines Chastellain et Villelongue. *Nez-d'Argent* et Geoffroy, condamnés par le présidial, mis en liberté à la mort de François II, ne reparurent plus à Reims. Le premier, resté à Paris et compromis dans l'affaire de l'église Saint-Médard, ne tarda pas à se faire reprendre par la justice ; « et, sur l'exécution de

[1] Particulièrement un nommé Blancpont.

tels personnages, estoit une chanson courante, composée sur le psaume, *Domine dominus noster*, où estoient ces mots : jectez à la voirie avec le *Nez-d'Argent*, ne valant guère d'argent [1] ».

Cependant, une révolution s'opère dans l'État : l'autorité souveraine proclame la tolérance ou la non-intervention du pouvoir dans le domaine de la conscience ; elle ne voit plus dans le huguenot un « enfant d'iniquité, fils du Malin », mais un citoyen suspect ou factieux. Conformément à la loi, les autorités secondaires ne font plus aux dissidents une guerre de damnés ; au lieu de les brûler, on se borne à prendre contre eux des précautions défensives. Le chapitre donne congé aux locataires dont il n'est pas sûr et force le chanoine Grossaine à résigner sa prébende. La municipalité dresse la liste des huguenots, des suspects, « des défaillants à remplir le devoir pascal » ; elle requiert les dénonciations de tous les fidèles, « notamment des hostes, régents et curez » ; elle fait signer, de maison en maison, une profession de foi, rédigée par le cardinal de Lorraine. A la moindre alarme de guerre, on recourt aux mesures préventives : visites domiciliaires, confiscations et destitutions, ordre de changer de quartier, « de murer portes et fenêtres, donnant sur les murs » ; défense de monter la garde en personne, de pa-

[1] 1561, Jean Pussot, p. 272.

raître sur le rempart, de rester sur le pavé, « de faire assemblées et de hanter aucuns adhérents », de sortir de la ville et d'y rentrer sans permission. Dans certains cas, on emprisonne, on exile les personnages influents.

En temps de trêve ou de paix, les suspects restent désarmés, surveillés, déchus de leurs droits civils et politiques ; leurs violences passées, leurs priviléges présents sont des objets d'informations ou de plaintes continuelles. En tous temps, une parole, une démarche mal interprêtée est suivie de vertes réprimandes ou de châtiments, comme l'éprouvèrent deux huguenots, « naguère retournez », Claude Pothier et Marguerite Chemery, sa femme. Devant plusieurs fidèles qui revenaient scandalisés d'un sermon, les époux Pothier dirent hautement : « le curé a parlé sévèrement et presche bien ». Était-ce zèle apparent ou réel ? on ne sait : mais ils furent mal notés et surveillés. Peu après, pendant la foire de la Couture, Pothier se rendit chez Jean Fétizon, « à la galère », et acheta du fer près de Jean Cault, marchand forain. Marché fait, Jean Cault parla de son prochain mariage, ajoutant : « comment faut-il me marier, selon l'Église catholique ou autrement ? — Selon l'Église catholique, répondit Pothier, d'autant que le roi en estant, il sera le maistre ; il la fault suivre, estant la plus forte ». Dénoncé et appelé au conseil, Pothier, après avoir expliqué ses paroles, demanda à quitter la ville si on le tenait pour suspect. Les

conseillers ordonnèrent « la saisie de ses armes et deniers ».

Au reste, ces mesures, toujours vexatoires, varient selon l'occasion : tantôt, on rend les biens saisis ; tantôt, on les utilise pour la guerre ; on refuse brutalement l'entrée des portes aux exilés, ou on leur répond « gratieusement[1] ». Presque toujours on respecte la vie des prisonniers ; la Saint-Barthélemy même ne fait que deux victimes, « Messieurs de Lavannes et Nouvion[2] ». Jamais la ville n'est souillée par une de ces émeutes sauvages qui ensanglantent Meaux, Sens, Troyes, Épernay.

Contre les ennemis du dehors, le roi et les magistrats municipaux mettent Reims en état de défense par de nouvelles fortifications, par une forte garnison, par des compagnies « bastantes », établies dans le voisinage[3]. Ce grand déploiement de forces détourne de la Champagne plus d'une armée protestante et ne laisse point séjourner celles qui y pénètrent : en sorte que, pendant vingt-cinq ans, l'histoire ne signale que des escarmouches, entre autres le combat de Dormans (1575)[4]. Les Rémois prirent une

[1] *Livre des Conclusions*, 1568.

[2] Le duc de Guise, dans une tournée faite en novembre 1572, constate la modération des Rémois, qu'il oppose aux fureurs des habitants de Sens.

[3] *Livre des Conclusions*, 1562, commissions au baron de Cerny et au sieur d'Espaulx.

[4] *Le Livre des Conclusions* de 1562 et Théodore de Bèze parlent aussi du siége de Saint-Étienne-à-Arne.

part très-directe à toutes ces luttes ; ils fournirent aux royaux des armes, des vivres et de l'argent; ils combattirent parmi eux ; on en remarquait plusieurs dans les compagnies champenoises, conduites par le duc d'Aumale à Pithiviers, par le duc de Guise à Lyon, d'où « ils revindrent fort langoureux, manquant de tout et mourant de faim[1] ».

Les gens de Reims intervinrent encore d'une autre manière dans les affaires de la cause : ils ouvrirent leur ville aux proscrits, paysans, moines, religieuses et prêtres du diocèse, apportant avec eux joyaux sacrés et reliquaires ; émigrés des diocèses et des pays voisins, chanoines de Soissons, Minimes de Bracancourt, religieuses d'Ormont, et catholiques anglais[2], édifiant le peuple par leurs malheurs, leur héroïsme et leur vertu.

Cependant, le meilleur moyen de combattre la Réforme, c'était de retrancher les abus, de raviver et d'éclairer la foi. A cet effet, à seize ans de distance, le clergé rémois rédigea deux mémoires adressés aux États-généraux d'Orléans et de Blois, qui lui donnèrent satisfaction sur plusieurs points. Mais, dans des temps si troublés, les ordonnances restant lettre morte, il fallut reprendre l'œuvre de réformation dans les assemblées particulières du clergé,

[1] Jean Pussot, p. 278.

[2] Ecole de régicide pratique et fabrique de pamphlets contre Élisabeth ; voir Malot, t. IV.

dans plusieurs synodes diocésains et dans trois conciles provinciaux. De ces assemblées sortirent de nombreux statuts qui faisaient revivre ceux de Poissy, de Bâle et de Trente, ou modifiaient ceux que le temps ne permettait plus d'observer ; en voici les dispositions les plus importantes :

1° Défense aux ecclésiastiques de quitter leur costume, de négliger leur tonsure, de porter les cheveux longs et une barbe de plus de trois semaines. Le chanoine Drusson, pour avoir paru en ville « avec un habit coupé, de soye », fut condamné à une pénitence publique « de douze jours en la sellette des enfants de chœur » ; Charles des Ursins, abbé commendataire de Saint-Nicaise, dans une cérémonie publique, dut sortir de Notre-Dame, « jusques à ce qu'il eut fait son poil[1] », ou coupé sa grande barbe.

2° Recommandation expresse aux chanoines, aux examinateurs synodaux et aux vicaires généraux de ne conférer la tonsure, l'ordre et la charge d'âmes qu'à ceux qui auront fait preuve de véritable vocation et satisfait sur la foi, la science et les mœurs.

3° Défense expresse, et sous des peines graves, aux religieuses, aux moines, chanoines, curés et vicaires, de négliger aucuns de leurs devoirs de réclusion, chasteté, exactitude, résidence.

[1] Pierre Coquault, t. IV.

4° On corrige le rituel et le bréviaire, on publie des catéchismes, des *agenda* et la traduction des épitres et des évangiles.

5° Ne point procéder au mariage si le marié n'a pas quatorze ans et la mariée douze ; faire avec soin la bénédiction du lit et prendre le serment des matrones. Au baptême, n'accepter pour parrain et marraine ni hérétique ni suspect d'hérésie, ni religieux, ni religieuse, ni clerc sacré, dans le lieu de son bénéfice ; empêcher qu'on donne aux enfants des noms ridicules ou profanes : Rémus, Romulus, Janus, Diane, Pallas, Junon; après le baptême, en versant du vin sur l'enfant, ne pas prononcer les paroles sacramentelles *corpus et sanguis domini nostri Jesu Christi, custodiat te in vitam æternam*, car le vin n'est pas consacré ; ne pas baptiser les enfants morts-nés ; recommander aux parents de ne point coucher avec leurs jeunes enfants, « de peur de les étouffer[1] ».

6° Dans toute paroisse, le dimanche, il y aura prédication ou lecture de l'épître et de l'évangile en français ; on chantera aussi le décalogue en français. Les livres saints, achetés avec soin parmi les éditions autorisées, seront attachés au pupitre avec une chaîne.

7° Qu'on n'abuse plus de l'excommunication ; qu'on retranche les superstitions des reliques et des images.

[1] Concile de 1583; *agenda* publié en 1585.

8° Les laïques assisteront, de trois dimanches l'un, aux offices de leur paroisse, les exemptions, accordées à quelques gentilshommes pour les offices et les pâques, doivent immédiatement cesser.

9° Sont renouvelées les anciennes ordonnances sur le blasphème, sur les masques et sur la vente de la viande pendant le service divin. Les danses qui se font aux noces ne sont point défendues, car il y a moins de péril dans ces divertissements que dans l'oisiveté.

10° On fait signer par les hommes et par les femmes la profession de foi suivante : « Nous soussignez et susnommez, croyons de cueur, confessons et protestons les douze articles contenus au symbole des apôtres et créance de la foy catholique ; les dix commandements de la loy divine ; les conciles généraux et constitutions de l'Église chrestienne ; les sept sacrements, instituez de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, assçavoir : le baptesme, la confirmation, les saints ordres, le sainct-sacrement de l'autel, la confession sacramentale, mariage et extresme-onction. Nous confessons que au dict sainct-sacrement de l'autel sont contenuz le précieux corps et sang de Jésus-Christ, véritablement, réalement et substantiallement ; le sacrifice de la messe, institué par Jésus-Christ en rémission des péchez, estre oblation utile pour les vivans et fidèles trépassez; les saincts du paradis honorer, imiter et prier, estre œuvres sainctes et bonnes. Finalement, nous détes-

tons et réprouvons, comme erronées et héréticques, les sectes et doctrines des luthériens, zwingliens, calvinistes et généralement de tous les autres héréticques[1]. »

En même temps, le clergé et les fidèles « augmentent la gloire et révérence » de tout ce que l'hérésie attaque, tourne en dérision ou traîne dans la boue : les images, la Vierge, la sainte eucharistie, les ornements des églises. En pleine rue, on multiplie les oratoires, « les Notre-Dame », les croix et les figures de la passion. Des mystères, des tragédies et autres jeux scéniques rappellent aux chrétiens Jésus crucifié « comme au temps d'Hérodes ». Les processions sont aussi des manières de spectacles dramatiques. On accroit la pompe des anciennes, on en fonde de nouvelles, notamment celles de Pâques, de la Saint-Luc et des octaves de la Fête-Dieu, auxquelles des bulles pontificales attachent « des indulgences de plénière rémission[2] ».

Mais il ne suffit pas de raviver la foi des fidèles, il faut l'éclairer ; il ne suffit pas de maudire les hérétiques, il faut combattre leurs erreurs. L'église de Reims s'empresse de remettre en vigueur ces vieilles et sages traditions. Dans chaque paroisse, un maître, approuvé par l'archevêque, enseigne le rudiment des lettres et le catéchisme ; le dimanche, à l'église, en présence du curé et

[1] Signé à Saint-Remy, le 2 juin 1562, Archives de Reims, Liasse II (Saint-Remy).

[2] Pierre Coquault, t. IV.

des parents, il fait l'examen de la semaine. Le curé désigne les enfants qui ont une vocation pour le sacerdoce ; l'archevêque les reçoit dans un séminaire, « qui les met à l'abri des erreurs et des passions du siècle[1]. » Le collége des Bons-Enfants et l'Université donnent aux catholiques du nord, Champenois, Lorrains, Belges, Allemands, Anglais, à peu de frais et « avec moins de danger pour les mœurs et la foi », toutes les connaissances nécessaires à l'homme bien élevé, au chrétien orthodoxe. Bien plus, le cardinal de Lorraine constitue presque une cinquième faculté, celle des beaux-arts, en apportant à Reims les tableaux de quelques maîtres italiens, en y attirant le peintre flamand Georges Bobas, élève du Titien, maître de Beaussonnet et de toute une école rémoise.

L'enseignement de ces écoles est sans cesse fécondé par la prédication. Cette grande institution catholique était alors dans une complète décadence ; elle avait perdu la régularité et la dignité. Le cardinal de Lorraine lui rendit ces deux forces et son véritable caractère. Il donna l'exemple et prêcha souvent, même tout un carême « alternativement avec Richard Dupré » ; il prêcha aux fêtes et occasions solennelles ; il prêcha à Notre-Dame, à Saint-Pierre-les-Dames « de grands et beaux sermons » ; un des derniers, prononcé le jour de Pâques de l'année 1574,

[1] Bulles de fondation, Marlot latin, t. II.

fut une sorte de cantique, « de chant dédacorde », où intervinrent successivement Apollon et les neuf muses. Le prélat « y mit tant d'art, s'exprima d'une manière si heureuse et si harmonieuse, que tous les assitants déclarèrent n'avoir jamais entendu une musique plus agréable ; ainsi, se trouvaient adoucies toutes les douleurs de la semaine sainte ; ainsi, se trouvait excitée la piété des fidèles, déjà fortifiés par le pain de la communion[1] ».

Par les ordres du même archevêque, le théologal, les chanoines, les curés et les vicaires, selon la portée de l'auditoire, enseignent ou défendent la foi orthodoxe dans des instructions familières ou catéchismes, dans des sermons suivis et méthodiques sur la discipline et sur le dogme. En 1557, le cardinal fonde la station du carême, y mettant pour condition spéciale que, le plus souvent, on choisira des prédicateurs étrangers au diocèse ; « car il estoit persuadé qu'on tient plus grand compte d'un homme inconnu que d'un qu'on voit tous les jours ». En 1582, Gilles Scavant, ancien chanoine de Reims, ancien principal du collége des Bons-Enfants, alors conseiller au Parlement, établit la station de l'avent et celle de l'octave de la Fête-Dieu. Ces stations furent inaugurées ou illustrées par des docteurs célèbres, oracles de la foi catholique :

[1] Nicolas Chesneau, *poésies latines* manuscrites, bibliothèque de M. Saubinet, à Reims.

François Le Picart, Claude de Saintes, Jacques le Bossut[1] et Jean Boucher, prédicateurs populaires à Paris et dans toute la France ; Lucquin, Lestourneau et Tartier, chanoines de Beauvais, d'Amiens et de Troyes ; Hubert Morus, Nicolas Chesneau et Gérard de la Lobbe, chanoines et curés de Reims.

L'enseignement oral des prédicateurs et des professeurs se complétait, se multipliait, prenait un corps et une vie durable par la presse. C'est encore le cardinal de Lorraine qui crée ce puissant moyen d'attaque et de défense ; c'est à ses frais qu'il fait instruire à Lyon, puis, qu'il établit à Reims le typographe Nicolas Bacquenois (1550). Dès ce moment, sa ville archiépiscopale, si longtemps tributaire des imprimeurs de Paris, devient, pour les villes de Champagne, pour les défenseurs de l'orthodoxie et les partisans de la maison de Lorraine, un centre de publications nombreuses et variées : exercices classiques, traités de religion, de philosophie et de politique, cosmographie, droit

[1] Le Bossut, né à Paris en 1546, moine, puis prieur de l'abbaye royale de Saint-Denis, en France, devint précepteur du cardinal Louis II de Guise. Il prêcha trois carêmes à Reims (1577-1585-1586), prit part au concile provincial de 1583. En 1588, il suivit le cardinal dans sa campagne militaire vers Troyes et le Bassigny ; au mois d'août, il prêcha à Langres, après une procession générale d'actions de grâces ; il quitta Blois après la mort de son maître et s'attacha à la personne du duc de Mercœur. Il joua à Nantes le rôle de Morus à Reims. Les sermons et *devis* de ces deux prédicateurs de la Ligue ont une ressemblance frappante (Grégoire, *la Ligue en Bretagne*, p. 74 et suivantes).

et médecine, catéchismes, *agenda*, textes et traductions de polémique ancienne et nouvelle.

Cette polémique nouvelle, pleine de détails intéressants, pleine de vigueur et de vérité, peut se réduire à deux points : invectives contre les protestants et les mauvais catholiques, énumération des remèdes nécessaires aux maux présents. Contre les protestants, on emploie leurs armes ordinaires, les gros mots, les traits ridicules ou odieux : ils ont commencé par attaquer les prêtres, les catholiques commencent par attaquer les ministres :

> Les ministres preschementeurs
> Avec leur preschementerie,
> S'en vont preschementant doubteurs
> Par doctrine de flatterie [1].

Luther, le patriarche, s'est fait l'architecte de la tour « babylonique » ; Calvin, « le grand épiscope », a prêché l'Évangile « à toutes les grenouilles du lac de Genesve » ; Malo est un misérable ; de Bèze, un blasphémateur, « dans les bibles sorties de son fien ou fumier, imprimées, revues, réglées et lavées au lac de Genesve » ; Pierre Martyr, « le babillard », n'a pas brillé avec l'anglais Smytheus : — « Vous contredisez saint Cyprien, ancien martyr, vous n'estes donc pas martyr de Jésus-Christ ? — Je ne le suis

[1] Jean Pussot, p. 274.

que de nom. — Tant mieux, car plus croyable est le martyr de nom et de fait ». Et Mélancthon ! sa mère, le voyant à l'heure de la mort, lui dit : « Tu vas paroistre devant le grand juge ; tu sais que j'estois catholique ; tu m'as fait changer la religion de mes pères ; dis-moy, maintenant, quelle est la meilleure ? il respondit : *Hæc est probabilior, illa securior*[1] ».

Tous ces nouveaux apôtres commencèrent par l'hypocrisie et finirent par la violence : « Ils preschèrent d'abord en secret, sous le manteau de la cheminée, en conventicules illicites ou par petits livres pestilents ; transmutez en anges, ils foisoient le chattemite, ne demandant qu'amour et simplesse, abhorrant toute sédition, tout tumulte et toute guerre. Cependant, par calomnie contre les prestres, par discutions et obscuritez théologiques, ils attirèrent ceux que portoient vers eux la liberté charnelle, le désir du pillage, la jeunesse et légèreté d'esprit ; puis, espiant la jeunesse et minorité du prince et levant les cornes, ils prirent les armes et pistolets, afin de prouver que leur évangile n'est point apostolique, mais pistolique ».

Ils s'empressent de dire : nous n'en voulons qu'aux prêtres, « à cause de leur ignorance et paillardise » ; nous n'en voulons qu'aux prêtres ; « que le commun peuple soit

[1] Morus, *Sermons sur la messe*, t. II, p. 310.

tranquille ». Alors, pourquoi massacrer indistinctement les paysans, les bourgeois et les nobles? et, d'ailleurs, pourquoi massacrer les prêtres? Il y a une justice pour tous; « si vous condamnez ainsi le général pour le particulier, quelle corporation sera épargnée » ?

Toutes leurs paroles et tous leurs actes sont essentiellement révolutionnaires : plus de sacre, « c'est une bourde; la sainte ampoule une fable »; plus de sacrements, ou deux seulement, dont ils font « des anatomies, les jettent aux chiens, foulent aux pieds, arquebusent; souvent..... je n'ose le dire; la langue a honte d'exprimer ce qu'ils n'ont pas honte de faire devant le soleil ». S'ils essaient de reconstruire, quelle confusion! Ils répètent sans cesse au roi : faites-vous censeur de la foi et « entrepreneur » sur le sacerdoce; et au peuple : « tu as toute puissance de déposer les rois tyrans et oppresseurs ». Combien de sectes différentes, ennemies, « s'entremangeant misérablement »! Affirmer et nier sans preuve, contredire à tout propos, « ne croire que leurs inventions ou supposées inspirations, assujétir le libre arbitre de l'homme à une nécessité plus que fatale, dire que Dieu est auteur de tout péché et que Jésus-Christ, nostre Sauveur, se soit en croix désespéré »; voilà la doctrine. « Contempter l'antiquité catholique comme pleine de vaines pratiques, juives, payennes, superstitieuses; croire que leur petit doigt est plus gros que le dos de nos pères anciens »; rejeter l'Eucharistie, la

Vierge, les saints, les prières pour les trépassés, le célibat, les indulgences ; voilà la réforme[1].

Ils ajoutent encore : le nom de messe n'est pas dans l'Écriture ; il a été inventé par saint Grégoire ; c'est une idolâtrie ; les gens qui la disent, ou qui l'entendent, ne comprenant pas le latin, leurs prières sont sans efficacité. A quoi peut-elle servir, si c'est un prêtre « malvivant » qui la dit? le *Dominus vobiscum* est une coutume impertinente, surtout quand le prêtre n'a personne à qui s'adresser ; il faudrait chanter l'*alleluia* comme l'hébreu *alleu-iab*. — Quelle malice et quelle ignorance, répond Morus. Dans un texte, imprimé à Genève, on écrit *allelouia*, comme en grec. Le *Dominus vobiscum* s'adresse aux présents et aux absents. Les papes et les docteurs qui précèdent saint Grégoire se servent du mot *missa*, qui vient de l'hébreu *missah*, ou du latin *mittere* (oblation ou sacrifice). Les habits bénits ont des significations allégoriques ; Dieu, le roi des rois, ne veut pas être servi « en habits de gueux ou de caïmends, dans des halles ou granges » ; ce sacrifice est toujours salutaire et agréable à Dieu, comme une aumône, quand même elle serait donnée par un valet « qui ne vaudroit guère ». La langue latine, désormais fixée et universelle, est préférable à la langue vulgaire ; du reste, la parole sainte, « encore que non comprise,

[1] Morus, *Sermons sur la messe*, passim. ; Nicolas Chesneau, *de l'Observation du Dimanche.*

sanctifie la langue; et, dites-moy, si ceux qui chantent les psalmes en rymes françoyses de Bèze et de Marot les entendent? Luther maintient qu'il n'y eust jamais homme si sçavant qui entendist un psalme[1] ».

Tous ces traits, dirigés contre les protestants, forment pour les catholiques une sorte d'arsenal bien fourni d'armes défensives et offensives, mais, en bons capitaines, nos polémistes arment aussi leurs auditeurs et leurs lecteurs contre les ennemis du dedans : la tiédeur, la curiosité indiscrète, la fausse dévotion et l'immoralité. De là, un pendant à la galerie qui précède; un tableau où tous les catholiques, hommes, femmes, bourgeois et soldats, laïques et clercs, politiques et simples croyants, peuvent trouver des vérités à leur adresse. Seulement, les expressions sont moins crues, les sévérités se glissent sous des compliments et sous le patronage « des pères anciens »; ainsi parlaient saint Remy, saint Nicaise, saint Rigobert et « autres semblables archevesques »; ainsi parlaient le cardinal de Lorraine, ce « gond des cœurs et des esprits, père de la patrie; le très-catholique François de Guise »; Guillaume Filliastre, doyen de Reims et cardinal; Jean Gerson, « ce bon père champenois, perle des sçavants, homme entier, sincère, libre et vertueux à reprendre toutes sortes d'abus ».

[1] Morus, *Sermons sur la messe*, passim.

Les compliments s'adressent à la ville, au clergé et au peuple de Reims; « Reims, c'est Galgala : va-t-en à Galgala, dit Saül à Samuel. Dieu dit au roi : va-t-en à Reims. Saül cherchoit les ânesses de son père; le roi cherche tant d'âmes perdues du vivant de son père et depuis. Mais, Galgala signifie roue ; voudrois-je dire que mes fidèles citoyens de Reims tournent à tout vent? non vraiment; car, *rota*, dit saint Grégoire, monte et descend; quand elle descend, elle se soumet aux supérieurs ; quand elle monte, elle attend la couronne d'en haut. Nostre église est une des plus soigneuses à garder son antiquité; il y en a peu de semblables en la chrestienté. Les prestres, avec leur bonne vie et suffisante littérature, y donnent de bons exemples et de saines doctrines. Le peuple est un des plus dévots, très-catholique et très-obéissant[1] ».

Malgré toutes ces précautions oratoires, chacun reçoit sa part de remontrances et de leçons; le roi, pour avoir autorisé, contre son serment, l'exercice de la fausse religion; les politiques, « malins et turbulents esprits, cousins germains des hérétiques »; les soldats royaux, « pis que diables », qui, près de Reims, dans une église, ont brulé soixante personnes, même une femme tenant un petit enfant entre ses bras; le clergé et les fidèles, qui se dépêchent d'aller « en caroche au pèlerinage d'enfer ».

[1] Jean de Champagne, *Discours sur le sacre.*

Pour dissiper les maux présents et conjurer ceux de l'avenir, il n'y a que deux remèdes : ne point hanter les hérétiques et faire pénitence. « Peuple chrestien, l'haleine des hérétiques est plus vénéneuse que l'air pestiféré; garde-toy bien de leurs ruses et paroles emmiellées..... Et ne mets point en ton opinion que Dieu n'aist esté congneu et creu que depuis les presches de Luther et de Calvin..... Tous indifféremment, et luthériens, et zwingliens, et anabaptistes, et calvinistes, et gueux, et huguenots, ne disent, ne crient, ne preschent que cela; revenons à la primitive Église! Eh! de par Dieu, soit, revenons-y ; commençons par un bout, par le commandement exprès de nostre Seigneur : *Accipite et manducate; accipe et quotidie quod quotidie prosit* ».

Il y a aussi des remèdes particuliers : l'accomplissemént des devoirs de chaque état. Que la femme fasse d'abord ce qui est d'obligation, puis ce qui est de dévotion ; qu'elle file sa quenouille, au lieu de courir les pèlerinages ; qu'elle renonce aux vêtements « immodestes ». Le peuple prendra ses ministres tels qu'on les lui donne, savants ou ignorants, « grands d'âge ou enfants », sans cesser d'honorer leur autorité. Les prélats commenceront la réformation par eux-mêmes, et feront résidence personnelle ; à leur exemple, tous les prêtres vivront « frugalement, sobrement et studieusement ». Respect au roi ; rendons à César ce qui est à César; mais

aussi que le roi n'oublie pas ses devoirs; il n'est que « le commissaire du grand et seul roy ». Qu'il ne néglige pas de se faire sacrer ; « le sacre seul donne un pouvoir surhumain » ; qu'il exécute le serment du sacre : « *Universos hæreticos ab ecclesia denotatos, pro viribus, bona fide, exterminabo* ».

Que produisent cette polémique passionnée et tous ces moyens de réaction catholique ? les résultats de toute œuvre humaine : d'étranges contradictions, des fruits amers et des fruits doux. Parmi la foule des vrais croyants, attirés aux processions et aux pardons, se glisse plus d'un impur, se commet plus d'un désordre ; parmi nos prédicateurs, professeurs, typographes et réfugiés, s'introduisent d'abord les hérétiques Chastellain, Geoffroy et *Nez-d'Argent*, puis, William Gifford, qui trahit Marie Stuart. Toutefois, ces scandales sont plus que compensés : les protestants diminuent ou disparaissent ; « les gros et froids catholiques » reconnaissent leur erreur. En 1583, l'archevêque Louis de Guise vient prendre possession du siége du cardinal de Lorraine « et faire acte de pontife humble, pieux, zélé » ; le clergé et les fidèles donnent des preuves nombreuses et publiques d'une piété et d'une charité « presque incrédibles » ; on ne parle plus que de processions blanches ; soixante-douze mille pèlerins visitent les églises de Reims ; les Rémois visitent celles de l'Épine, de Liesse et de Corbeny. « De long-

temps, on ne vit les communions plus fréquentes ; plus de dissolution, de superfluités d'habits, de danses et de chansons mondaines ; partout des prières et des chants pieux ; les enfants, qui ne peuvent quasi parler, les servants et servantes, les artisans faisant besongnes, les chartiers, chassant chevaux, ne font plus que chanter : *Kyrie eleison, Jesu benigne, ave Maria* ».

C'est encore Morus qui se porte garant de ces résultats miraculeux. Quand il se répandait en invectives contre les désordres des catholiques, nous avons fait nos réserves, nous nous sommes mis en garde contre les exagérations du moraliste ; maintenant, nous devons nous méfier du zèle passionné de l'apologiste. Mais, il faut aussi constater un redoublement de ferveur religieuse, prélude d'une crise prochaine, ou d'une nouvelle Saint-Barthélemy, ou d'une prise d'armes des catholiques ; c'est-à-dire, que la défense légitime mène à la guerre, la Contre-Réformation à la Ligue.

CHAPITRE III.

Hors de l'Église point de salut! En combattant, en amoindrissant le protestantisme, la Contre-Réforme n'a fait que moitié de sa besogne ; il faut poursuivre, il faut atteindre le but suprême : l'extirpation de l'hérésie ; les priviléges sept fois accordés ou confirmés à la minorité vaincue excitant l'indignation de la majorité victorieuse, il faut supprimer les priviléges ; la tolérance, enfin, étant la ruine de la religion, il faut supprimer la tolérance, avec le concours du roi, s'il est fidèle, sans lui, s'il hésite, contre lui-même, contre toute la vieille dynastie des « lys », si elle déroge, si elle ternit sa candeur orthodoxe. Que les catholiques imitent les réformés; qu'ils s'unissent étroitement, comme autrefois dans les croisades contre les Albigeois et contre les Turcs; leur union, leur ligue faite au nom de Dieu, sera juste et sainte, forte et victorieuse.

Cette idée vague, née dans les premiers jours de l'année 1561, au milieu des joies bruyantes des réformés, du discrédit et de l'effroi des catholiques, suscite aussitôt

des chefs et des soldats. En Champagne, les chefs sont ceux qui dirigent la résistance de tous les catholiques français, les Guises, qui recueillent, qui exploitent les résultats de cinquante années de services et de sacrifices. Les soldats sont d'abord plusieurs membres du clergé et quelques nobles, signataires « d'une ligue chrestienne et royale », ou inscrits sur les listes dressées par le cardinal de Lorraine et le duc d'Aumale. En 1568, cette petite armée se grossit pour adhérer à un acte « d'association, amitié, fraternité et Sainte-Ligue ». Huit ans et dix-sept ans plus tard, les mêmes signataires s'associent volontiers avec la Picardie et la Normandie pour la formation d'une ligue de toutes les provinces, « des princes, ecclésiastiques, seigneurs et autres, villes et communautés catholiques du royaume ».

La formule de 1585, comme celle de 1576, comme celle de 1568, enregistre parmi les ligueurs les habitants des villes ou « ceux du tiers-estat ». Il est difficile d'admettre entièrement une pareille assertion. Sans doute, les malheurs et les menées du temps purent bien arracher quelques signatures bourgeoises ; sans doute, les bourgeois se répandaient en plaintes et en doléances amères ; mais, dire que les contribuables entrèrent si promptement et d'emblée dans la coalition des privilégiés ; que la bourgeoisie s'attaqua, elle aussi, à la royauté, son œuvre, son recours et son espérance, c'est commettre une erreur

volontaire pour grossir un manifeste de parti. Il est bien plus probable que le tiers-état resta fidèle à ses habitudes et à ses intérêts; que, par instinct, il repoussa cette nouvelle ligue du bien public, pleine de piéges et d'impôts; qu'enfin, il estima à leur juste valeur les promesses de l'aristocratie, banalités sonores, mots de passe et « couverture » de toutes les oppositions.

L'étude des documents confirme toutes nos présomptions. Soixante années de guerre étrangère et vingt-cinq de guerre civile avaient été pour la France, et, plus particulièrement, pour la Champagne, une cause permanente de sacrifices et de souffrances ; une cause de misère effroyable ; les villageois, « délaissant tout labourage, alloient mendier aux villes » ; les bourgeois ne recevaient plus rien « du plat pays, leur vray père nourricier » ; les fonctionnaires sans traitement, les rentiers sans revenus, les marchands sans trafic, les ouvriers sans travail, tous accablés d'impôts, tous « quasi au désespoir, alloient paistre l'herbe des champs, comme bestes brutes ».

Telle était la situation en mai 1575. Alors, réunis au Louvre pour la répartition d'un impôt extraordinaire, les députés champenois rédigèrent une requête commune [1], exposant que « leur territoire estant le plus infertile, sec

[1] Requête des députés champenois, Claude Hatton, pièces justificatives, t. II., 1575.

et stérile de la France, sans rivières navigables, sans marchandises et autres commodités étrangères, ils sont forcément laboureurs pour vivre avec grand'peine et ennuyeux travail..... Les impositions nouvelles et insupportables, payées depuis les troubles, les mettent dans l'impossibilité de payer l'impôt nouveau, mesme quand on vendroit tous les biens qui leur restent, et sy se trouvassent achepteurs ». Les députés terminent par des assurances de fidélité habilement mêlées de récriminations : « Toutes foys, Sire, le pauvre peuple de vos dictes villes supplie humblement Vostre Majesté de croire que, tant qu'ils auront l'âme dedans le corps, ils s'efforceront, en toute manière, de se conserver soubs vostre auctorité et obéissance et y emploieront ce qu'il leur reste de plus, qui est leurs corps et leurs vies, ayant cy-devant consommé tous leurs biens..... Et vous font très-humble requeste de vouloir donner ordre à leurs misères, règlement à la gensdarmerye, et réconcilier les cœurs de vos naturels subjects, qu'ils puissent vivre en une bonne et assurée paix..... Et, au surplus, soit vostre dict royaume bien florissant, comme il souloit estre auparavant les guerres civiles, à l'honneur de Dieu, bien et soulagement de vostre peuple [1] ».

Peu après, la trève de Champigny et le traité de

[1] *Mémoires* de Claude Hatton, Ibid.

Monsieur portent au comble l'inquiétude, la douleur et la colère. Henri III, devenu politique, se réconcilie avec ses ennemis ; il promet à Condé la ville de Mézières, comme place de sûreté, et, définitivement, lui donne la Picardie. Monsieur obtient la Brie en apanage ; le duc Casimir la principauté de Château-Thierry ; tous les reîtres une solde complète et l'arriéré, avec autorisation de séjourner en Champagne jusqu'au paiement intégral.

Dès le commencement de mai, les étrangers arrivent et fixent leur quartier général à Châlons, fauchant les blés en herbe, « courant les denrées et les troupeaux ». Il avait bien fallu se résigner aux misères précédentes, fruits naturels de la guerre ; car, dit Claude Hatton, « je croy que si les saints du paradis y alloient, en peu ils deviendroient pis que diables ». Mais, comment supporter des maux plus grands encore, présentés comme fruits de la paix ? Quoi ! les vaincus de la veille, ces cruels étrangers, ces odieux hérétiques mangeront « le bonhomme » et tout ce que lui ont laissé la guerre, les impôts et la gelée ! Que de cris, alors ; que de requêtes lamentables ; que de protestations furibondes ! Les villes refusent toute munition et toute avance de solde ; les paysans « courent sus à l'ennemy ».

Près de Provins, les reîtres se vantaient de ne plus retourner en Allemagne : « En effet, il en demeura beaucoup pour engraisser le terroir de Champagne et nourrir

le poisson des rivières; car, autant en trouvoit-on aux écarts, autant on en tuoit et ruoit-on par terre ». Les habitants de Mézières furent assez heureux pour préserver leur ville de la domination de Condé, « vu la perte et ruine que ceste concession apporteroit à Reims, au Rethélois et autres frontières ». Les Rémois, après avoir contribué au succès de leurs voisins, s'occupèrent de garder eux-mêmes leurs moissons et leurs vendanges « contre les fouillards[1] ».

A Châlons, l'émeute éclate. Les conseillers de ville demandant l'éloignement des reîtres, Mondreville, commissaire royal, les invite à la patience, à la modération : « Il est désolé et ennuyé de voir les subjects du roy en proie aux estrangiers; mais, s'estant rangez au service du roy, il faut les traister comme tels; car, de deux maux l'un vaut mieux.....; car mieux vaut que les reistres aient du bled, que la terre nous rend tous les jours, et du bestail, que l'on peut facilement recouvrer, que de laisser brusler et ravager[2] ».

Mais, le bon sens a toujours tort près des hommes égarés par la passion et la misère. Les bourgeois persistent dans leur mauvais vouloir; les reîtres redoublent de violence. Un jour, le 9 août 1576, un paysan vient à Châlons

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1576.
[2] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1576.

demander justice du meurtre de son père. Le peuple, épouse sa querelle et l'escorte jusqu'à la demeure du colonel Ambloff, frère de Schomberg. Ce gentilhomme, « traitable et bien advisé », reçoit la députation, « la contente de patience » et ajoute : « En temps de guerre, il ne faut réclamer ni avoir recours à la justice ». A cette réponse franche, mais imprudente, le paysan tire sa dague « et l'enfonce au corps du colonel », en disant : « Voilà donc la guerre, puisque la justice n'a pas lieu »! Les Allemands prennent les armes pour « venger le coup ». Les Châlonnais ripostent et tuent plus de trente soldats. Mondreville, « retenu malade au lit », se hâte d'interposer son autorité ; on l'insulte, on l'arrête, on le retient prisonnier avec les siens, « comme ostages, en cas de représailles » ; l'évêque et les notables calment difficilement la fureur de la foule[1].

Ainsi, la bourgeoisie commence à mettre le gouvernement en cause ; elle se montre défiante et « désaffectionnée » ; mais elle n'est pas encore ligueuse, même quand Henri se déclare chef de la Ligue : voici l'accueil qu'elle fait aux commissaires, chargés de présenter le formulaire, voté par les États de Blois, « don royal, tant proffitable à ung chascun ». Dans le courant de février 1577, le sieur de Rosne arrive en Brie, accom-

[1] Cette émeute n'est indiquée que dans deux documents contemporains, les *Mémoires* de Claude Hatton et les *Conclusions* de Châlons.

pagné du bailli d'Épernay, « homme rassis et bien parlant ». Pour réussir, ils emploient tous les moyens : à Sézanne, ils s'autorisent mensongèrement de l'exemple de Meaux; à Provins, de l'exemple de Sézanne; parfois, de Rosne « se courrouce fort d'une grande audace plus qu'un roy ». Barbezieux, lieutenant-général du duc de Guise, parcourt les villes de Champagne; son caractère vénérable et son influence, déjà ancienne dans la province, donnent plus de force à ses paroles. Mais la douceur d'un sage vieillard et l'insolence d'un jeune « esventé » aboutissent au même résultat : quelques nobles, « des plus beaux », s'empressent seuls autour des commissaires; en majorité, les Champenois, même les ecclésiastiques, refusent toute signature et tout serment. — La Ligue nous semble chose nouvelle, inventée aux États, répondent ceux de Provins; nos députés étant encore à Blois, nous ne savons ce qui y a été décidé. Du reste, dans notre pays, on ne pratique que la religion catholique; jamais nous n'avons refusé soumission ni argent pour la défense du roi et du royaume; avant de prendre un pareil engagement, il faut savoir ce qu'ont fait les autres villes et bailliages, « nommément Paris, capitale du royaume, mère nourrice des rois, à laquelle nous prétendons nous conformer[1] ». — Notre maire est encore à Blois, disent

[1] Claude Hatton, *Mémoires*, 1576.

les conseillers de Troyes ; faisons bonne garde, afin de savoir ceux qui entreront dans la ville pour l'assemblée du 10 février. Demandons à « M. de Barbezieux s'il viendra avec sa maison seule ; s'il faut laisser entrer Saultour avec ses gentilshommes ou avec d'autres ». — Nous ne pouvons nous engager les premiers et seuls, ajoutent les députés du bailliage ; qu'on réunisse à Troyes les trois ordres de la province. — Point d'États provinciaux ! s'écrient les autres villes. — A Châlons, les délégués des cinquantaines déclarent : « Que plusieurs de leurs compagnies refusent de signer ; que, pour eux, ils ne peuvent et n'entendent rapporter leurs billets ni iceux signer, sinon avec les gens du conseil de ville ». — Les conseillers de Reims envoient deux messagers « vers Troyes et autres villes du voisinage, pour se gouverner comme elles sur le faict de la Sainte-Ligue[1] »

Qu'opposer à ces réponses, à ces défaites, à ces remises honnêtes ? De nouvelles instances, des promesses et des menaces ; mais, malgré tout, en Champagne, selon le duc de Nevers, la Ligue « n'alla que d'une fesse » et, en Brie, selon Claude Hatton, « personne n'en voulut manger ».

Ces refus obstinés annonçaient de singulières défiances ;

[2] Archives de Reims, de Châlons et de Troyes, *Livre des Conclusions*, 1576.

les uns craignaient pour « leurs bourse et deniers » ; les autres appréhendaient quelque machination des politiques.

Bientôt, deux nouvelles guerres civiles et de nouveaux ravages, deux nouveaux édits concédés aux protestants après de nouvelles victoires des catholiques, l'alliance de Henri III et des politiques, la mort du duc d'Alençon et l'avénement probable du roi de Navarre, renouvelèrent et redoublèrent les alarmes publiques. Enfin, dans les premiers mois de l'année 1585, la Sainte-Ligue apparut au grand jour, reconstituée et rajeunie par le manifeste du cardinal de Bourbon et par la prise d'armes du duc de Guise.

Le prince lorrain débuta par la Champagne, et, comme à l'ordinaire, il entraîna sans peine les ordres privilégiés ; mais le tiers-état, mais les municipalités restèrent fidèles à leur conduite antérieure : il fallut leur forcer la main.

Parti de Joinville avec de nombreux gentilshommes, le duc de Guise s'assura, en passant, et sans difficulté, de Saint-Dizier et de Vitry ; puis, le 21 mars, vers trois heures de l'après-midi, il entra solennellement à Châlons, par la porte d'Allemagne. Au même moment, par la porte opposée[1], arrivait un agent royal.

Cet agent était Joachim d'Inteville, lieutenant-général de la province. Depuis six ans, il ne cessait de surveiller

[1] Porte de Marne.

les menées des ligueurs, de dénoncer les « cerveaulx prompts et faciles à remuements »; cependant, « ne voyant pas assez clair », il passa tout l'hiver de 1585 dans son château de Thenillières. Ce fut seulement le 16 mars que, sur l'ordre du roi, d'Inteville commença ses tournées, afin de calmer l'agitation des villes. A Troyes, il rassembla les bourgeois, les harangua longuement, leur rappela leur devoir et prit quelques bonnes mesures de police; quatre jours après, sur le soir, suivi d'une vingtaine de gentilshommes, il s'achemina mystérieusement vers Thenillières, puis, « tournant bride, sous quelque déguisement[1] », il se rendit à Châlons. A peine descendu de cheval, il fut abordé par le sieur de Piepappe, qui le pria de venir immédiatement conférer avec le duc de Guise.

« Tout perplex » et ne pouvant compter sur sa petite escorte ni sur les Châlonnais, dont il ignorait les intentions, le lieutenant-général n'osa décliner l'invitation de son chef. Celui-ci, radieux comme un vainqueur, dit d'un ton railleur : « Monsieur d'Inteville, soyez le bien-venu ; vous ne direz pas que vous avez fort dextrement pris une occasion de me faire une dépesche, pour me déguiser vostre voyage ; mais je veux bien vous advertir que, dès mardy dernier, j'ay eu advis de la substance de la dépesche qu'avez reçue du roy et autres choses qui auroient esté déli-

[1] Mss. de la Sorbonne, *Correspondance de d'Inteville.*

bérées de tirer quelques troupes de Metz et Marsal, pour venir à moy à Joinville, et vous à Châlons m'en fermer les portes. — Sur mon honneur, interrompit d'Inteville, ce n'estoit pas pour vous en fermer les portes ». Le duc reprit la parole, rappela longuement ses services et ceux des siens; il termina ainsi : « La prudente loy de nature m'a contraint à faire ce que j'ay fait[1] ».

Cette entrevue dura plus de trois heures. D'Inteville voyait bien que l'on voulait gagner du temps et s'assurer de la ville; mais, afin de prévenir un plus grand malheur, il dévorait ses ennuis. Quand il fut libre et rentré dans son hôtel, il reçut la visite des conseillers. A ses plaintes, ils répondirent par des excuses et des regrets. L'agent du roi ne voulut point récriminer sur le fait accompli ; craignant d'exposer sa liberté, il résolut de retourner à Troyes et alla prendre congé du prince, en ces termes : « Puisque vous voilà à pourvoir à Châlons, comme Monsieur le cardinal de Guise fera à Reims, je n'ay plus rien à faire icy ».

Cinq jours plus tard, survint un commissaire royal, le baron de Luz. Guise l'accueillit avec égard, mais refusa de le laisser entrer en communication avec les Châlonnais : « J'en doibs rendre compte au roy, dit le baron. — J'en rendray compte moy-mesme, répliqua le duc ; et

[1] Mss. de la Sorbonne, *Correspondance de d'Inteville.*

aussy ne vous mettez en peine d'aller à Reims, où j'iray faire ceste commission ». Le lendemain, le duc s'empressa de tenir sa promesse ; il occupa d'abord Épernay et s'avança vers Reims, dans l'intention d'y entrer le 27 mars, par la porte de Vesle. Il y entra, mais par une autre porte, et non sans obstacle.

En effet, dès le 26 mars, un gentilhomme et Thomas Parent, conseiller au siége, présentaient au conseil de ville une commission royale qui défendait de recevoir le duc de Guise. Sur cette affaire de grande importance, les conseillers consultèrent les notables. Après la lecture de l'ordre du roi, complétée par quelques paroles de Parent, « les avis se trouvèrent différents » : les uns voulaient qu'il ne fallait tenir aucun compte « du mandement royal », contenu seulement en une simple lettre de cachet; les autres étaient disposés à obéir sans discussion. La majorité fut de l'avis de ces derniers.

Sérieusement alarmé, le cardinal de Guise employa toute la nuit « à travailler, à gagner » les conseillers de ville et quelques notables : « Mon frère, disait-il, n'a aucune mauvaise intention contre le roy ny son Estat; ses ennemis luy ont procuré cette disgrâce ». Il parvint à obtenir que « le lendemain, de grand matin, on adjoindroit au conseil ordinaire quelques douzaines d'habitants, pour donner advis sur l'exécution de la conclusion précédente ». L'assemblée déclara ne point s'opposer à l'entrée du

prince. « Deux des premiers et anciens conseillers » furent députés à la porte de Vesle, afin de signifier la conclusion nouvelle à Nicolas Coquebert, capitaine du poste. A cette communication, le capitaine répondit : « Au péril de ma vie, j'exécuteray le premier mandement, si on ne me fait apparoir la révocation en même assemblée qu'elle a esté prise[1] »; il aurait tenu parole.

Le cardinal résolut de tourner la difficulté : il envoya les deux conseillers au-devant du prince, pour le conduire, par Cormontreuil, à la porte Dieu-Lumière. Lui-même alla s'établir à l'abbaye de Saint-Remy. Informé de l'arrivée de son frère, il sortit avec ses gardes, et franchit la première porte, « sans faire aucun semblant »; mais, au sortir de la dernière, il s'arrêta. Bientôt, apparut le duc, et alors s'engagea le dialogue suivant : « Que faites-vous là, Monsieur le cardinal ? — Je suis de garde, vous n'y entrerez pas »; puis, se moquant du bon peuple et « des portiers, tous surpris », les deux frères se prirent par la main et se rendirent à Saint-Remy.

Peu après, le prince manda Nicolas Souyn, lieutenant de ville, et lui dit : « Mon titre de gouverneur général me donne le droit de tenir les clefs des portes, pendant mon séjour, dans les villes de mon gouvernement. — Je ne puis rien dénier ni accorder, reprit Souyn, le conseil

[1] *Mémoire royaliste ;* Marlot francais, pièces justificatives.

seul a le pouvoir de conclure et résoudre. — Allez donc vers le conseil, répliqua le duc, et ne me refusez ce que je vous demande, car, si vous ne me l'accordez d'amitié, je sçauray comment je m'y dois gouverner [1]. »

Le conseil refusa sans hésiter, ordonna aux capitaines de réunir les compagnies bourgeoises « pour, au besoin, défendre leurs droits », et se transporta à Saint-Remy, afin de faire connaître « ses priviléges ». Le prince, sans se découvrir, se mit d'abord à parler « fort haut ». Tout à coup arrive un gentilhomme qui, le tirant à part, lui annonce que « toute la ville est en rumeur ». Aussitôt, le duc se retourne, se découvre poliment, met son chapeau sur la table, et dit, en changeant de ton : « Comment, Messieurs, j'entends que la ville est en alarme ; quelle opinion a-t-on de moy ? Je suis venu icy pour vous conserver et maintenir, croyez-vous que je voulusse vous opprimer en quelque chose » ? On répond par « quelques compliments » que le duc agrée, en promettant de ne rien faire contre les priviléges de la ville. Le lendemain, devant le conseil général, il renouvelle ses assurances et s'engage à ne point mettre de garnison dans Reims. Les habitants consentent à recevoir quelques centaines de soldats, « les chefs estant par eux nommés et pris de leur corps [2] ». Ils

[1] *Mémoire royaliste ;* Marlot français, t. IV.
[2] *Mémoire royaliste ;* Marlot français, t. IV.

autorisent aussi le cardinal de Guise à conserver près de lui une garde ordinaire de cent hommes.

Maître de Reims, le duc de Guise envoie des agents dans les autres villes de Champagne. De Rosne occupe Mouzon ; des affidés se présentent à Mézières et à Chaumont, porteurs de billets courts et pressants :

« Messieurs, pour ce que je désire communicquer avec vous des choses qui importent à vostre conservation, je vous prie députer deux ou troys d'entre vous pour me venir trouver ; et, cependant, gardez-vous bien de laisser entrer aucun en vostre ville, et me ferez plaisir ; priant le Créateur vous donner, Messieurs, ce que mieulx désirez.

» De Reims, ce XXVIII[e] jour de mars 1585 ».

« Messieurs, je vous attendray à Challons, je vous prie vous haster.

» Vostre meilleur voisin et amy à jamais[1] ».

« Messieurs, suivant ce que mon bailly de Joinville m'a dit de vostre part, j'ay dépesché l'un de mes gens devers vous, pour vous dire ce que je n'ay voullu vous escripre, et luy ay commandé, estant à Joinville, vous faire tenir la présente, pour sçavoir de vous si le voudrez ouyr parler et s'il peut seurement aller à vous, que je prye lui en

[1] Archives de Mézières, communication de M. Senemaud, archiviste.

monstrer vostre volonté, affin que, sur l'asseurance que vous me donnerez et à luy de cela, il s'achemine. Vous priant donc redépescher aussitost ce porteur, avec response à la présente, suivant laquelle j'ay commandé à celluy que je vous envoye se gouverner.

» De Reims, ce 28 mars ».

« Messieurs, vous connaissez ce porteur en quy j'ay fience, comme à moy propre; je lui commande de vous dire de mes nouvelles et faire entendre mon intention. Vous priant le croire, comme voudriez faire moy-mesme, qui vous porte tant d'affection que vous ne me trouverez jamais autre que père de la patrye et conservateur de ce qui en dépend.

» Croyez, je vous prye, ce porteur, comme à moy-mesme, et soyez asseuré que je vous veux conserver comme mes propres enfants.

» Votre affectionné voisin et amy,

» Henry de Lorraine.

» De Reims, ce 29 mars 1585[1] ».

Pendant ce temps, on imprimait à Reims, on répandait dans toute la France, dans toute l'Europe, le manifeste de Joinville, qui glorifiait la prise d'armes, qui conférait aux ducs de Guise et de Lorraine la lieutenance générale de la

[1] Archives de Chaumont, *Lettres missives*.

Ligue. Chargé de cette importante publication, le cardinal de Guise s'était mis en mesure dès le commencement de mars; en sorte que, le 19 de ce mois, les princes en adressaient déjà un exemplaire au parlement d'Aix. Mais, au bas des autres, publiés depuis, on ajouta : « Donné à Péronne, le 31 mars 1585 », c'est-à-dire, le jour de la délivrance du cardinal de Bourbon, seul signataire, seul officiellement responsable.

Le « petit cardinal[1] » venait, en effet, d'arriver à Péronne, sous la conduite du duc d'Aumale. Le duc de Guise s'empressa d'aller le chercher et de l'installer à Reims ; il lui fit faire une entrée solennelle, et le présenta à tous comme l'héritier présomptif de la couronne. La ville et le chapitre mirent d'autant plus d'empressement qu'ils revoyaient, dans le « bon cardinal », l'ancien évêque de Laon, leur voisin, leur ami. De son côté, Bourbon, flatté de tant d'honneur et prenant son rôle au sérieux, s'efforçait de se composer une cour, d'édifier le peuple par sa dévotion, par des neuvaines et des pèlerinages à Saint-Remy, à Notre-Dame-de-Liesse, de contenter ses associés en les suivant de ville en ville, à Épernay, à Châlons, à Nomeny.

Quant au duc de Guise, il retourna « doucement » à

[1] Lettre du duc de Guise au duc de Nevers, *Mémoires* du duc de Nevers, t. II, p. 125.

Châlons où il établit son quartier général, d'où il expédia sans cesse ses émissaires, tout en disant, dans ses lettres à d'Inteville : « N'escrivez rien aux villes pour les aigrir contre moy ; les choses ne sont encore extresmes ». D'Inteville ne s'y laissa point prendre : il lui fit une réponse équivoque : « J'imite monsieur de Luxembourg, qui n'a voulu entrer en jeu ; je ne veux vous offenser, car je ne sçay si vous estes sorty du debvoir ; je conserveray la fidélité que je doibs aux roy et à l'honneur, et la révérence que je doibs à vous et à vos semblables ». Mais, à la même date, il écrivait carrément à Henri III : « Je doibs vous dire, Sire, indubitablement le Rubicon est passé [1] ».

En effet, vers le milieu d'avril, averti que ses agents tenaient trente-six mille hommes à sa disposition, qu'il aurait « tout ce qu'il voudroit ; que la noblesse lorraine s'y mesloit », le prince se décida à tout braver ; laissant de Rosne à Châlons et quelques troupes à Ponfaverger, afin de surveiller Reims, il passa à Sainte-Menehould et courut à Verdun que les habitants venaient de livrer à Saint-Paul.

C'était le samedi saint, 20 avril, sur l'heure de midi ; à cette nouvelle, le gouverneur Lieudieu sortit de table, entraîna ses soldats et grand nombre d'habitants. L'ennemi, repoussé avec perte, ne trouva d'asile que dans une maison

[1] Mss. de la Sorbonne, *Correspondance de d'Inteville*.

particulière dont le siége commença aussitôt. En ce moment parut le bailli de l'évêché, Saint-Ignon, porté dans sa chaise, « tant il estoit goutteux »; employant l'influence que lui donnait son grand âge et sa vertu, il désarma les bourgeois et les ralia à Saint-Paul, « venu, disait-il, pour empescher que Verdun ne tombast aux mains des huguenots ». Lieudieu, abandonné, se fortifia dans son hôtel. Le lendemain, jour de Pâques, apercevant quatre cents Sedanais sur la droite de la Meuse, il essaya d'enfermer les bourgeois dans l'église, pendant le sermon; mais cette tentative faillit lui coûter cher. La foule furieuse l'assiégea et l'aurait certainement massacré sans l'intervention du duc de Guise.

Parti en diligence de Sainte-Menehould, avec quarante ou cinquante chevaux, le prince arriva à temps. Lieudieu obtint une capitulation honorable; ses troupes se mirent à la solde du duc de Guise, qui, après avoir confié la place à une garnison de cinq cents hommes, commandés par le capitaine Guitaud, revint précipitamment à Châlons et à Reims. Là, il apprit que Toul, Void et Vicherey, que Villefranche, Mouzon, Rocroy et Châtillon-sur-Marne reconnaissaient son autorité. Au nord, restaient Metz et Mézières, « places de grande importance ». La première se garda bien; les huguenots et les politiques s'unirent, chassèrent les ligueurs et résistèrent aux menaces, aux ruses, et aux attaques du duc de Guise; la seconde se laissa

prendre. Dans cette ville, la municipalité avait pour chefs « les maîtres, commis à la garde, et les échevins »; le roi et le duc de Nevers y étaient représentés par le sieur de La Vieuville, gouverneur général du Rethélois, qui, fidèle comme d'Inteville, cherchait aussi, comme Louis de Gonzague, à ménager la Ligue. Avant et après la mort du duc d'Alençon, il recommandait « bonne et songneuse garde, car il avoit entendu parler d'une entreprise, car la mort des grands princes apporte ordinairement changements et nouveautez ». En 1585, il multiplia ses précautions, et le 25 mars, ordonna aux habitants de Mézières de fermer leurs portes à toute compagnie qui voudrait entrer pour tenir garnison, avant son arrivée. Le duc de Guise n'osait alors risquer cette entreprise dans la crainte de tout rompre avec le duc de Nevers; il écrivait même à la duchesse : « Je n'ay pas songé à Mézières, encore que ceste place me soit très-importante ; si est-ce que, mille fois, je la désirerois plustost perdue qu'en rien vous offencer ». Le prince recourut à un autre expédient : publiquement, il démentit « les impostures dont on se servoit pour troubler le repos des habitants et les mettre en peine »; en secret, il chargea le comte de Grandpré de supplanter le gouverneur, alors très-impopulaire. Grandpré réussit et, vers le 21 avril, il informa le duc de Guise « de la bonne résolution des gens » de Mézières. Trois jours après, dans sa réponse, le prince fournit à son agent un

moyen sûr de les engager de plus en plus, en leur faisant part « de la belle exemple de fortune qu'eust couru Verdun ». Il ajouta : « Quant au sieur de la La Vieuville, je vous manderay bientost comment vous aurez à vous gouverner ouvertement ». Quelques jours plus tard, il alla lui-même à Mézières, congédia La Vieuville et donna sa charge à Grandpré [1].

Au sud de la Marne, Chaumont n'hésite pas à se prononcer pour la Ligue, mais Langres résiste opiniâtrément. A Troyes, des bruits de siége, des menées, « des devis » de toute sorte, donnent beaucoup plus de peine à d'Inteville que les « forces ouvertes ». La populace et les artisans, « bigarrés, prestent l'oreille aux beaux termes de soulagement et de liberté ». Un dimanche, on dit que la ville est pleine de huguenots. Le peuple, « oisif et ayant le vin en corne », envoie des députés au gouverneur, qui leur fait faire à eux-mêmes « perquisition par quartiers ». Les commissaires n'ayant trouvé que quatre gentilshommes de la religion, la foule se calme un peu ; mais d'Inteville avoue que « ceste communauté, non plus que toutes les autres, n'a jamais voulu recevoir aucun mors ni frein, ains s'est gouvernée par l'oppinion qui luy semble la plus apparente. Il est très-difficile de jeter quelques fondements pour, par leur moyen, conserver la ville [2] ».

[1] Archives de Mézières, communication de M. Senemaud.
[2] *Correspondance de d'Inteville*, mss. de la Sorbonne.

Ainsi, dès la première campagne, les agents de la royauté avouent leur défaite. Ceux de la Ligue ne peuvent célébrer qu'une demi-victoire : on négocie. Contenter le prince par des négociations et des concessions, tel est le désir de Catherine de Médicis, des ministres et des hauts dignitaires, qui fondent leur conseil sur le manque d'argent ou sur des calculs égoïstes. D'Inteville, lui-même, ne parle pas autrement ; seulement il dit au roi : « Armez-vous », afin de rassurer les sujets fidèles, de contenir les douteux et d'avoir plus de force dans les conférences. Henri III, selon sa coutume, et toujours malgré lui, incline vers les plus lâches. Sa mère vient en Champagne ; mais, vainement, pendant deux mois, elle déploie toutes les ressources de son esprit, en poursuivant la paix de Reims à Châlons, à Liesse, Sary, Jalons, Épernay ; en vain, elle dépêche des intermédiaires agréables et conciliants. Les princes, toujours intraitables, toujours « entourés de grandes troupes », repoussent « tout édit imaginaire et sans effect, comme ceux du passé » ; envoient copie de leurs requêtes aux villes, afin de prouver leur désintéressement « aux plus rudes » ; ils finissent par arracher à la royauté le traité d'Épernay et l'édit de Nemours, c'est-à-dire, vingt mille écus, l'extermination des hérétiques, et trente places de sûreté pour cinq ans.

CHAPITRE IV.

Parmi les places de sûreté accordées au chef de la Ligue, se trouvent Mézières, Toul, Verdun, Saint-Dizier, Châlons et Reims. Le duc de Guise use aussitôt de sa nouvelle autorité pour s'y créer de nouvelles forces : sous prétexte de défendre ou de « soulager les bourgeois », il augmente les fortifications et les garnisons ; il établit dans les villages voisins ses compagnies françaises, allemandes, italiennes, albanaises, et recommande sans cesse de faire bonne garde. De Rosne, nommé lieutenant-général de la province au lieu de d'Inteville, est particulièrement chargé de surveiller Châlons. Le duc d'Aumale et le cardinal de Guise restent à Reims, où les parents, les amis et les agents du duc de Guise ne cessent de venir et de séjourner ; le prince lui-même s'y arrête souvent.

C'est pendant un de ces séjours (septembre 1585), qu'il reçoit la visite du duc de Lorraine : « Y estoient aussi mesdames de Guise et de Vendôme, le cardinal de Guise, les évesques de Soissons et de Meaux, les députés du

clergé de Laon, les sieurs de Rosne et de Brissac[1]. » Le Livre des comptes, qui signale cette conférence, ne dit rien de ce qui s'y passa. Les faits parlent pour lui : on repoussa toute transaction avec les réformés; on demanda avec instance l'autorisation de faire la guerre au duc de Bouillon, « vray asille des obstinez héréticques ».

Sur le premier point, la royauté s'exécuta encore; Henri III aggrava les clauses de l'édit d'Union; mais on éluda la seconde requête, dans la crainte de donner de nouvelles forces à un adversaire déjà trop fort. Les ligueurs résolurent de se passer de la permission. Les prétextes ne manquaient pas : le duché de Bouillon « pays des Marches », antique asile des proscrits politiques, était, depuis 1530, le refuge des proscrits religieux. Les populations et les princes se laissèrent volontiers gagner par des doctrines qui semblaient donner une nouvelle consécration à leur indépendance, qui augmentaient leurs forces et leurs richesses. En 1560, le jeune duc Henri-Robert de La Marck et sa femme, Françoise de Bourbon, proclamèrent la liberté de conscience, sans interdire officiellement le culte catholique. Pourtant, le séjour de quelques réformés illustres, polémistes et capitaines, La Noue, de Bèze, Duplessis-Mornay, et la fondation d'un collége, en firent « une petite Genesve », où le

[1] Archives de Reims, *Livre des Comptes*, 1585.

zèle naturel des sectaires provoqua des actes d'intolérance et de propagande de plus en plus accentués.

La guerre contre « ce nid de huguenots » pouvait entretenir l'armée « en lieu propice et à propos »; la possession des passages de la Meuse devait augmenter la popularité et la puissance des ligueurs. Le capitaine Saint-Paul, posté à Mouzon, se chargea de commencer l'attaque : le 25 février 1586, il occupa la petite place de Douzy. Aussitôt, les prédicateurs de Paris et la presse célébrèrent ce coup de main comme la plus éclatante des victoires, et le duc de Guise prépara une campagne contre Sedan, afin de prévenir « quelques entreprises ».

Les faits donnèrent raison à la prévoyance du prince. Dans la nuit du 19 novembre, des Sedanais, conduits par Montmarin, surprirent Rocroi, tuèrent les sentinelles, le gouverneur et son fils, pillèrent les églises et mutilèrent les images. « Craignant de hasarder la protection royale », le duc de Bouillon désavoua Montmarin, et « jura devant Dieu n'avoir rien sceu ». Il dénonça aussi les violences et les projets du chef de la Ligue, tout en lui écrivant dans les termes les plus humbles. Mais Guise refusa d'entendre les envoyés de Sedan et répondit avec hauteur :

« Monsieur, je ne sçay de quelle façon cela s'est faict; une chose sais-je bien, c'est que, du vivant de feu M. le duc de Bouillon, il ne feust jamais arrivé une chose sem-

blable, et qu'il rendoit au roy, en serment, la protection qu'il recevoit de Sa Majesté[1] ».

« Monsieur, pour respondre aux offres que vous faictes de vous employer à ce que Raucroy demeure en l'obéissance du roy, je vous diray que, avant la surprise, je crois que vous aviez pouvoir de ce faire, autant que homme du monde, puisque Sa Majesté se contentoit de vous avoir pris pour respondant de ceux qui l'ont exécutée. Maintenant que je m'en suis approché, je sçay que, soubs l'authorité du roy, je puis plus que vous ny nul autre qui soit de leur religion, pour avoir plus de moyens, avec les forces et commandement de sa Majesté, de les chastier, que vous n'avez de m'assurer d'eux[2] ».

Cependant, avant d'être arrêté par un ordre du roi, le duc assiége Montmarin, puis négocie avec lui. Maître de Rocroi, il renouvelle ses plaintes contre les « pillards » de Sedan, fait appuyer ses requêtes par toutes les villes de Champagne et de Picardie, et « n'oublie aucun des artifices dont il se peut imaginer pour y embarquer le roy[3] ». Bien plus, il occupe ou assiége les places des principautés souveraines. L'hiver ne l'arrête pas; les menaces et les promesses d'Henri III le rendent opiniâtre. La reine-mère

[1] *Histoire de Rocroi*, par M. Lépine.

[2] *Correspondance* du duc de Mayenne, t. II, p. 307.

[3] Lettre du duc à l'ambassadeur d'Espagne, 24 janvier 1587, *apud.* Bouillé.

seule l'attire à de nouvelles conférences. Néanmoins, la trêve de Reims (24 mai 1587) ne termine pas les hostilités; elle n'empêche pas non plus les La Marck et les Guises de se combattre sur un autre terrain : les premiers, pour succomber avec les reîtres, leurs alliés; les seconds, pour revenir triomphants se partager les biens des vaincus.

Jamais l'occasion ne parut aussi favorable. Charlotte, sœur et héritière des La Marck, sort à peine de l'enfance; les membres de son conseil d'État et les gouverneurs de ses villes sont « sans instruction et dans l'estonnement »; son oncle, son tuteur naturel, le comte de Maulevrier, et son suzerain, Henri III, au lieu de la protéger, élèvent des prétentions sur ses domaines; le brave La Noue, lieutenant-général et exécuteur testamentaire du dernier duc, erre de Genève à Heidelberg, d'Heidelberg à Verdun. Un coup de main hardi peut forcer la duchesse de Bouillon à livrer ses places ou à épouser un prince lorrain. Tel est le plan concerté, en janvier 1588, aux conférences de Nancy.

Charles III, duc de Lorraine, se charge de l'exécution : depuis trois ans, il intervenait sournoisement dans les affaires de la Ligue. Alors, il déclare vouloir punir « la félonie » du défunt duc de Bouillon, « vassal déchu de son fief », et tirer une satisfaction « condigne ». Il fait assiéger Jametz, envoie devant cette place l'élite de ses compagnies, ses meilleurs capitaines et ses meilleurs canons.

En même temps, il négocie avec Charlotte, « sa bonne cousine, suivant les ouvertures à lui faites par aucuns bienveillants parens et amis ». Quatre commissaires portent ses propositions à Sedan :

1° La duchesse épousera le comte de Vaudémont qui, de son autorité maritale, « commandera ès places souveraines, son intention n'estant d'y mettre garnison, si ce n'est en cas de nécessité ».

2° Les protestants auront liberté de conscience, mais pour un temps seulement, au bout duquel ils retourneront à l'Église catholique ou s'expatrieront après avoir librement disposé de leurs biens.

3° Le prince pourra promettre de maintenir les gouverneurs qui sont en charge, et accorder la liberté du culte privé aux bourgeois domiciliés depuis un an et un jour.

4° Le mariage sera conclu après la réception de la dispense « pour cause de parenté » ; en attendant, on tâchera de réconcilier mademoiselle de Bouillon avec l'Église catholique ; « car il seroit par trop ignominieux qu'un prince, recongneu très-catholique par toute la chrétienté, se joigne par mariage à une hérétique[1] ».

Les Sedanais surent résister à tous les efforts de leurs ennemis ; aux négociateurs ils répondirent : le testament

[1] Archives de la Meurthe, *trésorier général de Lorraine* et *lettres patentes*, 1588, 1589. — *Lettres et instructions de Charles III*, p. 61, 99 et suivantes.

du dernier duc oblige la duchesse, sous peine de déchéance, à maintenir les libertés politiques et religieuses du pays ; ils ripostèrent par des sorties au blocus et aux attaques des soldats, leur rendant coup pour coup, stratagèmes pour stratagèmes, railleries pour railleries : « Mieux vaut laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez, dit le lorrain d'Haussonville ; — puisque le vin est tiré, il faut le boire, réplique le sedanais Schelandres ». Les Lorrains se vantaient de faire leurs pâques à Jametz, et jurèrent de ne couper leur barbe et leurs cheveux qu'après leur entrée par la brèche ; mais ils n'occupèrent la place que huit mois, quatorze mois plus tard, pièce à pièce, la ville d'abord, le château ensuite, le tout par capitulation, aux conditions les plus honorables pour les vaincus.

Le duc de Guise tira encore d'autres conséquences de la surprise de Rocroi, il alarmait les villes de Champagne et renouvelait, sur un ton amer, ses plaintes et ses menaces contre l'incurie du pouvoir[1] « Je feray du scandal, disait-il, car il semble que l'on ne s'en soulcye point ou qu'on le désire[2] ».

Le scandale fut l'invasion des reitres et l'incurie calculée du roi, les victoires signalées et les audacieuses

[1] Pièces justificatives, n° I et n° II.

[2] Archives de Châlons, lettre à M. Brulard de Crosne, secrétaire d'État.

entreprises du Lorrain, enfin les applaudissements des Parisiens criant : « Noël, vive Guise, à Reims, à Reims » ! le scandale, ce fut la prise d'armes du cardinal de Guise.

Tandis que le duc excitait et exploitait les inquiétudes de la bourgeoisie municipale, le cardinal, son frère, excitait le clergé et les fidèles, employant tour à tour les armes spirituelles ou temporelles, l'excommunication, la diplomatie et la guerre. Tout en gardant Reims avec une sollicitude intéressée, il ne laissait point chômer sa compagnie et la mena plusieurs fois au dehors, surtout contre Sedan. Il se montra particulièrement le défenseur déterminé des priviléges de l'Église, en matière d'impôt. Sur son invitation, les députés de la province ecclésiastique de Reims se réunirent dans cette ville, le 14 décembre 1587. Dans cette assemblée, le théologal Hubert Morus et le doyen Pierre Frizon se signalèrent par leur zèle ardent ; le premier s'écria : « Pour l'estat où en sont à présent les choses et la connivence qui se trouve au gouvernement des affaires, s'il n'y est pourveu de prompts remèdes, *actum est de clero*. L'union entre les catholiques est un des principaux remèdes ». Le second, insistant sur cette dernière idée, fit la proposition suivante : « Que chaque diocèse de la province choisisse un personnage capable, zélé à la cause de Dieu ». Tous les délégués correspondront à Reims avec un syndic provincial ; celui-ci avec un conseil permanent, aussi provincial ; le

conseil, avec un syndic ou solliciteur général, résidant à Paris. Le synode vota cette proposition et organisa cette ligue cléricale. Puis, il formula son opposition à toute « levée sur le clergé[1] ».

L'année suivante, le cardinal de Guise alla plus loin. « Pour prévenir la totale ruine de la religion, le scandale des fidèles et l'ire de Dieu », de son autorité archiépiscopale, il défendit officiellement de payer une nouvelle taxe établie sur les paroisses[2].

L'audace du cardinal s'explique par sa récente victoire sur les royalistes de Troyes, et cette victoire est la suite du triomphe du duc de Guise à la journée des barricades. En effet, les événements de Paris redoublèrent l'agitation des Troyens, « bigarrez et effarouchés » depuis 1585 : le clergé réclama la destitution des hérétiques ou suspects « ayant commandement »; l'assemblée de ville se mit en permanence. Averti de ces troubles, qu'il provoquait, le cardinal de Guise se présenta devant la ville; trouvant les portes fermées, malgré ses instances, il écrivit au conseil : « Mon frère m'envoie visiter la province, affin qu'il ne s'y brouillast ni innovast rien contre le service de Dieu, du roy et du repos public; après avoir passé dans une bonne partie des villes de Champagne et

[1] Mss. de la Bibliothèque impériale, collection de Champagne, Reims, II.
[2] Pièces justificatives nº III.

y ayant reçu beaucoup d'honneur et de témoignages de bonne volonté, je ne voulus mettre en oubly celle de Troyes; empesché par trois ou quatre des principaux, je demande à parler à cinq ou six de la ville, pour leur faire entendre le vouloir du roy et du duc de Guise ». Le conseil lui offrit « quelque présent de vin » et lui fit remettre une liste « de messieurs du clergé, de la justice et de la ville », l'invitant à choisir lui-même les membres de la conférence. Ceux-ci persistèrent dans la conclusion première. Mais le cardinal ne se découragea pas; « sachant que les gens de bien et bons catholiques désiroient son entrée libre », il attendit deux ou trois jours. Alors, ses amis, Ives Le Tartier, doyen de Saint-Étienne; Denys Latrecey, capitaine de ville; Pantaléon Mignard, armurier, et ses quatre fils lui mandèrent qu'ils lui gardeaint la porte de Cronceaulx. Par cette porte, le 11 juin, ils le reçurent, ils l'introduisirent dans Troyes, « avec autant de joie et d'allégresse que de confusion et de honte dans l'âme de ses ennemis; et, comme Dieu estoit autheur de ceste entrée, il luy a pleu l'heurer de joie en toute sorte et non de deuil, n'y ayant dans ceste grande et incroyable esmeute du peuple, personne qui ayt esté d'aucune vengeance ny violence[1] ».

[1] Archives municipales de Troyes, 1588, lettre du cardinal de Guise au doyen Frizon.

« Ceste incroyable esmeute » ne se passa pas si doucement que le vainqueur veut bien le dire. Il ne faut pas, non plus, accepter sans réserves les exagérations des mémoires royalistes, qui parlent d'une nouvelle Saint-Barthélemy et d'odieuses orgies. Nous pouvons cependant affirmer que, le jour de l'entrée, il y eut du sang versé; que les jours suivants furent agréablement « variés » par « des fusées et pétards », par des dîners à l'échevinage et à l'évêché, par des actes de rigueur, tels que l'arrestation des Suisses royaux, la modification du conseil de ville et l'exil de quelques notables. Mais, en temps de guerre, le mensonge sert souvent plus que la vérité, et le cardinal, comme tous les politiques, peu scrupuleux sur les moyens, ne songeait alors qu'à exploiter sa victoire; il s'empressa de l'annoncer à ses agents, aux Orléanais et aux Parisiens, plus particulièrement encore aux villes de Champagne. Voici la lettre qu'il écrivit aux habitants de ces dernières :

« Messieurs, comme mes bons amys, j'ay bien voulu vous advertir de mon entrée en ceste ville de Troyes, au grand contentement des gens de bien qui se sont venus offrir, avec tous les témoignages qui se doivent désirer de personnes fort zélées au service de Dieu; et estime que ceste nouvelle vous sera fort agréable et désirée, et vous en esjoyrez avec moy; comme vous supplie vous

vouloir tousjours conserver soubs l'obéissance du roy et autorité de M. de Guyse, mon frère, vostre gouverneur, ainsy que vous me l'avez promis et asseuré, comme ce sera le bien de vostre ville et de toute ceste province, lequel recongnoistrez ès fruits qui en résulteront, Dieu aydant.

» De Troyes, ce xi[e] juin.

» Messieurs, je vous prie eslire deux d'entre vous, pour venir, de vostre part, en ceste ville, vous resjouir premièrement de l'honneur que Dieu a envoyé à Messieurs de Troyes; secondement, pour voir à vous unir avec eux. Je vous escriray demain plus au long de tout ce qui s'est passé icy. Cependant, je vous prie user de diligence à la délégation dont je voue prie, estant chose qui est pour vostre bien et que les autres villes de ceste province feront comme vous.

» Vostre meilleur amy,

» Loys, cardinal de Guise[1] ».

Déjà, le duc de Guise et la Commune de Paris avaient écrit dans le même sens. Que répondit la bourgeoisie? Elle continua à protester contre la « foule des troupes » et contre « les entreprises des garnisons ». A ce sujet,

[1] Archives municipales de Châlons, 1588; le *post-scriptum* est de la main du cardinal.

les conseillers de Châlons résistèrent ouvertement au duc de Guise. Quant à la Ligue, ils refusèrent de s'engager immédiatement et prirent des délais ; ils ne cédèrent qu'avec de bonnes réserves, en donnant procuration à François d'Aoust « de traiter de l'union et association de Châlons avec Paris et les députés des autres villes catholiques de ce royaume, en ce qui concerne l'honneur de Dieu, la manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, l'Estat et le service du roy, soulagement de son peuple, le tout soubs le bon plaisir et vouloir de Sadicte Majesté ; sans que ladicte procuration puisse obliger la ville à quelques conditions onéreuses que ce soit, que, préalablement, il n'en ayt esté délibéré et résous par les gens du conseil ou l'assemblée générale[1] ».

L'opposition des Rémois ne fut pas moins vive, si l'on en croit deux pamphlets, « nouvellement imprimés à Reims, l'Antigaveston et la response à l'Antigaveston ». Le premier traite les Guisards « de petits compaignons, agrandis naguère aux dépens du crucifix ». La seule volonté du roi peut leur faire perdre leur graisse ; « qu'il assemble un concile, une escole de salut, et les aveugles en la foy seront esclairés, les consciences malades guéries, la vérité viendra à luire ». Le second, dédié à « Henry de Vaudémont, soi-disant de Lorraine, prétendu maire du palais,

[1] Archives de Troyes, *Livre des Conclusions*, 1589.

roy de Jérusalem par fantaisie et de France par songe[1] ».

Evidemment, ces factums, armés de parti, ne sont pas plus l'œuvre des Rémois que les *légendes* de 1572 et le *tocsin contre les massacreurs;* mais ils provoquent des répliques, réellement imprimées à Reims, et portant au frontispice : « *la Confession et Repentance d'Espernon*, imprimé à Espernay, chez Tarabin Tarabat, de Francfort ».

Quant au conseil de ville, on le voit poursuivre un vieux procès sur les ventes, protester vivement contre certains mots injurieux échappés à l'avocat du cardinal, essayer d'interdire au clergé la garde personnelle. Cependant, les habiles ménagements des Guises, qui ne parlent plus de garnison, endorment peu à peu l'opposition bourgeoise ; en sorte qu'après l'occupation de Troyes, le conseil n'hésite pas à envoyer le lieutenant Souyn et le sieur de Bouzy vers le cardinal de Guise. Ces députés assistent à l'assemblée « consulaire, réunie en la chambre de l'échevinage, le dimanche 19 juin, deux heures après-midi ». On y voit, à côté des magistrats du lieu, Guillaume Rousselet, échevin de Paris; Jacques d'Hostel, avocat, et François Brottes, marchand, délégués de Chaumont. Rousselet déclare « qu'il est chargé d'inciter les habitants de Troyes à entrer dans l'Union qui estoit faite et se faisoit

[1] Bibliothèque impériale, nos 333 et 444 du catalogue. Voir aussi *la Grande Cascade de M. de Guise, avec la prise de Sedan et de Jametz* par ledict sieur, imprimée à Reims, 1588.

avec la ville de Paris par les meilleures villes du royaume, pour ensemblement présenter requeste au roy.....[1] ». Souyn et d'Hostel font de semblables déclarations, et se disent députés « pour s'unir avec le corps de la ville de Troyes, comme capitale de la province ».

Les magistrats de Troyes répondent qu'avant de prendre une résolution, il faut connaître l'avis du cardinal. Celui-ci apporte lui-même sa réponse, le lendemain, à huit heures du matin, et décide les assistants à « advouer la requeste des Parisiens, comme civile et raisonnable ». Le mardi 21 juin, il préside une nouvelle assemblée, composée de deux cents notables environ, savoir: « la plus grande et saine partie des juges, conseillers et officiers du roy, Me Nicolas Hennequin, grand vicaire pour l'évêque de Troyes, et les députés du clergé, les capitaines de ville avec bon nombre de bourgeois et marchands ». A l'unanimité, on vote l'union avec Paris; Philippe Devert, échevin et lieutenant au bailliage; Douynet, conseiller; Sébastien Mauroy, échevin, sont chargés d'une procuration, dressée en ces termes:

« Auxquels, ils donnent pouvoir et puissance de, pour et au nom de la ville, traiter, avec MM. les prévosts et eschevins de la ville de Paris, en ce qui touche l'honneur de Dieu, manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, de l'Etat et service du roy et soulagement du peuple, ladite union au nom de ladite ville, le tout soubs le

[1] Archives de Troyes, *Livre des Conclusions*, 1585.

bon plaisir de Sa Majesté : sans, toutes fois, que lesdits Philippe et Douynet puissent asservir ladite ville, à quelque condition que ce soit, sans, sur ce, préalablement en estre délibéré et résolu par les maire, eschevins et conseil de la ville, après l'assemblée générale faite.

» Leclerq, greffier de l'échevinage de Troyes[1] ».

Le lendemain, Rousselet conduit à Paris les députés des villes de Champagne. Il passe par Reims avec ceux de Troyes. Le 6 juillet, plusieurs d'entre eux reçoivent audience à l'hôtel de Guise. Desclavolles les présente au prince, qui les reçoit « fort humainement ». Après déjeûner, ils se rendent à l'assemblée générale de la Ligue, où les Parisiens et le Champenois Guillaume Rose, évêque de Senlis, les accueillent avec grandes démonstrations de joie, les déterminent à s'unir avec Paris et les renvoient porteurs d'une lettre adressée à leurs commettants[2].

Aussitôt, commence l'agitation électorale, pour nous servir d'une expression toute moderne. Le cardinal de Guise ne quitte pas la Champagne avant d'avoir assuré et vu le succès de ses candidats. Le clergé rémois le choisit lui-même pour député, tandis que les bourgeois nomment Nicolas Souyn, lieutenant de ville, et « dressent leurs remontrances », divisées en cent neuf articles,

[1] Archives de Troyes, ibid. — Archives de Reims, copie conservée par Pierre Coquault.

[2] Pièce justificative n° IV.

qu'on peut ramener aux titres suivants : État, Église, Université, justice, police, armée, finances, états provinciaux, libertés municipales, commerce, industrie. Parmi de vieilles redites contre des abus sans cesse renaissants, on trouve, dans ces remontrances, des vœux nouveaux et des détails du plus haut intérêt ; c'est un mélange des passions du temps et des aspirations de tous les temps vers le progrès, l'ordre et la liberté ; c'est l'expression naïve du bon sens pratique de la bourgeoisie intelligente et expérimentée ; c'est la grande charte des Rémois du XVI^e^ siècle[1].

Munis de leur volumineux cahier, les députés[2] de Reims se rendent à Blois, dès le 5 septembre 1588, et ne cessent de tenir leurs compatriotes au courant de ce qui se passe. La ville, de son côté, se met en prières pour la prospérité des États : après un jeûne de trois jours et une communion générale, on chante un *Te Deum* « avec toutes les solennités possibles[3] ». Le chapitre ne marchande pas un don gracieux. Hélas ! un mois plus tard, la mort des deux Guise change la joie en douleur, la douce confiance en épouvante et en fureur.

[1] Cette pièce a été publiée par les éditeurs du Marlot français.
[2] Claude Ledieu, receveur de ville, accompagne le lieutenant Souyn.
[3] Le 27 octobre.

CHAPITRE V.

A la nouvelle de l'assassinat des princes lorrains, toute la Champagne est remplie de frayeur et de divisions. Les royalistes s'agitent pour reprendre le pouvoir, les ligueurs pour le conserver. Un troisième parti se forme parmi les gentilshommes et les bourgeois « des bonnes villes » ; dans une prudente neutralité, ils regardent tomber « la gresle et attendent le bon vent » : ce sont « les rieurs ». Ces trois factions sont à peu près égales en force : si quatre villes importantes, Châlons, Sainte-Menehould, Langres et Château-Thierry, se déclarent pour le roi, Troyes et Saint-Dizier se donnent à la Ligue; tandis que Reims, Epernay, Mézières, Villefranche, Vitry et Chaumont, restent neutres.

A Reims, au milieu de la stupeur et des incertitudes du premier moment, les magistrats municipaux cherchent à prévenir toute surprise du dehors, toute sédition du dedans; sur la proposition du sieur de Vraux, ils ressaisissent le pouvoir souverain que leurs prédécesseurs avaient possédé « de tout temps »; ils ordonnent aux étrangers de quitter la ville et déclarent vouloir rester dans une neutralité provisoire, « jusques à ce qu'ils aient

reçu nouvelles des députés de Reims à Blois, observant l'édit d'union, sans recevoir garnison de quelque part que ce soit ». Ils suivent assez fidèlement cette ligne de conduite pendant tout le mois de janvier.

Cependant, les royalistes, voulant profiter du trouble de leurs adversaires, s'entendent avec leurs voisins, particulièrement avec le trésorier général Soindre et avec d'Inteville. Le premier fait demander « quelle est l'intention et affection » des habitants de Reims envers le roi; le second engage les Rémois à députer « un d'entre eux vers Sa Majesté, pour luy certifier de leur volonté et fidélité ». Les conseillers répondent : « Jamais nous n'avons esté autres que les humbles et fidèles sujets et serviteurs du roy ; nous avons par ci-devant mis toutes peynes et sollicitudes à conserver ceste ville en la religion catholique, apostolique et romaine, sous l'autorité et obéissance de Sa Majesté ; et, à cet effet, nous avons fait sortir de Reims tous les estrangers et forains ; tellement qu'il n'y a autre qui commande à Reims que les gens du conseil, comme ils ont fait de tout temps ; estant en délibération de n'y laisser entrer aucun de qui nous puissions avoir soupçon ». Mais on refuse d'écrire au roi et de lui envoyer une députation, « avant d'avoir receu nouvelle des députés de Reims à Blois[1] ».

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 31 décembre 1588, et 2 janvier 1589.

Ce refus semble moins une marque de mauvais vouloir qu'une précaution; on ne veut pas donner aux ligueurs un nouveau prétexte de sédition. En effet, l'agitation augmente de jour en jour; le 31 décembre, on parle de « chapitrer les huguenots »; le 10 janvier[1], la douleur et la colère du peuple se changent en fureur. Le clergé est à la tête du mouvement; les curés et les prédicateurs poussent les vrais catholiques à venger Daniel, à secouer le joug du tyran Nabuchodonosor, à exercer sur lui toutes les représailles de la colère divine.

Madame de Saint-Pierre, « quittant les larmes et le deuil », ou plutôt par ses larmes et par son deuil, excite les passions populaires et résiste aux ordonnances du conseil. De Vraux, l'ayant priée de ne point se formaliser si l'on appliquait à Phorian l'ordonnance sur les étrangers, elle s'emporte avec hauteur, dit qu'elle trouve « estrange qu'on veuille expulser le sieur de Phorian, joint qu'il est natif de cinq à six lieues de Reims, cogneu en ceste ville pour catholique et affectionné à la patrie, où il est habitué de longtemps, y ayant maison, enfants et mesnage; que, le chassant, elle a opinion qu'on la veut elle-mesme chasser; qu'alors, elle et lui en demandent conclusion par escrit ». La prendre au mot eût été un véritable coup d'état qui pouvait immédiatement exciter une révolte ou

[1] A la nouvelle de l'exécution du cardinal de Guise.

affranchir complétement Reims de la domination lorraine ; mais, pour le tenter, il fallait plus que de l'audace : il fallait fermer son cœur à la pitié et à la reconnaissance ; le conseil concilia tous ses devoirs, en cédant aux instances de la princesse et en prenant des précautions à l'égard de Phorian ; on l'autorisa à demeurer « pour le service de ladite dame et de ses affaires, à la charge, toutefois, de ne recevoir autres que ses domestiques ordinaires, et qu'il se contiendroit modestement[1] ».

Excité par la voix de Renée, par la voix des prêtres et par sa propre douleur, le peuple s'agitait et murmurait, dans les rues, sur les places, dans les corps de garde et les assemblées publiques ; on parlait du roi avec mépris ; on le traitait « de fourbe et perfide, meschant et déloyal, ennemy de Dieu et de l'Église » ; tous les jours, devant l'hôtel de ville, par des cris, on demandait la déchéance « du tirand, l'extermination des hérétiques et de leurs adhérents[2] ». Le conseil chercha à calmer ces agitations, et surtout à réprimer les manifestations des compagnies ; mandant les capitaines, « il leur remonstra que, de tout temps et ancienneté, on s'estoit comporté modestement à Reims, sans aucun désordre, mutation ni murmure, ni sédition » ; il leur enjoignit de maintenir la discipline dans les compagnies et l'ordre dans la ville.

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, janvier 1589.
[2] *Mémoire royaliste*, dans le Marlot français.

Malgré ces remontrances, une révolution était imminente; prévenu par Cauchon, d'Inteville chercha à se glisser dans Reims, sous un prétexte assez spécieux. Le 13 janvier, il écrivit aux gens du conseil qu'il avait fait connaître au roi « leur bonne volonté et affection », et qu'il désirait dire lui-même ce « qu'il avoit entendu de Sa Majesté ». Le conseil, dans la crainte d'une surprise ou d'une émeute, « le supplia de ne s'acheminer à Reims, d'autant que la mort de Mons le cardinal estoit encore trop récente, que le peuple en avoit encore la larme à l'œil, et qu'il y auroit danger de quelque esmotion par le menu peuple ». Dans cette conclusion, nous croyons voir une crainte réelle, preuve d'une force réelle du côté de la Ligue, et une sorte de douleur sympathique à celle du peuple, c'est-à-dire, deux faits nouveaux qui ne furent point sans conséquence.

Le gouverneur de Châlons ne se rebuta point; il envoya à Reims le trésorier Soindre, qui fut admis « à dire ses paroles de créance, à plain conseil, le 18 janvier, à huit heures du matin[1] ».

Ce jour-là, Souyn présidait. Il était revenu la veille au soir, après avoir passé quelques jours à Paris; sa présence, ses récits « sur le fait de Blois » et sur la révolte de Paris ne pouvaient augmenter les chances des royalistes

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, janvier 1589.

ni favoriser la mission de Soindre. Il paraît même que ce dernier n'osa continuer son rôle; au lieu de parler au nom du roi, « il remonstra que l'intention de d'Inteville estoit que ceux de Reims vivent en paix ensemble, se conservant d'eux-mesmes sous l'autorité du roy, sans recevoir aucune garnison quelconque, et en faire assçavoir ledit roy ». On lui accorda facilement sa première requête, conforme au désir du conseil depuis le commencement des troubles; mais, on ajouta : « et de conserver Reims en la religion catholique, apostolique et romaine[1] ». La seconde demande fut écartée, comme le 3 janvier, et le négociateur dut quitter la ville.

Restait aux royalistes une dernière espérance, placée dans une intrigue habilement conçue, bien commencée, mal exécutée. Dès les premiers jours de janvier, d'Inteville et Cauchon avaient député à Blois le sieur de Montlaurent, vidame de Châlons, pour dire au roi que les habitants de Reims feraient bon accueil au gouverneur qu'on leur enverrait, si l'on avait soin de le choisir parmi les princes étrangers aux partis, « insinuant, qu'il falloit nommer le duc de Luxembourg ». Le roi fit volontiers tout ce qu'on lui demandait. Par malheur, le duc de Luxembourg n'était pas à Blois. Lui expédier sa commission et une lettre de créance eût été une sage précaution.

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, janvier 1589.

Les Rémois auraient reçu le duc sans défiance. Le roi craignit de perdre du temps, de décourager ses amis, en leur faisant trop attendre sa réponse. Il écrivit au duc de se rendre à Reims, en toute diligence, et remit à Montlaurent sa missive pour le conseil de ville. C'était ébruiter la négociation sans l'appuyer par un homme ou par une démonstration capable de contenir les ligueurs. Cette première faute en amène une seconde bien plus grave, qui retombe tout entière sur les meneurs de l'entreprise. Montlaurent, à son retour, va trouver le président Cauchon, pour lui dire que le roi a suivi son avis. On convient du jour où les lettres seront remises au conseil, on choisit le vendredi 27 janvier. Le président promet de s'y trouver, « d'avouer », de patroner le vidame, qu'il charge de faire armer les royalistes pour le jour fixé. Montlaurent s'acquitte fidèlement de sa commission, engage ses amis à paraître « en plus grand nombre qu'ils pourront au-devant de la maison de ville, pendant la lecture de certaines lettres du roy, dont il est porteur, leur faisant mystère du contenu[1] ».

Cet excès de prudence fait tout avorter. Plusieurs royalistes « se contentent de se tenir pretz, en armes, dans leurs maisons, en cas de besoin, et comme attendant un

[1] *Mémoire royaliste*, 1589.

autre signal ». Les plus ardents sont seuls exacts au rendez-vous, « au nombre de quatre cents et plus ». A leur vue, le lieutenant de ville s'inquiète ; il sort du conseil, les exhorte à se retirer, à laisser les magistrats municipaux « aviser et conclure sur le bien et conservation de la ville », en toute liberté. Les bourgeois, laissés seuls, sans chefs et sans mot d'ordre, se retirent paisiblement.

Les conseillers entrent alors en séance. Souyn expose que Regnaut Ferret, vidame de Châlons, l'a prié de les convoquer pour déclarer « ce qu'il a de la part de Sa Majesté et ses lettres ». On introduit le messager royal, qui dit : « J'ay mandement du roy de faire sçavoir aux habitants que Sa Majesté se contente fort de leurs déportements, et désire fort qu'ils continuent leur union en ladite ville, sous l'obéissance de Sadite Majesté[1] ». Puis, il se retire, déposant sur le bureau la lettre du roi. Les esprits sont dans le trouble, dans l'attente d'un grand événement. Les plus petits détails nous en donnent la preuve. La lettre d'Henri III est adressée[2] aux officiers royaux et municipaux, aux manans et habitants de Reims ; suivant la coutume, elle doit être ouverte par les « gens du roy », appelés au conseil. Cette fois, on ne les appelle point ; Claude Au-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, janvier 1589.

[2] Adressantes à nos amés et féaux les officiers de justice de nostre ville de Reims, maire, eschevins, manans et habitants d'icelle.

bert et le procureur-syndic leur portent les lettres, avec invitation de les ouvrir. Les députés reviennent bientôt, disant que le lieutenant général et le procureur du roi refusent et s'en remettent au conseil. Le conseil s'exécute et le syndic, après avoir brisé le cachet, lit la lettre suivante :

« De par le roy,

» Nos amez et féaux, nous avons entendu par le S^r^ vidame de Châlons, présent porteur, que vous nous avez envoyé exprès pour cet effet, la bonne et sainte résolution que vous avez pris de demeurer en nostre obéissance, comme Dieu le vous commande, et ne pouvez en seureté de conscience faire autrement. Suivant la requête duquel sieur Ferret de vous envoyer quelqu'un pour commander et avoir l'œil et le soin de vostre conservation et vostre ville en nostre obéissance, nous avons fait élection de nostre cher et bien amé cousin le sieur de Luxembourg, auquel nous avons fait expédier nos lettres de commission pour ce faire, sachant bien que vous ne recevrez de luy aucune foulle ni oppression, mais toute la faveur et conservation que vous pouvez désirer. Vous le recevrez doncques et apporterez de vostre part tout ce qui est de vostre debvoir; bien asseurez que, en faisant, comme nous nous le promettons, ce que vous debvez à l'endroit de vostre roy naturel et légitime, vous nous trouverez tousjours prest et préparé à vous grattiffier en tout ce qui nous sera pos-

sible; priant, sur ce, Nostre Seigneur vous avoir, mes améz et féaux, en sa sainte garde[1] »

Cette lettre produit un effet tout contraire à celui que les royalistes semblaient attendre. Demander un gouverneur ! c'est une énormité, une trahison : quel peut être l'auteur d'un pareil crime? Tous les gens du conseil se récrient, se disculpent et jurent « n'avoir envoyé le vidame vers le roy, encore moins de luy avoir donné charge de demander le sieur de Luxembourg ou autre pour commander à Reims ». On rappelle le vidame, on lui fait prêter serment de dire la vérité et on l'interroge. Pour lui, il cherche d'abord le président Cauchon, « celui qui l'a employé » ; ne le voyant pas, il se trouve bien embarrassé ; pourtant, il répond assez habilement : « Aucuns du conseil, ni autre ne luy a baillé charge d'aller à Blois, n'a porté lettres, et n'y a demandé un gouverneur au roy. Bien est vray qu'estans à soupper avec ledit sieur Cauchon et devisant qu'il avoit envie d'aller à Blois, de gaieté de cœur, pour sçavoir comme les choses s'estoient passées, joint quelques petites affaires particulières qu'il y avoit dit qu'il aviseroit, s'il pouvoit trouver quelqu'un pour y commander, en cas de désaccord — ledit sieur lieutenant Cauchon lui auroit fait responce par ces motz : « Ce sera

[1] Escrit à Blois, le 18e jour de janvier 1589.

Signé, Henry.

Contre-signé, Ruzé. (*Livre des Conclusions*, 1589).

bien faict, mais je ne vous en baille aucune charge, soit par lettres ou paroles ». — Bien est vray que, parlant à Sa Majesté d'un gouverneur pour Reims, Ferret, respondant, lui auroit nommé ledit sieur de Luxembourg. Au surplus, le secrétaire qui a expédié lesdites lettres de Sa Majesté a escrit ce qu'il luy a pleu[1] ».

Séance tenante, le conseil poursuivit l'enquête et manda Cauchon. Celui-ci, par prudence, par lâcheté peut-être, « n'avoit paru, en aucune façon, ni sur la place, ni dans le conseil, se tenant clos et fermé dans sa maison ». Il vint pourtant, sur l'invitation du conseil, confirmer la déposition de Ferret, ajoutant « qu'il n'avoit jamais estimé sur ce autre opinion que celle du conseil ». Pour le moment, l'enquête en resta là. Bientôt nous en retrouverons toutes les suites, et nous verrons les meneurs expier leur intrigue ou plutôt leurs fautes et leur échec.

Déjà, au sujet de la lettre, on prit deux mesures assez significatives. Au lieu de la déposer au cartulaire, on la mit entre les mains du conseiller Pierre Frizon. On écrivit au sieur de Luxembourg « que Ferret avoit agi sans mission des gens du conseil, qui estoient en délibération de se conserver d'eux-mesmes en l'honneur de Dieu et en l'obéissance de nostre religion catholique, apostolique et romaine, sous l'autorité du roy[2] ».

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1589.
[2] Archives de Reims, ibid., 1589.

Ces malentendus, ces désaveux, ces lâchetés éventèrent et ruinèrent « les mines » royalistes.

Les ligueurs, au contraire, voyaient leur triomphe assuré et très-prochain. Le conseil, qui avait refusé de répondre au roi, s'empressa de répondre à Mayenne, aux Parisiens et aux Troyens : « Nous ne nous départirons jamais de nostre union, aidant Dieu ; pour la soutenir et la maintenir, nous exposerons tout ce que Dieu nous a presté, mesmes jusques à la dernière goutte de nostre sang ». Mais, différant encore leur manifestation publique, ils ajoutèrent à toutes leurs délibérations : « sur le surplus, sera surcys ».

Sur ces entrefaites, le lundi 6 février, arrivèrent deux ordonnances des deux gouvernements rivaux. Le roi signifiait « à tous les bourgs clos de tenir leurs portes ouvertes, à toutes heures, aux soldats qui estoient aux champs pour son service ». Les princes « unis avec les trois Estats de France » réduisaient les tailles d'un quart. L'hésitation n'était plus possible. Le roi violait les priviléges des villes closes, l'Union diminuait les impôts. Le conseil se mit en guerre ouverte avec le roi; il décida que des députés iraient s'entendre plus particulièrement avec « Messieurs de Paris sur le fait de l'Union et conférer de leurs moyens de se maintenir ».

C'était faire un grand pas vers la Ligue, sans rien aventurer, sans rien précipiter; car, en se séparant du roi,

les conseillers gardaient encore des formes, et lui donnaient le titre « de Majesté ». Avant de s'engager définitivement, ils voulaient savoir à quoi s'en tenir sur les forces et les chances du parti, surtout sauvegarder leurs priviléges.

Les royalistes donnèrent, sans doute, dans ces derniers votes, leur appoint aux modérés, car ils comptaient, les uns et les autres, sur l'arrivée du duc de Luxembourg. Leur espérance fut encore trompée. Au lieu de venir promptement et en personne, le duc sonda d'abord le terrain; il envoya à Reims un simple laquais afin de savoir des magistrats « s'ils avoient sa venue pour agréable ».

Dans cette circonstance solennelle, le conseil n'osa assumer sur lui seul la responsabilité des événements; il s'adjoignit les notables de tous ordres, dont il dressa la liste, écartant les suspects, appelant les ligueurs, et surtout les curés. Par ordre du chapitre, le théologal Morus rédigea « des articles à l'imitation de ceux de Paris »; la faculté de théologie confirma le décret de la Sorbonne.

Armés de ces pièces, les ligueurs se présentèrent, le 9 février, au Palais-Royal. Le lieutenant Souyn fit lecture des lettres du duc de Luxembourg; celui-ci déclarait qu'il avait commission du roi pour commander à Reims et demandait « en quel train et équipage on trouveroit bon qu'il s'y acheminast ». Au milieu des émotions excitées par cette lettre, Morus obtint la parole pour proposer

les articles du clergé. Sur les deux communications, l'assemblée prit les décisions suivantes : « Sera escrit à Monsieur de Luxembourg que les habitants de Reims n'ont donné charge à personne, au vidame de Châlons, ny à autre, d'aller vers le roy demander pour gouverneur de ceste ville ledit sieur de Luxembourg ou autre ; et ainsi donc sera pryé de ne pas se travailler pour s'acheminer icy pour cest effet ; et néantmoins, que nous le remercions de la bonne volonté et affection qu'il a à nostre endroict, le suppliant de croire que, si nous avions besoing d'un gouverneur, nous nous sentirions trop heureux de le pouvoir avoir, estans asseurés de son intégrité et vraye religion ; mais, que nous désirons conserver nos anciens priviléges, qui sont de ne recevoir gouverneur ny garnison de quelque part que ce soit ; et aussy que, par lettres du roy, du premier jour de juing dernier, Sa Majesté nous a commis la charge et garde de ladite ville. Auquel sieur de Luxembourg sera envoyé aultant desdites lettres, et la déposition dudit sieur Ferret, auquel sera fait son procès en la cour de parlement à Paris, et, pour ce faire, commission si besoin est. — Pour le regard des articles présentés par Messieurs du clergé, ils sont renvoyés au conseil ordinaire pour en délibérer, excepté le dernier, faisant mention de l'Union, et pour lequel il a esté conclud que les habitants de Reims s'uniront avec Messieurs de Paris et autres villes catholiques pour l'entretènement de la reli-

gion catholique, apostolique et romaine, conservation de l'Estat et bien du public, suivant les articles par eux envoyés. Et sy a esté conclud que tous les habitants seront appelés à l'hostel de ville par connestables, pour remémorer l'Union et serment conforme à celuy de Paris ; seront les refusants déposés des charges publiques, s'ils en sont pourvus, et expulsés de la ville ; les refusants de comparoir mulctés d'amende ».

L'Union était solennellement votée, le duc de Luxembourg remercié ; néanmoins, dans la réponse qui lui fut faite, nous remarquons une grande modération dans le fond et dans la forme. On sent que les Rémois veulent ménager un prince puissant, qui, au besoin, pouvait devenir pour eux un protecteur, « un intercesseur » ; l'assemblée fit même une gracieuseté à son laquais ; séance tenante, elle lui accorda « quatre testons » pour son voyage.

Les conclusions du Palais-Royal, votées à une grande majorité, ne passèrent pas sans opposition : Ponce Augier, procureur, Pierre Desmoulins le jeune, Coquebert, capitaine, et quelques autres quittèrent la salle à l'appel de leurs noms.

D'autres capitaines et plusieurs notables approuvaient ou imitaient la conduite de Coquebert ; mais, comme lui, ils se turent ou refusèrent d'agir, quand on leur proposa des expédients capables d'arrêter la révolution. Le fait suivant

montre dans quel abattement étaient les royalistes. Il nous est fourni par l'auteur d'un mémoire anonyme que nous attribuons à d'Origny : « Le jour mesme de l'assemblée du Palais-Royal, j'estois de garde à la porte Dieu-Lumière ; nous estions vingt-quatre, entre lesquels il ne s'y en reconnoissoit que quatre ligueurs. A l'ouverture de la porte, les paysans de Trois-Puitz, Mombré et autres lieux, dirent que le baron de Cardillac estoit logé à Trois-Puitz, et ses gens ès villages circonvoisins, bien au nombre de sept à huit cents, tant gens de chevaux que gens de pied. Cela me fit penser au moyen qui se présentoit pour assurer la ville de Reims en l'obéissance du roy. J'en communiquay à un de mes amis, lequel s'offrit pour aller vers ledit sieur baron, si le capitaine qui commandoit à ladite porte le trouvoit bon. Comme nous le savions fidèle serviteur du roy, nous luy communicasmes nostre dessein de rompre les desseins de la Ligue, de prier le baron d'envoyer cent chevaux sous le nom de d'Inteville, de mander d'Inteville, en diligence, le même jour. Ledit sieur capitaine y trouva de la difficulté. Je lui demanday de me laisser descendre en bas pour connoistre l'assemblée du marché aux chevaux ». L'autorisation n'étant pas refusée, notre royaliste vint en ville, informa son capitaine de la confiance des ligueurs et de la possibilité d'une surprise ; « mais, pour plusieurs raisons, on ne voulust entendre à ladite entreprise. Il fault croire que Dieu avoit aveuglé les

hommes, lesquels ayant bien préveu les orages futurs et connu plusieurs moyens de s'en garantir, les ont négligés ». Assurément, le royaliste inconnu agissait en homme de cœur, en citoyen clairvoyant ; cependant, nous ne croyons pas, comme lui, que les royalistes étaient aveugles : ils manquaient de chefs, ils manquaient d'union. Leur chef de Reims se cachait quand il fallait agir ; leur chef de Blois les laissait sans appui.

Pourtant, ces protestations et ces menées font réfléchir le conseil et le déterminent à donner à la décision des notables la sanction d'une assemblée générale, convoquée aux Cordeliers pour le dimanche 12 février ; ce même jour, à la grand'messe de la Cathédrale, Morus prépare le vote, en prononçant l'éloge funèbre « des martyrs de Blois ».

La foule remplit la vaste métropole. L'orateur monte en chaire ; que de tristesse sur son front, que d'hésitations et de larmes dans sa voix, que d'espérance dans son cœur, quand il s'écrie avec la Sagesse : « *Visi sunt oculis insipientium mori, illi autem sunt in pace :* « Les feols ont pensé veoir mourir, mais ils sont en paix ». Ils sont en paix, car ils sont grands par leur race, par leur vie, par leur mort. Dans le développement successif de ces trois points, Morus n'a qu'un but : toucher, remuer, entraîner, et, par l'éloge des ligueurs morts, accroître la force des ligueurs vivants, accomplir la révolution commencée.

Pour lui, en effet, pour tout bon catholique, quoi de plus légitime que la Ligue! le chef de l'Église, Grégoire XIII, en est l'auteur, « la cause mouvante et principale »; Sixte-Quint l'a approuvée; le roi lui-même l'a jurée et confirmée solennellement. A l'apologie de la Sainte-Union, se mêle naturellement l'apologie de la Maison de Lorraine, « honorée de Dieu, de tous les tiltres d'honneur les plus beaux et les plus magnifiques, assçavoir de prouesse, de religion et de martyre..... Dieu la bénissant et multipliant à vue d'œil, cependant que plusieurs décroissent évidemment, et que quelques-unes défaillent entièrement ».

Parmi tant de noms glorieux, présents à la mémoire de tous, l'orateur choisit à dessein ceux qui peuvent établir la nationalité, la légitimité des princes lorrains, comme prétendants à la couronne : Godefroy de Bouillon, « naturel françois »; Madame Antoinette de Bourbon, princesse du sang royal, « miroir de toute fidélité, dévotion et perfection »; Madame Renée de France, « propre fille du bon Louis XII^e^ »; Louis et Henry de Guise. Ces derniers ont une place à part dans l'éloge de tous : « Le duc, prince accompli, grand, beau, gaillard, un des plus plaisants de tout le royaume, humain, libéral, accort, bien parlant et si proprement couchant par escrit, que les plus habiles hommes s'en esmerveilloient; sans dole, sans fard, dévot, religieux, fidèle, loyal, serviable à son roy ». Et

le cardinal!... Le cardinal a été un homme, dit Morus, « un homme comme un autre, mais sa cruelle et injuste mort luy aura servy devant Dieu, juste juge, d'expiation de toutes les fautes qu'il pouvoit avoir commises tout le long de sa vie ».

On le voit, jusqu'alors, l'orateur, malgré sa douleur et sa tristesse, sait conserver le calme et la dignité qui conviennent à l'exposition « de la vérité et de la justice ». Maintenant, il va faire parler la passion, la pitié et la haine, avec force, avec emportement : « Je viens, dit-il, au principal subject de la présente lamentation, à la mort de nos deux pauvres princes : O mort vraiment lamentable et desplorable à tous vrais chrétiens, à nous principalement, habitants de Rheims et lieux circonvoisins! Mais qu'en dirai-je? par où commencerai-je?

Quis, talia, fando,
Temperet a lacrymis. . . . . .

» La parole me défault, les yeux me ruissellent, le cœur me palpite, tout le corps me tremble... L'un estant nostre pasteur, l'autre nostre gouverneur, tous deux frères germains, tous deux invincibles protecteurs de nostre religion catholique... triste et piteux spectacle »!

On les a frappés dans le palais, dans la chambre du roi, qui doivent être respectés comme un sanctuaire, comme « un maistre autel » ; pendant l'assemblée des États-généraux, à la face des représentants de la monarchie fran-

çaise ; à la fin de l'avent, « la surveille et la veille de Noël », un vendredi et un samedi, jours consacrés. Le caractère et l'âge des victimes promettaient encore de longs services à l'État. Le cardinal était un prêtre, un archevêque, le premier de tous les pairs de France, le consécrateur du roi de France, le président de l'ordre du clergé, le légat-né du Saint-Siége. On a tué sans forme de justice ; des assassins, « couppe-gorges et vrais Russiens, ont poignardé le noble duc tandis qu'il invoquoit Dieu et luy demandoit miséricorde ».

Quant au cardinal, entraîné dans le cabinet de « l'Attila, du Tamberlan », il fut forcé de passer sur le corps de son frère. « Aucuns récitent que le roy luy dict : Congnoissez-vous cestuy-là ? voilà comme je sais récompenser mes bons serviteurs... Puis jeté en un galetas, en un trou, en une cahuette, comme le plus chétif criminel du monde, sur une paillasse, au milieu des plus grandes froidures de l'hiver, il passa la nuit. Vers les neuf heures du matin, veille Nativité Jésus-Christ, le furieux ordonne à ses couppe-jarrets de le massacrer. Ils refusent, cette fois, comme les gardes de Saül refusent de tuer le sacrificateur Nobé, et le roy hébreu ne trouve qu'un Doëg iduméen ; le roy de France a recours aux goujats et tournebroches de sa cuisine, lesquels furieusement entrèrent dans le galetas. Trouvant nostre prélat à genoux, faisant sa prière, luy crient : Cardinal, il faut mourir ! A ce bruit, il se leva,

embrassa monsieur de Lyon, se recommanda à ses prières, luy dict à Dieu, et se remit à genoux pour recommander son âme à Dieu. Mais les pendarts, n'ayant patience, l'interrompirent incontinent, et, luy jettant une chorde au col, l'étranglèrent en partie, et en partie le massacrèrent à coups de dagues et hallebardes ».

» Voilà la piteuse tragédie qu'a voulu jouer le dernier des Valois, sur le grand théâtre de France, premier du monde chrétien ! Voilà les beaux effets de ces capuchineries et moineries; je dois dire singeries et momeries!... O Dieu, tout bon et tout puissant, quel sacrilége... Allez en Turquie, passez en Tartarie, vous ne lirez pas en histoire, tant sacrée que profane, qu'il y ait eu jamais si cruel tyran au monde, surpassant en barbarie tous les Antiochus, Phalaris, Busiris, Hérodes, Néron, Décius, Héraclius, Léon l'Isorien, et autres semblables pestes du genre humain... Hélas ! sa cruauté n'a pas encore été assouvie. Il fallait *sævire in mortuos* : comme une furieuse Hérodias, il a voulu repaistre ses yeux du piteux spectacle de ces pauvres corps, encore baignant en leur sang ; il s'en est voulu jouer comme le chat de la souris ; et puis, durant les matines de la très-sainte Nativité de Nostre Seigneur, il fit trancher les testes et hacher les corps en sa présence, puis les brusler et jetter les cendres en la rivière. O cœur adamantin, plus dur que le fer et l'acier ! O cœur qui n'eut jamais rien de la courtoisie françoise ! Il vouloit en faire perdre la mémoire ; mais il n'est pas en sa puissance, ni

de tous les rois de la terre, de faire Dieu menteur, qui a dit : *Quicumque honorificaverit me, glorificabo eum.* Vous verrez, et déjà vous voyez que la mémoire de ces princes ne fut jamais plus honorée. Non-seulement la France, mais aussi les nations estrangères, les pleurent et regrettent, abhorrent et détestent leur meurtrier comme un Caïn. Déjà, sa mère, qui elle aussi alloit paroistre devant Dieu, lui a prédit un prochain chastiment. — « Qu'avez-vous fait ? la queue en est longue. Je crains bien que vous ne soyez plus roy dedans six mois ». — Déjà, Orléans et Paris ont donné le signal de la révolte. Pour eux, *visi sunt oculis insipientium mori, illi autem sunt in pace.* Leur mémoire ne périra jamais[1] ».

Que d'art habile, que de passions vraies, dans ce récit lamentable, plein de circonstances aggravantes et de détails odieux; dans ces réticences, mêlées de larmes et de sanglots ; dans ces exclamations furibondes qui demandent mort pour mort! Aujourd'hui, à trois cents ans de distance, nous nous sentons émus ou indignés, car, de toutes les perversités humaines, les plus odieuses, les moins françaises sont l'hypocrisie et la lâcheté. Et l'auditoire du XVI^e^ siècle, l'immense auditoire catholique et rémois!... Pénétrons-nous de ses sentiments, de ses préjugés, de ses habitudes, de ses passions; participons au respect et à

[1] Cette *lamentation funèbre,* imprimée en 1589, est aujourd'hui fort rare. Nous avons particulièrement mis à profit un exemplaire complet, qui se trouve à la bibliothèque impériale.

l'admiration de la foule « pour les pauvres princes » ; écoutons, dans le recueillement, la voix de l'orateur qui, depuis dix-huit années, commande l'estime et l'affection, avec l'autorité que donnent la science, le zèle et la vertu. Alors seulement, nous comprendrons l'effet produit par ces éloquentes paroles; alors, comme lui, nous entendrons sortir de toutes les bouches : « O sacrilége, ô tyrannie, ô cœur adamantin » ! alors, nous pourrons dire : la révolution de Reims va s'accomplir.

De la Cathédrale, les auditeurs se rendent aux Cordeliers. Là, les décisions précédentes sont confirmées et complétées : on ordonne la saisie de « tous les deniers des tailles, taillons, aydes, grenier à sel, forains et autres » ; on autorise « les gens du conseil à lever des gens de guerre, tant de cheval que de pied, et en tel nombre qu'ils adviseront, pour battre l'estrade et demeurer aux faux bourgs »; on réserve à l'assemblée générale le vote d'une garnison, « pour, en cas de nécessité, aider à la défense de la ville et au soulagement du pauvre peuple » ; enfin, on donne pouvoir au conseil ordinaire de déléguer deux de ses membres « pour aller à Paris jurer et signer ladite Union, pour la communaulté de Reims, et entendre les particularités qu'il est besoin d'observer pour l'entretènement et conservation de ladite Union[1] ».

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, février 1589.

Après six semaines d'incertitudes et d'agitations, Reims se donne à la Ligue, à la révolution catholique. Si cette révolution, décrétée par quelques-uns avant d'être votée par tous, a le même vice originel que les autres, on ne peut dire qu'elle est le résultat d'une surprise d'en haut, ni d'un tour de main d'en bas : elle est l'œuvre lente, calculée, concertée du conseil de ville, du chapitre Notre-Dame, de l'assemblée générale ou de la grande majorité de la population. Chaque parti joue librement son rôle dans ce long drame, emportant sa part de responsabilité, de honte et de gloire. Les royalistes, ne sachant comment mettre d'accord leurs doctrines et leur conscience, agissent dans l'ombre, sans chef avoué ; ils sèment l'intrigue pour recueillir l'exil ou la ruine. Les ligueurs, forts de leur nombre et de leur union, dans une commune douleur et une commune indignation, marchent toujours de succès en succès, par la violence et par l'émeute. Le conseil de ville fait comme tous les pouvoirs modérés et indécis : il subit la pression du dehors, au moins autant qu'il cède à ses convictions. Cependant, par sa politique expectante, il a la gloire non-seulement de sauvegarder les libertés municipales, mais encore d'amortir les passions, de préserver la ville d'une réaction violente, d'un coup d'état militaire ou populaire, c'est-à-dire des vengeances individuelles et des malheurs publics.

CHAPITRE VI.

La révolution rémoise s'est accomplie par le concours des pouvoirs de la cité et par l'intervention de l'abbesse de Saint-Pierre. Désormais, pendant cinq années, nous verrons les mêmes influences agir avec une harmonie parfaite, au dedans comme au dehors.

Le chapitre, exerçant les droits ordinaires que lui donne la vacance du siége archiépiscopal, multiplie les prières, les prédications et les processions ; il nomme un grand vicaire pour conférer les bénéfices simples, sans tenir compte de la régale ; il adresse aux fidèles deux mandements d'une haute importance sur la rentrée des tailles et la déchéance d'Henri III[1] ; profitant de la circonstance, il essaye aussi de faire revivre la pragmatique sanction, et procède à une élection canonique (avril 1589). Mais les chanoines ne sont pas d'accord ; plusieurs protestent par leur absence. L'archidiacre François Brûlard vient lui-même dire en plein chapitre : « Si

[1] Le premier est inédit dans *les Mémoires* de Pierre Coquault ; le second a été publié dans le Marlot de l'Académie, t. IV.

vous avez arresté par vostre postulation que je sois esleu en la dignité archiespicopale, je m'oppose en icelle et en demande acte ». La majorité n'en fait pas moins appuyer ses propositions par les ligueurs qui séjournent à Rome, et par deux députés spéciaux, Pierre Serval, archidiacre de Champagne, et le doyen Pierre Frizon.

Le doyen remplit encore une autre mission : les conseillers de ville lui « baillent certain pouvoir et puissance de se joindre avec les députés de Paris, afin d'informer Sa Sainteté que, pour le salut de l'Estat et justice des massacres commis à Bloys, ils sont entrés dans la sainte Ligue, comme aussi les villes d'Espernay, Fismes, Cormissy, Château-Porcien, Ponfaverger, Rocroy, Maubert-Fontaine et plusieurs autres villes, bourgs et bourgades de leur bailliage et prévosté[1] ».

Le voyage de Frizon ne fut pas très-heureux ; il ne put obtenir l'archevêché de Reims ; la maison de Guise voulait garder cette « pièce unique ». Le candidat ligueur eut au moins la consolation de faire échouer deux prétendants politiques : Philippe de Lenoncourt et Charles de Bourbon, frère naturel d'Henri IV. Le doyen de Reims réussit mieux dans son autre mission près du pape et du sacré collége, qui s'engagèrent de plus en plus dans la Ligue et y engagèrent les Rémois, par des lettres flat-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 21 mars et 13 avril 1589.

teuses, insérées dans le registre des conclusions, traduites en français et imprimées[1] ».

En Champagne, le conseil excita d'abord les individus et les communautés du ressort à imiter sa neutralité et à se tenir sur leurs gardes; puis, le 13 février, on expédia une circulaire commune, qui notifiait la révolution accomplie, qui invitait à venir « jurer et signer l'Union »; on envoya partout le mandement « de Messieurs de la Sorbonne », et la censure contre « Henry de Valois, jadis roy ».

Enfin, le colonel Antoine de Saint-Paul mit au service du chapitre et de la ville son expérience et ses régiments. Ce gentilhomme, né en Brie, et élevé dans la maison de Guise, avait été le compagnon, l'ami, le confident du Balafré; après la mort de son maître, il fut nommé membre du conseil des Quarante et lieutenant général de Champagne, « en l'absence du jeune duc de Guise, prisonnier à Blois ». Appelé à Reims par « quelque quidam », Saint-Paul se garda bien de brusquer la situation; il se rendit en Argonne. De ce pays rude et fertile sortaient les plus braves des royaux. Occuper les villages et ruiner les châteaux, c'était faciliter les levées des ligueurs, empêcher celles de l'ennemi, enlever leurs meilleures troupes à La Noue et à d'Inteville; c'était rompre toute communication entre Châlons,

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 7 et 11 mars 1590.

Sainte-Menehould et Sedan, préparer la soumission de ces villes et hâter le soulèvement de Reims; c'était rester en communication avec la Lorraine, et, à l'occasion, y trouver des renforts ou un asile.

L'arrivée des capitaines Mondricart, Geoffroiville, Castagnol et de Panges, avec leurs régiments; de Verpelle, Urban et Artigoty, avec cinq cents cavaliers lorrains, permettant de prendre l'offensive, les troupes de Saint-Paul occupèrent Landres et Montfaucon, puis Neufchâtel et Bisseuil, grâce à l'assistance des Rémois.

Le meilleur résultat de cette première campagne fut de faire disparaître les neutres ; alors, il n'y eut plus que deux grands partis à peu près égaux en force. Les ligueurs, plus entreprenants, agitaient Mézières et le Rethélois : les gens d'église y attaquaient le duc de Nevers comme « mauvais catholique ». La Viéville cherchait à gagner du temps : d'un côté, il faisait faire des levées, de l'autre, il « protestoit publiquement d'employer ses moyens, ses amis et sa vie pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine; de renoncer à toute association d'hérétiques et de fauteurs d'hérésie, spécialement de la ville de Sedan ; il promettoit d'embrasser le parti que le peuple désireroit, que le conseil de ville jugeroit le meilleur et plus salutaire[1] ». Mais ses projets transpirèrent ; on dit qu'il vou-

[1] *Mémoire royaliste* dans le Marlot de l'Académie (supplément).

lait « contraindre les Rethélois à être tous huguenots »; quelques meneurs s'entendirent avec les Rémois, disposés à exploiter ces bruits. La Viéville, de plus en plus inquiet, n'osant quitter Mézières et craignant de perdre Rethel, écrivit aux magistrats de cette dernière ville ; il chercha à exciter leur jalousie et les invita à une conférence qui devait se tenir à Donchery, « afin de s'entendre, de s'unir et de décider surtout si ceux de Reims estoient amis ou ennemis [1] ».

Les magistrats de Rethel convoquèrent une assemblée générale, qui vota l'alliance avec Reims, « à la charge que les habitants resteroient rois de leur ville, et sans préjudice aux droits de Monsieur et de Madame de Nivernois, leurs naturels seigneurs ». Le 28 mars, les députés rethélois vinrent jurer l'Union devant les conseillers de Reims. On leur fit un accueil empressé; on accepta la réserve apportée à leur vote, sans négliger pourtant d'ajouter : « A la charge, toutes fois, que le duc et la duchesse tiendront le parti de l'Union [2] » ; addition courte, mais importante, véritable annulation de la réserve première ; Saint-Paul saura bientôt l'interpréter.

Le lendemain (29 mars), le conseil de Reims reçoit le serment de Château-Porcien, du Chesne et de Donchery.

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1589.

[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1589. Voir aussi l'*Histoire de Rethel*, par M. Jolibois.

Deux jours après, Robin Aubert et Regnault Biglot, députés de Mézières, apportent des lettres de leurs concitoyens, « mandant qu'ils sont unis, mais que La Viéville leur est fort contraire; que ceux de Sedan les menacent, et que Monsieur de Nevers leur défend de signer l'Union ». Les Rémois lèvent la difficulté en fournissant dix mille écus aux capitaines Geoffroiville et Wuanon, chefs de deux compagnies, composées d'habitants de Mézières ou des villages voisins[1].

Geoffroiville ne perd pas de temps ; parti le 6 avril, il arrive devant Mézières le 11. Dès que les habitants le reconnaissent, ils prennent les armes et se portent en foule à la porte dite de Reims. « La Viéville y court, menace de tuer les premiers qui s'opposent à la fermeture d'icelle ; mais il voit, en un instant, trente pointes de hallebardes sur son corps ; trop faible, il parle beau, se démêle et se retire aux Tournelles ». Geoffroiville entre l'épée au poing, en criant : « ville gagnée ». Aussitôt les habitants assiégent La Viéville et le forcent à se rendre « comme prisonnier de bonne guerre ». Depuis, malgré leur promesse, ils résolurent plusieurs fois de le tuer ; ils lui envoyèrent même un prêtre pour le confesser ; « Geoffroiville seul les divertit de leur résolution[2] ».

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1589. *Mémoire royaliste*, dans le Marlot français.

[2] *Mémoire des choses notables advenues* en Champagne, mss. de la

Les vainqueurs, en écrivant ces bonnes nouvelles à Reims, s'empressent aussi de solliciter des renforts, et, afin de mettre leur responsabilité à couvert, de demander si les prisonniers sont « de bonne prise ; si on doit saisir leurs meubles et les deniers publics pour les employer au service de la guerre ». A toutes ces questions, les conseillers rémois répondent en gens avisés : « La prise est bonne, opérer les saisies, mais faire inventaire ; on peut loger des gens de guerre aux maisons des politiques et mettre en arrestation quelques-uns, si cela est nécessaire[1] ». Quant aux deniers du duc de Nevers, ils en réfèrent au conseil général de l'Union.

Saint-Paul, rentré à Reims le 17 avril, s'avance sans tarder du côté du Rethélois, afin d'y compléter les révolutions accomplies. Passant près de Rethel, il propose aux habitants de « former ensemble une bonne intelligence, qui permette au peuple de vivre en quelque repos ». Une fois reçu en ville, il se fait admettre au conseil, et obtient que, pour « couper au court, ses troupes passeroient à la file, sans s'arrêter ni débander aucunement ». Pendant qu'on amuse « les oisons » au conseil, Castagnol entre avec l'avant-garde, « traînant tout le reste à sa queue » et faisant occuper les postes. A ce bruit, les con-

Bibliothèque impériale, collection de Champagne, vol. XXXVII, Reims, II, fol. 115 et suivants.

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1589.

seillers veulent sortir : « Je feray pendre le premier qui s'en remuera[1] », s'écrie Saint-Paul. Tous se taisent, et, malgré eux, se soumettent. Le sieur de La Folie, chassé du château, cède la place à Castagnol, qui y établit mille hommes de pied et cent chevaux.

Point de difficultés pour entrer dans Mézières ; les portes étaient grandes ouvertes. Un des premiers actes du lieutenant-général est de remettre en liberté le sieur de La Viéville, qui promet de se retirer à Reims et de se présenter à « première réquisition ». Mais, on n'observe pas mieux cette capitulation que celle de Bisseuil : les maréchaux de France déclarent que « la prise n'est bonne ». Relevé de son serment, La Viéville, s'arrête en Thiérache ; là, il fait des levées contre l'Union, saisit les tailles des villages, menace Attigny et tente plusieurs entreprises contre le Rethélois.

Ces entreprises ne tournent pas toutes au désavantage de Saint-Paul. Les habitants de Mézières, craignant quelque surprise, le prient de demeurer leur gouverneur particulier ; « ce qu'il leur accorde plus volontiers qu'il ne le fait paroistre » ; il promet par serment de conserver les priviléges de la ville, « sans jamais y faire aucune chose sans l'advis et résolution des maire et habitants, avec parole de ruiner tous les châteaux de ceux qui les pour-

[1] *Mémoire des choses advenues* en Champagne.

roient fascher et ne prendroient le parti de la Ligue[1] ». Saint-Paul ne tarde pas à ruiner Tarpigny, Yvernaulmont, Le Francleu et autres maisons fortes ; il occupe Rosoy et divers châteaux de Thiérache ; mais, songeant déjà à se pourvoir de « quelque bonne pièce », il ne tarde pas à faire bâtir une citadelle à Mézières, à se rendre maître absolu dans la ville, malgré son serment, malgré les protestations des intéressés.

En présence de ces résultats généraux, les Rémois, plus fiers et plus forts, cherchent à compléter leurs succès en faisant la guerre à leurs ennemis, en prêtant assistance à leurs amis. A leurs amis, ils donnent des secours de toutes sortes : conseils, avertissements, sel, poudre, balles, armes, canons et argent, chevaux et soldats ; les ennemis déclarés sont attaqués de mille manières. Tantôt, on leur dérobe leurs forces, en soldant les compagnies levées pour eux ; on saisit leurs biens, meubles et revenus ; on vend publiquement, « au son du basson », leurs grains, denrées, munitions, coffres et bahuts. Tantôt, ils sont exposés à un véritable blocus commercial : défense de leur vendre ; ordre à tout acheteur étranger de prouver, par certificat, que ses marchandises ont été menées ou vendues en pays ami ou allié. Souvent, on amène à Reims, comme ôtages, les femmes et les enfants, restés dans les

[1] *Mémoire des choses advenues* en Champagne.

châteaux des royalistes ; quelquefois, par représailles, on arrête les passants et les voyageurs.

Ces petits moyens suffirent pour faire cesser l'opposition de quelques villages voisins, mais il fallut recourir aux armes contre plusieurs « genspilhommes et meschants réalistes voleurs[1] », surtout contre Châlons et Sainte-Menehould.

Le duc de Guise savait que Châlons était « place d'importance, grande, forte et bien munie[2] » : en 1585, il l'occupa la première, y fixa son quartier général ; son lieutenant, le sieur de Rosne, soutenu par le menu peuple, parvint à contenir le mauvais vouloir de la bourgeoisie, pendant cinq années. A la fin de décembre 1588, il assembla les magistrats et les conseillers de ville, leur fit part « de la piteuse tragédie de Bloys », les pria de rester neutres, sans offenser ni le roi ni les princes catholiques, ajoutant : « J'advoue que moy, je suis serviteur de ce qui reste de la maison de Guise, et toutesfoys, quand je sortiray pour aller donner ordre aux places frontières, je vous laisseray ma femme et mes enfants, pour ostages de ma foy[3] ».

Les conseillers parurent se contenter de ces assurances,

[1] Jean Pussot, 1589, p. 29 et 30.

[2] *Mémoire royaliste*, dans le Marlot français.

[3] *Mémoire des choses advenues....* et une lettre du sieur de Rosne aux gens de Châlons (Archives de Châlons, 1589).

mais leur trouble était grand, leur crainte plus grande encore ; ils redoutaient une entreprise militaire, favorisée par une émeute populaire. Ils se mirent aussitôt sur leurs gardes et ordonnèrent aux portiers d'arrêter tout paquet venant de Paris, adressé au sieur de Rosne. Dans la nuit du 27 au 28, se présente Oudineau, un des Seize ; ses lettres de créance sont immédiatement saisies et portées aux magistrats, qui réunissent le conseil en la chambre de ville. Là, on ouvre, on fait lecture d'une missive de la commune de Paris, ayant même objet que celle du duc d'Aumale. Plusieurs notables, prennent successivement la parole, attaquent vivement de Rosne, « un lorrain, un mauvais françois », et, sur leur proposition, tous les conseillers présents, « à l'heure mesme, s'acheminent, à la file », vers le gouverneur ; ils lui signifient que sa charge est expirée, qu'il faut aller trouver le roi pour la lui faire confirmer, qu'en cas de refus ou de remise, il sera forcé de sortir promptement ; puis, sans lui accorder « un seul jour pour mettre ses affaires en ordre, ils le poussent à vive force dehors et ferment les portes sur lui ». Le lendemain, ils lui envoient ses hardes et ses chevaux, ne gardant, comme ôtages, que sa femme et ses enfants. Le 29 décembre, on arrête les capitaines Louis et Thomas. Une lettre saisie aux portes paraissait justifier cette précaution ; mais les Châlonnais avaient encore un autre grief contre Thomas d'Urbin. Ils prétendaient que, d'accord avec son oncle Stéfan, il faisait entrer des troupes dans

Vitry ; que tous, « révoquant » le serment fait au roi, prenaient commission de la Ligue[1]. Les gens de Châlons firent intervenir le sieur de Thomassin qu'ils venaient de se donner pour gouverneur. Thomassin était beau-frère de Stéfan ; il pouvait, dans l'affaire pendante, avoir plus d'autorité que tout autre. Ses démarches provoquèrent une réponse équivoque, pleine de démentis menaçants[2].

Les Châlonnais jugèrent prudent de ne pas pousser à bout un homme qui avait une « sy bonne citadelle[3] ». Ils autorisèrent les deux capitaines à quitter la ville, après avoir signé l'engagement qui suit : « Je promets de me représenter incontinent que j'auray exécuté ce que j'ay de charge pour le roy ; je jure de servir le roy envers et contre tous, ensemble les habitants de Châlons, soubs l'autorité de sa Majesté. Loys ». — « Je promets de ne me ressouvenir aucunement de l'arrest de ma personne à l'encontre de Châlons, de servir la ville et le roy, d'avertir des entreprises contraires, si j'en congnois aucune, et de rapporter, dans dimanche prochain 8 janvier, plus ample asseurance de mon oncle. Thomas d'Urbin[4] ».

Au même moment, de Rosne aussi envoyait son serment, signé de sa main ; comme ses capitaines, il promettait de servir et de conserver la ville, sans y mettre garnison,

[1] *Mémoire des choses advenues....* *Mémoire royaliste* dans le Marlot français.

[2] Voir aux pièces justificatives, n° 5.

[3] Voir la lettre de Stéfan.

[4] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1589.

sans permettre d'hostilités contre le roi, « sans se ressouvenir de la discourtoysie à lui faite », mais, il entendait servir la Ligue, rentrer à Châlons et faire sortir Thomassin. En réponse, les Châlonnais rédigèrent les deux billets suivants :

« Monsieur, il n'est pas besoing, s'il vous plaist, de vous plus mectre en peine de nous donner advis de ce qu'il faut que nous fassions, pour nous maintenir en l'obéissance du roy et la fidélité que luy debvons, joint que nous sommes assez certains de ses commandements ».

« Monsieur, pour respondre à vos lettres, nous avons receu plusieurs lettres de Sa Majesté, par lesquelles elle nous éclaircist amplement de sa volonté sur ce que nous avons à faire pour la fidélité et obéissance que luy debvons et observation de l'unyon que luy avons jurée de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine; à quoy nous entendons satisfaire et suivre entièrement les commandements de Sa Majesté, pour quoy nous vous prions de ne vous mettre en peine du comportement de nos actions, et ne renvoyez plus personne près de nous, à cest effect, car, il encourroit danger. Et, à Dieu, qu'il soit garde de vous.

» De Châlons, le 12 janvier 1859,

» Vos affectionnés serviteurs[1] ».

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1589.

Le registre où se trouvent ces billets ne dit pas quel fut celui des deux qui eut la préférence. Il est probable que le premier ayant été trouvé trop sec, on jugea convenable d'y ajouter quelques formules banales. Dans tous les cas, de Rosne se le tint pour dit et cessa toute correspondance avec les gens de Châlons.

Du reste, ces expulsions, faites spontanément, devançaient seulement de quelques jours des ordres très-formels. Heureux de se voir si bien servi, le roi multipliait les éloges et les promesses à ses fidèles Châlonnais : « Vous servez d'exemple et monstre aux autres villes de Champagne », leur écrivait-il ; « vous avez, par la grâce du Saint-Esprit, choisi le chemin de vostre salut, le repos de vos consciences, la conservation de vous-mêmes et de vos familles. Continuez de bien en mieulx[1] ».

D'Inteville prodiguait les mêmes éloges à Châlons, où il fixait sa résidence ordinaire, dès le 16 janvier 1589 ; où il faisait confirmer par serment solennel « l'Unyon ci-devant jurée, pour l'exécution de l'édit de juillet, avec promesse de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, soubs l'autorité de Sa Majesté ».

Fort de cette sanction, d'Inteville agit énergiquement contre les ligueurs du dedans et du dehors. Il contint l'opposition bourgeoise par l'emprisonnement de Nicolas

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1589.

de La Haye et de Claude Gallyot; il contint l'opposition cléricale en frappant son chef, l'évêque Cosme Clausse lui-même.

Dès le 30 décembre, la masse du clergé avait donné son assentiment aux décisions des magistrats municipaux. Mais Cosme Clausse, président officiel des assemblées de ville, protestait toujours par son absence. A cette manière d'éluder le serment, s'ajoutait la menace. En février, les frères de l'évêque, les sieurs de La Verrière et Dupont, s'avançaient vers Châlons avec quelques soldats ligueurs. Aussitôt, plusieurs notables allèrent trouver d'Inteville, lui « remonstrant que, dans sa défiance, le peuple pourroit se mutiner, si promptement n'y estoit mis ordre; que la puissance dudit évesque estoit incommode et préjudiciable au service du roy; que, pour le bien public et repos de la ville, il estoit expédient qu'il sortist, du moins pour aller au devant de ses frères et les divertir de vouloir entrer à Châlons [1] ». D'Inteville, qui peut-être avait provoqué cette démarche, s'empressa de devenir l'interprète des inquiétudes publiques. Cosme Clausse se rendit, sans opposition, à des prières qui semblaient des ordres, et se retira à Reims pour quelques semaines. Mais, quand il voulut rentrer, les portes restèrent fermées, sous prétexte de quelques propos tenus par lui. Rédigeant une protes-

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1589.

tation en règle, il demanda à venir « se purger », devant le conseil, d'imputations calomnieuses. Les conseillers se trouvaient dans un grand embarras. D'Inteville prit tout sur lui. « J'en répondray devant la Majesté du roy », dit-il, et, sur sa proposition, l'évêque fut provisoirement débouté de sa requête. Il la renouvela six mois plus tard [1]. On répondit par un second ajournement, et, de remise en remise, le provisoire dura cinq années entières.

D'autres mesures pourvurent à la défense de Châlons. Jean de L'Hospital, sieur du Castel et capitaine de ville, reprit sa charge et leva une petite armée.

Tandis que la ville de Châlons accomplissait sa révolution, elle l'étendait au dehors dans les villages et les bourgs du voisinage, particulièrement dans Avise et dans Vertus ; elle cherchait aussi à entraîner Sainte-Menehould, Vitry, Reims, Epernay. Sainte-Menehould seule mit de l'empressement, presque de la spontanéité. Reims, comme nous l'avons vu, suivit le parti contraire. Epernay et Vitry imitèrent la neutralité armée, puis la révolution rémoise. Pour ramener ces villes, restait la voie des armes. Les Châlonnais la prirent sans détour, dès la fin de janvier ; sur leurs provocations très-pressantes, Henri III, cédant à leurs justes raisons, et pour témoigner à la postérité « de leur fidélité et du châtiment infligé à la félonie » des

[1] Voir aux pièces justificatives n° 6.

autres, leur accorda tout ce qu'ils demandaient et transféra dans leur ville :

1° La monnaie de Troyes.

2° Le bailliage et siége présidial de Vitry.

3° Une chambre du parlement de Paris, ayant pour ressort le bailliage de Vermandois, Brie, Champagne et Picardie.

4° On incorpore au bailliage de Châlons les villages voisins, jusques à six lieues à la ronde, c'est-à-dire, une partie du bailliage de Sainte-Menehould, Reims et Vertus.

A toutes ces agressions indirectes s'ajoutaient aussi les actes de la véritable guerre : courses et pillages, siéges et prises des places. Les soldats de d'Inteville, sans cesse fortifiés par de nouveaux venus, parcouraient le pays de Reims et d'Epernay, « vollans, massacrans, retenans et dérobans tout ce qui s'y acheminoit; en sorte que personne n'osoit y venir et n'osoit en sortir. Pauvres gens de villages, tombans entre leurs mains, reçurent grande exaction et tourment [1] », surtout ceux de Bisseuil, Mareuil, Livry, Tauxières, Louvois, Gueux et Ay. Le docteur Gallicher, curé d'Ay, « fut emmené prisonnier [2] » pour avoir continué, malgré la présence et les menaces de l'ennemi, à prêcher contre l'hérésie.

Epernay succomba aussi : dès janvier 1589, les habi-

[1] Jean Pussot, p. 31.
[2] Pierre Coquault, 1589.

tants, amis et alliés des Rémois, avaient chassé le capitaine Saint-Etienne; mais, pleins de confiance dans leurs fortifications, ils refusèrent toute garnison et tout gouverneur particulier.

D'Inteville, profitant de cette circonstance et du départ de Saint-Paul, noue des intelligences avec les royalistes et sort de Châlons vers le milieu de mars, assisté des compagnies de Santour et de Saint-Etienne. Les Sparnaciens surpris, sans armes, sans canons, sans poudre, implorent tardivement l'assistance des Rémois, les priant aussi « d'avertir M. de Balagny (maître du Laonnais) de venir à leur aide avec ses troupes »; ils promettent de payer toutes les avances qu'on leur fera; puis, sans attendre leurs alliés, ils composent avec l'ennemi (30 mars). Saint-Etienne rentre aussitôt dans la ville, d'où il fait de continuelles sorties, « causant grandes pertes en ce pays [1] ».

Les Rémois essaient de prendre leur revanche contre Châlons; mais leurs attaques se bornent à une rupture commerciale et à des parades militaires ou à des menaces épistolaires, faites par Mesdames de Montpensier et de Guise, par Mayenne et Saint-Paul. Les dames réclament, l'une ses lettres, l'autre son buffet d'argent, sur un ton menaçant et irrité, comme le témoignent leurs billets autographes.

« Messieurs, il est passé ce matin un courrier de M. de

[1] Jean Pussot et Pierre Coquault, 1589.

Lorraine qui m'a dit que vous avez retenu des lettres que M. d'Aumalle m'écrivoit; dont je m'estonne, veu que ny moy ny aultre de nostre maison ne vous avions jamais donné occasion de nous faire desplaisir. Je vous prie me les renvoyer; si non, vous m'exciterez à vous en procurer autrement qu'en papier. Je prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte garde.

» A Saint-Dizier, ce x^e janvier 1589.

» Vostre bien bon amye,

» Catherine de Lorraine ».

« Messieurs, l'amitié que je vous ai toujours portée me convie à vous prier de bien considérer ce que vous faite, en m'ofansant, comme vous feré, si vous permeté au sieur d'Inteville de toucher à nostre beufait. Je donne ma querelle à M. de Bassompierre, qui vient passer à vos portes pour en tirer la raison et vous peunir de vos ingratitudes. De quoy, je ne me suis en cor plinte, jeuse que à se teure. Advisez donc, si vous manvoullé donner occasion, ou bien de vous demeuré ce que je vous ay esté toute ma vie, vostre meilleure amye,

» Katherine de Clèves.

» De Paris, le 26 avril 1589[1] ».

Les capitaines écrivent d'un autre style, mais sur un

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives.*

thême identique. Ils viennent délivrer « la pluralité des Châlonnais, vrais catholiques, ayant fort à contre cœur les déportements du sieur d'Inteville. Ils jetteront hors ce tyran qui, à son honneur, en voudroit jà estre hors [1] ». Saint-Paul, naguère vainqueur dans une escarmouche et maître de la fameuse bicoque de Bisseuil, vient camper près de Mattongue, à quelques lieues de Châlons, et propose en ces termes la paix ou la guerre :

« Messieurs, m'ayant laissé Monseigneur de Mayenne son lieutenant en ceste province, en l'absence de Monseigneur de Guise, et me ayant commandé, lorsqu'il partit de Troyes, de ne point faire la guerre à vostre ville de Châlons, vous tenant tous pour estre si bons catholiques que vous ne voudriez manquer de vous joindre à l'Union, où tous les princes catholiques et villes principales de la France se sont joinctes, pour la conservation de la religion catholique et pour le bien de cest Estat ; mais, voyant le retardement que vous aultres faictes de vous y joindre, l'a convié de me commander de sçavoir vos intentions et vos volontés, pour, au partir de là, suivre son intention qui est de vous avoir ou par amytié ou par force. Considérez donc, Messieurs, et ne vous perdez pas mal à propos et ne soyez point cause de la ruyne de vostre ville, comme vous commencez à estre du plat pays

[1] *Défaite des troupes huguenotes*, Paris, 1589.

aux environs. Il n'y a plus que vostre ville et Langres, en toute ceste province, ny en toute la Bourgogne, qui soient désunies d'avec toutes les autres villes catholiques. Vous adviserez donc à prendre une bonne résolution et vous joindre à l'Union, comme vostre religion vous convie. J'en entendray vostre intention, que je ne fauldray de faire entendre à Messeigneurs les Princes et à Messieurs du conseil d'Estat, lequel est estably à Paris, de toutes les provinces de France, lesquels n'attendent de vous qu'une bonne résolution, qui tende à vostre conservation; qui me fera vous prier me mander vos intentions et volontés, afin que, suivant cela, je me conduise, me recommandant à vos bonnes grâces et priant Dieu.

» Vostre affectionné amy sy vous vous joignez à l'Union, et ennemy si vous ne vous y mectez.

» Antoine de Saint-Paul.

» De Mathoulles, ce VIII^e^ mars 1589[1] ».

Quatre mois plus tard, quelques ligueurs reviennent à la charge près de leurs anciens amis de Châlons :

« Vous estes fort proche d'un siége; Monseigneur est arrivé à Reims ; son camp renferme quarante mille hommes et sera bientôt renforcé de quarante autres mille ». Mais ces quatre-vingt mille hommes ne paraissent pas plus que

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*.

les reîtres de Bassompierre ; cette formidable armée se borne à reprendre les bicoques déjà prises, puis perdues par Saint-Paul. Tout cela, c'est « du papier », pour emprunter l'expression de Madame de Montpensier, rien que du papier.

Le papier, ce premier, ce dernier des moyens, qu'on appelle diplomatie, ces caresses et ces menaces, ces propositions solennelles, confidentielles ou secrètes, tentées, abandonnées et reprises, sont un des incidents les plus curieux de cette lutte. Avec ces armes pacifiques, les ligueurs font un véritable siége, qui remplit les huit premiers mois de l'année 1589. Les événements ou leurs contre-coups fournissent les occasions de quatre ou cinq assauts en règle, où interviennent les plus fortes et meilleures pièces du parti. Nous connaissons déjà plusieurs des coups portés à l'avant-garde par les princes et les gentilshommes ; voici maintenant les gros batailllons de Paris et de Reims.

Bourgeois et marchands, ils parlent en bourgeois et en marchands, c'est-à-dire que, sans négliger les intérêts religieux, ils font surtout valoir les intérêts commerciaux et municipaux, les misères du Tiers-État tout entier et du clergé, « tournant au proffit des gens de guerre et des genspillehommes ». Ainsi, dans leur correspondance, les Parisiens commencent par expliquer, par excuser l'arrestation de trois écoliers châlonnais ; après

les massacres de Blois, « l'épouvante et l'horreur » étaient si grandes, qu'on craignait « l'altération de toutes choses, et, affin que les écholliers ne se débendassent, nous les avons donnés en garde à leurs maistres et principaux. Mais, avec le temps, les choses s'adouciront.... Nos villes, Messieurs, se pourront, en une nécessité, passer l'une de l'autre ; mais on ne peut nyer que, cessant le commerce entre nous, nous en recepvrons réciproque incommodité, et vous (comme nous croyons) plus que nous.... C'est pourquoy, nous avons tousjours estimé nous debvoir entrayder et secourir de nos moyens, comme font toutes les villes qui nous environnent, sans s'interresser aux passions particulières, car cela n'a rien de commun avec le traffic, sans lequel nous ne pouvons vivre à nos aises..... Nous sommes près de vous en donner assurance et traicter avec vous, s'il vous plaist envoyer un ou deux des vostres par deçà ».

Le conseil de Châlons ayant répondu par un refus formel, le conseil de l'Union riposta :

« Vostre ville est tantost seulle ennemye au milieu de celles qui sont à cent lieues à la ronde, et sy, les plus grandes et opulentes cités de ce royaulme s'estant desjà et se venants tous les jours allier à la Sainte-Union, mesurez l'offense du retardement et du refus à la puissance de ceux qui se sentiront justement offensez. Considérez qu'il ne vous peut pas moins arriver qu'ung siége et la ruyne

du plat pays ; songez d'où vous viendra le secours et par où il passera. Et quand vous seriez perpétuellement secourus, vous demeurerez perpétuellement assiégés des autres villes qui vous sont contraires, tellement que le mieux qui vous peult arriver est beaucoup de peine[1] ».

Les Rémois[2] ne peuvent guère que reprendre ces arguments, qui ne sont pas toujours sans valeur ; en les reprenant, ils les développent et les fortifient, pour ainsi dire, d'instances multipliées, de redites variées, de détails vifs, poignants, actuels, empruntant aux circonstances leur intérêt, leur force. Malgré les redites, laissons donc à leurs lettres leur originalité première, et citons textuellement. Voici la première, datée du 16 juin :

« Messieurs, nous avons pris subject de vous envoyer la présente par la sortye du sieur d'Inteville, avec la plus part de vos soldats, hors de vostre ville, pour vous supplyer, aultant affectionnément qu'il nous est possible, que vous ayez pitié de nos misères communes, qui ne tournent qu'au proffict des gens de guerre, auxquels, si nous nous adressions, nous exalterions nos forces, déprimerions les vostres et ferions semer toutes les bonnes nouvelles et heureux succès qui sont joincts et survenuz à nostre party. Mais

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1589.

[2] Dans les grandes crises, et surtout pendant la guerre de cent ans, la ville de Reims avait conclu un traité d'alliance offensive et défensive avec Châlons, Rethel et autres villes de Champagne.

puisque vous estes bourgeois et habitants de ville, comme nous, nous vous pryons seullement de voir que, maintenant que le masque est découvert, il vous appert assez que le roy de Navarre est vostre chef, et que, gaignant sa cause (ce que Dieu ne veuille), il n'y a difficulté quelconque que nous ne tombions en l'estat d'Angleterre. La charité crestienne nous commande vous faire prière que nous conservions à nos enffants la religion que nos pères nous ont espargné, et de laquelle, peult estre pis qu'à ceste heure, vous n'avez pensé qu'il s'agist. L'espérance que nous avons en vos prudence et prèudommye, nous fera finir par nos affectionnées recommandations à vos bonnes grâces, pryant Dieu, Messieurs, vous tenir en prospérité et santé.

» A Reims, le xvi[e] juing 1589.

» Vos voisins, bons et anciens amys, les lieutenant, gens du conseil et habitants de la ville de Reims.

» Rainssant, greffier[1] ».

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*.

CHAPITRE VII.

Nous voulons rester fidèles à notre serment : telle avait été, pendant sept mois, la réponse des habitants de Châlons à tous les ligueurs ; mais, l'assassinat du dernier des Valois, survenu le 2 août 1589, pouvait changer leurs dispositions. Dans cet espoir, les ligueurs se hâtèrent de profiter de l'occasion : ceux de Vitry et de Troyes redoublèrent d'instances par lettres et par messagers ; ceux de Reims notifièrent, avec joie, la mort du roi Henri III et le légitime avénement du roi Charles X.

Avertis par leurs ennemis, aussi bien que par leurs amis, les conseillers de ville se réunirent le 6 août, sous la présidence de Thomassin, et décidèrent « qu'ils se conserveroient en l'obéissance et dévotion du légitime successeur roy de la couronne de France, à la charge d'estre conservés en la religion catholique, apostolique et romaine, sans qu'il soit fait en leur ville aucun exercice d'autre religion [1] ». Le lendemain, les délégués du clergé, les

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1589.

capitaines et les cinquanteniers, appelés au conseil, firent le même serment. Le surlendemain, on compléta ainsi la première conclusion : « Ceux de la nouvelle religion, qui ne sont originaires de Châlons et habitants d'icelle, sortiront dedans demain ou seront expulsez ; les autres seront soufferts à condition de se comporter modestement, sans faire aucun scandal, propos tendant à sédition, assemblée de plus de trois ou quatre, exercice de leur religion.... ». Enfin, le conseil demanda au roi de l'argent et un gouverneur catholique.

Henri IV promit de venir bientôt avec toute son armée ; en attendant, il envoya d'Inteville, Luxembourg, Tourteron et le maréchal d'Aumont, « pour nettoyer la Champagne et rétablir ses bons sujets en repos[1] ».

Arrivé à Château-Thierry le 22 août, d'Aumont écrivit aux royalistes de la province, « qu'il venoit employer sa vie et ses moyens à leur bien et salut ». Il dit particulièrement aux habitants de Châlons : « Je désire tirer Vitry et toute autre espine qui vous afflige, mais je n'ay ni armée suffisante ni munitions ; pour acquérir et pour conserver, il faut tousjours de l'argent ».

Avec ce qu'il avait et ce qu'il put réunir, il commença une campagne assez habilement conçue. Thays marcha contre Vitry-le-François, Grandpré agit dans le Rethélois,

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*.

les « esveillez » Ardennais portèrent la guerre en Lorraine ; quant au maréchal, il prit Châtillon, brûla Champfleury, et « fit mine d'assiéger Reims, tirant devant et dedans cinq ou six coups de canon ». Le duc de Luxembourg, qui avait des amis dans cette ville, voulut appuyer cette démonstration militaire par une démarche pacifique, par une lettre pleine d'amicales instances. L'alarme était grande ; néanmoins, Saint-Paul fit bonne contenance; il sortit avec sa cavalerie, « avec six grands fauconneux et une grande bastarde ». Trop faibles pour engager immédiatement une lutte sérieuse, et, du reste, appelés ailleurs, les royaux se retirèrent. Mais, avant de quitter la Champagne, d'Aumont vendit aux habitants de Châlons et d'Épernay toutes les vendanges des Rémois, pour dix mille écus, payés comptant ; il avertit les gens de Reims de la conclusion du marché et les invita à en prévenir les conséquences par une prompte soumission.

Saint-Paul rassura les Rémois ; il promit de leur donner le temps de faire leurs vendanges et de « vendanger luimesme ceux qui les vouloient vendanger ». Profitant d'un temps magnifique, « le plus beau qu'on vit depuis douze ans, » il avança un peu l'ouverture, qu'il avait fixée au 29 septembre ; grâce à l'argent, aux vivres et aux munitions des Rémois, il put entretenir deux mille hommes de pied et six cents chevaux, qu'il partagea en trois corps : « l'un, en la montagne de Reims, empeschoit les

coureurs et voleurs ennemis ; les deux autres occupoient les vignes d'Épernay et de Châlons ; lui à Chouilly ». Les Rémois firent paisiblement leurs vendanges ; mais ils regrettèrent « leurs grands frais et chéresse, à cause de la presse, et de recueillir des vins aspres et verts que quinze jours de plus auroient peu meurir » ; ils ne se consolaient qu'en voyant les dépouilles ennemies affluer à Reims et disaient, par raillerie : « Pour le coup, nos voisins ont esté mauvais marchands, encore qu'il y ait longtemps qu'ils font estat d'estre bien entenduz au faict de marchandise[1] ».

Tandis que Saint-Paul exerce ses armes contre les royaux, les Rémois combattent aussi contre eux par la plume et par la presse. Provoqués par la dernière lettre du duc de Luxembourg, les conseillers chargent Morus de leur réponse. Le théologal s'acquitte de cette mission avec son zèle et son talent ordinaires ; il emprunte quelques idées, même des phrases entières, à sa *lamentation funèbre ;* il agrandit, il étend le débat, et, au lieu de répondre à un homme, il s'adresse à toute la France, dans un pamphlet long et violent, intitulé : « *Petit advertissement* à Monseigneur de Luxembourg ».

Selon les habitudes du temps, l'auteur, gardant l'anonyme, se donne pour serviteur du prince ; il croit à une supercherie, et attribue les propos étranges dont la lettre

[1] Jean Pussot, p. 29 et 30 ; Pierre Coquault.

était « farcie, non à un prince si chrestien, mais à quelque affiné et effronté politique, à quelque minuteur, à un déguiseur de matière ». Ce petit moyen oratoire, en manière d'exorde, permet de faire passer quelques familiarités de langage et certaines vérités aigres-douces ou sévères :

« Monseigneur, le service que je vous dois, comme l'un de vos plus humbles et affectionnez serviteurs, me contrainct vous donner ce petit advertissement, que je vous supplie très-humblement vouloir prendre de bonne part. C'est, Monseigneur, que, depuis peu de jours, m'a esté apporté, en ce lieu de ma résidence, la coppie d'une lettre que l'on disoit avoir esté envoyée de vostre part aux habitants de Rheims, et, de faict, ces mots estoient au bas : vostre bien bon amy François de Luxembourg. Après l'avoir leue et releue, en la présence d'un bon nombre de gens d'honneur et de vertu, il n'y eut celuy de la compagnie qui n'en fût grandement esmerveillé et marry ; chacun disant tout haut que la lettre auroit esté dictée par un de ceux qui, abusans de l'autorité des princes, s'efforcent par tous moyens intimider les catholiques et fortifier le party des hérétiques, estant nostres de bouche et de mine, mais vrais hérétiques de cœur et de faict ».

Après ce début insinuant, Morus relève et discute avec soin, avec méthode et en détail, les divers reproches articulés dans la lettre du prince :

1° *Soubs prétexte de piété et indiscrètement, vous avez*

désavoué un roy et vous estes soubstraits à son obéissance. — Les Rémois et ceux de leur parti n'ont fait que pratiquer les saintes constitutions de l'Église, obéir au Saint-Siége apostolique, au zèle de la vraie piété. Qui a préparé la ruine du roi ? le roi lui-même ; lui qui, par un mauvais conseil et par une cruauté plus que barbare, sans aucune forme de justice, a massacré le premier pair de France, « à la face et au grand mespris des États-généraux du royaume et manifeste oppression de la liberté naturelle du peuple françois : et Dieu l'a retiré de ce monde par une façon horrible et qui doit faire trembler les plus grands ».

2° *Faisant cela vous avez violé toute religion.* — Certainement, cette belle sentence « dorée », tirée des aphorismes de Machiavel, se trouvera véritable, quand toute religion sera d'obéir à César. Mais nous laissons « telle religion aux Anglais puritains et aux politiques de France, leurs frères germains ». Nous autres Français, et, par la grâce de Dieu, catholiques, nous disons avec Jésus-Christ : « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu : et, avec saint Pierre et les Apostres : *obedire oportet Deo magis quam hominibus* ».

3° *Le roy régnant est prince de foy.* — Quelle impudence, quelle flatterie ! Où est donc un Clovis, un Dagobert, un Charlemagne, un saint Robert, un saint Louis, « lesquels, s'ils estoient encore vivants, en ce monde, il

est certain que le flatteur et le flatté ne subsisteroient pas trois jours ».

4° *Il n'est point hérétique.* — « Monseigneur, il vous plaira me pardonner, si je vous dis qu'à ces mots toute la compagnie rougist, car il n'y eut jamais hérétique en France, ou le roi de Navarre est tel ! Chacun sçait qu'il est fils d'hérétique, qu'il a esté nourry en l'hérésie, qu'il a continuellement assisté aux presches, fait la cène, présidé les synodes publiquement ; mesme, depuis peu de temps, protesté vouloir vivre et mourir en sa faulse doctrine ; contracté très-étroicte alliance avec tous les ennemis de l'Église, faict tousjours la guerre à toute outrance aux catholiques ; bref, n'est-ce pas aux fruits que l'on congnoist l'arbre et aux œuvres que l'on congnoist l'homme »?

Passant ensuite à l'énumération des œuvres du Béarnais : églises renversées, autels abolis, monastères abattus, prêtres et moines massacrés, « biens du crucifix meschamment usurpés », l'auteur insiste fortement sur l'argumentation suivante : le roi de Navarre est plus qu'hérétique, il est excommunié depuis quatre ans, doublement excommunié, anathématisé par le Saint-Siége apostolique et par les États-généraux de France. Le pape l'a privé, lui et toute sa postérité, de tout honneur et dignité. Les États ont fait, sur son exclusion, une loi irrévocable, fondamentale. « Afin, Monseigneur, que vous sachiez que nous disons la vérité, nous vous envoyons la bulle de nostre

Saint-Père, et nous vous rappelons les enregistrements de l'édit d'Union, les publications, les serments faits par tous et chascun, par le dernier roy lui-mesme, sur les saints Évangiles et sur le corps de nostre Seigneur ».

5° *Il n'est pas opiniastre.* — La religion est un trop précieux dépôt pour qu'à son sujet on se fie aux paroles des hommes, qui sont, dit l'Écriture, mensongères et variables, principalement en ce temps de perfidie..... *Nec diabolo bene creditur, nec hæretico.* Prenez, pour exemple, la Bohême et l'Angleterre. Quant au prince, dont il est question, il ne nous a jamais donné occasion de nous fier à lui ; car chacun sait qu'il est revenu à ses erreurs après une abjuration publique et solennelle, « comme si ce n'estoit rien que de promettre en foy de roy, et peu de choses jouer au nom de Dieu ». Quelle assurance et quelle caution pourrait-on donner de toutes ses promesses ?

6° *Il s'offre d'estre instruit.* — Pourquoi ne pas ajouter : par un concile libre, général ou national ; car, c'est ce que ce prince a toujours en la bouche, c'est une ruse de tous hérétiques. Mais, quand le concile est achevé, « ils s'en mocquent et le blasonnent estrangement », comme autrefois les Ariens, les Macédoniens, les Nestoriens et les Eutychiens, comme l'archidiacre Bérenger, qui, « mal sentant de la foy, fut ouy en cinq conciles, mesme convaincu à chaque fois et contraint d'abjurer son hérésie, et, néanmoins, demeura tousjours opiniastre ;

le roy de Navarre feroit mieux de se soumettre au concile de Trente et de se souvenir de cette résolution, vrayment chrestienne, du très-catholique empereur Martian, après la closture du concile de Chalcédoine : *Vere impius et sacrilegus est qui post Ecclesiæ et sacerdotum sententiam opinioni suæ aliquid tractandum reliquit* ».

Cette réponse devient, on le voit, une véritable attaque, une charge à fond contre le roi de Navarre, contre les hérétiques et les politiques.

Les catholiques, au contraire, et leur roi Charles X sont glorifiés, presque canonisés : « Nous sçavons nostre roy, prince d'honneur et sans reproche et le recongnoissons vray enfant, héritier immédiat et légitime successeur de Monseigneur saint Loys, non-seulement pour le regard de son royaume, mais aussi de sa piété, dévotion, vertus, constance et perpétuelle syncérité en la foy et religion catholique, pour laquelle il souffre constamment les angoisses d'une fâcheuse prison, depuis neuf mois. Le droit des gens, nostre loy salique, le commun consentement des Estats l'appellent à la couronne, et l'impiété turquesque s'efforce de le déshériter ; oppression non jamais ouye, crimes tels que le soleil et la terre en ont horreur et vengeront sans doute, tost ou tard, sur tous ceux qui en sont coupables et consentants, voire et sur leurs enfants jusques à la troisième et quatrième génération ».

Un dernier trait mérite une attention spéciale, car, ici

comme toujours, c'est dans le *post-scriptum* qne se trouve l'essentiel de l'affaire. Luxembourg avait dit : Imitez vos bons voisins de Châlons ; les Rémois répondent : « Nous sommes assez informés de l'estat de cette pauvre ville voisine et sçavons, à nostre grand regret, comme les bons catholiques de toute qualité y gémissent et se lamentent soubs le joug des politiques y réfugiez, les plus rusez qui soient en tout le reste de la France, que chacun congnoist par nom et par surnom. Mais icy, Monseigneur, nous vous faisons juge, qui estes prince catholique, nourry de tout temps de vostre jeunesse entre les ecclésiastiques, et, par conséquent, qui ne pouvez ignorer les constitutions canoniques, s'il est raisonnable qu'une ville épiscopale donne la loy à sa mère Église, principalement quand il s'agit de religion ? Davantage, si ce ne seroit pas pure folie de suivre une ville, quoyque voisine, qui a pris party avec les hérétiques, pour nous distraire des plus grandes et des plus catholiques du royaume, comme Paris, mère des autres, Rouen, Thoulouze, Lyon, Avignon, Aix, Marseille, Bourges, Orléans, Dijon, Poictiers, Troyes, Amyens, Beauvais, Noyon, Soyssons, Laon et infinies autres, avec lesquelles nous sommes sainctement unis, pour la conservation de la sainte loy de nos pères, et à la moindre desquelles Chaalons n'est pas à préférer, ny en sincérité de religion, ny en excellence de doctrine, ny par quelque autre considération que ce soit.....

» Nous sommes tous prests, non-seulement d'employer nos moyens, nos vies et tout ce que Dieu nous a donné de plus cher, pour conserver nostre sainte religion, deffendre la liberté de nostre patrie, et maintenir sur tous la très-chrestienne et très-digne couronne de France impollue de toute hérésie et tyrannie; mais aussy subir tout péril et danger, si tant est que nostre bon Dieu nous veuille tant honorer que de souffrir pour la gloire de son saint nom.

» Cependant, nous espérons que Dien, qui est jaloux de son honneur et de l'honneur de l'Esglise, son espouse, protecteur de son peuple, consolateur des innocents affligés, juste vengeur des veufves et des orphelins, prendra en sa main nostre cause, qui est la sienne, et sçaura bien nous faire droict et justice de ceux qui nous persécutent, quand il luy plaira, et plus tost possible que les hommes ne pensent ».

Ainsi, la conclusion de ce long manifeste est une déclaration de guerre aux hérétiques de Châlons. Saint-Paul concluait de même, lui qui voulait « vendanger les villes », comme on avait vendangé les vignes royalistes; il les attaqua sur plusieurs points, en particulier sur la Marne, entre Châlons et Vitry. La lutte commença le dimanche 8 octobre, et dura quatre jours; le premier jour, « dans la plaine de Saint-Amand », les royaux furent battus, tués ou pris; leur chef, le comte de Grandpré,

« couvert de seize blessures », mourut dans la nuit, et les débris de sa petite armée durent se retirer derrière la Marne, à Pringy, sous la conduite du comte de Thermes.

Saint-Paul alla camper à un quart de lieue au-dessus de ses adversaires; de là, il écrivit partout qu'il tenait les hérétiques « en ratière »; que Grandpré était mort : par ce moyen, il parvint à attirer quelques « rieurs » et plusieurs paysans. Le lundi matin, à la tête de quinze cents hommes de pied et de cinq cents chevaux, il attaqua Pringy : lui-même, la pique à la main, combattit à la barricade, gagna une partie du village, en fut repoussé, et y rentra une seconde fois. La nuit seule fit suspendre les hostilités. Le lendemain, nouveaux combats, dans les maisons, dans les rues, dans les ruelles, toute la journée; à minuit (11 octobre), arrivée des troupes de Châlons, commandées par Vandy et Thomassin, fuite désordonnée des ligueurs, retraite et résistance de leur part, dans « une maison de pierre »; au jour, départ des deux armées, tambour battant, « les royaux tirant vers Châlons, chargés de butin, les ligueurs vers Vitry, chargés de prisonniers [1]. »

En définitive, dans ces journées d'octobre, le combat finit faute de combattants. Néanmoins, la campagne avait été malheureuse pour les royaux : Thays et d'Estrées,

[1] *Advis de la deffaite* du comte de Grandpré et de ses furies, Paris, 1589 : Lettre de Saint-Paul à la duchesse de Guise, 12 octobre 1589.

tués sur place, Grandpré, mort de ses blessures, furent des pertes irréparables : Le Rond, Nettancourt, Cuissot, Saint-Quentin (d'Omont), de La Tour (de Jametz), le jeune Dorigny (de Reims), Scameroles, Vandy, Tourteron et plusieurs autres, faits prisonniers, laissèrent de grands vides parmi « les personnages de commandement » ; les ligueurs perdirent beaucoup de soldats, dont quarante Rémois, mais un seul capitaine, Molart, gouverneur de Château-Porcien.

Chaque parti s'attribua la victoire. Suivant leurs bulletins, les royaux n'eurent à regretter que deux ou trois cents morts et leurs adversaires douze cents, dont « les demeurants se cachent selon le proverbe : chat échaudé craint l'eau froide ». Nous n'avons perdu qu'une centaine des nôtres, s'écrient les ligueurs, et les huguenots des milliers. « Après avoir fait feu des quatre pieds et enrôlé des crocheteurs, ils ont été vendangés près de Reims, estrillés à Saint-Amand, et définitivement en fuite ». On ne manque pas non plus de louer l'heureux jacobin qui a accompli « un saint office » ; le roi Charles X, qui aime autant la vertu qu'il est ennemi du vice » ; Saint Paul, « très-valeureux et très-sage, très-affectionné à la religion et au repos public » ; on continue à prodiguer les injures au Béarnais[1], traître à Dieu et à sa patrie, « tous-

[1] On donne à ses partisans le surnom de *maroquins*.

jours vicieux comme dans ses bals de Gascogne » ; aux politiques, « athéistes et fils du diable, beaux faiseurs de chattemite, membres pourris, ne pensant qu'à faire la bonne pipée, ne proposant au pauvre peuple qu'une vaine peur de mourir de faim [1] ».

Du reste, les deux partis continuèrent à se faire une guerre acharnée, particulièrement autour de Sainte-Menehould et de Châlons. Déjà, Saint-Paul avait deux fois attaqué Sainte-Menehould (en mars et en avril), « l'invitant à tenir pour les princes, et lui dénonçant, dans le cas contraire, la guerre à feu et à sang [2] ». Le capitaine Mondreville, retiré dans son château de Han, ajoutait ses prières aux instances de ses alliés et faisait agir les amis qu'il avait conservés dans la place.

Le sieur de Renneville convoqua aussitôt ses concitoyens, qui, malgré la faiblesse de la ville, prirent de nouveau la résolution « de rester bons François, de vivre et mourir serviteurs du roy [3] ». Ils gardèrent comme ôtage un messager de Reims et renvoyèrent le trompette de Saint-Paul avec cette fière réponse : « Sy vous vous présentez, vous trouverez vostre tombeau et vos gens leur cimetière dans le fossé ». L'arrivée inattendue de Tour-

[1] *Advis de la deffaite* du comte de Grandpré et de ses furies, Paris, 1589.

[2] *Mémoire des choses advenues...*

[3] Ibid.

teron et de Landres, avec soixante cavaliers, releva encore le courage des royalistes et « frustra les ligueurs de leur espérance ». Six semaines plus tard, nouvelles instances des Rémois et de Mondreville, nouvelle attaque de Saint-Paul. Le 1er mai, près de Maffrecourt, Saint-Paul surprit Loppe, Lieudieu et Thomassin, leur donna « la camisade et l'alarme si chaude » qu'il s'approcha des barrières, les portes ouvertes, et ne se retira qu'après un combat de deux heures.

Les ligueurs ne reparurent qu'à la fin d'octobre, avec les Lorrains, conduits par Haussonville et Montreuil. Ils escarmouchèrent pendant trois semaines ; mais, trouvant Sainte-Menehould en état de défense, grâce aux soins de d'Inteville et de l'ingénieur Erard, de Bar-le-Duc, déjà célèbre par les fortifications de Jametz, ils cherchèrent à surprendre Châlons. Dans cette dernière ville, quelques catholiques « malcontents », entre autres Georges et Jacques de Berlize, devinrent les chefs d'une conspiration[1].

L'ennemi devait entrer par les grilles et avenues de Châlons. Prévenu à temps, d'Inteville se hâta de quitter Sainte-Menehould et de prendre des mesures énergiques. Un nouveau serment exigé de tous, de nouveaux soldats logés chez les habitants, un impôt extraordinaire sur le

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1589.

clergé, l'emprisonnement et l'expulsion des suspects, l'exécution des coupables, notamment de Jacques de Berlize, « wuidèrent la ville de l'humeur qui y pouvoit apporter altération [1] », tandis que les coureurs châlonnais s'avançaient jusqu'à Reims.

Le danger n'était pas entièrement conjuré. Les Rémois éclataient en menaces : « Nous avons appris, écrivaient-ils, que vous avez mis prisonniers plusieurs des vostres, à raison de ce qu'ils tiennent la religion catholique, qui est du tout contraire à vostre déclaration d'estre de ladite religion. Nous vous prions qu'il vous plaise ne les traicter rigoureusement, soubs quelque prétexte que ce soit, autrement, ferons de mesme de ceux que nous tenons prisonniers, comme suspects ». En même temps, le geôlier de « Bonne-Semaine » reçoit l'ordre de signifier aux prisonniers châlonnais que, si « on fait quelque tort aux catholiques de leur ville, on leur fera de mesme [2] ».

L'armée ligueuse ne laissa pas non plus d'intervenir, « quoique sa mesche fut esventée ». Haussonville resta devant Sainte-Menehould, Saint-Paul et Montreuil marchèrent sur Châlons. Le 19 novembre, en plein midi, ils attaquèrent le faubourg de la maison des champs, restèrent quinze jours devant la ville et multiplièrent les

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1589.
[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1589.

assauts. Mais les sorties des assiégés, de grandes pluies et une invasion des reîtres en Alsace, forçant les ligueurs à la retraite, ils ne renouvelèrent plus leurs entreprises sur Châlons.

L'année suivante, la lutte recommença en Champagne, avec les mêmes acteurs et les mêmes alternatives. Saint-Paul, comme à l'ordinaire, se mit plus spécialement au service des Rémois. Ceux-ci, ayant obtenu l'autorisation « de nettoyer le plat pays, à quatre lieues à la ronde », s'étaient mis eux-mêmes à l'œuvre, en rasant les châteaux de Gueux, Courteau, Aubilly, dont ils apportèrent triomphalement à Reims les chaînes, les ponts et les portes. Afin d'assurer leurs communications avec la Brie et la Picardie, ils proposèrent aussi aux villes voisines, La Fère, Laon, Soissons et Rethel, « de solder à frais communs un corps de cavalerie pour battre l'estrade et se protéger mutuellement, en cas de nécessité[1] ». Ne pouvant réaliser ce projet, le conseil de ville parvint au même but par d'autres moyens ; il envoya des secours de toute nature, hommes, argent, armes et munitions, aux capitaines ligueurs du voisinage[2] ; il appela aussi à son aide les représentants du pouvoir central. Saint-Paul répondit le premier et démolit

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1589.

[2] Tantôt, pour empêcher qu'on ne fortifie Liesse, Forzy, Rongnac, Vieil-Arcy, La Bondière-lès-Paris ; tantôt, pour défendre Courville, Cormissy, Neufchâtel, Vervins, Vis-sur-Aisne, Vailly, Laon, Compiègne, Provins, Senlis.

Uncher. Quatre mois plus tard (juin 1590), Mayenne assiégea et prit Pont-Arsy.

Les Rémois, qui avaient puissamment contribué à ce succès, se hâtèrent d'envoyer des maçons et des charpentiers et d'inviter les habitants des villages voisins à la démolition du château. De Rosne survint ; son opposition intempestive fit traîner les travaux en longueur. L'ennemi en profita pour rentrer[1] ; alors, le conseil découragé refusa son assistance, malgré les promesses des Laonnais et du sieur d'Argy, leur gouverneur : « Nous n'avons gens de pied pour conduire nostre artillerie » ; telle fut la première réponse. Puis, on ordonna à Saint-Blancart d'aller secourir l'armée de siége ; on offrit deux cents écus à d'Argy, qui proposa de reprendre la place par composition. Enfin, le 31 août, apprenant qu'elle avait capitulé, « moyennant quinze cents écus et deux courteaux », les gens de Reims écrivirent en ces termes aux habitants de Laon et au sieur d'Argy : « Passez le contrat de la marchandise que vous avez achetée ; nous en paierons pour nostre part trois cents escus, à la charge que ladite marchandise, qui ne se peut présentement charrier par eaue, sera achepminée par terre[2] ». Plaisanterie impuissante qui tourna contre ses auteurs ! Les ligueurs ne démolirent Pont-Arsy que l'année

[1] Avec le curé de Soupir, La Mer de Craonne, le sergent La Brie et le capitaine de Laistre.

[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

suivante, après un nouveau siége et de nouveaux sacrifices.

Pendant ce temps, Saint-Paul guerroyait aux environs de Troyes et de Vassy ; mais, au commencement de mai, les royaux l'attirèrent à Vitry. Dans les prisons de cette place était le sieur de Tourteron, devenu comte de Grandpré par la mort de son frère. Depuis plus de six mois, sa femme négociait sa délivrance, sans succès; Saint-Paul exigeait dix mille livres et la liberté de Tremblecourt. On parvint à s'entendre : Madame de Tourteron obtint la permission de loger à Vitry et de visiter son mari dans le château ; elle se disait « très-occupée à réunir, et bientôt preste à verser » la rançon convenue ; en même temps, pour ne rien payer, elle s'entendait avec Yvernaulmont, « très-honneste et très-brave gentilhomme », qui, après avoir reconnu la place, noua des intelligences avec les garnisons voisines et surprit la cidatelle par une casemate, dans la nuit du 7 au 8 mai.

Le gouverneur Mutigny, beau-frère de Saint-Paul, comptant sur une partie de la somme promise pour le lendemain, « dormait profondément; au bruit de l'alarme, il court, nu, en chemise », sur le rempart ; ses soldats fuient, il se défend courageusement « avec la lance d'un gendarme[1] » et meurt en brave. Les prisonniers sont délivrés; Yvernaulmont s'établit dans le châ-

[1] *Mémoire des choses advenues.*

teau avec cent vingt cavaliers, « bons soldats » ; les habitants de Châlons supplient le roi de raser la place et de la rendre « champestre, comme elle l'estoit en 1545 [1] ».

Les ligueurs n'attendirent pas la réponse royale. Le 12 mai, Saint-Paul entra « furieusement » dans la ville de Vitry, plaça des mousquetaires dans les combles des maisons, d'où l'on pouvait « regarder par toute la cidatelle », et promit à quatre capitaines, « compagnons hasardeux [2], de leur donner à chacun une compagnie entretenue dans Maizières, s'ils monstroient le chemin aux autres. Ils le firent, le lendemain, à l'escalade, donnée en plein midi [3] », et les royaux, faits prisonniers, furent envoyés à Reims.

Peu après, les Châlonnais prirent leur revanche, en occupant les châteaux de Conflans, d'Aulnay-aux-Planches et d'Aulnay-Laistre ; le sieur de Grandpré remporta de grands avantages en Thiérache, où il réunit quelques gentilshommes et quelques capitaines brouillés avec la Ligue, entre autres Damvillers, Dugast, Borquillers, Garrault, Baron et Beaumont. Négligés par Saint-Paul, « tous dépitez et se tenant pour mocquez », ils cherchèrent à surprendre Maubert-Fontaine [4] ». Tandis que Painault, gouverneur de cette place, les recevait sans défiance et les

[1] Pièce justificative n° VII.
[2] Jacques Borquillers, Garrault, Baron et Beaumont.
[3] *Mémoire des choses advenues.*
[4] *Mémoire des choses advenues.*

traitait « courtoisement », ils débauchaient quelques soldats, J. Clément, de Livry-le-Petit; J. Brol, dit la Fontaine, de La Fère ; deux sergents, Léger et Dubois ; Sappet, lieutenant de Painault et gendre du capitaine Baron. Dans le courant de juin, le départ d'une partie de la garnison, conduite par Saint-Paul au secours de Paris, « les décida à tenter leur coup ». Par hasard, le doyen Frizon passait près de Maubert, il apprit quelque chose de l'entreprise, et avertit les Rémois. Ceux-ci, avertirent Saint-Paul, qui écrivit à Painault.

« Monsieur, ce mot sera pour vous dire que le lieutenant du sieur de Noirefontaine, nommé Borquillers, est party de ce lieu avec le capitaine Garot et cent soldats qu'ils m'ont débauchez, en l'intention d'exécuter une entreprise qu'il a sur vostre place ; de quoy m'asseurant que vous ne fauldrez, pour l'intérêt que vous avez, je ne feray ceste plus longue, me recommandant à vos bonnes grâces, comme vostre affectionné pour vous servir.

» De Meaux, ce XXIIIe jour de juin 1590[1] ».

Cet avertissement arriva trop tard : les conjurés étaient maîtres de la place. Le 24 juin, après « avoir fait bonne chère et joué aux quilles », ils assassinèrent leur hôte, « tuèrent quelques-uns de ses soldats et firent sauter les

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions.*

autres dans le fossé » ; aussitôt, recrutant une petite armée parmi les aventuriers, ils commencèrent leurs courses contre les ligueurs ; ils aidèrent le sire de Tourteron à prendre Aubenton et toutes les petites places voisines.

Ces pertes furent très-sensibles aux gens de Reims. C'était par ces villes qu'ils passaient pour commercer avec nos provinces septentrionales et les Pays-Bas. Désormais, les passages se trouvaient fermés, les marchands et les marchandises exposés aux voleurs et aux ennemis. Saint-Paul essaya vainement de ressaisir Maubert. Le roi parvint à y faire entrer La Viéville, puis Vandy. En même temps, les barons de Saint-Amand, de Saint-Remy et d'Anglure, soutenus par des renforts envoyés de Sainte-Menehould, occupaient sur la Marne quelques postes importants. La fortune ne revint aux ligueurs qu'après la délivrance de Paris et le retour de Saint-Paul ; sur la Seine, ils chassèrent de Troyes le sieur de Tourteron, malgré les royalistes du dedans ; sur la Meuse, ils s'emparèrent de Villefranche, malgré la présence du duc de Nevers et grâce à l'intervention du duc de Lorraine.

CHAPITRE VIII.

Sur la fin de la campagne de 1590, apparurent deux nouveaux capitaines, les ducs de Lorraine et de Nevers, deux anciens « rieurs », longtemps sollicités par le roi et par la Ligue, définitivement engagés dans leurs voies naturelles.

Aussitôt après les événements de Blois, les ligueurs invitèrent instamment Charles III à faire « sa sortie » officielle et publique. Le duc d'Aumale et les échevins de Paris lui expédièrent des dépêches pleines de « perplexité » et d'affliction, datées du 24 décembre 1588, « à minuit [1] ». Huit jours plus tard, la duchesse de Montpensier se chargeait d'aller elle-même stimuler le zèle de son parent [2].

D'un autre côté, Henri III et ses agents savaient aussi employer les caresses et les menaces : tantôt, le roi montrait beaucoup « de diffidence et de refroidissement » au duc Charles III et lui écrivait « en termes pleins de ri-

[1] Digot, *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 250.
[2] Archives de Châlons, *Lettres interceptées*.

gueurs » ; tantôt, il le priait « de moyenner une réconciliation » avec les chefs de la Ligue, déclarant vouloir donner au marquis du Pont le commandement des étrangers à la solde de la France et le gouvernement général des Trois-Évêchés, qui « seroient réunis à la Lorraine, le roi décédant sans enfants [1] ».

Obtenir le gouvernement des Trois-Évêchés et, selon les circonstances, assurer à la Lorraine cette importante annexion, telle était la plus vieille et la plus constante des ambitions de Charles III, comme le témoignent les raisons suivantes mises en avant par lui et vivement appuyées par un ambassadeur extraordinaire :

1° Le marquis a l'âge, la prudence et la capacité suffisantes ; il est souverain, peut disposer de lui-même, et, se l'attacher c'est l'empêcher de prendre parti ailleurs. « La France lui est comme un pays naturel...., issu d'une sœur du roy qu'il a tant aymé, chéry et honoré, laquelle Sa Majesté aymait aussy uniquement ; il désire servir la France par un devoir et zèle de nature, non par ambition ni espoir de gain ».

2° « Aucuns mal affectionnés pourront donner avis au roy de faire la sourde oreille, attendu que la ville de Metz est de très-grande importance, et comme une clef de la France

[1] *Lettres et instructions de Charles III*, publiées par H. Lepage, passim. 1587, 1588.

du costé de l'Allemagne, qui peust estre esclipsée par succession de temps, si elle estoit mise ès mains d'un prince de ceste maison, pour estre icelle conjoincte, contigue et enclavée au duché de Lorraine. Mais, telles raisons ne sont pas considérables ». Le devoir, l'honneur, la reconnaissance obligeront le prince à la fidélité. Du reste, la Guyenne est gouvernée, de père en fils, par les princes de Béarn. Enfin, si le roi venait à décéder sans enfants, « il seroit plus raisonnable que ceste ville demeurast à ceste maison que de tomber ès mains du roy de Navarre ».

3° Les agents du duc d'Épernon, Saubole et Montcassin, mettant leur confiance dans la « grande forteresse et assiette » de Metz, méprisent l'autorité du roi et celle du duc de Lorraine; ils secourent journellement Jametz et Sedan, donnent asile à tous les réfugiés huguenots; « et il y a grande apparence que Metz ne dégénère en une Genesve[1] ».

Ces propositions, souvent rebutées, revenaient donc en 1589, acceptées et amplifiées, acceptées par le roi. Que faire alors? donner la main à l'assassin de Blois, c'était impossible; l'irriter ouvertement, au moment où la mort de Catherine de Médicis privait la Lorraine de son plus ferme appui à la cour, c'était dangereux. Le système de neutralité apparente servit encore à Charles III. En secret, il soutint les ligueurs de toutes ses forces, armes, finances

[1] *Lettres et instructions de Charles III*, p. 29.

et diplomatie. En public, il prodigua les assurances de dévouement « à Sa Majesté très-chrestienne, qu'il a l'honneur d'attoucher de si près[1] ». Sur ce vieux thème, les variantes ne sont pas sans intérêt : en 1587, il déclarait qu'il mettait son honneur à « estre veu et congneu par tout le monde vray et fidèle serviteur de la couronne de France et amateur du repos de cest Estat » ; il tenait plus à l'amitié du roi qu'à la vie. En 1588, après les barricades, malgré les instances de Henri III, qui sollicitait sa médiation, Charles ne voulut pas faire le voyage de France : pourtant, il ne refusa ni son concours ni ses conseils : « Je cherche à rendre traitable M. de Guise. La paix vaut mieux que la guerre. La guerre pourroit amener la ruine de l'Estat et du général et par conséquent du particulier ; la paix empeschera plusieurs villes de France de se quantonner ». L'année suivante, il dit : « Je voudrois pouvoir accueillir immédiatement les offres qu'on me fait, mais je ne crois pas que les princes se veuillent disjoindre de l'Union[2] ».

La mort d'Henri III fit cesser cette honteuse duplicité. Le duc de Lorraine, entièrement dégagé, dépêcha aussitôt un gentilhomme à Paris, « pour faire entendre sa résolution ferme et arrestée d'embrasser la cause des catholiques de tout son pouvoir et moyens[3] ».

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives.*
[2] *Lettres et instructions,* de Charles III, passim 1587, 1588, 1589.
[3] *Lettres et instructions*, de Charles III, ibid.

Cette intervention directe dura cinq années entières. Elle s'exerça d'abord dans les Trois-Évêchés ; déjà Toul était occupé ; Verdun se donna sans peine ; Metz résista et obtint une trêve. Charles III ne voulut point s'obstiner de ce côté, pour agir plus librement sur la Champagne ; huit, dix, quinze jours après la mort d'Henri III, il écrivit aux villes de cette province, et son ton différait selon l'adresse. Aux ligueurs, il parlait comme à de vieux amis ; aux royalistes, il se donnait comme un ami du roi [1].

Les royalistes ne répondant point à ces avances, le duc de Lorraine recourut aux armes : il commença par attaquer Villefranche, qui capitula après cinq jours de siége (9 octobre 1590) ; puis, il s'avança devant Sainte-Menehould, où Saint-Paul, Mayenne et le duc de Parme lui avaient donné rendez-vous. Mais aucun de ses alliés ne tint sa promesse. Saint-Paul, battu à Poix, se retira à Mézières ; Mayenne, « en piques » avec le duc de Parme, perdit son temps à reconduire les Espagnols jusqu'à la frontière. En sorte qu'après trois semaines d'escarmouches, Charles III crut prudent d'aller combattre dans le Bassigny, où il se vengea sur Vassy, « villette sans murailles ». L'année suivante, il essaya de reprendre Stenay, sans pouvoir y parvenir. Ses fils et ses généraux ne

[1] Voir aux pièces justificatives, n° VIII, une lettre *au corps de ville et cité de Reims*, et n° IX, une autre lettre *au sieur de La Vieuville sur la mort du roy de France*.

furent guère plus heureux, car, s'ils occupèrent Coiffy et Montéclair, ils échouèrent contre Langres et Château-Villain.

Le plus redoutable adversaire des Lorrains était le duc de Nevers, nommé gouverneur de Champagne après la mort du duc de Guise. Ce choix ne manquait pas d'habileté. Catholique fervent et éprouvé, ligueur fatigué et converti au royalisme, Louis de Gonzague devait rassurer les catholiques sans déplaire aux politiques. Propriétaire du Nivernais et du Rethélois, dépendances naturelles de son gouvernement, chef d'une famille dépossédée par les Guises, il pouvait, plus et mieux que tout autre, combattre et balancer l'influence des ligueurs et des Lorrains, servir ses intérêts particuliers en servant ceux de sa cause. Mais, indécis par tempérament, Nevers l'était encore plus par position. Comment recevoir les dépouilles sanglantes de son beau-frère et l'héritage de son neveu? Malgré les instances de sa femme, de ses parents et du roi, le duc mit cinq semaines à réfléchir et n'accepta qu'avec l'assentiment de madame de Guise. Dans le courant de février, il se rendit à Tours, où il composa et publia : « *l'Avertissement aux Parisiens et à tous bons catholiques du royaume* ». Quatorze ou quinze mois plus tard, il compléta cet écrit par « *la Prise d'armes* ».

Dans l'intervalle, survinrent l'alliance d'Henri III avec le Béarnais et l'avénement de ce dernier. Le prince re-

tomba en « troubles et agitations [1] » ; trop bon Français pour résister au roi légitime, trop bon chrétien pour communiquer « avec l'hérétique », il ne voulut pas être rebelle et refusa de devenir ligueur ; il remit au roi le gouvernement de Champagne et déclara que, « ne sachant quelle route tenir, il se retiroit en sa maison et prenoit six mois pour attendre la volonté de Dieu ». Il se disait neutre, et, pourtant déjà, il inclinait vers le roi de Navarre, auquel il écrivait : « Vous estes visiblement esleu de Dieu pour consoler la France ; mais Dieu ne faict jamais un miracle à moitié, bientost il touschera vostre cœur, et, à l'instant que vous serez redevenu catholique, j'iray me jeter à vos pieds [2] ».

Henri IV, respectant les scrupules de Gonzague, se garda bien d'accepter sa démission et mit tout en œuvre pour le faire sortir de la retraite ; de Saint-Cloud, il lui notifia sa déclaration de conserver la religion catholique, et chercha à l'attirer par l'appât du pouvoir : « Je désire vous veoir en particulier, pour, avec vostre prudent avis, donner ordre aux affaires de mon Estat [3] ». Il gagna d'abord la duchesse de Nevers, qui devint l'intermédiaire la plus puissante, comme le prouve cette lettre royale :

« Ma cousine, conservez le duc en ceste bonne volonté

[1] *Mémoires* du duc de Nevers, II, p. 140.
[2] *Mémoires* du duc de Nevers, II, 400.
[3] *Lettres missives* d'Henri IV, 1589.

et me conservez la vostre. Dites-luy qu'il n'y aura jamais eu roy qui l'ayt aimé autant que moy et qui ayt plus de volonté de le traiter selon ses services et mérites... Ma cousine, si vous estes honneste femme, vous viendrez à Tours voir vostre cousin, pour y passer une partie de l'hiver. Nous rirons bien à bon escient et passerons bien le temps [1] ».

Que fallait-il donc pour toucher le chef des rieurs? « des coups du ciel », c'est-à-dire, des victoires. Avec l'aide de Dieu, Henri IV lui en donna. Ébranlé après Arques, vaincu après Ivry, le duc de Nevers s'empressa « de se conjouyr » avec le vainqueur et de se déclarer « prest à suivre sans condition ». Cependant, ce courtisan de la fortune ne laissa pas que de rester l'apôtre de l'orthodoxie et termina son compliment par cette nouvelle prière : « Je vous supplie très-humblement de faire réflexion sur les grâces que recevez de Dieu, de songer que depuis Clovis aucun roy de France n'a esté hérétique ». Enfin, d'honnêtes théologiens, par une consultation en règle et appuyée de textes, firent taire les derniers scrupules de Louis de Gonzague ; le 25 août, il vint prendre part au siége de Paris, « à la bataille des bons François contre ceux qui ont quitté ce beau nom pour se faire Espagnols » ; et, un mois plus tard, afin d'empêcher la

[1] *Lettres missives* d'Henri IV, 1589.

jonction de ces Espagnols et des Lorrains, il prenait possession du gouvernement de Champagne.

Depuis près de deux années, ce dernier événement était l'objet des vœux ardents de tous les royalistes de la province ; en lui seul, disaient leurs lettres et leurs messagers, ils mettaient leurs espérances, « ils mettoient leurs cœurs ». A ces stimulants d'honneur et d'amitié, les Rethélois ajoutaient des raisons non moins puissantes : les revenus de leur pays, « si affligé », allaient grossir le trésor des ligueurs, au lieu de subvenir aux nécessités de leur maître. Dans toutes ses réponses, le duc se déclarait prêt à montrer, par « bons effects, que ses actions seroient correspondantes à l'attente qu'on avoit de lui... Je ne veux défrauder vostre bonne oppinion ; vostre repos me sera plus cher que le mien propre... J'ai choisi ceste province par-dessus la Picardie ; je feray pour elle plus qu'aucun gouverneur n'ayt jamais faict ; je l'aime ; je sacrifierois volontiers ma vie à son salut... J'aime mieux laisser mon particulier en arrière que de vous faillir [1] ».

« Il leur faillit » cependant jusqu'au 24 septembre 1590 [2]. Arrivé trop tard pour sauver Villefranche, il put soutenir

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*.

[2] Les *Mémoires* du duc de Nevers disent qu'au 2 août 1589, le prince était en Champagne, et que « par larmes et paroles », il engagea les notables et les officiers de la province à venger la mort du roi. Cette assertion est entièrement controuvée. Le duc ne parut en Champagne, pour la première fois, comme gouverneur, qu'en septembre 1590, encore bien malgré lui.

le courage des habitants de Sainte-Menehould, attaquer et battre les vieux régiments de Saint-Paul, inquiéter le duc de Lorraine et le forcer à la retraite, épouvanter les Rémois, en occupant Mareuil et Bisseuil. Laissons-le raconter lui-même ce petit événement, qui n'est pas sans importance pour la suite :

« Aux gens du conseil de Châlons.

« Messieurs, Dieu n'a point voulu rendre infructueux mon voyage, puisqu'il vous a délivré des incursions et pilleries de ceux de Mareuil et Bisseuil, ceux-là s'en estant allez d'effroy et ceux-icy m'ayant remis la place. Les capitaines et soldats sont obligés bien estroictement de ne faire plus la guerre; par ce mesme moyen, Saint-Paul en demeurera aultant affaibli et descryé, parce que voicy la troisième fois qu'à mon occasion il a habandonné les siens, assçavoir : ceux de Poix, le comte de Chaligny et ceux icy. Car il les avoit mis dans ladite ville, comme lieu de seureté, avec promesse de les secourir si je les allois assaillir; leur ayant dict que j'estois du costé de Chasteau-Thierry, et s'asseurant que, recevant incommodité par eux, vous ne fauldriez d'avoir recours à moy, et moy de vous assister; qui estoit ce qu'il désiroit pour avoir la revanche de moy du dommage que je lui ay cy-devant faict. De sorte qu'ayant veu le peu de compte que ledit Saint-Pol a faict d'eux et le danger auquel il les

a laissés d'estre taillés en pièces, ils sont demeurez fort mal contents de luy; et croy que, dans peu de temps, il sera tellement descryé qu'il n'y aura personne qui le veuille assister. J'espère m'en aller demain disner à Mareuil et coucher à Epernay, vous remerciant du pain et du vin que vous avez envoyé pour mes soldats, qui est venu fort à propos.

» De Condé ce 27me décembre 1590[1] ».

Le duc de Nevers profite de l'occasion pour décrier Saint-Paul et les Lorrains, pour rassurer les royalistes et tirer d'eux quelques secours; c'est son thème habituel. De même, ordinairement, il répond en ces termes aux plaintes des populations :

« Gardez-vous bien : j'ay esté adverty, d'un lieu seur, qu'à Verdun une entreprise a esté résolue, pour effectuer vers la fin de février. Faut changer l'ordre des gardes, oster à chacun la connaissance du jour où il y sera, pour déconcerter les traistres et prévenir l'escalade; faire rondes et patrouilles, défenses de vacquer par rues et remparts que pour affaires... J'ay envoyé vos lectres au roy, avec plusieurs autres sur mesme subject, pour qu'il sache combien ceste province a besoin d'estre secourue; il m'a promis venir. M. de Gesvres m'escrit qu'il reste

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*.

en mesme résolution Ayez bon courage ; dans la fin de ceste année, vous verrez d'autres effets qui vous contenteront [1] ».

Réellement, le prince met tout en œuvre pour attirer le roi en Champagne : il a soin d'énumérer les forces, les menaces et les ravages de Saint-Paul et des Lorrains, d'exposer la détresse générale et les dissensions suscitées entre les capitaines qui occupent Sainte-Menehould, Maubert et Mouzon. Il déplore surtout son impuissance : « Je n'ay pour toutes forces que mille ou huit cents Suisses du régiment de Soleure, qu'il faut payer pour trois mille ; je n'ay plus un denier, n'ayant tousché que sept mille écus, prestés par Châlons. Je suis forcé de faire chose que ne fis de ma vie [2], pour le gouffre où je me suis plongé de moy-mesme, en prenant la direction de vos finances. Cependant, tous, pensant que j'ay des moyens, s'adressent à moy ; cela me fait rougir de honte : et, quand je dis que, pour ne vouloir m'endosser un tel blasme, je seray forcé de m'absenter, plusieurs me déclarent qu'ils seront forcés de s'accorder. Il ne m'est possible de souffrir plus longtemps cette injure [3] ».

Dans cette situation, le duc demande trois cents bons chevaux, mille hommes de pied et deux mille Suisses. Il

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives.*
[2] Allusion à la levée des tailles « par contrainte ».
[3] Archives de Châlons, *Lettres missives.*

ne veut plus être chargé que de la distribution « des vivres et deniers »; les trésoriers feront eux-mêmes les levées. Mais, le meilleur remède, c'est la venue du roi: « L'approche de Vostre Majesté servira d'un coup d'éperon bien vif à plusieurs mauvais François qui se donnent tant de peine pour avancer la dissipation de la couronne, à ceux qui ont besoin d'estre pressés pour estre ramenés à la raison [1] ».

Le roi contresigne presque toutes les propositions de son lieutenant, lui envoie la compagnie de Beauvais-Nangis, explique ses retards, et renouvelle sa promesse d'un prochain voyage: « Mon dessein sur la Champagne n'est différé que de quelques jours; croyez que je ne m'endormiray en sentinelle [2] ». Pourtant, plus préoccupé « du général des affaires » que des Champenois, tantôt, il poursuit les Espagnols ou donne du repos à son armée; tantôt, il essaie d'affamer Paris par la prise de Saint-Denis et de Chartres. Il prend même pour lui les munitions, « armes et forces », péniblement amassées par les soins du duc de Nevers.

Celui-ci, impatienté de tant d'ajournements, qu'il regarde comme du mauvais vouloir et de l'abandon; malade de voir « toutes choses aller au rebours de sa

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*.
[2] *Lettres missives* d'Henri IV, 1590.

pensée », sent le besoin de « se purger et de boire du lait d'ânesse ». Après avoir séjourné deux mois en Brie, il se décide à ne plus continuer seul une lutte ingrate. Vers la fin de février 1591, il annonce cette résolution en termes amers : « Mes soldats, ne pouvant souffrir qu'on les mesne dans l'ordre, sont presque tous débandés. Ils s'en vont en Brie ravager le peuple. Le mareschal d'Aumont reste vers Langres, pour tenir teste aux Lorrains ; tellement que je demeureray à tout seul, comme on dit, avec trois pelés et un tondu. Ce sera une grande honte et un estrange mespris pour vos officiers et pour moy de voir que vous nous abandonnez, sans plus tenir vostre dernière promesse que les précédentes. Si Vostre Majesté ne peut pas venir par deçà, je m'en esloigneray de telle sorte qu'on n'aura plus subject d'attendre aucun secours de moy. En vérité, Sire, vous ne me traitez pas de la façon que je vous sers, et il semble à tout le monde que vous ne faites pas grand estat de moy. Cela estant, je me persuade que je feray chose qui vous sera agréable et qui, du reste, me sera assez advantageux, pour me conserver l'honneur et la réputation, de me retirer doulcement chez moy. Ce n'est pas que ce ne me soit une extresme douleur de quitter le service, en ce temps-ci. Mais quoi ! la la nécessité est plus forte que tout autre considération. Je n'ay jamais esté traicté de la façon que vous me traictez, par les rois vos prédécesseurs. J'avois cependant receu

d'eux plusieurs bienfaits à les servir aveuglément, et je suis encore à recevoir le premier de Vostre Majesté; si les commissions ruineuses ne sont les bienfaits et les faveurs que je reçois d'Elle, je diray librement que je n'en ay point eu d'autres, depuis qu'il vous a pleu de me commander de venir par deçà [1] ».

Louis de Gonzague notifie aussi sa réponse aux royalistes champenois ; il promet de revenir quand il plaira au roi « l'accompagner de forces suffisantes...., car, encore que la débilité de ma personne requiert plustost que je demeurasse au coin d'un feu en repos que de tenir la campagne tout le long du jour et partie de la nuit, au mauvais temps et au serain et pour loger en des maisons où les quatre vents donnent à travers ; je préfère ma réputation, le salut de la province et le vostre à ma santé [2] ».

« Je vous prie de croire, Messieurs, que l'âme se départira plustost de mon corps que la volonté d'employer ma vie pour vostre conservation, et, sy chacun y estoit aussi bien disposé que moy, il y a longtemps qu'en eussiez ressenti les effets ».

« De tous les ennuis que j'endure, le plus grand regret est de vous avoir abandonné. S'il ne tenoit qu'à moy de m'acheminer tout seul pour vous soulager tant soit peu, je le ferois de très-bon cœur. Mais, ma présence sans

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives.*
[2] Archives de Châlons, *Lettres missives.*

forces apporteroit plustost un mespris et désespoir universel ; contrainct de voir derrière un rempart mille cruautés sans avoir moyen de les empescher et chacun faisant des pasquins de moy ».

Parti dans le courant de mars 1591, le duc de Nevers ne reparaît qu'au milieu de juin, déterminé par les nouveaux succès des ligueurs et par les instances des royalistes. Henri IV lui-même emploie les excitations les plus capables de réveiller l'amour-propre d'un gouverneur et d'un seigneur féodal ; à la date du 24 mars, il lui écrit :

« Mon cousin, j'ay advis que le capitaine Saint-Pol a esté à Maisières, où il s'est fait déclarer, par cry public, duc de Rethellois, en vertu du don qu'il dit en avoir eu du pape, et publié partout que vous estiez mort. Il a fait publier ses hommages. Encore que je croye que vous en aurez eu advis d'ailleurs, je n'ay voulu laisser de vous le mander, et vous témoigner combien je trouve estrange l'outrecuidance dudit Saint-Pol. J'espère que nous l'en ferons mentir dans peu de temps, et que Dieu me fera la grâce de le rendre aussy petit compagnon qu'il ait jamais esté. Je participe du tort qu'il vous fait, si tant est que vous en puissiez recevoir d'un tel homme que luy [1] ».

A la fin, piqué au vif, le duc de Nevers se laisse encore ramener en Champagne, seul « avec quelque noblesse »,

[1] *Lettres missives* d'Henri IV, mars 1591.

Esternay, Givry, Praslin et cinq cents hommes de pied, sans argent, sans munitions, sans cavalerie. Mais les villes royales viennent à son aide et lui facilitent la reprise de quelques « bicoques », situées entre Provins et Châlons; il rentre au château de Mareuil, « mal défendu par Vaulgré et rendu d'un lâche courage [1] ». Au milieu d'août, avec des forces assez considérables, il cherche surtout à combattre le nouveau comte du Rethélois et surprend son arrière-garde; mais, Saint-Paul échappe et parvient à mettre en sûreté, à Mézières et à Reims, « le gros butin » qu'il avait entassé dans Aumont.

Désolé de cette belle occasion manquée et du peu d'effet produit, le duc rejette la faute sur le manque de forces, sur l'indiscipline des soldats et des gentilshommes champenois, « habitués à cresmer la substance du peuple ». Il a beau les « rabrouer terriblement et publiquement; ces véritables oiseaux de proie continuent ou désertent, ou se retirent en maisons fortes [2] ».

Qui pourra remédier à ces désordres ? le roi, toujours le roi, le roi seul, « quand il aura osté l'oppinion à tant de personnes de se faire les roys Bertauts ». A ce roi, « tant désiré et utile », il ne ménage pas non plus les « rabrouements » :

[1] Jean Pussot, p. 36.
[2] Archives de Châlons, *Lettres missives*.

« Sire, vos subjets de Langres sont au désespoir : on me mande qu'il y a crainte qu'ils ne se laissent aller à une tresve comme ceux de Metz .....Je ne sçay ce que je puis faire de bon pour vostre service ; je suys contrainct de faire les quatre coins de ce pays..... Mes ennemis sont renforcés autour d'Aumont, où ils ont mené de grosses pièces d'artillerie, avec intention de n'en partir qu'après sa prise. De là, ils se promettent d'aller sans opposition à Dunchery et Mouzon, qui seront en danger de faire ce qu'Aumont aura fait ; et, dans peu de temps, Sedan se verroit contraint de se perdre, parce qu'il se trouveroit assiégé de tout costé, et, comme on dit, une gauffre entre deux fers. Je vous ay escrit, Sire, que je n'ay point de forces ny de moyens de les secourir et que je seray contraint de laisser faire aux ennemys tout ce qu'ils voudront, mesme veoir devant mes yeux périr le reste du duché de Rethélois. Si cela arrive, ce sera une estrange récompense que j'auray eu de tous les services que je vous ay rendus..... Je m'en vay, dès demain, à Châlons, m'excuser à vostre Parlement et à Messieurs de la ville du peu de moyens et du peu de subject que j'ay d'achever de me perdre avec eux. Si Vostre Majesté vient jamais icy, ils pourront tesmoigner que la seule nécessité m'aura chassé de ceste province, puisque j'auray mieux aimé perdre tout le Rethélois par mon absence que mon honneur. Au reste, mon partement n'apportera aucun préjudice à

Vostre Majesté, ny à pas un particulier, autant qu'il fera à moy-mesme[1]. »

Pour calmer et adoucir ce gouverneur, toujours valétudinaire, impatient et plaintif, le roi met en œuvre, avec un rare bonheur, toutes les ressources de son cœur et de son esprit; il s'adresse à ses intérêts et à ses rancunes, à sa vanité et à sa raison. Pour le décider à retourner en Champagne, il lui avait dit : « L'estonnement des villes de la Marne, et l'audace du nouveau duc de Rethélois » ont moins pour cause les menaces de l'ennemi que l'absence du gouverneur : pour le retenir, il lui écrit, en le félicitant de la reprise de Mareuil : « Ce sont là les effets de vostre présence. Je vous apporte une bonne nouvelle, c'est la prise de Saint-Valery, qui vous appartient. Je ne songe pas à vous abandonner; je vous aime trop pour vous engager et faire perdre tant soit peu de vostre honneur. Je me fasche que vous en preniez telle oppinion. J'ay déjà diverty les forces que vous aviez sur les bras. Je vous sçay fort bon gré de considérer ce qui touche la conservation des places de vostre gouvernement; mais je vous prie aussi de juger combien il est nécessaire que je pourvoie au général des affaires[2] ». Ce général des affaires, c'est le repos nécessaire aux gentilshommes, après la prise de

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*.
[2] *Lettres missives* d'Henri IV, 1591.

Chartres ; c'est l'occupation de quelques places normandes, ou de quelques forts voisins de Paris, sur l'Oise et sur la Seine[1]. Mais, comme cette dernière entreprise exige une grande armée, le roi attend ses Anglais, qu'il reçoit à Pierrefonds, et ses Allemands, qu'il doit recevoir en Thiérarche, c'est-à-dire, en Champagne. Rien ne le retient plus, rien qu'une petite fièvre et le temps de « festoyer » les Anglais. « Je vais venir, dit-il, je viens, je m'achemine, je suis sur mon partement, droit à Dunchery faire un exploit contre les Lorrains ; puis, aller droit à Châlons, et, avec mes forces, faire les plus beaux effets. »

Voilà donc le duc de Nevers satisfait ! Loin de là : car, si le roi tient sa promesse, il ne la tient pas tout entière ; il amène seulement « quelque cavalerie ». Venez, « bien accompagné », lui écrit aussitôt Gonzague ; et, fortifiant « ses visées des rapports des autres », il fait valoir les quatre raisons suivantes :

1° « Ceux du pays se figurent que vous ne ferez que vous y monstrer, comme un esclair ; on fait même courir le bruit que vous y venez sans Suisses et sans artillerie, et que vous n'y apportez pas grand avantage. Je ne dis ceci de moy-mesme. Guitry, qui vient de Langres, et a passé par Châlons, a connu l'humeur des gens et est à une extrême défiance. Ces messieurs les nobles de ceste

[1] Siége et prise de Noyon, siége de Rouen.

province aiment tant leurs aises, qu'ils ne délogeront pas de leurs maisons que vous ne soyez arrivé par deçà. Ils se faschent extresmement du peu de cas que Vostre Majesté fait d'eux. Je crains que le mal n'augmente ».

2° « M. de Soboles me mande qu'il fait trop beau en Lorraine pour ne pas y envoyer des troupes; que le peuple y est dans le dernier effroy, et qu'on y peut faire tout ce qu'on voudra. M. de Turenne, qui arrive en Champagne, confirme ces bonnes nouvelles; dans ses passages, courses et ravages à travers la Lorraine, pays Messin et Verdunois, il a vu les ennemis se retirer en places fortes, sans oppositions ou vengeances ».

3° « Vous aurez sur les bras toute l'armée de Lorraine, celle de la Ligue et du roi d'Espagne; vous aurez celle d'Italie : Guitry dit qu'elle est plus grosse que Vostre Majesté ne croit ».

4° « Si vous vous retirez pour assiéger Rouen, vous ne le prendrez de deux mois, et, durant ce temps, les ennemis se mocqueront; et, à mon grand regret, toute la Champagne sera perdue..... Je recevray par grâce la permission de me retirer chez moy[1] ».

Pour toute réponse, et, sans se préoccuper des Italiens, déjà baptisés du nom de papillons, le roi se dit prêt à

[1] *Lettres missives* d'Henri IV, 1591 ; Archives de Châlons, *Lettres missives*.

aller « courtoisement » au-devant du duc de Parme pour « le combattre avant qu'il disne en France ». Enfin, sans se laisser détourner de ses grands projets, après avoir reçu son armée allemande dans la vallée de Bourc, et marié Charlotte de La Marche avec Henri de Turenne, il promet aux Champenois de leur « faire voir dans peu beaucoup d'advénements », et se hâte de les entraîner tous au siége de Rouen, qui, pour lui, est « son coup d'estat[1] ».

[1] *Lettres missives* d'Henri IV, 1591, octobre et novembre.

CHAPITRE IX.

Le départ du roi produisit les effets prévus et prédits par le duc de Nevers : les royaux retombèrent dans leurs « froideurs » et leurs divisions ; les ligueurs reprirent courage, surtout quand Henri IV leva le siége de Rouen.

A cette nouvelle, arrivée à Reims le 30 avril, on chanta un *Te Deum ;* matin et soir, on tira le canon du côté de Châlons et d'Épernay. C'était le signal d'une prochaine revanche : on commença par Épernay.

Nous avons vu Saint-Etienne reconquérir cette ville, en mars 1589. Il y usa cruellement du droit de représailles contre les ligueurs du dehors et du dedans : il expulsa plusieurs bourgeois et occupa militairement l'abbaye de Saint-Martin ; ses soldats se logèrent avec les religieux et les forcèrent à prier pour le roi. Ceux qui refusèrent furent arrêtés et déférés au parlement de Châlons ; Augustin Aubry et Georges Montgérard se retirèrent à Reims, ce dernier « au péril de sa vie, en plein jour et

vestu de son habit de religion[1] ». Ce voyage était d'autant plus dangereux, que les soldats d'Épernay faisaient des courses continuelles dans le pays rémois; pendant le siége de Rouen, redoublant de violence et d'audace, ils saccagèrent Lavanne, Villers-Allerand, Marfaux et autres villages circonvoisins; ils enlevèrent les chevaux et les laboureurs, même « les porcs de la porte Cérès[2] ». Les gens de Reims, poussés à bout et excités par les émigrés, ne cessaient d'armer les villageois, de prier les gentilshommes « de faire service à leur party[3] », et de crier vengeance dans leurs doléances, adressées aux chefs de de la province et de l'État.

On voulait attirer sur la Marne toutes les forces de la Ligue. Le 28 novembre 1590, à l'arrivée du duc de Guise, les conseillers municipaux manifestèrent publiquement le désir de leurs concitoyens; ils supplièrent le prince « de les descharger d'Espernay, tant pour le bien du pays que pour la ville de Paris, qui en pouvoit tirer vivres et autres commodités[4] ». Trouvant les seigneurs français sourds à leur requête, ils eurent recours au duc de Parme lui-même, mais seulement l'année suivante, au moment où il venait de délivrer Rouen; comme ce prince

[1] Mss. de la bibliothèque d'Épernay.
[2] Jean Pussot, 1592.
[3] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1592.
[4] Ibid., août et octobre 1590.

était à Château-Thierry (24 mai 1592), « dans l'intention de raffreschir son armée », ils lui députèrent le doyen Frizon, le procureur Moët, les conseillers Souyn et Parent, pour « le saluer de la part de la ville de Reims, et le prier de prendre Espernay, offrant, à cet effet, tout ce qui estoit du pouvoir des habitants ». En même temps, ils suppliaient le duc de Lorraine de réunir son armée à celle des catholiques « et de repurger cette pauvre France, tant affligée »; pour donner plus de poids à leurs prières et à leurs raisons politiques, ils avaient soin d'y ajouter quelques présents : Saint-Paul reçut deux douzaines de serviettes, « six douzaines de vaisselle et deux aidières d'étain »; le duc de Parme, le prince son fils, le prince d'Ascoly, La Mothe et Grandelive, Jornet, maréchal de camp, don Antonio Serrano, grand-maître de l'artillerie et des magasins, Pistre, quartier-maître d'un régiment d'artillerie, Joannes, commissaire, don Diégo, le véador, « et autres seigneurs de la suite de son Altesse », se partagèrent deux queues de vin blanc, en bouteilles, et des fruits secs.

Les produits rémois pouvaient faire les délices des étrangers ; mais, aux seigneurs français, il fallait des présents moins primitifs. Le conseil le savait bien. Sur la proposition du doyen Frizon et du lieutenant Pillois, il vota « de fortes sommes d'escus : à M. de Saint-Paul deux mille ; à M. de Rosne, lieutenant du duc de Mayenne, mille

deux cents ; à M. de Roissieux, secrétaire d'État et commissaire général de l'armée, huit cents ; à M. de l'Islet, aide-de-camp, deux cents ». Cependant, en gens bien avisés, les conseillers ajoutèrent à leur conclusion : « que les escus ne seroient délivrés qu'après la prise d'Espernay, quand l'armée catholique leur auroit faict ce plaisir ».

Ainsi, les députés partirent les mains pleines. Saint-Paul devait les accompagner; il s'excusa et se contenta d'envoyer à Château-Thierry, son argentier Duret et le doyen Frizon, qui revinrent bientôt (15 juin), avec une réponse favorable. Le même jour, l'aumônier du duc de Lorraine, « présent en la chambre du conseil, fit entendre la bonne volonté et affection de son maistre à la cause générale de la Sainte-Union, d'aider la ville en tout ce qu'il pourra, et, pour ce faire, de s'y acheminer avec son armée ».

Le siége une fois décidé, les habitants de Reims se mirent à l'œuvre avec une activité extraordinaire, avec l'ardeur que donnent des intérêts longtemps lésés, de vieux ressentiments et de grandes espérances. En effet, pour eux, prendre Épernay, c'était se débarrasser d'une partie de leur garnison, et, menacer Châlons, c'était recouvrer la paix et l'abondance. Comme avant-garde, ils envoyèrent à Mareuil cent hommes de pied et des charpentiers, afin de réédifier le pont de ce bourg. Ils décidèrent qu'ils fourniraient « les deux gros canons, faits de neuf, les deux

couleuvrines, la neuve et la vieille ; vingt milliers de poudre à canon, dont quatre tonnes menue graine ; huit cents balles à canon, quatre cents balles à couleuvrines ; deux cents honcets ou paislons ferrés, cent paislons de bois ; cent cerpes, trente haches ; six vingt mille pains, de vingt onces, cuits et racis, deux tiers seigle et un tiers froment ; deux cents sacs à mettre de la terre, deux cents petits pagniets à deux ances ; des cordages, des enharnichements et des barques pour faire un pont ».

Robillard, Legrand, Boullet, Pillois, de Vaux, Gauthier, Parent, Rousselet, Mimin et Gérard Frizon, furent préposés « aux nécessités du siége » ; Bazin et Husson, pour « faire faire, recevoir et délivrer le pain » ; Mimin, Nicolas Godinot, Serval et Le Dieu, pour négocier un emprunt de six mille écus ; Pierre Coquillard devint commissaire général des munitions ; on chargea Claude Roussin, maître canonnier, du commandement de la batterie de Reims ; Philippe Moët alla « au camp par devers M. de Rosne, afin de prendre garde à ce qui seroit nécessaire et avertir le conseil ». Tous les habitants, tant clercs que laïques, fournirent, sans délai, une partie des munitions. Douze messagers, autant de sergents, vingt à trente archers, portèrent « lettres et mandements aux villes et villages », à Fismes, à Cormicy, à Troyes, pour demander assistance, « ou faire tenir prest chevaux, charrettes et pionniers ».

Cependant, l'armée catholique campait devant Épernay. Saint-Étienne faisait son possible pour augmenter la garnison et « remparer » les endroits faibles; mais la ville semblait si facile à prendre, que les princes catholiques ne voulurent pas même s'y arrêter : le duc de Parme se rendit aux eaux de Spa; le duc de Mayenne à Soissons, puis à Château-Thierry ; de Rosne se chargea de diriger le siége. Les Rémois lui envoyèrent coup sur coup [1] leur artillerie et deux grands convois de munitions. A de nouvelles demandes de pain, de vin et d'avances pécuniaires, ils répondirent : « Il y a de tout au pays d'Espernay »; puis, cédèrent, épuisant leurs provisions de farines, envoyant quelques bouteilles aux seigneurs de l'armée ; l'argent seul fut obstinément refusé : « La ville prise, nous ne manquerons aucunement à nos promesses », telle avait été leur première, telle fut leur dernière conclusion.

Ces assurances positives, l'espoir d'un grand butin, l'absence obstinée du duc de Nevers, l'éloignement de Henri IV, l'effroi des royalistes, enfin, l'arrivée de Saint-Paul et de ses gens d'armes, décidèrent les catholiques à presser Épernay. Cette place résista pendant huit jours, endura neuf cent quatre-vingt-douze coups de canons[2] et quatre attaques meurtrières. Alors, « voyant grande bres-

[1] 18, 21 et 25 juin.

[2] Seize pièces de canons tiraient onze cents coups par jour, dit le greffier de Bar-sur-Seine (mss. de la bibliothèque de Troyes).

che », Saint-Étienne se rendit le dimanche 27 juin[1]; ses soldats jurèrent de ne plus porter les armes contre la Sainte-Union et se dispersèrent. Pour lui, il se retira à Châlons, où « le bruit commun estoit que Messieurs de la Cour du parlement, après s'être emparés de ses coffres, où il y avoit force finances, lui feroient trancher la teste, pour s'estre trop hasté de se rendre[2] ».

Après avoir confié sa conquête au sieur de Villers, son frère, Saint-Paul vient triompher à Reims où il reçoit en présent « un pavillon écarlate, fait de broderie noire; un lit écarlate rouge, avec les soubassements, les rideaux de taffetas, la couverture de taffetas piquée; un matelas et le travers; une tenture de tapisserie de huit pièces, en feuillages; une autre de cinq pièces contenant l'histoire de Débora: le tout provenant des meubles du cardinal de Guise ».

Mais la joie de la victoire dure à peine un jour : dès le 29 juin, on apprend que le roi de Navarre est à Fère-en-Tardenois. De Villers fait preuve d'activité et de prévoyance : il répare la brèche et augmente les anciennes fortifications[3]; il compte sur son lieutenant, le sieur

[1] Le greffier de Bar-sur-Seine dit : le lundi 28 juin.

[2] Jean Pussot, 1592.

[3] Démolir les faubourgs, établir des ravelins, creuser des coupures pleines d'eau, abattre des arbres, laissés sur terre; voilà son œuvre en quinze jours.

La Bourlotte, colonel d'un régiment de Wallons, vieux routier fameux par son courage ; il appelle à son aide Saint-Paul, de Rosne et les Rémois.

Ceux-ci, songeant d'abord à leur ville, ne se pressent pas d'en sortir et veulent la mettre en état de supporter un siége. Les faubourgs sont remplis de gens de guerre [1]. Le 14 juillet arrive un régiment de lansquenets et un de Wallons, qui appartenait aux sieurs du Cours et de Ballanson, conduits par le baron de Madruche et le lieutenant-colonel Antoine de Loderon, par Charles Hanus, et par les capitaines de la Tour et du Halle. Le 15, ils entrent en ville : les lansquenets occupent les quartiers du bourg Saint-Denis et de rue Neuve, depuis les Cordeliers jusqu'à Fléchambaut ; les Wallons le Barbâtre, de la rue de Contray au banc Saint-Remy. Les logements sont faits par Cachette et Fouasse, assistés de quatre sergents. Les hôtes reçoivent ordre de fournir « lit, feu, chandelle, sel et vinaigre » ; pour le reste, le conseil accorde une haute paie [2].

Irrités de ces exigences, les Rémois veulent chasser les étrangers et fermer leurs portes. Saint-Paul seul parvient à concilier tous les intérêts : le 20 juillet, il envoie les Wallons renforcer les garnisons des petites places du

[1] Deux cents fantassins au faubourg de Vesle ; sept compagnies de chevau-légers au faubourg Cérès.

[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, juillet 1592.

voisinage; il garde les lansquenets, mais à titre provisoire. On ne règle jamais leur solde que pour trois, cinq ou huit jours, au plus; néanmoins, les uns et les autres restent à la charge de Reims.

Pour amener les bourgeois, déjà fatigués, à faire ces énormes sacrifices, Saint-Paul profite habilement de l'approche du roi de Navarre et de la crainte qu'inspire son armée; le 19 juillet, il annonce que Rethel est menacé d'un siége et qu'il va s'y enfermer. Le conseil se transporte aussitôt vers lui, le supplie de demeurer à Reims, et, afin de le décider, on lui accorde ce qu'on lui avait presque toujours refusé : une solde pour ses compagnies, « une promesse de respondre pour leurs despenses passées chez les taverniers », enfin, deux batardes et des balles, envoyées à Rethel.

Les Rémois font aussi les plus grandes dépenses et les plus louables efforts pour conserver leur conquête; ils jettent, de nouveau, sur toutes les routes, tous leurs messagers; ils renouvellent leurs missives aux princes français et étrangers, aux ducs de Parme, d'Aumale, de Guise et de Lorraine. Le premier, toujours malade à Spa, ne peut donner que des promesses [1]; le second n'ose quitter la Picardie. On compte particulièrement sur le

[1] Il autorisa aussi, au profit des gens de Reims, la vente de son magasin de blé et de quelques munitions de guerre, confiées à Antoine Serrano, grand-maître de l'artillerie et magasins du roi catholique.

duc de Lorraine; dans le courant de juillet, on lui députe successivement le messager Jean de Tourne et le doyen Pierre Frizon, qui rapportent prompte et bonne réponse : « le duc, pour le grand désir de deffendre le party, notamment Reims et Espernay, promet d'envoyer en bref le prince d'Amblize, avec dix compagnies de chevaux[1] ». De son côté, le duc de Guise se met en route avec quelques centaines de cavaliers.

Les habitants de Reims font plus que de solliciter des secours : ils fournissent des munitions de toute sorte, même un moulin à bras et les charpentiers pour le monter. Mais déjà leur ardeur est éteinte; ils se font arracher ces munitions une à une, pique à pique, comme des gens épuisés; du reste, ils n'ont pas confiance dans le sieur de Villers, « homme indiscret et esventé »; ils sont mécontents des sieurs de Rosne et de Saint-Paul, qui dispersent leurs soldats dans les places de l'Aisne et de la Meuse, au lieu de les masser entre Reims et Épernay; leur plus grand chagrin est d'apprendre le départ de La Bourlotte, envoyé vers Château-Thierry et Dormans. Saint-Paul, en donnant cet ordre, disait « qu'ainsi le vouloient ceux de Reims, qui, en réalité, estimèrent la place perdue, quand La Bourlotte en fut hors ». Cherchant à calmer ce mécontentement et ces inquiétudes, qu'il partageait peut-être,

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 7 août 1592.

de Rosne rappela La Bourlotte, et lui manda de prendre deux cent soixante hommes de son régiment, des « meilleurs, pour se jetter dans Espernay ». Le colonel obéit aussitôt et partit de Dormans dans la nuit du 23 au 24 juillet. Il était trop tard.

Obligé de lever le siége de Rouen à l'arrivée du duc de Parme (22 avril), Henri IV venait enfin « consoler la Champagne » et le duc de Nevers.

Apprenant à Fère qu'Épernay était pris, le roi voulut revenir sur ses pas, et se contenter de fortifier les places qui lui restaient ; pourtant, il envoya le duc de Bouillon reconnaître l'état de Châlons [1]. Le duc revint à Fère le 6 juillet, avec Jean d'Aoust et Jean Leduc, députés châlonnais. Ceux-ci se jetant aux pieds du roi, « lui exposèrent que la province, chargée de deux armées ennemies, de celle du duc de Parme qui l'opprimoit, du costé de Châlons, de celle du duc de Lorraine, près de Langres, ne pouvoit résister; ou elle succombera ou elle s'accommodera aux pratiques des ennemis, qui y ont déjà eu quelque effet et sont pour en avoir de pires ». Leurs instances, leurs conseils et un don de six mille écus [2], firent comprendre à

[1] Le duc s'adressa aussi aux habitants d'Épernay, qu'il tâcha de ramener au roi. Ceux-ci lui répondirent qu'ils mangeraient bien leur soupe « sans Bouillon. » De cette mauvaise plaisanterie est sorti un proverbe qui a cours dans le pays. La soupe sans bouillon est appelée par les paysans « soupe d'Épernay ».

[2] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 4 juillet 1592.

Henri IV tout le danger de la situation. Il arrêta son plan de campagne : « Faire d'abordée un bon effet contre Espernay, le recouvrer, revenir au général des affaires et aller en Bretagne », tandis que le duc de Nevers continuera la guerre en Champagne.

Conformément à ce plan, qui fut suivi à la lettre, tous les royalistes champenois furent appelés aux armes. Le duc de Nevers, sorti de sa torpeur, se rendit vers la Meuse pour ramener les canons de Sedan et de la Cassine, recueillir les garnisons de Donchery, de La Capelle et de Maubert-Fontaine. Le roi vint camper à Damery, tout près d'Épernay ; le soir même de son arrivée (9 juillet), accompagné du maréchal de Biron, il passa la Marne et reconnut les avenues de la place. « Alors, il est advenu qu'un coup d'une petite pièce, tiré de la ville, porta sur la teste du mareschal, dont il mourut sur l'heure ». Henri IV regretta vivement « le plus expérimenté, fidèle et affectionné de ses capitaines [1] »; privé de cet appui, obligé de licencier les reîtres et les lansquenets du prince d'Anhalt, et ne voyant paraître aucun renfort, il occupa Mareuil et se rendit à Châlons [2], dont il pressa les armements. Le 16 juillet, impatienté des lenteurs du duc de Nevers, il alla au-devant de lui jusqu'à Suippes et Som-

[1] Il fut mené et funéré à Châlons (Archives de Châlons).

[2] Le 13 juillet, les sieurs de Livry, du Moulinet et de Chauffour présentent au roi les clefs de la ville ; Livry fait la harangue.

mepy, afin de faciliter son passage, et il lui écrivit : « Mon cousin, faisons diligence et hastons-nous de faire quelque chose de bon, tandis que la saison est belle et l'estonnement parmi nos ennemis ».

Enfin, les renforts étant arrivés, Henri IV et le duc de Nevers rentrèrent à Châlons. Le roi en sortit le 23 juillet, à cinq heures de l'après-midi ; prévenu par des espions ou « inspiré de Dieu », il tira Saint-Étienne de prison, et, le prenant pour guide, il marcha du côté de Damery ; il y arriva vers trois heures du matin ; après un repos de deux heures, « sur la paille, il déjeuna d'une crouste de pasté de truite, qui de fortune se trouva ès mains d'un palefrenier ». Givry passa la rivière pour aller à son château de Boursault et envoyer ses paysans aux informations. Ceux-ci rencontrèrent bientôt les troupes de La Bourlotte qu'ils firent cerner de toutes parts ; ce brave parvint à échapper, mais son régiment fut massacré [1].

Le 26 juillet, le duc de Nevers survint avec le reste de l'armée : infanterie, chevau-légers, Suisses, artillerie, pionniers, charpentiers et bateaux [2]. En présence du roi, les nouveaux venus attaquèrent le faubourg de Saint-

[1] Henri IV raconte cet heureux coup de main, dans une lettre ou plutôt un bulletin de victoire, adressé au duc de Nevers, écrit sur le champ de bataille. (Voir *Lettres missives* d'Henri IV, 1592.)

[2] Ce prince, qui ne se met jamais en campagne « sans carrosse et manchon », fait venir de Châlons son meilleur lit de camp.

Thiébaut et l'emportèrent. Le jeune Biron, qui croyait sa gloire et sa vengeance attachées au succès, dirigeait lui-même les travaux du siége [1]. Les tranchées s'achevèrent le 29 juillet, de bon matin. Le roi et le duc firent le tour de la place ; « reconnaissant un endroit par lequel ils espéroient une bonne et briefve issue de l'entreprise, ils y placèrent une forte batterie qui tira bientost, et, le 4 août, commença à faire grand bruit [2] ».

De leur côté, les assiégés se défendaient bravement ; dans la nuit du 24 au 25 juillet, ils tentèrent une sortie. Le 25, la défense des faubourgs fut assez vigoureuse. De Villers tint bon jusqu'au 9 août ; alors, ne voyant venir aucun secours, il se rendit à des conditions moins honorables que Saint-Étienne ; les canons et les drapeaux restèrent aux mains des vainqueurs ; les étrangers ne conservèrent que leur épée ; les Français sortirent « en traînant la leur par le bas [3] ».

Le bruit courut aussitôt que le roi [4] allait assiéger Reims ou Rethel ou Vitry. Il vint, en effet, le mardi 11 août, dîner à Cernay-les-Reims, avec sa troupe, soit

[1] A cette occasion, le greffier de Bar-sur-Seine raconte un acte de la brutalité et de la vengeance de Biron ; le roi ayant accordé la vie à un sergent ennemi, Biron survint et l'immola au mânes de son père.

[2] Selon le greffier de Bar-sur-Seine, la batterie fut dressée, mais on ne tira pas un seul coup. Le roi eut la place d'une autre façon ; on mit le fossé à sec.

[3] *Mémoire du greffier* de Bar-sur-Seine.

[4] Dans ce pays, on donnait au Béarnais le surnom de *Crapault*.

pour faire plaisir aux gens de Châlons, soit pour reconnaître la place et tenter une surprise, de concert avec les royalistes du dedans. « Le peuple s'esmeut, mais la ville estoit bien gardée ». Le jour même de la prise d'Épernay, à la garnison et aux troupes de Saint-Paul se joignait l'armée de secours, conduite par le duc de Guise et par le prince d'Amblise. Henri IV ne crut pas prudent de s'attaquer à de si grandes forces. Les ligueurs ne se hâtèrent point non plus de courir les chances d'une bataille ; il n'y eut qu'une « petite défiance », où furent tués deux des gardes du duc de Guise. Après cette promenade militaire, le roi rentra à Épernay, où il séjourna jusqu'au 16 août.

Les Châlonnais désiraient aussi pousser l'armée royale contre Vitry [1], mais le roi voulut rester fidèle à son premier plan : il se dirigea vers la Bretagne, laissant dans Épernay, au milieu d'ennemis « forts et gaillards », dix compagnies de gens de pied avec cent chevaux, qu'il confia au sieur de Vignoles [2]. Le nouveau gouverneur, protestant zélé et gascon brutal, se signala par toutes sortes de violences. Les royaux mêmes eurent souvent à s'en plaindre, et ce fut pour obtenir justice d'une de ses exigences les plus iniques, que les habitants de Vertus adressèrent au conseil de Châlons une plainte formulée en ces termes :

[1] Voir aux pièces justificatives n° X.
[2] Octobre 1592.

« Messieurs, nous recognoissons bien maintenant que c'est aux malheureux que s'adresse le malheur, et la ruyne aux ruynés ; car, après que nous avons souffert la perte et la ruyne de nos biens, nous avons la perte et mortalité de nos corps, qui est en quoy redouble nostre affliction. Néanmoins, laissant ces justes considérations, et, sans avoir égard à ce que nous nous sommes dépouillez de ce qu'il nous restoit de commoditez, pour secourir Sa Majesté au siége d'Esparnay, tant d'argent que de vin et autres munitions, et que nous soyons de vostre élection et contribuables à vos fortifications et grandement chargez des nostres ; ce néanmoins, M. de Vignoles, gouverneur d'Esparnay, nous veult contraindre, à toute rigueur, à luy fournir vingt hommes par jour, pour travailler aux fossés et fortifications d'Esparnay ; et n'avons pas encore eu le temps d'achever nos moissons ni bien commencer nos petites vendanges, pour la mortalité et maladie du pauvre peuple.....

» Vos plus humbles serviteurs et voisins, les gouverneur et procureur syndic de Vertus.

» Ce vi[e] octobre 1592 [1] ».

Les Rémois, « les pauvres catholiques de Reims », étaient bien plus malheureux : ils regrettaient « leurs trois pièces d'artillerie, perdues, et celles de Châlons, ren-

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*.

dues ». Ils accusaient les gens de guerre, un peu Saint-Paul et beaucoup de Villers, qu'ils traitaient « de lâche et mauvais cœur ». A ces récriminations, de Villers répondait par des récriminations, et disait hautement : « Messieurs de Reims sont cause de la reprise d'Espernay, pour ne l'avoir secouru ». Le conseil, piqué au vif, se transporta, avec les capitaines de la ville, auprès de Saint-Paul, « demandant raison de ces propos injurieux ». Plus tard, le malheureux capitaine tâcha de se réhabiliter ; de Mareuil [1], où il commandait à une forte garnison, il voulut « visiter Vignoles avec cent salades », et s'avança à deux cents pas d'Épernay. Mais, « vertement » chargés par le vicomte de Vauteuil, puis par Vignoles lui-même, les assaillants furent enfoncés et poursuivis en désordre ; de Villers mourut, peu après, de ses blessures. On ramena son corps aux Prêcheurs de Reims, « où n'y eut grand'plainte ni regrets [2] ».

Le duc de Guise eut aussi sa part dans les récriminations des Rémois, mais avec plus de ménagement, comme le comportait sa haute position. Le 10 août, les conseillers de ville prirent la conclusion suivante : « Nous irons

[1] Saint-Paul, « à l'aide d'un bon ingénieux », avait fait de l'île de Mareuil une place régulière, de cinq bastions de terre très-bien liés, « fascinée et gazonnée, en laquelle il ne falloit autres fossés que le courant de la rivière de Marne ». Le lieutenant du sieur de Villers s'appelait Marlet (D'Aubigné, l. III, ch. xvi, p. 270).

[2] Jean Pussot, 1593.

saluer Monsieur de Guise ; s'il fait ouverture de la prise d'Espernay, nous ferons nos plaintes ». Cependant, ces accusations doivent tomber sur tous les ligueurs champenois, car tous ont fait des fautes : de Rosne et Saint-Paul en s'enfermant dans leurs places, « sans sortie, sans direction » ; de Villers, en pressant trop sa capitulation ; un jour de plus, il eût été fortement secouru ; l'armée alliée, par sa lenteur, qui lui fit perdre des heures précieuses ; les Rémois, par leurs préoccupations personnelles, qui les rendirent trop avares de leurs soldats et de leurs munitions.

En résumé, la campagne a été mauvaise pour les ligueurs, surtout pour ceux de Reims ; des rancunes et des divisions, de la honte et des dettes énormes, tel est le produit le plus clair du siége d'Épernay. Pendant quinze mois, le règlement des mémoires d'une foule de commissaires, employés, marchands et charretiers, « réclamant des déboursés », des salaires, des créances et des indemnités, ravive leur douleur. Un impôt de vingt mille écus, auquel il faut contraindre un grand nombre de récalcitrants, « pauvres, ruinés ou priviliegiés » ; les indignes malversations des « asséeurs », Henry Mimin, Gérard Roland et Claude Lafricque, qui « se deschargent, et leurs parents, amis, alliés et voisins », augmentent encore le ressentiment et le scandale.

Enfin, le but de la guerre n'est pas atteint ; aux mal-

heurs passés s'ajoutent des pertes et des inquiétudes nouvelles, qui provoquent de nouvelles plaintes. Les capitaines y répondent en offrant leurs services pour assiéger Épernay; Saint-Paul, en particulier, se montre très-pressant : à plusieurs reprises, le 3 septembre et le 17 novembre 1592, le 31 mars 1593, il requiert Reims, « de par le duc de Guise, de contribuer à la fortification de Mareuil, où le duc vient de faire entrer deux cents arquebusiers, afin d'incommoder les villes royalistes; d'escrire au duc de Mayenne qu'ils fourniront vivres pour le siége d'Espernay, où il y a peu gens de guerre, où les brèches ne sont réparées, et seroit aisé de surprendre la ville ». Les gens du conseil ne se laissent plus prendre à ces appâts trompeurs : bien refroidis à l'endroit des expéditions militaires, « lassés de la foule des soldats, épuisés de deniers », ils se montrent peu sensibles à la gloire d'une revanche par les armes, et répondent par un refus formel : « Nous ne pouvons rien faire, attendu la nécessité où nous sommes; il ne faut fortifier Mareuil, vu la ruine advenue précédemment [1] ». Ils ne cèdent que quand leur compatriote, Antoine Frémin, s'engage, au nom de Saint-Paul, à leur rendre leurs armes et leurs outils. La seconde demande les trouve moins récalcitrants. Ils écrivent « à Monseigneur du Maine pour luy recommander une

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1592, 1593.

lettre de Monseigneur de Saint-Paul, par laquelle il verra bien amplement l'estat des affaires du pays, èsquelles nous le supplions très-humblement apporter le soulagement requis et duquel il est beaucoup besoing ; ce que, toutesfois, remettant à sa prudence accoustumée, nous ne l'importunerons davantage [1] ». Ces humbles banalités ne ressemblent guère aux lettres pressantes écrites au duc de Parme. On veut faire plaisir à Saint-Paul, sans tenir au succès de l'entreprise, sans y compter. En effet, Mayenne se contente de répondre qu'il « avisera ».

Un peu plus tard (5 février 1593), de Roissieux revient à la charge : il fait dire au conseil qu'il a à lui communiquer « quelque affaire d'importance », et l'engage à utiliser l'armée du comte Charles, arrivant des Pays-Bas.

Les habitants de Reims avaient longtemps compté sur la revanche que le duc de Parme devait prendre, et, pendant cinq mois entiers, ils reçurent volontiers ses lansquenets [2] en ville ; mais toutes leurs démarches, lettres, messagers, présents honnêtes, plaintes et promesses [3],

[1] 3 septembre 1592.

[2] Logés au Barbâtre, puis à la Couture (rue Chativelle et de Tillois) : les Wallons du duc de Parme restaient mêlés aux troupes de Mayenne.

[3] Missions du doyen Frizon et du colonel Loderon (12 septembre, 12 octobre, 4 décembre 1592) ; envoi de 50 bouteilles, puis de 50 autres, les premières ayant été prises à la Cassine ; exemption des droits de sortie, accordée au maître d'hôtel du prince, chargé d'acheter du vin à Reims ; présents au président Richardot, au seigneur Véador, à don Diego et autres seigneurs.

n'aboutirent qu'à de cruels désappointements. Le prince mourut à Spa, le 2 décembre 1592. Déjà fatigués de l'indiscipline de leurs hôtes, qui ne recevaient plus de solde, les Rémois durent encore, par mesure de prudence, faire toutes les avances possibles, pendant près de trois mois ; ils considérèrent le jour du départ de ces étrangers comme un jour de délivrance (24 février 1593).

Quant à l'armée de secours conduite par le prince Charles, on n'en voulut point; on répondit : « Donnez-lui quartier ailleurs; menez-la par la Brie, où elle passera la Marne [1] ».

Ce nouveau plan de siége, trop évidemment égoïste, ne fut pas même discuté. Épernay, souvent harcelé par quelques compagnies, ne fut plus sérieusement menacé. Les habitants de Reims en prirent assez sagement leur parti; ils demandèrent à la paix ce que la guerre ne pouvait leur donner; bientôt, plusieurs trèves et l'édit de pacification les réconcilièrent avec Épernay, sous le même drapeau.

[1] A la suite du comte Charles, étaient les sieurs de Feria, de Malespine, Camille Capizucco, Jornet, Lislet, Roissieux et de Rosne.

CHAPITRE X.

Les attaques des ligueurs provoquent les représailles des royalistes qui, dans leurs courses jusqu'aux portes de Reims, prennent « laboureurs et vignerons, bestiaux et hardes ». Les rois Henri III et Henri IV, leurs généraux et leurs agents, multiplient aussi à dessein les démonstrations armées : voici d'Aumont avec toutes les forces des royaux ; voici Longueville, d'Inteville et La Noue ; Nevers est à Château-Thierry, à Châlons ; le roi de Navarre, de Fère et de Compiègne, où il est posté, « fait mine » de menacer Troyes et Noyon ; c'est à Reims qu'il en veut ; il a pris les villes de Noyon et d'Épernay, « faute d'estre pourvues ». Ainsi parlent les chefs royalistes, qui cherchent à inquiéter leurs ennemis ; ainsi parlent les ligueurs, qui cherchent à prendre quelques mesures militaires. En sorte que, pendant quatre années entières, de mois en mois, presque de jour en jour, la ville de Reims, ressentant tous les contre-coups et toutes les impressions des événements extérieurs, reste sous la menace d'une effroyable tempête : en sorte que le pouvoir

municipal, obligé de se tenir constamment sur ses gardes, multiplie les moyens de défense et les actes de rigueur.

Un des premiers objets de la sollicitude publique est « de pourveoir à la forteresse ». Dans ce but, on exécute successivement des travaux considérables, depuis Cormontreuil jusqu'à la chaussée de Muire.

Ces précautions ont pour résultat immédiat d'empêcher toute tentative de siége. Mais, si la guerre défensive réussit mieux aux Rémois que la guerre offensive, elle est également fort dispendieuse ; l'une et l'autre imposent d'énormes sacrifices en hommes et en argent ; beaucoup de familles sont en deuil[1], d'autres s'épuisent en rançons, toutes en impôts anciens et nouveaux, ordinaires et extraordinaires, en emprunts volontaires ou forcés ; la ville contracte des dettes pour plus d'un million.

A ces causes de gêne et de misère, s'ajoutent le désordre et le scandale : « vols, rapines, viols, insolences, querelles, batteries, duels, tueries » ; soldats contre soldats, soldats contre bourgeois. Près de Reims, en plein jour, on dételle les chevaux de la charrue, on arrache aux pauvres villageois « chemises, linge, serpes et serpillons, pots de beurre, vaisselle, cuillers à pot, morceaux de lard ». En ville, on brise les portes et on coupe les arbres

[1] A Saint-Amand, 40 Rémois furent tués, dont 25 cavaliers.

des jardins. Le capitaine d'Estournel, rappelé à la modération pour avoir excédé un soldat, met l'épée à la main contre les habitants. Antoine Pastoureau, dit La Brosse, se rend à la garde, mousquet allumé : — « C'est contre le règlement », lui crient deux ouvriers maçons, Jean Roland et Pierre Hurtault : — « F... de vous, allez vous faire f..., coquins, pouilleux », et il se dispose à tirer ; les ouvriers, qui ne sont pas toujours endurants, ripostent à coups de ciseaux. Au faubourg Cérès, Herbin Callemart va plus loin que nos maçons ; il fait sonner l'alarme contre la garnison, et dit : « Il faudroit assommer les capitaines autorisant les désordres [1] ».

La guerre remplit la ville de prisonniers et de réfugiés ; souvent les uns et les autres « diminuent d'autant la pitance des pauvres ». Avec l'augmentation des charges, chacun constate une notable diminution dans ses revenus ; les rentes ou fermages rentrent mal, à moitié ou point du tout. La ville ne tire plus rien de ses marais ni de ses fossés; beaucoup moins de ses octrois, à cause de la contrebande faite par tous, riches et pauvres, « et pour toutes marchandises » ; la grande foire de Couture est déserte ; plus de commerce, peu d'industrie, peu d'agriculture ; le vin à bas prix ; les vendanges et les moissons coûteuses ; le blé, la viande et le poisson rares et chers ; le sel à

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

onze francs la livre, et par petite ration ; le numéraire d'une rareté extrême ; partout la gêne ou la misère.

Tous ces maux produisent des plaintes sans nombre, des protestations et des agitations, une opposition formidable.

Dans l'opposition, on remarque deux groupes assez nombreux : les royalistes et les ligueurs « malcontents » ; chaque groupe forme lui-même deux sections bien distinctes : les politiques ou suspects et les huguenots ou royalistes prononcés ; les ligueurs fatigués et les ligueurs défectionnaires. Les plus notables politiques sont : Laurent Cauchon, Simon Coquebert, Pomponne Thuret, les Montlaurent, Claude du Boullay, héraut d'armes de la couronne de France; Nicolas Maillefer et Nicolas Coquault, capitaines de ville; Jean et Thomas de Paris, l'un sieur de Branscourt, l'autre conseiller au siége. Dans le groupe des huguenots : Jean Dorigny; Jean Morel, dit Bouzy ; Remy Moreau, du Bourg-Saint-Denis ; Nicolas Forest, de la rue Neuve, receveur du taillon ; Jacques Paillard, contrôleur et receveur de la foraine.

Dès le mois de juin 1589, ces derniers, bravant la loi sur l'émigration, se sont retirés dans les villes du parti contraire. Six mois, un an plus tard, quelques émigrés volontaires et plusieurs politiques expulsés, les rejoignent, savoir : La Rasse, Bérangier, Levert, Naulin, Dauvin, du Boullay, Oudinet, Patin, François Augier, Bou-

chette, de Châlons, de Clémy, Jacques Fremin, de Huz, Laignelet, Thiret, Ledieu et Le Lorrain. Les uns restent neutres ; les autres passent publiquement à l'ennemi et servent volontiers dans les compagnies royales, qui ravagent le plat pays ; ou, retirés dans la ville de Châlons, à l'hôtel de la Fleur-de-Lys, ils travaillent ouvertement et impatiemment à diviser les ligueurs ; ils disent tout haut : « Sitôt que Paris aura chanté, toutes les autres villes porteront leurs clefs au roy [1] ».

Les vrais politiques ne se déplacent point ; ils renouvellent même deux fois leur serment de février, « nommément en faveur du roy Charles X et contre le roy de Navarre » ; ils signent à la presque unanimité ; mais plusieurs ne s'exécutent que par crainte « d'estre saccagés », comme dit Jean Étienne ; d'autres font une réserve semblable à celle de Thomas de Paris : « Je ne recongnoistray aucun roy que celui qui sera esleu par le peuple, pourveu qu'il soit catholique [2] ». Seuls, Pomponne, Thuret et Paul Polonceau se laissent poursuivre pour refus de signature. Un jour, par les rues, devant témoins, à l'invitation de Jean Leplat, dizenier chargé du registre, Polonceau, répond « en haussant les épaules de despis » ; puis, à dessein, il s'absente de sa maison. Un mois plus

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.
[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

tard, rencontrant le dizenier dans le rue, Polonceau met l'épée à la main et s'écrie : « Mort Dieu ! tu dis que je ne veux pas signer ? va quérir tes armes ». Leplat y court ; mais sa femme et ses amis l'empêchent de sortir. Polonceau finit par signer et ne s'en montre que plus irrité contre la Ligue. Plus tard, frappé d'une forte amende pour avoir enfreint une loi de police, il ne craint pas de dire : « C'est entreprendre une juridiction, c'est prendre la subsistance de nos enfants [1] ».

A ces abstentions calculées s'ajoutent des machinations cachées et des menées publiques : Jean Étienne et le président Cauchon donnent au roi de Navarre « un advertissement certain des moyens de surprendre Reims » ; M^me^ la présidente entretient un commissionnaire qu'elle envoie secrètement à Épernay ; des notables sont en relations épistolaires ou commerciales avec l'ennemi ; d'autres font des assemblées nocturnes ; des personnes des deux sexes répandent des libelles diffamatoires ou en écrivent sur les murs, jusqu'au préau Notre-Dame, en plusieurs endroits, « mesme sur des tombes ».

En plein jour, les royalistes se montrent chez leurs amis de la rue Cérès, qu'on appelle « le petit Genesve », et dans certaines tavernes, où ils mangent de la viande le mercredi saint ; sous prétexte d'affaires, ils se rendent

[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

aux loges les *Boulles* [1], « en l'estude des praticiens », et chez le prieur du Val-des-Écoliers, où ils pérorent à leur aise ; aux offices religieux, ils occupent un côté de l'église, se séparant avec soin de leurs adversaires.

Martin Mauspère, Thomas de Paris et Nicolas Forest disent qu'ils disposent de l'arsenal et de quatre cents hommes cuirassés. Leurs amis visitent les émigrés ou taquinent les milices bourgeoises, en leur jetant des pierres par-dessus le rempart, pendant les repas. Les uns combattent leurs adversaires par des cabales, par des propos séditieux ou hérétiques ; les autres, par de mauvaises nouvelles, quelquefois par un doute, un regret, une espérance ; Guillaume Augier et ses domestiques profitent de leur habitation à l'Hôtel-de-Ville pour écouter aux portes « et dévoiler le secret des affaires ». En pleine foire de Couture, un marchand déclare « que le roy a bien faict de tuer les princes, pour avoir rompu les coffres royaux de la recette de Troyes, à coups de hallebardes, prins et robbé les deniers qui y estoient [2] ». Au moment des élections municipales de 1590, Antoine Pasté raconte à ses compagnons de garde, en se promenant sur le rempart, que « ceux de Châlons ont plusieurs fois envoyé à Messieurs de Reims pour avoir permission de trafic et marchandise ; le conseil l'a trouvé bon, mais Souyn ne l'a

[1] Appelées depuis *loges Cocquault*.
[2] *Livre des Conclusions*, 1590.

pas voulu ; il le faut tuer ou au moins changer ; c'est un larron, il n'a de vaillant que ce qu'il a dérobé pendant les guerres ». Aux élections suivantes, on cabale contre Claude Chevalier ; afin de le mettre hors du conseil, on achète quelques électeurs ; « à cet effet, Charlot déclare avoir reçu un manteau [1] ».

En janvier 1590, Jean Étienne ne se gêne pas pour dire : « Messieurs de la ville feront quelque jour publier à son de trompe, l'innocence de ceux qu'ils ont désarmés et emprisonnés » ; en mars, il avoue que la crainte seule le décide à signer un nouveau formulaire de serment ; en juin, il demande à un voisin : « Avez-vous de la marchandise ? — Quelque peu. — Vous estes bien heureux, car il a couru ès environs de ceste ville nombre de chevaux, conduits par plusieurs chefs (dont il citait les noms et prénoms) ; il y en viendra bien d'autres, avant six ou huit jours ; avant Paques, il en viendra tant qu'on n'osera sortir de la ville, et empescheront Saint-Paul d'y rentrer ».

Plusieurs font l'éloge des rois Henri III et Henri IV. Le dimanche 29 avril, dans l'après-midi, près de Saint-Maurice, Jean Semyde, laboureur, « devisait ainsi, sur le seuil de sa porte », avec André Morlet et Étienne Mesgret, curé de Givry : « Nous fussions bienheureux et en repos, si le roy Henry, dernier mort, eust vescu encore

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

trois ou quatre jours. Quant au roy de Navarre, Dieu en fera ce qu'il luy plaira, car il fait du cœur des rois ce qu'il luy plaist ». Le 11 mai et le 12 août, Jean Blervache aîné et Me Jacques Barrois, avocat, se permettent de semblables propos devant Nicolas Philippart, tonnelier : « Nous avions un bon roy, on a fait grand mal de l'avoir tué ; sans cela nous serions en paix, car il nous eust faict un pardon général..... M. de Mesmes, conseiller du roy, à Paris, est bon ligueur ; il a de la Ligue tout son saoul ». Voyant, du haut du rempart, Champfleury livré aux flammes par le maréchal d'Aumont, un bourgeois s'écrie : « C'est grand perte ! — Qu'avoit-on faire de l'aller aggresser, répondit Jean Legros, pelletier ». Le même, un soir après souper, dit à Simon Benart : « Nous n'avons guère à faire d'aller garder les murailles ; que l'on baille le droit à qui il appartient, sans avoir tant d'estrangiers pour nous manger[1] ».

Le siége de Paris est particulièrement l'objet des plus hardis commentaires, au corps-de-garde, dans les tavernes, en pleine rue : un jour, Jean Étienne assure que Paris « s'est composé pour deux millions » ; un autre jour, Le Fricque le jeune contredit cette nouvelle : « J'ay entendu dire d'un qui venoit de Paris, que M. le Légat leur donnoit bon courage, leur remonstrant qu'autrefoys,

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

en pareille nécessité, les Italiens avoient broyé des os de morts et en avoient vescu. — Je vad bien dire des autres nouvelles, s'écrie Coquebert : le Légat a esté couronner le roy à Saint-Denys ». Aux dénégations de Le Fricque et de Noël Thierry, Coquebert répond : « Il est plus probable que le Légat ayt couronné le roy de Navarre qu'on ayt broyé des os pour les manger ». Un peu plus tard, passant par la rue du Bourg-Saint-Denys, Coquebert demande à Gérard Aubry, de Paris, « s'il ne sait des nouvelles : — Le sieur de Saint-Paul a défait les troupes de Givry et gagné le butin qu'il a fait mener jusqu'à Meaux. — Alors, je vous apprendray aultres nouvelles, car Paris est rendu au roy de Navarre. — Je n'en crois rien. — J'en ay advertissement certain du jour d'hyer ». Le lendemain, Gérard de Laistre, hôtellier de l'Écu de France et de Pologne « ne croit pas à ces bruits »; pourtant, un homme venant de Braine lui a dit « que Paris estoit rendu[1] ».

Thierry Dorlodo et Bienvenu se font commissionnaires des prisonniers; ceux-ci s'emportent en menaces; le 31 mai, jour de l'Ascension, ils retiennent à dîner Jean Barbier, maître chirurgien et barbier; en causant, Baron dit au nouveau convive : « Croyez-vous que le roy de Navarre soit huguenot? — Oui. — Non vrayment, si vous

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

l'aviez receu, il n'empescheroit pas vostre religion. Quant à moy, je ne say que c'est que huguenot ». Le capitaine Pognon ajoute : — « Estes-vous né en France? — Oui. — Et moy aussy; mais, par la vertu! il faut que l'un ou l'autre tombe ». — « Comment parlez-vous de vostre religion? monstrez-moy que, depuis qu'on l'exécute, il y a un temple de basty, ou bien qu'il y en ayt deux pierres ensemble »? — « Nous attendons que vous soyez ruinez, pour prendre les vostres[1] ». Tels sont les propos des prisonniers de Bonne-Semaine.

L'opposition royaliste se fortifie encore des divisions et des querelles, des lassitudes et des défections des ligueurs. La Neufville d'Aspremont se retire dans son château et se met en rapport avec le comte de Grandpré, auquel il envoie les petits cadeaux qui scellent l'amitié.

« Monsieur, il me seroit impossible d'exprimer le contentement que j'ay receu par le rapport qu'on m'a faict de vostre bonne santé, pour de laquelle estre plus asseuré, j'espère vous aller trouver en bref, en intention de vous faire tous les bons et agréables services dont je me pourray adviser. Je vous supplie humblement me mander en quel lieu, lundy ou mardy prochain, je vous pourray trouver. En attendant, je vous supplie recevoir ung melon et ung concombre que je vous envoy, d'aussy bonne volonté,

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

qu'après vous avoir bien humblement baisé les mains, je supplie très-humblement le Tout-Puissant, vous donner, Monsieur, autant de bonheur que luy en sçaurez requérir.

» Vostre plus humble, fidèle et affectionné pour vous faire service,

» D'Aspremont La Neufville.

» A vostre La Neufville, le x^e^ septembre 1590 [1] ».

Les bourgeois « défaillent » à la garde, sous prétexte d'exemption ou de fatigue; ceux qui ne refusent pas le service le font mal : « se rebeller contre les capitaines », abandonner le poste pour courir les tavernes et les églises; dîner et coucher en leur maison, jouer et dormir le jour et la nuit aux corps-de-garde ; descendre du rempart, deux heures avant le signal de la cloche, « tel est le train ordinaire des portiers » ou des soldats citoyens. Aux remontrances « d'un quidam », le dizenier Chou répond : « Nous ne resterons un moment de plus, ni pour M. de Saint-Paul, ni pour messieurs de la ville ». Quand on veut contraindre le sieur de Barbonval, il traite de voleurs les conseillers et leurs agents, et déchire leur commission.

En matière de finances, ce sont des demandes et des réclamations sans nombre. En politique, en religion, c'est bien pis : Morus irrite le chapitre par sa rudesse; le cha-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

pitre irrite le peuple par des poursuites contre Morus ; certaines pénitentes résistent à leurs confesseurs : « Ma plus proche, dit Pierre Coquault, respondit au sien, qui lui demandoit si elle vouloit pour roy le Béarnais ou un autre ? — Ce n'est pas de la confession ; je désire un roy vrayment catholique, mais de déclarer lequel, je ne le puis [1] ». Les Augustins scandalisent le public par leurs désordres ; Gérard de La Lobbe, curé de Saint-Jacques, « par ses catéchismes, scandalise une grande partie de ses signalés paroissiens, mesme aucuns prestres du lieu, qui l'appellent héréticque, schismatique, luthérien et calviniste, le méprisent, vilipendent et injurient ». Les amis du curé trouvent ses doctrines « salutaires et admirables » et traitent ses ennemis de « lourdeaux, ignarts et esbétés [2] ».

Les paysans, restés dans leurs maisons, deviennent ouvertement contrebandiers ou faux-sauniers Ceux qui sont réfugiés à Reims expriment leurs doléances avec une crudité toute rustique : « C'est la ruyne des gens de village d'avoir signé la Ligue, dit Henry Leroy, de Jouy ». Dans la rue du Temple, sept à huit habitants de Courcy, conversant avec des Rémois, on annonce que Courcy est brûlé : « F... de la Ligue et des ligueurs, s'écrie Branchet, que le diable les emporte et leur puisse rompre le

[1] Pierre Coquault, t. IV, 1589.
[2] Jean Pussot, p. 242.

col ! Rassemblons-nous et nous portons contre messieurs de la ville. — Mais, interrompt Pierre Notha, si vous voulez tenir tel propos, allez à Châlons. — Oui, ajoute Cornu, le roy de Navarre est bon catholique et plus homme de bien que ceux qui murmurent contre luy [1] ».

En résumé, la situation politique devient journellement plus tendue, plus difficile ; partout la souffrance et la guerre. Les familles sont en inimitié ; Nicolle Vauzelle, femme d'Oudard Desjardins, en plein conseil, accuse son mari de manger gras le samedi, de n'aller ni à la messe ni aux vêpres : « Mon plus grand regret, dit-elle, c'est de m'estre mariée à une rasse de huguenots ». Les petits enfants, à l'exemple de leurs pères et mères, divisés en ligueurs et en royalistes, « bandés les uns contre les autres », se querellent et se battent. Les ligueurs zélés se refroidissent ; les tièdes « ont tout leur saoul » de la Sainte-Union.

Quels remèdes apporter aux maux publics et privés ? Mayenne et le conseil de la Ligue envoient un commissaire extraordinaire pour procéder à une nouvelle prestation de serment, « connaître des suspects », instruire le procès des délinquants. Le pape, sur la nomination de Mayenne, donne l'archevêché de Reims au cardinal de Pellevé. Saint-Paul provoque le châtiment des faits scan-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1591.

daleux « précurseurs de quelque entreprise ou trahison ».

La foule va plus loin : dans cette crise, comme dans toutes, emportée par ses mauvais instincts, ivre de haine, altérée de sang, elle ne connaît, elle ne pratique qu'une justice sommaire, expéditive et brutale, une Saint-Barthélemy. En août 1589, elle célèbre la mort de Henri III par des libations « au frère libérateur », par des danses en pleine rue :

Bonnets rouges en testes,
Dansant comme en festes[1].

Six semaines plus tard, à Reims même, la fureur populaire s'exerce sur Jean Dorigny. Cet émigré, pris par le capitaine Graillet, qui promit « de le bien traiter, comme un prisonnier de guerre », venait d'être amené sous la garde des soldats Étienne et Leflan, des sergents de Perthes et Chauvet. Aussitôt, la populace s'ameute et crie qu'il faut appliquer la loi martiale contre le « réaliste voleur, l'excommunié, le déserteur et proditeur de la patrie » ; excités par ces misérables, les soldats vont insulter et menacer le prisonnier à travers une « verrière ou fenestre ». De Perthes ôte une losange et braque l'arquebuse; afin d'éviter le coup, Dorigny court par la chambre, et, comme il était boiteux, il excite des rires féroces. Après s'être amusé de ses courses et de sa peur, de Per-

[1] *Chansons de la Ligue*, dans le Marlot de l'archevêché

thes tire et atteint le pauvre homme « sous le poitrinal ». Confession! s'écrie le royaliste blessé à mort. — Au gibet! répondent les ligueurs, qui mettent à nu leur victime, lui attachent des cordes aux pieds et le traînent, par les rues du Bourg-Saint-Denis et de Contray, jusqu'à la croix Sainte-Bove. Chemin faisant, ils lui portent « grandes poignelades et coups de hallebardes » au ventre, au côté, à la jambe boiteuse. Chauvet coupe un doigt pour avoir une bague; puis,

Encore respirant
Le jeta dans terre;
Et tout à l'instant
Frappoit de colère
Ainsi que sur pierre,
En l'injuriant[1].

En présence des excès et des délits commis par les ligueurs et les royalistes, les conseillers rémois se montrent dignes de la grande cité et dignes du pouvoir par leur vigilance, leur fermeté et leur modération. Ils ne refusent ni respect ni soumission aux dépositaires de l'autorité centrale; mais, en ce qui concerne les droits et priviléges de Reims et du conseil, ils demeurent intraitables : point de citadelle ou de dictature militaire, point de tyrannie imposée par le peuple ou par l'État; qu'on nous laisse la liberté et la responsabilité de nos actes ·

[1] *Chansons de la Ligue.*

telles furent leurs constantes réponses aux entreprises de la foule, de Mayenne et de Saint-Paul.

Oudart Rayssant, sieur de Vieux-Maisons, rémois de naissance, avocat au Parlement de Paris, ayant accepté le titre de commissaire à Reims, le conseil proteste: Rayssant ayant persisté et commencé son œuvre, survient la conclusion suivante : « Attendu que les intentions du conseil sont remplies ou en voie d'exécution, que le serment est presté et n'est à faire, que le reste se continue le plus diligemment possible, sans émotion ni tumulte, faisons expressément défense audit Rainssant de se plus entremettre de nos affaires. S'il persiste, il sera expulsé dans les vingt-quatre heures[1] ».

De Rosne et La Bourdaisière, chargés par Mayenne, l'un de tenir garnison à Reims avec quatre cents arquebusiers espagnols, l'autre de veiller aux fortifications de la ville, ne sont guère mieux accueillis. Le premier, suivi seulement de quinze ou vingt officiers, obtient difficilement l'autorisation de franchir les portes et de séjourner une semaine. On accepte les avis du second, tout en le remerciant de ses offres. Le conseil d'État ayant emprisonné Pierre de Laval, avocat, le conseil de ville proteste, au nom de ses priviléges, et déclare que ce n'est pas de telle façon qu'il faut traiter les habitants de

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, avril 1590.

Reims, « sinon qu'on avisera à ce qu'on aura à faire » ; défense au geôlier de Bonne-Semaine de recevoir personne, « sans l'autorité de céans, en peine de punition corporelle ». On sait, au besoin, remettre à sa place Saint-Paul lui-même; après la démolition des faubourgs de Reims, la ville ayant permis de bâtir au marché à la laine, le gouverneur appuie les réclamations de quatre notables du voisinage, qui comblent les fondations nouvelles ; mais les conseillers font respecter leur première décision ; et, aujourd'hui, on peut encore lire la date 1592 sur une des maisons de la rue de Monsieur.

Mme de Saint-Pierre est aussi, parfois, rappelée à l'ordre : soit qu'on refuse de déférer à ses instances ; soit qu'on la prie de ne rien écrire à Mayenne sur les affaires de la ville, sans prévenir l'autorité municipale. Mayenne reçoit copie de toutes ces plaintes, sans compter celles qui s'adressent particulièrement à lui.

Restés libres et responsables, les conseillers de Reims tentent la réconciliation de tous leurs concitoyens : plusieurs fois ils rappellent les émigrés, même le vidame Ferret ; toujours ils savent contenir les suspects et réprimer les délits, mais avec mesure, avec précaution, selon la gravité du fait et le caractère du délinquant ; selon qu'il s'agit de punir un indiscret, un malveillant ou un récidiviste ; un étranger, un émigré, un politique, ou un ligueur.

En général, on prend des mesures minutieuses contre

les étrangers : visites domiciliaires, inspection journalière du registre des hôtelliers, création d'un autre registre dans chaque paroisse, tenu par un quartenier spécial. S'ils commettent quelque délit, point de ménagements ; on multiplie contre eux les actes de rigueur ; confiscation, expulsion dans les vingt-quatre heures, prison, séquestration. Cependant, le moindre acte de soumission procure de notables adoucissements.

Même conduite à l'égard des émigrés soumis et repentants. Les émigrés opiniâtres ou récidivistes et les ligueurs défectionnaires sont frappés dans leurs biens, dans leur famille, dans leur propre personne. On saisit ou l'on vend au profit de la cause leurs meubles, rentes et revenus, même leurs immeubles. On force leurs proches parents à répondre pour eux ; on ordonne l'expulsion de leurs femmes et de leurs enfants ; enfin, on livre à la justice ceux qui sont faits prisonniers ; néanmoins, à ces derniers, autant que possible, on ne refuse pas le bénéfice des circonstances atténuantes ; deux seulement, Antoine Dupuy et Gosset-Thierry sont « exécutés à mort ».

A l'endroit des politiques, souvent des inquisitions et des vexations ; parfois des arrestations arbitraires. Le plus maltraité fut le chef de la justice royale, le président Cauchon, compromis par ses « déportements » et par ceux de sa femme, Anne Brûlart. Au mois de mai 1599, un jeune homme de dix-huit ans, François Daraine,

enseigne du capitaine Lathour, vint au conseil faire la déposition suivante :

» Ce jour d'huy, sortant hors d'une chapelle, proche de celle de l'ancienne congrégation de l'église Notre-Dame, j'ay esté tiré par le manteau par Madame la lieutenande Cauchon qui m'a dit : estes-vous pas retourné à Espernay. — J'ay respondu : je ne sçay ce que vous voulez dire. — Vous m'aviez dit que vous y retourniez tous les jours, vous estes doncques un autre que vous m'avez dit. — Mademoiselle, je suis de ceste ville ; chacun me congnois bien, je n'ay jamais esté à Espernay. — Alors, je vous congnois bien, à ceste heure ». Les conseillers, comme dans l'affaire Thuret, procédèrent par interrogatoires et confrontation de personnes ; mais, M^me^ la « lieutenande » refusant de venir au conseil, ils consentirent à l'interroger chez elle, par commissaires. Quand il s'agit de lever la main et de jurer de dire la vérité, elle répondit : « Je ne fis jamais serment, et n'en feray encore ; que si on me veut interroger je diray la vérité, sans aucunement jurer. — Mais, il faut promettre à Dieu de dire la vérité. — Je le feray et le promets aussy ». Interrogée, elle dit avec une morgue aristocratique, qu'elle se nomme Anne Brûlard, « femme de prudent homme et saige, maistre Laurent Cauchon, escuyer, sieur de Bryegne, lieutenant-général de Reims, lieutenant de Monsieur le bailli de Vermandois, à Reims » ; elle déclare que Daraine faisait

ses commissions; qu'elle l'envoyait souvent à Rethel; qu'elle lui a parlé de Rethel, « sans autre propos[1] ». Daraine, confronté avec elle, confirme et soutient sa première déposition : elle a parlé d'Épernay et non de Rethel; il y a plus de cinq mois qu'il n'a été chez la présidente, ni frappé à sa porte. Evidemment Mme Cauchon était coupable de quelque machination secrète et de quelque dédain envers le conseil; par égard pour la famille Brûlart, on se contenta de ce commencement de procédure et de cette mise en surveillance publique. Son mari paya pour elle.

Déjà suspect par ses menées de janvier 1589 et pour son refus de payer les impôts extraordinaires, accusé d'avoir « certainement baillé advis au roy de Navarre et les moyens de surprendre Reims », Cauchon fut arrêté le 15 avril 1590. Il touchait à la vieillesse, « et la fièvre quarte le travaillait » : pourtant, on l'enferma à Porte-Mars, dans une chambre sans cheminée. Le lendemain, se plaignant « d'estre fort mal accommodé », il demanda une chambre où l'on pût faire du feu, tant à cause de sa maladie que pour faire cuire ses aliments ; on exigea une requête écrite. Refusant de subir cette humiliation, il s'adressa à Mme de Saint-Pierre et au duc de Mayenne. L'abbesse, par l'intermédiaire d'Antoine Beauchêne, son aumônier, pria le

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1589.

conseil de mettre le prisonnier au Temple « ou en quelque monastère, pour plus aysément passer le saint jour de Pasque [1] ». — Sur sa requête écrite et « après avoir payé sa cotte », répondirent les conseillers. Cauchon s'exécuta et fut conduit au couvent des Jacobins. Mayenne le fit amener à Soissons par de Rosne. Celui-ci, « averti que certaines gens du peuple avoient conspiré de tuer Cauchon sur le pavé », le conduisit par derrière les rues du Jard (24 avril) [2].

Quant aux ligueurs délinquants et non défectionnaires, on les traitait moins en coupables qu'en amis égarés ; « on les mandoit doucement, sous quelque doux prétexte ». Pour entretenir ou réveiller leur zèle, le conseil employait encore d'autres moyens qui ne manquaient point d'efficace ; aux bruits venus du dehors, il opposait des bruits contraires ; il multipliait les cérémonies religieuses. Les prédicateurs faisaient « bon devoir ». Les stations oratoires accoutumées étaient renforcées par des missions particulières ; de Pont-à-Mousson, vinrent deux jésuites, vénérables par leur âge et par leurs vertus.

Aux catéchismes s'ajoutaient des discours entièrement politiques. François Brûlart et Hubert Morus parlèrent, « l'un sur l'incapacité du roi de Navarre de pouvoir tenir le royaume de France », l'autre « sur les sacrées onc-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.
[2] Le mardi après Pâques ; *Mémoire royaliste*.....

tions ». L'ouvrage du premier, imprimé aux frais de la ville, et tiré à cent exemplaires, a complétement disparu ; mais celui de Morus existe et nous permet d'indiquer les idées du temps sur une des questions capitales, « la capacité, le droit, la légitimité royale ».

Le livre « des sacrées onctions » se compose de trois sermons, prononcés peu après l'assassinat d'Henri III. Avant tout, le théologal y savoure le plaisir de la vengeance ; il revient longuement sur les « hypocrisies et les tyrannies » du roi défunt.

Cependant, la nouvelle œuvre de Morus est plutôt dirigée contre les vivants que contre les morts. Son but est de confondre les politiques et Henri IV, le prince hérétique. Dès l'avénement de ce prince, quelques politiques disaient : il se fera catholique avant six mois. Quant au sacre, il le recevra où il voudra, comme plusieurs de ses prédécesseurs, qui ont choisi Laon, Soissons, Noyon, Orléans ; d'autres, regardant le sacre comme inutile, comme une cérémonie d'invention humaine, se contentaient d'un roi huguenot, disposé à respecter les priviléges de l'Église catholique ; tous ensemble déclaraient que, « toute puissance venant de Dieu », il fallait se soumettre « à toute puissance » ; notre théologal se récrie vivement contre ces opinions erronées, « viande creuse », que des « bavards » donnent à leurs dupes ; puis, il essaie de les combattre sur tous les points.

D'abord, attaquer les priviléges de Reims, c'est nier le miracle de la sainte ampoule, c'est agir contre l'histoire écrite et contre toutes les traditions nationales ; se fier à la parole et aux bonnes intentions du Béarnais, c'est se fier au diable. Ce prince odieux a sans cesse dans la bouche des sentences tyranniques : « le pouvoir s'acquiert par la ruse ou la force, pour gouverner à sa fantaisie ; je ne dois compte de mes actions à aucun homme, mais à Dieu seul. ».

Ces doctrines sont, pour Morus, les meilleures preuves de l'utilité, de la nécessité du sacre ; et alors, s'appuyant sur les traditions juives et chrétiennes, particulièrement sur les coutumes françaises, il engage une polémique pressante et serrée, qui constitue la partie essentielle de son œuvre.

Dans l'origine, Dieu n'institua qu'un seul et même pouvoir, le sacerdoce qui domine sur l'homme, « un et double » par le corps et par l'âme ; dans la suite, laissant au prêtre le pouvoir spirituel, il créa le pouvoir temporel. Le premier de ces pouvoirs est supérieur au second par son antériorité et par sa « virtuelle », Dieu l'ayant voulu, *volens proprio motu ;* tandis que le second n'a été consenti que *nolens, aliena prece.* Ces deux pouvoirs doivent « amiablement » concourir au même but, en demeurant dans leurs attributions respectives ; et, comme le peuple n'a pas été créé pour le roi, mais le roi pour le peuple,

Dieu a voulu que son premier délégué, le prêtre, communique au second, au roi, par le sacre, quelque chose de son esprit divin ; le sacre des rois est donc d'institution divine ; c'est un sacrement nécessaire, analogue à celui de l'ordre. Chez les juifs et les premiers chrétiens, un roi, quoique choisi de Dieu, élu par le peuple ou héritier par la naissance, n'est qu'une personne privée; il n'a point de pouvoir réel. Une fois sacré, *Christus Domini nominatur ; unxerunt et plaudentes dixerunt , vivat rex :* il est inviolable : *nolite tangere Christos meos.* David respecta Saül, même infidèle, et le vengea. Fortifié et sanctifié dans sa double nature, le roi sacré, selon l'expression de Constantin, est un évêque du dehors, *episcopus extra ecclesiam.*

En recevant cette sanction , cette consécration de son autorité, de sa puissance quasi-divine, le roi prend des engagements, signe une sorte de contrat avec Dieu, le sacerdoce et le peuple ; s'il viole le contrat, il le brise, et le pouvoir passe à un autre, de Saül à David, de la famille de Constantin à celle de Théodose.

Les traditions françaises sont conformes à ces précédents, de Clovis à Henri de Valois. Pépin et Charlemagne ont été sacrés deux fois ; les six premiers Capétiens, du vivant de leurs pères. Quelques-uns datèrent leur règne du jour de leur sacre et non du jour de la mort de leur prédécesseur. Dans l'esprit des peuples, cette cérémonie est la sanction des droits naturels. Ainsi, Jeanne d'Arc,

avant de venir à Reims, ne donnait jamais à Charles VII que le nom de Dauphin. Le sacre augmente le respect dû à la personne royale et donne le pouvoir de guérir les écrouelles « par le signe de la croix et le toucher ».

En échange, par serment sur l'Évangile, le roi s'engage à sauvegarder les priviléges de l'Église, à défendre le peuple contre toute rapine et toute injustice, à extirper toutes les hérésies « de sa ferme et juridiction », à prendre l'avis des évêques.

Ce serment a été imposé par le concile de Latran à tout magistrat séculier et ecclésiastique; toutes les cérémonies du sacre le rappellent: l'épée bénite, la main de justice et l'anneau, symbole du mariage du roi et de l'État; l'écu aux trois fleurs de lys, envoyé du ciel pour remplacer les trois crapauds des Francs. L'Église avertit le prince infidèle, elle doit avertir jusqu'à sept fois; en cas d'impénitence obstinée, il faut recourir à l'excommunication. Dire que, par privilége royal, le roi ne peut être excommunié, c'est encourager l'immoralité et les abus les plus monstrueux.

En France, on a déjà trois fois appliqué ces principes : des rois fainéants, incapables ou pervers, ont été remplacés par de plus dignes : Childéric III par Pépin, Louis V par Hugues Capet, Henri III par Charles X. Ces transmissions ont toujours eu lieu avec l'assentiment de la nation française et de la papauté.

Tels sont les faits ; les politiques ne les peuvent nier ; s'ils persistent dans leurs théories d'hérédité et d'obéissance au pouvoir, pour être conséquents, ils conviendront que Capet n'est qu'un usurpateur, qui n'a pu transmettre à sa postérité ce qu'il n'avait pas. Alors, le prétendant des politiques n'a aucun droit légitime ; bien plus, n'étant point catholique, il est « illégitime » ; car la loi religieuse est plus juste que la loi salique : celle-ci vient des hommes, celle-là vient de Dieu.

Une autre manière d'argumenter sur le même terrain, c'est d'opposer le passé au présent, ou les effets du sacre à ceux de l'hérésie.

Autrefois, c'était le bon temps ; les princes et les peuples étrangers regardaient le roi de France comme le roi des rois, et le prenaient pour arbitre ; roi, clergé, noblesse et peuple, s'unissaient dans de glorieuses expéditions contre l'hérésie, contre l'infidèle, *gesta Dei per Francos*.

A l'intérieur, on voyait fleurir la liberté, la justice et la piété. La liberté, que nous appelons franchise, « ne vouloit point de servitude », à tel point que tout esclave devient libre en touchant le sol français.

Que les temps sont changés ! « Qui ne s'écriera, avec l'orateur romain, dans une situation différente et bien plus critique : *O tempora ! ô mores !* ou plutôt, avec Jérémie : Comment l'or s'est-il obscurci ? Les lys français, infectés de l'odeur fétide de l'hérésie, commencent à puer

devant Dieu et les hommes, à se flétrir, à se dessécher : au lieu des lys, la France produit l'ivraie, ou plutôt va reprendre ses anciens crapauds. Quoi de moins français, de moins chrétien ? quoi de plus catilinique et turcique? Mieux vaut la mort que cette honteuse servitude ».

» Heureusement que le céleste laboureur n'a pas laissé entièrement flétrir les lys dans leur paradis terrestre. Excités par lui, quelques princes, plusieurs nobles, un grand nombre d'ecclésiastiques, une foule innombrable de bourgeois et de peuple, les principales villes du royaume, des provinces presque entières, réunis dans une sainte ligue, ont juré de consacrer leurs biens et leur vie à la défense de la religion de leurs pères.

» Dans cette sainte union, les Guises peuvent, à juste titre, revendiquer la première place, eux qui, malgré la neutralité ou l'hostilité déclarée des autres princes, ont volontiers porté tout le fardeau des affaires : *Benedicat illis Deus et semini illorum in sæcula.*

» Voilà, peuple très-chrétien de France, voilà les exemples qu'il faut éviter, voilà les modèles qu'il faut suivre! Notre pays, au témoignage de saint Jérôme, a toujours abondé en hommes très-braves et très-éloquents. Loin de nous donc cette tache honteuse de l'hérésie calvinienne! Laissez à vos descendants l'héritage de la foi aussi pure que vous l'avez reçue de vos pères. Si vous restez dans l'inaction ou l'indifférence, ce que Dieu ne

veuille, moi qui ne suis ni prophète ni fils du prophète, je vous dirai comme saint Remy disait à Clovis : « Le sceptre vous restera, tant que vous cultiverez la piété et la justice » ; autrement, ce royaume si beau et si florissant sera coupé en morceaux ; il y aura autant de petits rois que de provinces et de cités, comme en Italie et en Germanie ; ou, ce qui serait plus déplorable, nous baisserons la tête sous le joug étranger, nous qui naguère commandions aux nations : *Miserere nostri, Domine, miserere nostri ; quia multa repleti sumus despectione* [1] ».

Tel est, en résumé, le pamphlet plein de passion, de science et de méthode, composé par Morus. La passion, malgré ses emportements, s'y montre toujours naturelle et souvent légitime ; car, pour un catholique sincère, quel monument d'hypocrisie que la vie d'Henri III, quelle cause de crainte que les palinodies d'Henri IV, que d'étroites rancunes dans les politiques, que d'ambitions de sectaires dans les protestants ! La science historique y est assez exacte pour le temps ; mais, appuyée souvent sur des autorités sans valeur, basée plutôt sur la foi et le respect des traditions que sur l'authenticité, elle n'élève jamais les questions à la hauteur de vérités évidentes. Une pourtant semble traitée de main de maître, celle de la souveraineté : comme l'Église et comme Morus

[1] Morus, *De sacris unctionibus*, Paris, 1593.

l'entendent, elle a sans doute ses inconvénients; mais, le droit d'hérédité monarchique et le droit d'élection nationale n'ont-ils pas aussi leurs chances aléatoires ? Quant à la méthode, notre théologal se surpasse dans cette œuvre: s'adressant particulièrement au peuple, il a soin de l'exciter de mille manières; des redites calculées répètent cinq ou six fois la même chose, comme le refrain d'un chant religieux ou guerrier. Somme toute, passion, science et méthode sont du temps et de l'auteur. Voilà pourquoi nous lui avons si souvent laissé la parole; personne mieux que lui ne pouvait parler de ses sympathies et de ses haines, de sa douleur et de ses espérances.

Vers le même temps, un autre Rémois, avocat à Paris et « colonel de la cité », Oudard Raynssant, commissaire naguère évincé par le conseil de sa ville natale, publiait un assez gros pamphlet, intitulé : « *Appel à la noblesse* ». Ce livre, écho vulgaire des banalités du jour, affiche de hautes prétentions. L'auteur, voulant ramener les nobles à la Ligue, « joue le rôle de gloussante geline qui congrègue ses poussins »; politique et moraliste, il entend détacher son prochain « du cordage de volupté, du gloud appétit du vautour, dont le bayant et criant estomacq ne demande que charogne ». Raynssant commence par l'éloge des Guises, qui ont arraché la Champagne « aux renards de Sedan; à Esparnon, pourri gascon; à Pinart ou pillard, qui a rapporté certains articles turciques de Turquie »; il

oppose surtout la conduite et les principes des catholiques et des protestants : les premiers ont fait grâce au Béarnais, « le jour Saint-Barthélemy » ; les seconds commettent mille cruautés, qu'ils appellent « les chapelets et les patenostres de la Ligue, sçavoir : serrer le front avec une cordelette, ouvrir le crâne avec un brésillon, jeter du plomb fondu dans la pie-mère ; pendre les demoiselles par les pieds.... ; baillonner les hommes à leur fendre la bouche jusqu'aux oreilles ».

La péroraison cherche l'effet et la grandeur : « Julien a fait banqueroute à la religion, Nabucco et Holoferne, son lieutenant, ont assiégé Béthulie, mais Dieu les a tous frappés. Entrez donc en Béthulie avec le prince Achior. Faites que vos pères décédés s'esjouissent là haut d'avoir engendré des enfants zélateurs à la gloire de Dieu et conservateurs de la liberté de la patrye ; que vos enfants et autres qui viendront cy-après vous louent et magnifient de ce que vous avez laissé la religion aussy florissante, la liberté autant antière et la justice autant reluisante qu'elles vous ont esté laissées par vos majeurs [1] ».

Mais, si nous en croyons Oudard Raynssant, les politiques « restèrent taulpes aveuglées, poissons muets, pierres essourdées » ; car, dit-il encore, « comme le meilleur aliment est souvent le moins plaisant à un esto-

[1] *Appel à la noblesse*, Paris, 1591.

macq desbauché, aussy semble que ce discours ayt plus tost apporté un dégoust qu'aiguisé l'appétit ». Oui, « dégoust » de guerre et « appetit » de paix, pour emprunter le langage de Raynssand, voilà le résumé de la situation à la fin de l'année 1592.

CHAPITRE XI.

Dans la guerre, les Rémois poursuivaient moins la gloire et la domination que les intérêts matériels ; ils voulaient protéger le vignoble, le labour, le commerce, et mettre fin au pillage exercé par les garnisons. Voyant tant d'efforts sans profit au dehors, dangereux au dedans, ils résolurent de demander à la paix ce que leurs armes étaient incapables d'obtenir.

Du reste, ils avaient songé à ce moyen longtemps avant leurs échecs militaires, et, dès le commencement de la révolution, ils avaient écrit aux habitants de Châlons et de Sainte-Menehould, afin de les prier « de ne plus désormais faire la guerre aux pauvres laboureurs[1]. » En février 1590, le baron de Saint-Loup ayant accordé « une cessation de courses » aux ligueurs champenois et lorrains, le sieur d'Haussonville et le conseil de Reims lui mandèrent que, si « ceux du party du roy » voulaient étendre ce bienfait

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 13 février et 25 mars 1589.

à toute la Champagne, « ils seroient bien joyeux d'y entendre de leur part et le feroient accorder par ceux du party de l'Union, mesme par les gens de Saint-Paul ». Le baron s'employa volontiers en cette affaire, « pour le bien de la province », et il députa à Châlons le sieur de Chevrière. Celui-ci remplit sa mission le 24 février, dans une assemblée où se trouvaient le gouverneur Thomassin, les membres du parlement et les conseillers de ville ; après avoir présenté ses lettres de créance, il ajouta : « le baron de Saint-Loup estime pouvoir venir à bout d'une tresve, et que le duc de Lorraine l'advoueroit[1] ».

Sa proposition ne fut point favorablement accueillie. Les Châlonnais espéraient que les exploits du roi et l'absence de Saint-Paul leur permettraient de s'indemniser des vendanges faites sur les moissons et les vendanges à faire. Vers la fin d'août, les compagnies royales du capitaine Vaulgré, des barons de Saint-Remy, de Saint-Amand et d'Anglure vinrent camper à Mareuil, Oiry, Ay, pour donner la main aux troupes de Thomassin et de Saint-Étienne. De leur côté, les gens de Reims établirent « en leur montagne » les capitaines Bourcavannes, Gratieux, Noirefontaine et Rondeaux. Cependant, afin de montrer leur bon vouloir, ils accordèrent des passeports « de vendanges » à quelques personnes bien recommandées,

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1589.

au chanoine Cuissotte et à la veuve Couppel, sœur de Thomassin. Ces priviléges, les abus « ou mésusages » qui en résultaient, les rapines des soldats, les cris du pauvre peuple et la déclaration de Morus, assurant « qu'il n'y avoit cas de conscience de faire tresve avec les hérétiques de Châlons[1] », déterminèrent le conseil à renouveler ses propositions pacifiques, à désigner Avenay pour une conférence des députés des deux villes. Comme en février, au lieu d'écrire directement, on choisit quelques intermédiaires influents : de Verzenay, trésorier-général, Quentin Aoust, quartenier et conseiller municipal. Cette fois, les Châlonnais ne repoussèrent point les avances de leurs voisins, ils leur adressèrent « deux passeports[2] ». De Verzenay, chargé de les envoyer, les accompagna d'instances personnelles et amicales :

« Messieurs, suyvant les vostres, je vous envoie deux passeports pour ceux que vous députerez à l'effect du traité des vendanges, vous priant d'en envoyer de vostre part et de celluy qui commande aux gens de guerre de vostre ville, pour les députés de ce lieu, afin de se trouver à Avenay à tel jour que désignerez, qui ne peut estre trop court, veu la saison qui presse, et d'aultant que c'est ung préparatif pour apporter quelque soulagement et

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.
[2] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1590.

repos au pauvre peuple ; et, affin que l'affaire ne tire point de longueur, Messieurs du conseil de ceste ville désirent que, pour l'exécution de ce qui pourra estre accordé, vosdits députés soient instruits de la seureté requise, tant de ceux de vostre ville qu'aultres de mesme party, tous ainsy comme ils font estat de traicter pour ceux d'Espernay et aultres. Et d'aultant que les laboureurs sont incommodez à leur labour par les gens de guerre, tant d'ung party que d'aultre, et que seroit besoing pour l'utilité du pays d'y pourveoir, ils entendent pareillement que lesdits laboureurs feussent libres en leur labour, sans estre molestés par lesdits gens de guerre et communauté de ville, et qui l'on puisse faire venir librement son revenu et commoditez, sans estre par eux empeschez : à quoy de rechef je vous supplie d'adviser promptement, suppliant le Créateur vouloir assister à ce sainct œuvre et vous donner, Messieurs, en santé et heureuse vie..... me recommandant humblement à vos bonnes grâces.

» A Châlons, ce v^e^ septembre 1590.

» Vostre bien affectionné voisin et serviable amy,

» Cauchon ».

Le lendemain, on apporta le passeport des Rémois, avec un petit billet sur un ton aigre-doux :

« Monsieur, ayant receu les passeports que vous nous avez envoyés, nous vous envoyons le nostre, qui vous

sera aultant asseuré que les deux vostres, parce que, n'y aiant aultre que nous qui commande sur nos gens de guerre, vous avez occasion de vous en contenter. Nos députés se trouveront samedy à Avenay, où nous espérons qu'ils trouveront les vostres, le fait requérant célérité par la maturité des vendanges. Et, pour le fait des laboureurs, il ne tient qu'à Messieurs de Châlons qu'ils n'aient esté jusques à ceste heure en seureté, comme nous espérons qu'ils seront à l'advenir, après que nous en aurons conféré avec Messieurs de Maizières, Rethel, Victry et aultres. Nosdits députés en confèreront avec les vostres, qui seront instruits de seuretés requises, tant de ceux de vostre ville, Espernay, Sainte-Menehould et aultres, tenans vostre party; et y apporteront toute l'affection que ung si sainct œuvre mérite, comme de nostre part nous ferons.....

» De Reims, le vi^e^ septembre 1590

» Raynssant ».

Enfin, le 7 septembre, Parent, conseiller au siége, et Serval, archidiacre, députés de Reims; François, sieur de Chauffour, et Guillaume de Bar, députés de Châlons, arrivèrent à Avenay, les premiers, dans la journée, les seconds sur le soir. Le 8 au matin, la conférence s'ouvrit par l'examen des pouvoirs de chacun, et on s'aperçut que celui des Rémois parlait seulement des vendanges. « Ce petit pouvoir » n'étant point conforme à celui des

Châlonnais, les députés de Reims en demandèrent un plus ample. Ceux de Châlons allèrent « faire un tour » à Mareuil, dans l'espoir de disposer les troupes royales à la trève. Saint-Remy, Vaulgré et Anglure n'y firent pas d'opposition, mais Saint-Amand et Saint-Étienne « délaissant avec regret la vendange que les leurs s'estoient promis de faire », répondirent qu'ils ne pouvaient accorder une trève « sans mandement du roy, attendu qu'ils ne sont venus icy que pour offenser l'ennemy ». Toutefois, « ils cédèrent aux plus grandes prières », et promirent « de ne rien entreprendre sur les vendanges de ceux de Reims, pour demain seulement pour tout le jour ». En rendant compte à leurs commettants de tous ces obstacles, les députés de Châlons ajoutèrent : « Enfin, nous avons recongneu que chacun veut faire ses affaires, quand on en a le pouvoir ; en diligence, escrivez ou faites escrire auxdits sieurs, afin que, si ceux de Reims se mettent en quelque bonne résolution, nous ne soyons point empeschez. Nous pouvons vous dire que le pauvre peuple, qui sçay nostre charge, tend les mains après ceste réucite, laquelle nous ne voyons pouvoir réussir, si vous n'y faites condescendre les dessusdits [1] ».

Les délégués châlonnais demandaient aussi copie de la lettre adressée au sieur de Verzenay; ils voulaient prouver

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*, 1590.

qu'il y était bien question de vendanges et de labour, « et monstrer à chacun où seroit la faulte, s'il y avoit quelque empeschement ».

Le conseil de Reims refusa de débattre immédiatement un traité de labour, sous prétexte qu'il fallait consulter les gouverneurs et les villes du parti, et connaître les articles mis en avant ; comptant sur la prochaine arrivée de Saint-Paul, annoncée par le secrétaire Duret, ils ne demandaient qu'une trève de huit ou quinze jours, pour les vendanges seulement.

On ne put s'entendre. Les gens de Reims envoyèrent sur la montagne et vers la Marne, à Mareuil, Ay et autres villages voisins, l'élite de leurs compagnies sous le capitaine Junchery. Ils firent appel aux garnisons de Pont-Faverger, Rethel, Château-Porcien et Mézières, qu'ils prièrent « de s'acheminer en la rivière de Marne pour aider tous les bons catholiques à faire leurs vendanges et empescher l'ennemy de les faire [1] ». On défendit à tous les réfugiés de mener ou de vendre leurs vins en ville ennemie, notamment à Châlons. Les Châlonnais ripostèrent par des mesures semblables. Le comte de Grandpré vint joindre ses compagnies à celles des barons. Toutes ces troupes commirent des violences qui provoquèrent des plaintes très-vives ; quelques ligueurs regrettèrent hautement la rupture des

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

négociations. Voici comment s'exprima le capitaine Vauclerois, gouverneur de Château-Porcien :

« Messieurs, voyant les troupes du comte de Grandprez aller joindre les barons, et comme je crains aussy que ne puissions jouyr de la présence de Monsieur de Saint-Paul, et recongnoissant le nombre de nos troupes trop plus petites que celles des ennemys, et craignant que ce ne soit la perte de la plus grande partie de nos vendanges et la ruine totale de la montagne, cela m'a incité à vous escrire et vous remectre un vieux proverbe devant les yeux : qu'il vault trop mieux faire un pont d'argent à son ennemy que de veoir gaster tout un pays. Je crains, Messieurs, que ne trouviez mauvaise ceste ouverture. Toutesfois, sy vous y pensez bien, elle ne se peut trouver que bonne, voyant le peu d'aultre moyen de sauver tout le revenu de tout le pays. Si vous debviez suivre telle voye et qu'il vous plaise m'y employer, je m'ose quasi promectre de leur persuader de faire quelque chose de bon. A tout hasard, je vous envoye un mot de lettres ; s'il vous plaist l'envoyer au comte de Grandprez par ung trompette, et me mander vostre intention en diligence, je vous yrez trouver pour recevoir vos commandements. Ce que je faits est pour le bien que je désire à ma patrie. Je puis vous asseurer qu'ils font estat d'estre pour le moins mille chevaux et plus de quinze cents hommes de pied, et y a beaucoup de capitaines et gens de commandement. Vous

y penserez, Messieurs. Quant à moy, je n'en ay aulcun repos; car, perdant ma vendange, c'est ma ruyne, et ne me soucy plus du reste. Car je ne jouys de rien, la grasse à Dieu, lequelle je supplie...

» Vostre très-humble et très-affectionné pour vous faire service,

» Vaucleroy.

» De Chasteau-Porcien, ce xv^e^ septembre 1590 ».

« Je vous prie de rechef, Messieurs, de ne trouver mauvais l'ouverture que je vous faits. Je croys, Messieurs, que vous fascheroit beaucoup de capituller avec ceux que vous devroient servir [1] ».

De son côté, le conseil de Reims éclatait en menaces contre les Châlonnais :

« Messieurs, vos trouppes passant par ce pays y ont usé de telles inhumanitez que, ne se contentans d'amener nos hommes captifs, ils ont mesme usé de feu en emmenant les femmes et filles, contre les coustumes ordinaires de la guerre usitée entre les crestiens, et desquelles nous n'avons voulu permettre d'user en vostre endroict. C'est pourquoy nous vous envoyons la présente pour vous prier de faire paroistre que vous n'advouez ces barbaries, faisant rendre lesdites femmes et filles et paysans, sans

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1590.

rançons, affin que nous n'ayons aucune occasion d'en user de mesme à l'endroict des vostres ; vous sçavez que nous le pouvons, n'ayans pas moings de pouvoir que de volonté, sy vous y donnez occasion [1] ».

Cependant, vers la fin de septembre, on parut s'entendre sur le « labour et la semence, sur le faict des laboureurs et vignerons ». Mais cette trêve de circonstance n'empêcha pas le renouvellement des hostilités, des vexations et des violences, durant deux années entières.

Les malheurs de la guerre rendirent les deux partis traitables. Dans le courant du mois d'août 1592, les Châlonnais prirent l'initiative de nouvelles ouvertures, au moment où la présence du roi et de son armée pouvait augmenter leurs exigences. Quelques notables dirent à Antoïne Frémin : « Nous désirons faire un accord avec Reims pour les vendanges, moissons et labourages, qu'Espernay se prenne ou non ». Après la capitulation de la place, même proposition. Les conseillers de Reims ne se contentaient pas de ces avances vagues et verbales, ils demandaient « quelque chose par escrit » et réprimandèrent Frémin parce qu'il avait été à Châlons sans passeport régulier. Une lettre du sieur de Verzenay les trouva mieux disposés ; ils convoquèrent les notables pour le 1er septembre. A l'heure fixée, les conseillers ordinaires

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*, 1590.

se réunirent au Palais-Royal avec cinquante ou cinquante-cinq bourgeois, parmi lesquels on distinguait quelques suspects et des royalistes avoués. Leur convocation nous paraît avoir été préméditée ; on voulait profiter de l'occasion afin de les admonester publiquement « sur certains méchants propos » ; car, après avoir lu la lettre du sieur de Verzenay, Pillois ajouta :

« Aucuns ont fait courir le bruit que des particuliers du conseil ne vouloient point accorder le traité. Je donne un démenti public à ces calomnies et admoneste l'assemblée d'adviser [1] ». Personne ne réclama. Les ligueurs et les royalistes dévorèrent leurs ennuis, et, à l'unanimité, décidèrent que, « par tous moyens, on aviseroit de traiter et accorder avec ceux de Châlons ». Le lendemain, le conseil envoya à Châlons des mémoires rédigés par lui, avec cette lettre :

« Messieurs, nous expérimentons à nostre très-grand regret estre très-véritable ce qu'on dit communément : que tant plus le désordre continue, tant plus il augmente et agrandit. Depuis ces misérables troubles, nous avons congneu combien le pauvre peuple, labourant les terres ès environs, tant de vostre ville que de la nostre, endure et paty ; et, toutesfois, crient publiquement que tout ce qui s'est passé est peu en comparaison de ce qu'ils endurent

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1592.

présentement, ressentant l'insolence et les cruaultés des vostres estre tellement augmentées que les barbares mesmes en auroient très-grande horreur.

» Depuis la reprise d'Espernay, ceux qui y sont entrés se sont tellement desbordés qu'ils ont jugé de prise tous ceux qui sont à trois ou quatre lieues de nous, pillans et saccageans tout ce qu'ils ont trouvé de reste èsdits villages, emmenant les pauvres villageois prisonniers, tirans et exigeans d'eux de très-grandes et excessives rançons; après les avoir géhennés des plus griefs tourments que les Turcs mesmes ne pourroient inventer.

» Messieurs, nous vous supplions ressouvenir que vos pères et les nostres nous ont faict naistre et instruire à la religion catholique, laquelle ne peut trouver bon telles cruaultez. Nos gens de guerre peut-estre s'en rient, estimans que, par ce moyen, il leur sera permis faire de mesme, et qu'ils auront subject de bien faire leurs besognes sans le péril et hasard de la vie, faisant la guerre à l'imitation des vostres, au bonhomme, à son cheval, son bœuf, son asne; ce que jà ils eussent exécuté, n'eust été l'empeschement que nous leur en avons donné, et les prières que nous en avons faict à M. de Saint-Paul ne le permettre; ce qu'il nous a promis faire, moyennant que vous faciez cesser telles voies exorbitantes et extraordinaires..... La ruine du plat pays, c'est la ruine totalle de nos républicques..... Nous debvons espérer que Dieu

nous regardera quelque jour de son œil de miséricorde ; qu'il nous envoiera ung bon roy catholique, soubz lequel nous serons tous maintenuz en la liberté de la religion de nos pères et vivrons en la mesme amitié que nous avons faict par cy-devant [1] ».

En même temps, les deux villes ennemies accordèrent plus facilement des passeports et des permis de retour ou de séjour. Elles renouèrent peu à peu leurs relations. Les Châlonnais ne craignirent plus d'envoyer leurs enfants au collége de Reims.

Au bout d'un mois (samedi 3 octobre), arriva la réponse du sieur de Verzenay ; il demandait que, par un ban public, on défendît de vendanger avant le 8 octobre ; il mettait les passeports de Thomassin à la disposition des députés de Reims et sollicitait ceux de Saint-Paul pour les députés de Châlons ; ces derniers devaient se trouver à Avenay le dimanche 4 octobre.

Les Rémois, abandonnés par Saint-Paul que le duc de Guise retenait vers Troyes, redoutant les nouvelles dépenses que leur imposerait la protection de leurs vendanges, se plaignirent un peu d'avoir été si longtemps tenus en suspens, reculèrent d'un jour le départ de leurs députés, et terminèrent leur communication par ce *post-scriptum :*

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*, 1592.

« Messieurs, depuis ces lettres escrites nous avons vu lettres d'ung d'Auvillers, adressant à ung de ceste ville, par lesquelles on l'advertist que ceux d'Espernay se délibèrent de vendanger, lundi prochain, les vignes de ceste ville; vous y adviserez comme nous ferons de nostre part.

» De Reims, ce 3e d'octobre [1] ».

C'était, en effet, d'Épernay que venait le principal obstacle. De Vignoles et ses soldats se promettaient beaucoup des vendanges; les députés de Châlons, « meus par la clameur du peuple, par la crainte d'une ruine totale du pays, l'armée espagnole estant proche », firent tous leurs efforts pour apaiser ces convoitises. Vignoles disait que le roi lui avait « fait don des vignes de Messieurs de Reims », tout en permettant de traiter. Grâce aux instances de l'abbesse d'Avenay, il se contenta de vingt-cinq cuirasses complètes [2] et de mille écus fournis par la ville de Châlons, par les bourgs et villages du voisinage.

Le même jour (7 octobre), Serval, de Taissy, Parent et Frémin, Vignoles, du Castel, François et Leduc signèrent le traité dont suit la teneur :

« Nous soubsignez, députés par Messieurs les lieutenants et gens du conseil des villes de Reims et de Châlons, fondés de pouvoir, avons, pour le bien et soulage-

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*, 1592.
[2] Ou 300 écus.

ment tant des habitants desdites villes que autres bourgs et villages circonvoisins, qui sont icy après plus spécialement désignés, fait et faisons les capitulations, traités et accords qui en suivent, et ce, jusques au premier jour de janvier prochain venant.

» Sçavoir : qu'il est permis à tous habitants desdites villes de Châlons, Reims, Chasteau-Thierry, Espernay, Chasteau-Porcien, Fismes, Cormicy et autres bourgs et villages des environs d'icelles, et à tous autres réfugiés desdites villes et bourgs, de quelque condition et qualité qu'ils soient, de cueillir et vendanger les raisins des vignes à eux respectivement appartenant ès vignobles de la montagne de Vertu et terroirs voisins, comme Avise, Crément, Cays, Montelon, Vignols, Saint-Martin, Pierry et autres dépendances de ladite montagne de Vertu ; icelle vendange et les vins qui en proviendront mener et conduire, faire mener et conduire, dedans ledit temps, èsdites villes cy-dessus nommées, à leur choix et option, sans qu'il leur soit fait ou baillé aucun trouble ny empeschement par quelque personne, de quelque qualité ou condition qu'elle soit, d'un party ou d'autre ; ne seront prins ny réputés prisonniers de guerre ceux et celles qui seront employés à la cueillette desdits raisins, fassons, voitures et conduites desdits vins, soient femmes, enfants au-dessous de seize ans, serviteurs, servantes, vignerons, artisans, manouvriers et autres de telle qualité,

leurs chars, chrarettes, chevaux, bœufs et autres bestes de voitures qui porteront, mèneront et charieront lesdites vendanges et vins èsdits villes et bourgs et autres lieux, cy-dessus nommés.

» Seront lesdits habitants, tant dudit Châlons que de Reims, respectivement tenus entretenir et immotablement garder ledit traité et accord de point en point, selon sa forme et teneur, icelluy faire entièrement entretenir et immotablement garder par les gens de guerre de leur partye, à peine de tous despens, dommages et intérêts de ceux qui, au contraire du présent traité, recevront pertes et dommages; les dommages et intérêts les habitants desdites villes de Reims et Châlons seront tenus payer, ou livrer aux partyes offencées celui ou ceulx qui auront fait et commis lesdits oultrages et contraventions.

» Et néanmoins, où quelque corps d'armée, soit de part ou d'autre, passeroit, durant le temps du présent traité et par les lieux et terroirs cy-dessus compris, en cela les habitants desdites villes ne seront tenus de respondre des contraventions qui seront faites audit traité par lesdits soldats, gens de guerre et autres de ladite armée. Et néanmoins, ont promis lesdits députés de faire, de tout leur pouvoir, destourner les armées de leur partye desdits vignobles, nommément ceux de Reims, l'armée qui est ès environs de Fer-en-Tardenois.

» Et d'aultant que, pour parvenir audit traité et accord,

il a esté besoing, et trouvé juste et raisonnable de publier un ban portant deffense de vendanger ou faire vendanger aucunes vignes, sous quelque prétexte que ce fust jusques au jeudi, huitième du présent mois d'octobre.

» A esté accordé que, s'il y a quelque partye que se soit, qui ayt vendangé vigne ou vignes appartenant à quelques particuliers de l'un ou de l'autre partye, depuis la publication du ban ou deffence, en ce cas, lesdits habitants seront respectivement tenus faire ou faire faire raison à celluy qui sera offencé, luy rendre ou faire rendre le vin qui aura esté cueillé sur lesdites vignes ou le prix d'icelluy, à dict de gens à ce cognoissans, sans autre forme et figure de procès.

» Fait, conclud et arresté avec M. de Vignolles, gouverneur d'Espernay, et le sieur du Castel, ayant pouvoir de M. de Thomassin, gouverneur de Châlons, par Messieurs les députés des villes de Châlons et de Reims, en présence de haulte et puissante dame Françoyse de La March, abbesse d'Avenay, ce jour d'huy, VII^e^ jour d'octobre 1592.

» Vignoles, Serval, De Bézannes-Taissy, Parent, Thierry, De L'Hospital, Du Castel, François, Frémyn, Leduc ».

Plusieurs desdits signataires auraient voulu comprendre dans le précédent traité Vitry, Vassy et Saint-Dizier;

les habitants de ces villes sollicitaient cette faveur; ceux de Reims offraient trois mille écus à Saint-Paul pour l'y faire consentir. La réponse se faisant trop attendre, on passa outre, mais on les fit participer, ainsi que ceux de Sainte-Menehould, au bénéfice d'un traité du labourage, signé le lendemain, 8 octobre :

« Les laboureurs et vignerons desdites villes, bourgs et villages des environs d'icelles ne seront courus, molestés ny empeschés en leur labourage.

» Ne seront leurs personnes, chevaux, bestail, ny autres meubles à eux appartenant, réputés de bonne prise, si ce n'est pour le faict des tailles.

» Comme aussi les habitants des villes, bourgs et villages susdits, les retirés et réfugiés en icelles jouyront de leurs rentes et revenus en grains, deniers, estangs, sels, bois et généralement de tout le revenu à iceux appartenant, sans qu'il soit donné aucun empeschement à leurs fermiers, debteurs, serviteurs et servantes, manouvriers, chartiers et autres gens de bras, à eux appartenant et employés à la recherche et levée desdits revenus, tant par les champs que en allant et retournant desdites villes; à la charge, néanmoins, que lesdits laboureurs, manouvriers ou aultres susdits n'abuseront de la liberté desdits chemins par port d'armes, secret, lettres, mémoires ou paroles importantes au fait de la guerre ou de l'Estat.

» Seront lesdits habitants, tant de Châlons que de Reims, respectivement tenus entretenir et garder le présent traité et accord de point en point, selon sa forme et teneur, icelluy faire entretenir et garder par les gens de guerre de leur partye, à peine de tous dommages et intérestz.

» Et, néanmoins, a esté ledit traité et accord fait et conclud par lesdits députés de Châlons, soubs le bon plaisir du roy, par lequel et par Monsieur de Nevers, ils ont promis et promettent icelluy faire approuver et autoriser dans huy en six sepmaines ; et par lesdits députés de Reims a esté aussi le présent accord conclud et arresté soubs le bon plaisir de Monsieur le duc de Mayenne, Monsieur le duc de Guyse et Monsieur de Saint-Paul, par lesquels ils ont promis et promettent faire advouer et autoriser ledit traité, dans ledit temps de six sepmaines, afin qu'il soit immotablement gardé, observé et exécuté.

» Fait au bourg d'Avenay, en la présence de haulte et puissante dame Madame Françoyse de La Mark, abbesse dudit lieu, le VIII^e^ jour d'octobre 1592.

» Serval, Leduc, François, Fremyn, de Bézannes-Taissy [1] ».

Le 9 octobre, ces deux traités, lus et approuvés par

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1592.

les conseils de Reims et de Châlons, sont publiés par les carrefours et envoyés aux gouverneurs, capitaines et autres « ès lieux nécessaires » ; puis, bourgeois et paysans s'occupent sans délai de leurs vendanges. Mais, les soldats des deux partis n'en continuent pas moins leurs violences : chacun se plaint, chacun s'excuse de son mieux. Aux plaintes des Châlonnais, les gens de Reims répondent d'abord avec calme par l'exposé véritable de la situation : « Nous avons les massacres et inhumanitez des gens de guerre à contre-cœur..... Nous ne sommes, par la grâce de Dieu, sy rudes ny sy criminels qu'aucuns nous publient..... Nous n'empeschons pas que les vostres soient traités comme prisonniers de guerre et qu'il leur soit faict honneste composition, quand vous ferez le mesme traictement à ceux qui tomberont entre vos mains, ils n'auront lieu de se plaindre..... Nous croyons que cela ne provient de vostre faulte non plus que de la nostre, mais de gens de guerre qui ont vescu jusques à présent avec trop de licence..... Il est difficile, en ce temps, de les contenir en leur debvoir; nous recepvons journellement plaintes des incursions et mauvais traitements des vostres, que nous passons sous silence ». Ce silence n'est souvent qu'une longue série de récriminations, accompagnées de menaces ou de réflexions amères : « Songez aux dommages et intérests à payer..... Vous rembourserez s'il vous plaist..... Vous sçavez de quelle conséquence

cela est, si vous permettez telles tyrannies. Croyez que ce n'est pour durer longuement, d'autant que c'est ruiner de fond en comble le pays ».

Les répliques sont plus vives quand on parle des gens d'Épernay : sous prétexte de tailles, « ils font telle guerre qu'avant l'accord. Dans la nuit de Noël, ils ont pris dans l'église de Rilly douze ou quatorze habitants, qu'ils menèrent à Espernay liés et garrotés, dont ils exigent quinze cents écus de rançon. Ils sont moins pitoyables que tigres, de quoy nous nous esbahissons, d'autant que les hérétiques et huguenots ont cela en eux estre cruels et inhumains envers ceux qu'ils détiennent. — Si nous voulions faire plainte de leurs cruaultés, nous n'aurions assez de papier pour escripre. — Nous tenons pour asseuré qu'ils tirent la malédiction de Dieu sur eux, qu'il les confondra par un juste jugement. Quand vous aurez pourveu à telles impiétés et rigueurs, vous aurez faict une bonne œuvre.

» ..... Messieurs...., vous avez bonnes grâces, saulves vos révérences, de dire que nos gens preignent les chevaux des laboureurs. On vous respond que ceux d'Espernay pillent à dix lieues d'eux, de tous costés, rançonnant tout ce qu'ils peuvent attrapper de nuict ou de jour ; preignent les pauvres villageois en leurs lits ou paillasses, les tiennent comme pauvres esclaves. Les nostres n'exercent telles cruaultés et barbaries, mais, pour les faire

cesser, seront forcés, à nostre grand regret, de faire de mesme.....

» ..... Si la garnison de Mareuil vous est odieuse, faictes qu'Espernay soit démantelé, nous ferons le semblable de Mareuil ; faictes qu'on ne bâtisse aucun fort de vostre part, et nous tiendrons la main à ce qu'il ne s'en bâtisse de la nostre..... Il semble que vous ne debvez différer l'approbation du traicté que nous avons dernièrement envoyé sur le labourage et le trafic, parce que ce sera autant d'espérance pour recevoir quelque chose aux moissons et vendanges ; nous voirons par vostre response vostre intention, sur laquelle nous nous conformerons, si elle ne dément point le désir du salut public, que vous publiez tant [1] ».

Ce dernier paragraphe fait allusion à de nouvelles négociations, commencées depuis trois mois. Dans le courant de janvier 1593, le roi, sanctionnant le traité du labour en Champagne et en Brie, autorisait les individus de chaque parti à jouir de leur revenu jusqu'au 1er avril; alors, les gens de Châlons accordent des mains-levées aux marchands des villes ennemies ; Saint-Paul et le duc de Bouillon, après avoir traité de la liberté du charroi et du trafic par Mézières et Sedan, proposent de généraliser cette manière de pacification ; les Rémois consultés de-

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives.*

mandent d'abord copie des articles, dont ils font la base d'un nouveau traité avec Châlons. Tout le mois d'avril se passe en discussions par correspondance, sur le jour des conférences et la cessation provisoire des courses; sur les passeports, le nombre des députés et la révocation « de la donation, ci-devant faite », des biens des émigrés. — « Taschez que les gentilshommes puissent » aller et librement demeurer en leurs maisons », disaient les Châlonnais. — Ceux de Reims répliquaient : « Taschez de n'avoir de limite de temps » pour la jouissance des revenus: « Nous ne faisons grand cas de vostre délai, d'autant que nostre revenu de cette année est levé par ceux de Richecourt et de Sedan..... Nous nous fions au passeport de Monsieur de Nevers; il nous semble aussy que vous devez vous fier à celui de Monsieur le mareschal de Saint-Paul..... Si vous voulez que les courses cessent avant la publication, faites cesser celles d'Esparnay..... Il faudroit ne pas poursuivre l'arrérage des tailles depuis 1589, afin de ne ruiner les laboureurs..... Remettons la conférence après Pasques, affin de n'interrompre les dévotions requises à ceste bonne feste, et peut-estre que Dieu, ayant pitié de nos misères, inspirera et remettra à la bonne voye ceux qui en sont desvoyez [1] ».

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*, 1593.

Une autre cause de retard, c'est l'intervention des habitants de Sézannes et de Sainte-Menehould. Suivant les conseils de Châlons, pour être compris au traité, les premiers s'adressent au roi et au duc de Nevers; les seconds sollicitent vivement la faveur de « symboliser » avec leurs amis. Le duc de Lorraine accepte volontiers l'invitation qui lui est faite, et, pendant un séjour à Reims, il délègue ses pouvoirs à son conseiller François Bardin [1].

Alors, les députés de Reims retirant l'article sur l'arrérage des tailles, les députés de Châlons ne parlent plus « des droits des gentilshommes »; le 4 mai, tous acceptent une trêve semblable à celle de l'année précédente, avec quelques articles nouveaux :

1° Accession de la Lorraine;

2° Liberté du commerce entre ville de parti à parti.

A peine les signatures étaient-elles apposées, que les Rémois, cherchant des « difficultés », proposèrent des additions considérables, qui modifiaient les conventions de 1592. Ce nouveau traité, en quinze articles, fut consenti par les Châlonnais (7 mai). Mais, quand il s'agit de la publication et des ratifications, les embarras commencèrent.

Dès le mois d'avril 1593, le duc de Nevers, qui trouvait les lettres de Reims « fort honnestes », s'était em-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, mai 1592.

pressé d'accorder tous les passeports qu'on lui demandait, « pour l'honneur de Dieu et le soulagement du pauvre peuple » ; il agréa aussi la trève du 4 mai, particulièrement l'article sur la Lorraine : « J'estime, écrivait-il, que le roy l'aura pour agréable, tant pour estre conforme aux édits, cy-devant faicts en semblables faits, que aussy il a cy-devant donné charge à M. de Luxembourg pour la Brie et pour vos quartiers..... J'oserois me porter fort que Sa Majesté trouvera bon qu'elle soit faicte avec M. de Lorraine, non-seulement pour les garnisons de mon gouvernement, qui sont en vos quartiers, mais aussy pour Langres et Chasteau-Villain. Mais, de peur d'estre désavoué, et, comme mettre, soubs le bon plaisir de Sa Majesté, ne veut rien dire, mieux vaut s'en rapporter de tout à luy ; le respect l'incitera à y estre plus favorable..... Pour le regard des tailles du passé, vous avez bien fait de n'y toucher point... Quant à la demeurance des gentilshommes en leurs maisons, j'eusse esté bien ayse que cest article eust esté accordé, comme au traité de la Brie. Je ne trouve estrange qu'ils ne l'aient accordé, parce que, le roy en ayant vingt contre un, ils estiment réduits lesdits gentilshommes à demeurer paisibles en leurs maisons, sans plus faire service au roy, de peur, qu'estant en armes, leurs maisons ne soient pillées. — Quant à celuy du commerce des villes de party à party, c'est chose qui mérite d'estre un peu expliquée, parce que le principal commerce

vient du Pays-Bas et passe par leur main ». En même temps, le prince ordonne à M. de Rumesnil, gouverneur de Maubert, de punir « les contrevenants audit traité [1] ».

Mais, les conventions du 7 mai irritèrent beaucoup le gouverneur de Champagne : il déclara hautement qu'il ne pouvait les faire publier, avant l'approbation royale, et il ajouta : « L'on dit communément : qui trop embrasse mal estreint..... Si Messieurs de Reims se fussent contentés, pour le présent, comme je cuidois, des articles déjà accordés, j'estime qu'ils eussent beaucoup mieux fait; car, déjà, ils seroient publiés et entretenus; et, néanmoins, on n'eust laissé peu après, comme les choses se fussent addoucies parmy nous tous, d'entrer au traité plus avant et de parvenir, avec la permission du roy, à celluy qui a esté maintenant dressé.... Les bonnes gens de Rheyms, aveuglés par l'intérest particulier de ceux qui ont autorité sur eux se sont laissés persuader à brouiller les articles qu'ils avoient déjà trouvés bons, pansans, par ce moyen, d'y engendrer des difficultés pour faire rendre inutile ledit traité.

» J'ai grand regret de voir ruiner si misérablement ce royaume par l'intérest particulier de ceux qui ont l'autorité..... Ces Messieurs-là ne désirent pas le bien du peuple ni la commodité des habitants des villes, ains de les voir en nécessité telle, qu'ils aient affaire d'eux et des

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*, 1593.

gens de guerre qui sont soubs leur autorité ; estimans que, si les traités, déjà accordés par le roy, estoient entretenus, Messieurs de Reims n'auroient plus que faire de Saint-Pol, qui seroit contrainct de s'aller promener ailleurs..... Quand les maistres et gouverneurs d'un navire sont entrés dans le port de salut, ils licencient les pilotes et mariniers. Icy, pour n'estre licencié, le pilote prétend plus tost de les faire courir fortune que non pas de les conduire à bon port. Et, delà, ceux de Reims seront contraincts d'avoir tousjours recours à Saint-Pol et autres, les honorer et respecter et enrichir à leur ruyne. Si j'avois esté dans vos quartiers, lors de la conférence, je me serois mis en peine de leur faire embrasser leur bien ; j'en rechercheray l'occasion. En attendant, taschez de leur faire recongnoistre quelque chose de ce que je vous en dict [1] ».

Mais, les paysans faisaient entendre d'autres plaintes : ils accusaient la lenteur des conseillers châlonnais et le mauvais vouloir des soldats ; ils menaçaient de s'accorder avec l'ennemi, « pour les moissons » : on pouvait craindre une émeute semblable à celle de 1576. On recourut au sieur de Thomassin, qui avoua franchement son impuissance. Il fallut alors publier le traité sans modification sérieuse. En un seul point seulement, les Châlonnais se conformèrent aux intentions du duc de Nevers ; profitant du rétablisse-

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*

ment de quelques relations avec Reims, ils communiquèrent volontiers à leurs voisins les déclarations du roi et des royalistes, datées de Chartres, le 27 janvier 1593, et la consultation des ecclésiastiques, composée à Nantes, en 1591. Les Rémois répondirent par l'envoi de plusieurs pièces importantes : « mandements de Messieurs de la Sorbonne et advis du parlement contre Henry de Valois, jadis roy » ; déclarations du duc de Mayenne, faites à Paris; arrêt du parlement de Paris, du 22 décembre 1592, contre « certain prétendu arrest baillé à Châlons sur l'effect des bulles de délégation (15 janvier 1593) »; ils dirent aussi publiquement : « Les auteurs de la consultation sont de vrais schismatiques : on congnoit l'ouvrier à l'œuvre : dire que le pape Grégoire XIII a esté mal informé est une fausse supposition; car, on sçait bien que le roy de Navarre est notoirement hérétique dès sa jeunesse, comme vos ecclésiastiques le confirment par ladicte déclaration, en ce qu'ils prient Dieu de le réunir à l'Église catholique, apostolique et romaine. Enfin, on déclara ne pas « se soulcier de ces pièces », et ne tenir qu'au traité : « Si vous voulez marcher rondement en besongne, nous en sommes prests, sans aucun déguisement; nous ne branslerons en rien..... Vostre publication n'est suffisante..... Au surplus, affin que ne preniez la peine de nous renvoyer vos messagers, si vous voulez faire publier les articles que nous vous avons envoyés par cy-devant, en leur forme et

manière qu'elles sont escriptes, nous le ferons de nostre part. Vous faites souvent plaintes, mais vous ne pourvoyez aux remèdes que de parolles..... Si vous avez volonté que le traicté, faict à Avenay, soit en effect, il faut que vous y procédiez par d'aultres voies[1] ».

Même fermeté, du reste, dans leurs rapports avec Saint-Paul. Celui-ci ayant dit : « Faut différer la ratification jusqu'à la fin du mois ; on espère de bref l'élection d'un roy catholique » ; le conseil se déclara engagé par les « signatures de ses députés[2] »; il poursuivit son but et obtint satisfaction, à la fin de juillet.

Vers le même temps, le duc de Nevers traitait aussi avec Troyes, pour les moissons ; à Suresne, les royaux et les ligueurs signaient une trêve générale de trois mois. Pendant cette trêve, Reims et Châlons convinrent que, si la guerre recommençait, les gens du pays jouiraient de leurs revenus et de la liberté du labourage. En 1594, à la suite des conférences de Reims et de Marchais, le roi accorda des trêves particulières au duc de Guise[3]. Mais le labour et les moissons, mais les vignes et les vendanges ne retrouvèrent leur véritable sécurité qu'après l'entière soumission de Reims.

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*, 1593.

[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*.

[3] Juin, juillet et août 1594. Les députés de Reims étaient Roussellet, de Vraux et Mimin ; ceux de Châlons, les sieurs de Verzenay, de Florent et de Bar.

CHAPITRE XII.

Tandis que les habitants de Reims et de Châlons demandaient aux traités d'Avenay un moyen de pacification locale, tous les ligueurs de France cherchaient un remède moins particulier dans l'élection d'un roi catholique par les États-généraux. Ayant eu la ville de Reims pour siége de ses délibérations, cette assemblée rentre naturellement dans notre sujet. Des documents nouvellement publiés[1] nous permettront aussi de dire quel fut le véritable caractère des conférences qui la précédèrent ou la suivirent.

Après le coup d'État de décembre 1588, Henri III essaya vainement de retenir à Blois les députés des trois ordres; tous, même les royalistes, s'échappèrent un à un, et, fait unique dans notre histoire, la session fut close sans témoin, sans formalité, sans violence, malgré le chef du pouvoir. Cependant, les ligueurs ne renoncèrent point à cette grande manifestation de l'esprit public. Dès

[1] *Correspondance* du duc de Mayenne, mss. tiré de la bibliothèque de Reims (*Mémoires de l'Académie de Reims*).

les premiers jours de la crise, tout en proclamant « la déchéance du tyran », dans leurs pamphlets et leurs discours, ils déclarèrent que la nation serait très-prochainement consultée ; que tout se faisait provisoirement, en attendant la réunion des députés, « comme le plus prompt, puissant et seul remède, de tout temps employé, ès grands troubles et dérèglements du royaume[1] ».

Le lieutenant-général tint assez bien ses promesses : quatre fois, en deux ans, il convoqua les États-généraux dans trois villes différentes, à Paris, à Melun, à Orléans[2].

La première fois, il agissait au nom du conseil de l'Union ; plus tard, au nom de Charles X. Aucune de ces convocations n'aboutit : des obstacles sérieux ajournèrent toutes les graves questions à résoudre : ces obstacles étaient de deux sortes : les uns produits « par les accidents de la guerre », c'est-à-dire, le siége de Paris, la bataille d'Ivry ; les autres, par les lenteurs calculées du duc de Mayenne.

Après la perte de Chartres, le prince fit sa quatrième convocation : obligé de renoncer à Orléans, il choisit Reims, place frontière, peu éloignée de Paris ; Reims, ville du sacre. Pour y arriver, les passages étaient libres ; Mayenne n'avait qu'un pas à faire de Soissons ou de Châ-

[1] Circulaire du lieutenant-général, Reims 1590.

[2] 15 juillet 1589 ; 30 février et 20 mars 1598 ; 30 avril et 15 mai 1590.

teau-Thierry. Les députés du nord pouvaient y venir directement ; ceux du centre et de l'ouest, par Orléans, Paris, Château-Thierry, Laon et Soissons ; ceux du midi et de l'est, par Lyon, Dijon, Nancy et Verdun. Les Rémois semblaient des ligueurs ou plutôt des guisards dévoués [1] ; Mayenne espérait diriger leurs passions à son profit. En conséquence, il convoqua les députés à Reims, pour la fin de mai ou le commencement de juin 1591 ; il se rendit lui-même dans cette ville vers le milieu d'avril.

Cette fois, Mayenne est bien décidé et paraît agir sans arrière-pensée d'ajournement ; des motifs sérieux le déterminent et le pressent : d'un côté, la venue assez prochaine des troupes auxiliaires espagnoles et italiennes ; de l'autre, l'arrivée très-prochaine de Landriano, nonce du pape, « qui lui-même gouste fort l'assemblée ». Il est bon de délibérer sans les premières ; quant au second, il apporte une bulle menaçante contre les catholiques royaux ; sa présence et la publication de la bulle seront un moyen d'attirer les députés, de toutes parts, « sur l'assurance de quelque bonne résolution », ou d'ébranler quelques consciences indécises et les catholiques, déjà fatigués de

[1] M. Charles Bernard (*Etats-généraux de* 1593) pense que Mayenne hésita à désigner Reims, parce que cette ville était sous l'influence du duc de Lorraine, qui mettait en avant quelques prétentions à la couronne ; les faits prouvent que le duc de Lorraine avait beaucoup moins d'influence à Reims que le duc de Mayenne.

la domination des hérétiques. Dans cette circonstance solennelle, les représentants de la nation, sanctionnant par leur vote les décrets du Saint-Siége, détermineront les politiques, tandis que, faisant cortége au prince lorrain, ils le montreront au délégué du pape comme l'élu du pays.

C'est ainsi que s'expliquent les instances de Mayenne, les lettres fréquentes et pressantes[1] par lesquelles il annonce que, « pour avancer le bon œuvre des Estats », les députés des provinces voisines de la Champagne doivent se trouver à Reims dix ou douze jours avant les autres, le 20 mai au plus tard[2].

Il engage les évêques et les maires à venir en personne, s'ils le peuvent : « Si vostre maire mesme, s'y pouvoit acheminer en personne, j'en serois infiniment ayse, affin que cestedicte assemblée, estant composée de ceulx qui ont les principales auctoritez dans les villes et qui congnoissent d'autant mieulx le remède le plus nécessaire pour le bien et soulagement, se fasse avec plus de dignité ; sinon, et si vous jugez qu'il ne puisse habandonner vostredicte ville, je désire que vous m'envoyez ung de vos eschevins sans, pour ladicte

[1] Du 22 avril au 22 mai, douze ou quatorze circulaires (*Correspondance* de Mayenne).

[2] Voir, aux *Pièces justificatives* n° XII, la lettre de Mayenne *aux Evêques*.

députation, faire aultre assemblée que du corps de vostredicte ville, pour éviter toutes les longueurs. Je vous envoye ung mémoire du chemin que vostredict depputé et les aultres de la province auront à tenir, avec ung passeport bien ample, par lequel il est mandé à tous gouverneurs de les conduire seurement; remectant, toutesfois, à leur discrétion de prandre tout aultre chemin qu'ils jugeront le plus seur; vous voullant bien advertir que j'ay desjà donné ordre, par toutes les provinces, pour la seureté du passage de tous les depputez, comme aussi pour leûr retour[1] ».

Enfin, Mayenne fait rédiger le discours officiel d'ouverture, qui doit être lu par le chancelier ou son délégué.

Cette pièce, intitulée *Articles et mémoires pour l'assemblée*, est un exposé de la situation; exposé logique et longuement motivé, mais sans redites ni divagations; plein de vérités, souvent bien dures, à l'adresse des ligueurs; plein de maximes politiques, dignes du chef d'un grand parti. En voici la substance :

« Les accidents survenus par nos discordes, le peu d'union et d'intelligence qui ont esté parmi nous, le mal qui nous en est arrivé, le péril ou plustost la ruine que nous en prévoyons, ont donné subject et occasion à Monseigneur de faire ceste assemblée ».— Une cause juste, ayant pour

[1] *Correspondance* de Mayenne (*Mémoires de l'Académie de Reims*).

but de combattre toute « novalité », comme autrefois les Romains et les Grecs quand ils défendaient « leurs autels et fouiers, a esté mal assistée, le chef peu secouru »; les passions et les intérêts individuels ont prévalu sur le bien public : « Sans considérer que c'estoit nous départir de nos serments, aliéner de nous la grâce de Dieu et la bienveillance des peuples, nous exposer en butte aux calomnies de nos ennemis, et encore nous précipiter en confusion inévitable; estant loin de tout sens et jugement de penser que nous puissions garantir nos moyens, nos fortunes et nos biens, si la barque de l'Estat fait naufrage ». — Tout catholique et bon Français doit, en reconnaissant ses fautes, rechercher le remède salutaire; c'est l'objet de l'assemblée présente, « faite pour l'honneur de Dieu et en son nom; il sera au milieu de nous, pour nous inspirer les résolutions qui puissent servir à l'advancement de sa gloire, à l'extermination de ses ennemis, au bien général et affermissement de ceste monarchie ».

Après cet exorde sévère, l'auteur fait, en détail, la confession générale des fautes « de tous et de chacun »; sans détours, il aborde les péchés capitaux.

« Un souverain en un royaume, comme en l'Esglise est aussi nécessaire que la teste au corps humain; et pourtant, nous nous sommes bien avant oubliés, pour la pluspart, en la révérence et obéissance due au chef de l'Estat, au lieutenant-général, représentant la personne mesme du roy ».

Comme ces plaintes amères pouvaient exciter des tempêtes, Mayenne a soin de les tempérer par des attaques contre les ennemis, surtout contre les catholiqnes royaux; mais, ce n'est qu'un détour ou une fausse manœuvre; c'est aux ligueurs qu'il en veut, c'est sur eux qu'il revient aussitôt.

Des serments réitérés ont constitué une union très-étroite de tous les membres de la monarchie; néanmoins, la noblesse et les habitants des villes ont été « quasi opposites et contraires en leurs desseins, irrésolus et incertains en leur but ».

Les gouverneurs se sont adonnés « à l'avarice et aux exactions », faisant plus de compte de remplir leurs bourses que d'acquérir de l'honneur; butinant les meubles de leurs amis plutôt que ceux de l'ennemi, épuisant les finances de l'État, « en dépenses et garnisons excessives ». Leurs prédécesseurs, « plus convoiteux de gloire que de bien, rendoient leurs compaignies, tant de pied que de cheval, plus fortes en nombre que l'estat ne le portoit; et, avons veu de nostre temps cinq ou six cents chevaux en une compaignie de cinquante lances, et en ung régiment de gens de pied trois ou quatre mil hommes; et lors, ils deffendoient les places, estoient maistres de la campagne contre quelque ennemy qui se peust présenter: et, aujourd'huy, tout au rebours, l'art et industrie des gens de guerre est: pour cinquante lances, en fournir une

vaingtaine; pour ung régiment de gens de pied, deux ou trois cens soldats, mal équippés; et de convertir et torner à leur proffict les deniers, qui leur sont distribués, pour faire leurs levées entières et complettes; d'où il advient qu'ils perdent aisément les places, soit par surprise ou par siége, ayant peu d'hommes en effect pour les disputer, et ne s'y oppiniastrans pour sauver leur bagage ».

Leur avarice effrénée « ne pardonne à aulcune espèce de deniers, soit de tailles, taillon, gabelles de scel, droict du marchant, décimes, douane, aydes, subcides ou autres quelconques; et n'y a coffres de recepte qu'ils ne rompent, caves, greniers et granges qu'ils ne vuident, ny bestial qu'ils n'esgorgent, bastimens qu'ils ne desmolissent; et semble que le ravage du peuple leur soit ung object et le subject sur lequel ils exercent et font l'essay et preuve de leur valeur ».

De là, des suites pernicieuses : la meilleure partie des terres est inculte, les villages et les bourgs abandonnés, les villes sans commerce, « qui est l'un des principaux nerfs de la vie et de la société humaine »; le sel, « qui est un cinquième élément », manque dans les greniers; bientôt viendra une famine générale, et la « subversion totale de l'Estat ».

Les capitaines et les gouverneurs n'obéissent aux ordres supérieurs que quand cela leur plait, « voulant prendre cognoissance du secret et des volontés du chef souverain ».

Dans les principales villes, la bourgeoisie n'agit pas mieux ; par une domination « indiscrète » et violente qui, avec le temps, tournerait en anarchie, ils ont fait fuir « ou estrangé » plusieurs gentilshommes, leurs soutiens naturels : car, « il n'y a jalousie qui touche si avant le cœur du François que l'appréhension d'un Estat populaire et tumultueux, et de l'establissement d'une république, en laquelle il n'y ayt point distinction des rangs et qualités ».

Des maires et des échevins ont entrepris sur l'autorité des gouverneurs ; rien de plus déréglé que leur « mesnage » en fait de finances, rien de plus rigoureux que leur conduite envers plusieurs de leurs concitoyens, « qu'ils travaillent soubs la couverture de la cause publique ».

Telle est, selon Mayenne, le bilan des principales fautes de ses partisans. Ces accusations nous semblent vraies et utiles à recueillir, si nous voulons nous expliquer la chute de la Ligue.

Parmi tant de vérités, si hautement publiées, une seule nous paraît absente. Mayenne oublie de faire sa propre confession ; cependant, il a sur la conscience les péchés les plus irrémissibles pour un chef de parti : la lenteur et la faiblesse, ou, pour tout dire, l'incapacité. Mais, quel est le général qui reconnaît ses fautes ? quel est le chef politique qui les avoue ? Aveuglé par l'amour-propre ou la flatterie, on ne les voit pas ou on les rejette sur les au-

tres, sauf à rejeter celles des autres « sur les malheurs du temps ». Mayenne, en terminant son réquisitoire, ne manque pas d'employer ce correctif final, pour adoucir les sévérités qui précèdent.

Alors, il passe à la seconde partie du mémoire ou à l'exposé des remèdes, des réformes désirables.

Le commencement de tout remède en médecine, en morale, en politique, est de reconnaître la cause du mal ou la faute. Alors, on change de route, de maxime et de conduite ; on réforme, on « purifie » ses actions : Il faut, dit Mayenne, « les rapporter au publiq, avec mespris de nostre particulier, à moins de vouloir estre homicides de nous-mesmes, déserteurs de nostre religion et du bien général de la France ».

Après ces considérations, qui sont comme un second exorde, le mémoire indique des projets de réformes aussi nombreux que les abus énumérés plus haut.

« Nostre premier fondement est de recongnoistre nostre chef, avec tout respect, pleine puissance et souveraine authorité ; nous confier à sa prudence du faict des armes, des traités du dedans et du dehors, et nous reposer sur lui de nos fortunes et salut, à l'exemple des saiges Romains, lesquels ès grandes extrémitez et esbranlement de leur république, eslisoient ung dictateur entre les mains duquel ils remettoient le souverain et absolu gouvernail et l'entière direction des affaires ».

» Déclarons, dès à présent, ceux qui s'oublieront à ce devoir et respect, séparez et retranchez du corps de l'Union, ennemis de la cause de Dieu et de nostre païs commun. Sera Monseigneur supplié de ne se point ennuyer des fatigues et travaulx, d'agréer les regrets des désordres passés et l'assurance de toute soumission à l'avenir.

» Que l'Union soit une société vraiment fraternelle, conforme aux serments prestés, pour échapper à cette menace de la prophétie divine : Tout royaume en soy divisé, tombera en désolation. Et, pour rétablir la paix, Monseigneur sera prié de rappeler les catholiques qui ont adhéré au roy de Navarre par toutes les chrétiennes raisons et remonstrances qu'il sçaura trop mieulx y apporter ».

Que la discipline et l'honneur militaires soient conservés par tous, sous peine de dégradation et de châtiments exemplaires.

Que les villes et les communautés ne sortent point de leurs attributions, surtout en matières de finances, sous peine de poursuites jusqu'à la cinquième génération.

Mais ces réformes, qui ne sont pour ainsi dire que négatives, se complèteront par deux véritables créations, deux établissements tout nouveaux :

1° Une réforme du conseil d'État et la formation d'un conseil national, déjà décrétées par le parlement : « Que ce

soit aussi le bon plaisir de mondit seigneur de renforcer le conseil d'Estat d'ung nombre d'aultres personnages d'honneur, de qualité et de longue expérience, nourris et versés au maniement des affaires ; et oultre, avoir pour agréable qu'ung depputé de chascune des provinces soit assidu et ordinaire à sa suite, pour y repcevoir ses commandements et les faire entendre en sa province, à ce que lesdits depputez ayent à maintenir la correspondance, liaison et union qui est si nécessaire pour le bien et salut de l'Estat ».

2° La création d'un subside pour l'entretien des armées et le remboursement des avances faites pour la guerre : « Et d'aultant qu'il est impossible de fournir aux frais de ceste guerre, si le chef souverain n'est aydé et secouru des provinces, et que c'est chose trop honteuse et indigne de la repputation françoise de s'appuyer du tout sur les moyens de nos voisins, l'assemblée sera requise de faire fonds de quelque notable somme de deniers, pour estre destinée tant à cest effet qu'à l'entrétenement de la maison de mondit seigneur, du conseil, des cours de parlement et autres souveraines, et des officiers tant de l'armée que des finances. Que, pareillement, sera pourveu à l'indempnité et décharge de ceulx qui sont en obligation ou responsion pour les frais de ceste guerre, n'estant raisonnable qu'ils soient molestés et travaillés pour ce qui a esté employé et converti au public et dont ils n'ont senty

ny perceu aucune commodité ny profict ». Le bon « mesnage » des revenus anciens et l'établissement de quelques impositions nouvelles, peu dommageables au peuple, pourront suffire. C'est aux députés d'aviser. La France se promet de leurs résolutions, « soubs l'authorité de mondit seigneur et avec l'aide de Dieu, l'amendement de son mal, l'advancement de son salut et l'extirpation des hérésies [1] ».

Quant à l'élection d'un roi catholique, il n'en est pas question, ou plutôt, elle est réservée. Jusque-là, Mayenne entend maintenir son autorité dans toute sa plénitude.

Ce discours aurait-il touché l'assemblée et remédié au mal? Ce procès fait à la Ligue aurait-il fortifié le pouvoir du chef officiel de la Ligue? On peut en douter, quand on songe aux contradictions flagrantes qui éclatent entre les paroles et les actes de Mayenne. Cette voix irritée, ces vérités un peu trop crues auraient aigri et non guéri; et, au lieu de rétablir l'union des ligueurs, ce réquisitoire les aurait précipités fatalement, subitement, dans l'anarchie la plus complète.

Toutefois, la colère de Mayenne resta inédite et secrète comme son mémoire; l'assemblée qu'elle menaçait ne se réunit jamais; pourtant, au moment où il fit composer son discours, il la voulait, il l'espérait, il l'appelait de tous

[1] *Correspondance* de Mayenne, t. II, p. 273 et suivantes.

ses vœux, pour donner cet imposant spectacle de sa puissance à un illustre étranger, au nonce du pape, Marcellin Landriano.

Celui-ci, depuis longtemps attendu, arriva à Reims le lundi 13 mai, « presque à l'improviste ». Ce n'était qu'un référendaire en la chancellerie romaine, un clerc à simple tonsure, assez mal équipé, avec une suite peu nombreuse. Les Rémois, le croyant évêque et voulant faire une grande démonstration publique, qui eût du retentissement, lui rendirent les honneurs dus à son titre supposé et à son titre officiel. Quoiqu'ils n'eussent été prévenus que six heures avant sa venue, ils donnèrent bon ordre à sa réception, « en la porte de la ville et au portail de la cathédrale, en sorte qu'il en eut contentement [1] ».

Le nonce apportait des secours temporels et spirituels :

1° Une lettre de change de 1500 fr. pour un mois de la garnison de Paris, avec assurance de continuer pour trois autres mois;

2° Un monitoire de Grégoire XIV, réitérant l'excommunication contre le roi de Navarre, menaçant de la même peine les prélats et les ecclésiastiques qui tenaient son parti, s'ils ne le quittaient. Le délai accordé au clergé n'était que de quinze jours, à dater de la publication ou fulmination.

[1] Pierre Coquault, t. IV.

Cette cérémonie eut lieu le dimanche, 19 mai, dans la cathédrale. Aussitôt après, Mayenne ordonna l'impression[1] et l'expédition des bulles. Elles firent grand bruit, mais ne servirent guère le parti de la Ligue. On dit que le pape innovait, en « déléguant ses facultés » en France à un simple nonce, quand ordinairement il ne les donnait qu'à un légat ; que certaines formules du monitoire contenaient des doctrines et des prétentions ultramontaines ; enfin, comme il ne voulait ou ne pouvait aller à Paris, Landriano désirait que ses facultés fussent vérifiées sur copie collationnée, exigence toute nouvelle, l'original seul étant jusqu'alors présenté à la Cour. Ces deux nouveautés et cette vieillerie suffisaient pour piquer au vif les susceptibilités gallicanes, même chez les plus grands ligueurs. D'autre part, « aucuns ecclésiastiques se scandalisoient, dit Villeroy[2], de voir un Milanois, un sujet de Philippe II, agir à la mode de Rome, et se persuader qu'une annonce théologale feroit tomber la France à ses pieds : mieux valait encourager les catholiques des villes du roy de Navarre à rester qu'à sortir ; autrement, c'estoit laisser le champ aux hérétiques ; c'estoit exposer une foule d'honnestes gens à désobéir au pape ou à mourir de faim, en quittant biens, maisons et familles[3] ».

[1] Chez Jean de Foigny, libraire de l'archevêché.

[2] *Mémoires* de Villeroy (édition Michaut et Poujoulat, t. X, p. 255).

[3] Mayenne remercia le pape avec effusion, mais fit les réserves ordi-

Landriano ne tarda pas à comprendre qu'il avait fait fausse route : sur l'avis de Desportes et de Diou, sur l'ordre du pape, il voulut s'acheminer vers Orléans, afin de conférer avec les prélats et les seigneurs dissidents. Mayenne l'en dissuada. Landriano crut prudent de ne pas s'aventurer dans la France centrale ; il ne franchit ni la Marne ni l'Aisne ; déconsidéré publiquement, pour avoir voulu et sans succès débaucher le duc de Nevers, pour avoir refusé aux Rémois de dire la messe le jour de la Pentecôte, « avouant qu'il n'estoit pas prestre », il se contenta de s'attacher aux traces de Mayenne, qu'il suivit de Reims à Soissons (4 juin), de Soissons à Reims (4 septembre).

Dans cette dernière ville, au commencement de septembre, nous voyons Landriano assister avec les princes lorrains, avec l'évêque de Plaisance, vice-légat du pape; avec l'évêque de Soissons, les ambassadeurs catholiques et le conseil privé, aux conférences préliminaires, tenues avant les États-généraux [1].

naires « des droits de la monarchie et libertés de l'église gallicane ». Voir *Correspondance de Mayenne*, t. II, p. 130 ; lettre au pape, lettre à Diou. Le parlement de Châlons annula les bulles, comme « pleines d'impostures, » les fit brûler par la main du bourreau et décréta prise de corps contre ledit Landriano.

[1] Quelques historiens ont avancé que cette conférence eut lieu au commencement de l'année 1591 ou en mai ; que l'Épinac et Pellevé y assistaient ; qu'on y disputa l'opportunité de la publication du monitoire, dont nous avons parlé, et la candidature du roi catholique. Les prétentions de Philippe et de l'Infante auraient tout refroidi ; Mayenne vota contre la majorité pour

Tout est donc prêt pour l'assemblée : salle des séances au palais archiépiscopal, discours de la couronne, présence du conseil privé et des ambassadeurs catholiques, monitoire de Rome qui doit faire déserter l'assemblée de Chartres, attirer les prélats et seigneurs de l'autre parti. Il ne manque que les députés.

Les villes de l'Union prennent au sérieux cette dernière

l'ajournement du monitoire, il fit envoyer Jeannin en Espagne et nommer Pellevé à l'archevêché de Reims

Nous croyons pouvoir démontrer l'invraisemblance ou la fausseté de toutes ces assertions. En effet, les documents rémois contemporains montrent :

1° Que Pellevé et l'Épinac sont absents, comme le prouve la correspondance de Mayenne, le premier séjournant toujours à Rome, le second étant ou se disant malade à Lyon ;

2° Que Pellevé absent ne peut être mis en possession de l'archevêché de Reims ; il n'est pas même nommé ; seulement, sa candidature est hors de doute, car la ville proteste (15 juin) ;

3° L'ambassade de Jeannin date du mois de décembre 1590 ; en mai 1591, elle est déjà presque accomplie ;

4° Mayenne n'a pas demandé l'ajournement d'un monitoire qu'il sollicite depuis longtemps ; il en témoigne même sa satisfaction à Dieu, dans une lettre confidentielle ; il avoue, à la vérité, n'en pas attendre un grand résultat.

Ces quatre erreurs constatées, occupons-nous de la prétendue conférence du mois de mai 1591. Si elle eut lieu, c'est avec le concours du conseil privé ; ce qui ne fait pas difficulté, puisqu'il a séjourné à Reims d'avril à novembre ; c'est après l'arrivée du nonce (13 mai) et avant le départ de Mayenne (23 mai). Or, l'évêque de Plaisance y assista, comme vice-légat ; au mois de mai, cet évêque était à Paris. Le *Livre des Conclusions* et le registre des comptes nous le montrent arrivant à Reims, quand Mayenne y revient, en septembre. Les ambassadeurs catholiques y ont assisté ; les mêmes registres ne parlent d'eux qu'au retour de Mayenne. Ainsi, nous nous croyons en droit d'affirmer que la conférence, placée ordinairement en mai, n'eut lieu qu'en septembre, ou bien la première eut un caractère tout privé, la seconde était solennelle.

convocation et choisissent leurs représentants. Mais l'arrivée d'Henri IV sur la frontière de Champagne, à Noyon, Attigny et Sedan ; le passage des auxiliaires allemands amenés par Turenne ; la présence du duc de Nevers à Châlons, dans le Rémois et le Rethélois, rendent les députés circonspects ; en sorte qu'aux termes assignés (20 mai, 1er juin), aucun ne paraît. Enfin, le 7 juin, arrivent ceux d'Abbeville ; quinze jours après, ceux de Sens (21 juin) ; puis, à de longs intervalles, parfois de deux en deux mois, presque toujours à la suite d'un prince et d'une princesse, quelques Champenois, Bourguignons, Picards, Parisiens, Normands, Berrichons ; en tout, trente ou quarante députés [1].

[1] Illustrissime et révérendissime père en Dieu, évêque de Soissons.....

Vénérable et discrète personne maistre Daguet, chanoine de l'église collégiale de Saint-Wulfrain d'Abbeville, pour le clergé de la conté et sénéchaussée de Ponthieu ;

Noble et discrète personne Jean Dadré, docteur en théologie, pénitencier de l'église Nostre-Dame de Rouen, pour le clergé de la ville et bailliage de Rouen ;

Noble homme Nicolas Dufour, pour la ville de Rouen ;

Vénérable et discrète personne maître Jacques Godeville, curé de la Madeleine de Verneuil-lès-Perche, pour le bailliage et le clergé d'Alençon ;

Noble homme Nicolas Le Barbier, sieur de Souvel, lieutenant-général, civil et criminel au bailliage d'Alençon, pour ledit bailliage ;

Noble et scientifique personne Pierre Claude de Beauxoncle, doyen de l'église cathédrale de Bourges, pour le clergé du Berry ;

Noble homme Jean Lemercier, conseiller du roi et son lieutenant particulier, au bailliage du Berry, siége présidial de Bourges, pour ledit Berry ;

François du Castellet, pour le tiers-état de la ville d'Amiens ;

Nicolas de Fritte, chanoine de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, pour le clergé de ladite ville ;

Ils avaient apporté avec eux leurs cahiers de remontrances; quelques-uns posaient les questions les plus élevées, les plus difficiles. Mais, frappés de leur insuffisance radicale, ils se bornèrent à des réunions, à des discussions oiseuses, et passèrent forcément cinq ou six mois dans l'inaction la plus complète, attendant toujours et en vain l'arrivée de leurs collègues.

Il faut dire que le chef de la Ligue, par ses absences forcées pour surveiller ou combattre l'ennemi, les laissa toujours sans direction. Il ne prit l'initiative, pour les faire agir, qu'à l'arrivée du duc de Parme, en les convoquant à venir conférer avec ce prince dans la ville de Laon[1].

A cette démarche obséquieuse vers un prince étranger, se borne toute l'action des États-généraux de Reims. Les députés se contentèrent sans doute de présenter leurs compliments et de faire des vœux pour la délivrance de Rouen; puis, laissant la parole au canon, les uns suivirent

Claude de Senailly, sieur de Rimaucourt, pour la noblesse de Chaumont.

Nicolas de Grand, lieutenant criminel, et Anselme Morisy, procureur, pour le tiers-état de Chaumont;

Jean Psaume, sieur de Baumetz, conseiller au siége de Châlons-sur-Marne;

Religieuse et discrète personne Pierre Serval, archidiacre de Champagne, en l'église Nostre-Dame de Reims, pour le clergé dudit Reims;

Noble homme le sieur de Sungny;

Honorable homme maître Thomas Parent, conseiller au siége présidial, pour le tiers-état de ladite ville.

[1] Voir aux pièces justificatives, n° XII.

l'armée des princes ou retournèrent dans leurs villes ; les autres, au nombre de six ou sept, « craignant les dangers des chemins », ou persévérant dans leurs espérances, revinrent avec le légat et les députés de Reims passer l'hiver dans cette ville. Leur présence ne s'y révéla que par leur pénurie et leur appel à la charité des Rémois. Le conseil de ville y répondit par des avances assez considérables[1], « en forme de prêt, par devant notaires ». Ces formalités étaient de rigueur et n'ont rien qui doive surprendre, mais l'acte renferme une autre clause qu'il ne faut pas négliger : « S'engageant lesdits députés à prendre peine d'obtenir de Monseigneur le duc de Mayenne, pour les habitants de Reims, continuation pour trois années, outre la présente, de la ferme du vingtième des vins qui se vendront en ceste ville[2] ». En d'au-

[1] 300 écus soleil.

[2] Les conseillers de Reims s'occupent aussi très-activement des préparatifs qui incombent à l'hospitalité municipale. Ils règlent soigneusement tout ce qui concerne la réception et le logement des députés. « A leur arrivée, du vin leur sera présenté, comme on le fait ordinairement aux princes et à tout personnage de distinction. Les archers Boiaux et Pinart leur préparent des logis près de la salle des séances, près du palais archiépiscopal, « ès quartiers de la rue de la cour Nostre-Dame, tenant au bourg de Vesle, près de la porte aux Ferrons et autres proches dudit lieu ». Ils pressent les retardataires et leur écrivent « de se mettre en devoir de venir le plus promptement que faire se pourra » ; ils députent messagers sur messagers aux villes et aux gouverneurs, afin « d'y tenir la main ». Les députés qui arrivent ou séjournent, regardent le conseil comme une sorte de bureau central en permanence. Ceux de Sens viennent lui dire : « Nous avons charge de nos concitoyens, avec mémoires pour proposer aux Estats ». Le conseil accueillit la requête ; MM. Brulart, Souyn et Parent furent délégués pour prendre connais-

tres termes, c'est une sorte d'escompte; on voit que nos marchands savent toujours s'entendre en affaires.

Cet emprunt fut, pour ainsi dire, le dernier acte des États de Reims. Nos registres n'en parlent plus, et c'est sans doute à cette date, le 3 ou 4 avril 1592, que les derniers députés partirent pour regagner leurs provinces, plus abordables depuis que l'ennemi avait levé le siége de Rouen. Le même jour, le cardinal de Plaisance se rendit à l'armée du duc de Mayenne.

Philippe de Séga avait séjourné plus de six mois à Reims; il y avait exerçé une grande influence par ses prédications et par ses promesses; il y avait ordonné des prières, accordé des pardons, conféré les ordres; récemment nommé légat du pape près des États, il y reçut les félicitations des habitants et celles des principaux ligueurs de Paris.

Au moment de son départ, en faisant ses remerciements et ses adieux aux Rémois, le légat, en son nom et au nom de Saint-Paul, invita les députés de Reims à l'ac-

sance des pièces, faire un rapport et « bailler advis ». Il paraît que leur pouvoir n'était pas suffisant, ou qu'ils ne voulurent pas perdre leur temps à ne rien faire, car nous ne les retrouvons plus à Reims. Ceux d'Abbeville requirent « advis par escrit sur une lettre, récemment envoyée par leurs commettants, qui leur recommandent de s'en retourner s'ils ne voient l'assemblée des Estats se faire (12 juillet) ». Le conseil les décida à demeurer jusqu'au retour du duc de Mayenne, qui ne reparut qu'en septembre. Alors Abbevillois et Rémois, après avoir conféré ensemble, « se transportèrent pardevers lui, pour lui démontrer ce qui estoit nécessaire pour l'assemblée ».

compagner, car il espérait « procéder à l'élection d'un roy très-chrétien et catholique ». Les conseillers « en bon nombre » allèrent eux-mêmes porter leur réponse : « ils remercient le cardinal de la bonne affection qu'il a à ceste cause et particulièrement envers les habitants de Reims, le priant de continuer. Et, pour le regard des députés de ceste ville, ne seront envoyez présentement à l'armée, attendu qu'il n'y a grande apparence[1] ». Ils ne se dérangèrent pas plus pour les États de Soissons, mais ils furent des premiers à ceux de Paris[2] (20 décembre).

Leur zèle semble avoir été vivement stimulé par celui de leurs commettants. Les ligueurs de Reims ne cessaient de proclamer hautement leur préférence pour l'élection d'un de leurs chefs et la continuation de la guerre au Navarrais. Ils manifestèrent leurs sentiments dans deux circonstances solennelles. A la fin d'avril 1593, les princes lorrains, les ducs de Mayenne, d'Aumale, d'Elbœuf, de Guise et de Lorraine, étaient réunis à Reims pour s'en-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1592.

[2] Robert de Pellevé, cardinal de Sainte-Praxède, archevêque de Sens et de Reims, premier pair de France ;

Nicolas Husson, docteur en théologie, prieur de Saint-Denis de Reims, curé de Brugny ;

Pierre Serval, petit archidiacre, déjà présent aux États de Reims ;

M. de Pipemont, sieur de Pont-Sainte-Maxence, déjà député de la noblesse du Laonnais ;

Me Gérard Frizon, lieutenant criminel au siége de Reims, chargé aussi de représenter Vitry et Saint-Dizier.

tendre sur la prochaine élection d'un roi ; le chapitre s'empressa de leur envoyer une députation au nom de laquelle Morus porta la parole, « suppliant Messeigneurs de s'accorder pour la gloire de Dieu et de la religion ». Quel fut le résultat de cette conférence de cinq ou six jours ? Les opinions diffèrent. Mayenne assure que l'entente fut cordiale et complète. Les serviteurs du duc de Guise prétendent qne leur maître a été indignement trompé. Quelques pièces, longtemps secrètes, quelques indiscrétions et surtout les faits, prouvent que chaque prince garda ses prétentions et préféra le Béarnais à l'Espagnol[1].

Ce fut, néanmoins, pour combattre cette dernière solution que les ligueurs de Reims recoururent encore à Morus. Avertis par Moët et Frizon que le roi de Navarre « estoit en résolution de revenir à la religion catholique, comme plus certaine et plus ancienne, et, cependant, accordoit une tresve de trois mois », les conseillers de ville firent imprimer et distribuer le serment fait en 1590, sur le Saint-Sacrement de l'autel, « pour la manutention de la religion, afin d'en rafraischir la mémoire ». Ils écrivirent aux États-généraux, aux députés rémois, au lieutenant-général, au légat et au pape, aux villes de

[2] Lettre de Mayenne aux États, 1593 ; lettre du docteur Mauclerc, précepteur du duc de Guise ; prétentions du duc de Lorraine, soutenues par Bassompierre.

Rethel, Mézières, Troyes, Laon et Soissons, afin de protester ou de faire protester contre toute négociation « avec un hérétique dès la mamelle » ; ils chargèrent Frizon et Morus de partager cette grande besogne [1].

Efforts impuissants ! Cédant aux supplications du peuple, qui « implorait la paix à genoux et les mains jointes », les commissaires des États continuèrent les conférences ; puis, le roi ayant abjuré solennellement à Saint-Denis, on signa la trêve de Suresne.

A Reims, comme partout, la joie fut immense, parmi les habitants de toutes les classes, rentiers, marchands, propriétaires, vignerons et laboureurs, émigrés et exilés.

Mais l'opposition criait au scandale et déclamait contre « la simulée conversion, administrée par des prélats suspects au faict de religion [2] » ? Les soldats voulaient faire leur « dernière main » par le pillage et les tailles. Saint-Paul, qui « n'estoit pas trop content, cherchoit quelque subject de rompre la tresve [3] ». D'Inteville parvint à calmer les uns, à gagner les autres. Des conférences d'Avenay, de Tours-sur-Marne et de Bisseuil, sortirent « certains articles d'éclaircissements ou remèdes aux

[1] Voir dans le Marlot de l'Académie (t. IV) la lettre adressée aux États-généraux : c'est l'œuvre de Morus, œuvre remarquable, savante et passionnée, comme toutes celles de notre théologal.

[2] Lettre de l'abbé d'Orbais au commandeur de Diou, 4 août 1593 : Jean Pussot, p. 45.

[3] Archives de Châlons, lettre du duc de Nevers aux gens de Châlons.

abus », confirmés par une prolongation de trève, comme l'annonce la notification suivante, affichée à Châlons :

« De par le roy et M. d'Inteville, lieutenant-général en la province de Champagne et Brie.

» On faict assçavoir que la tresve est continuée pour un mois, finissant le dernier jour de novembre prochain, selon le contenu ès articles, déclarations et éclaircissements d'icelle tresve, cy-devant publiée, estant faictes deffences à toutes personnes de quelque qualité ou condition qu'elles soient, d'y contrevenir sur les peines y contenues.

» Faict à Châlons, le 28 octobre 1593.

» D'Inteville[1] ».

La guerre recommença au premier décembre et dura une année encore, mais sans ardeur. L'assemblée des États-généraux resta déserte et déconsidérée, car chacun des chefs de la Ligue ne cherchait qu'à faire son traité particulier et à se vendre le plus cher possible ; car Guise et Saint-Paul, se disputant la possession de Reims, se supplantaient par des coups d'état.

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1593.

CHAPITRE XIII.

Malgré les remises et les difficultés suscitées par les deux partis pendant les négociations d'Avenay, malgré l'opposition des Rémois à la trève générale, la fatigue et la misère portent les royalistes et les ligueurs, doucement, graduellement, à la réconciliation et à la paix. Ainsi, d'octobre 1592 à décembre 1593, Reims, Châlons et les autres villes voisines, renouent peu à peu leurs vieilles relations, accordent plus facilement des mainlevées, des passeports, des permis de retour ou de séjour. Les royalistes ne craignent plus d'écrire aux ligueurs, plusieurs émigrés rentrent; on s'oppose aux saisies injustes; on ne cesse pas de prendre des précautions contre les étrangers, contre les suspects d'hérésie et de royalisme; la garde continue comme en cas d'alarme; mais nos ligueurs se défient autant de leurs amis que de leurs ennemis, de Saint-Paul aussi bien que de Nevers.

Le plus souvent, lorsque Saint-Paul les invite à recevoir quelque garnison, le conseil et les habitants ne se décident qu'à la dernière extrémité; ils réduisent le

nombre des soldats proposés au quart ou au sixième, agréent et choisissent les chefs, ou, tout au moins, prennent leur serment ; ils les laissent le plus longtemps possible dans les faubourgs, sans leur permettre de visiter Reims, sinon par petites bandes de dix ou de vingt; si on les loge en ville, c'est dans les quartiers éloignés, et c'est pour peu de temps; l'alarme passée, on s'empresse de les congédier.

En 1593, la crainte de quelque coup d'état militaire augmente la défiance. Sur la fin de juillet, au reçu d'une lettre de Saint-Paul annonçant « quelqu'effort » de la part de l'ennemi, le conseil convoque une assemblée générale pour le samedi 31, à huit heures du matin. Le lieutenant Pillois préside; après avoir donné lecture de la lettre du gouverneur et prié l'assemblée d'aviser à la conservation de la ville, il dit : « Les habitants ne peuvent plus porter les fatigues de la garde de six en six jours; il faut les aider de trois ou quatre cents hommes de pied, comme les années passées, et lever 75,000 escus ».

Aussitôt, « grand grand bruit et grand tumulte », où se signalent Nicolas et Thibaut Bourguet, Jean Mitouart et Lebel fils. On accuse Saint-Paul et Pillois de vouloir tenir « en crainte les amateurs de paix », de préparer une « citadelle ». Le doyen Frizon parvient à prendre la parole; il défend énergiquement la proposition; mais les cris redoublent, et l'assemblée se sépare sans

rien conclure. La foule se répand dans le cloître; là, Eustache de La Salle, Philippe Symonnet[1] et quelques autres, voyant passer Pillois, « l'attaquent de plusieurs propos audacieux, faisant contenance de le vouloir frapper, et l'eussent faict s'il ne se feust esvadé ».

Dans l'après-midi, le lieutenant convoque les conseillers, les capitaines et les connétables; il raconte en détail le tumulte de la matinée et termine par les deux propositions suivantes :

1° Les connétables seront exemptés de loger les gens de guerre ;

2° Attendu la nécessité d'une garnison pour l'hiver, on recueillera les voix des particuliers habitants ».

L'assemblée ayant voté sans opposition, Pillois ajoute : « En cas que le roy de Navarre voulust assiéger Reims, estes-vous en résolution de l'empescher, quelque hypocrisie qu'il fist d'aller à la messe? — Et toute l'assemblée a unanimement promis et juré de ne recevoir pour roy le roy de Narvarre, ny l'admettre à Reims, suivant les serments par cy-devant faicts ». Enfin, le conseil ordonne l'expulsion d'Eustache de La Salle et de Symonnet, « pour leur insolence et attentat, attendu que notoirement ils ne sont affectionnés au party de la Sainte-Union ; avec dé-

[1] Il avait deux frères, Jean et François, ; c'était un homme perdu de débauche et dissipateur de tous ses biens; voir *Mémoire royaliste.*

fense de rentrer, sous peine de mille escus d'amende et de prison ».

L'affaire ne finit pas là. Quatre jours plus tard, neuf ou dix notables, le vicomte de Cramaille, de Vraux, Doiry, de Bouzy, Germain Roland, Lespagnol l'aîné, Gérard Clerjon, Jean Frizon l'aîné et Jean Colbert vont trouver Saint-Paul, revenu en toute hâte, « ils luy font plainte par escrit de l'excès de pouvoir commis par le conseil, et demandent que les deux bannis soient renvoyés à la justice ordinaire ». Saint-Paul remet le mémoire au lieutenant, qui en refère au conseil. Celui-ci tient bon, et, pour toute concession, décide que « Pour ceste fois et sans préjudice à l'autorité de céans, on consultera Madame de Saint-Pierre; on priera Monsieur de Saint-Paul de confirmer la sentence de céans et d'assister au conseil, avec les requérants [1] ».

Ce débat contradictoire s'engage le 10 août. Pillois fait lecture de la plainte et répond : « Dans l'affaire présente, on a procédé juridiquement, ayant esté fait procès-verbal suffisamment recordé. En tel temps de guerre, on n'est accoustumé de garder les formes ordinaires. C'est ainsi qu'en a agi le sieur de Vraux, durant les troubles de l'année 1567, où, de l'assistance du conseil d'alors, il a emprisonné Lancelot de La Salle et mis hors de la ville

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1593.

plusieurs personnes, sans autres formes et figures de procès, et plusieurs autres actes. Et, comme preuve, on fait apparoir le registre du temps. Alors, le mareschal remonstre à tous que les divisions présentes seront causes de perdre les uns et autres ; admonestant de s'unir, de penser à la conservation de la religion et de la ville ; de n'y recevoir aucun hérétique ou fauteur d'hérésie pour roy, nommément le roy de Navarre, suivant les serments prestés sur le précieux corps de nostre sauveur Jésus-Christ, et ne tenir aucun propos à l'avange dudit roy de Navarre ». Toute l'assemblée jure ; mais le conseil résiste encore au sujet des bannis ; il résiste plusieurs jours, tantôt exigeant une requête spéciale et signée de leur main, tantôt maintenant ses premiers ordres, « après meure délibération ». Il ne cède qu'aux importunités de M^me^ de Saint-Pierre et du maréchal, « pour leur faire ce plaisir » ; mais il défend aux coupables « de ne plus commettre semblable cas, et d'assister aux assemblées publiques, sous peine de la vie[1] ».

Cette démarche conciliante était pour Saint-Paul une route détournée qui le menait à « une citadelle ». Comme il comptait sur les ligueurs déterminés et fondait quelques espérances sur les royalistes, il laissa faire le temps, et, spécialement occupé de Mézières, il quitta Reims. Rentré

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1593.

après trois mois d'absence, il voulut faire l'essai de ses nouvelles forces et décida Pillois à réunir les notables au Palais-Royal, pour le 6 décembre. Le lieutenant y rendit compte des observations du gouverneur : « On vient de faire invention de nouvelles saucisses, par le moyen desquelles on peut couler grande quantité de poudre dans les tours, pour les faire tomber, et, ce faisant, surprendre les places... Malgré la tresve, l'ennemy ne se fait faulte d'entreprendre[1]. Du reste la tresve va faillir. La ville de Reims est si mal gardée que, soir et matin, l'entreprise est possible ; il faut nécessairement que les bourgeois fassent bonne garde par eux-mesmes ou par une garnison de trois cents hommes ». L'assemblée décida que la garde se ferait par la milice bourgeoise.

Mais, l'agitation recommença en ville ; pas de citadelle ! s'écria Mitouart ; Nicolas Bourguet dressa une liste des royalistes, rédigea ou copia un pamphlet intitulé : *Remontrance à Monseigneur le duc de Mayenne* (1593) ; il dit aussi publiquement : « Le roy de Navarre estant nostre maistre légitime, on le doibt recevoir ». Un jour de garde, maître Raoul Polonceau, avocat, et Jean Pinchart, cordonnier, se rendirent à l'auberge de l'Ange : « Devisant des temps calamiteux, Polonceau dit : Je voudrois que tous ceux qui sont cause de la guerre fussent pendus. — Pin-

[1] Méry-sur-Seine, Le Havre.

chart répliqua : C'est le roi de Navarre; s'il estoit bon catholique, nous serions en paix. — Le roy de Navarre est plus catholique que ceux qui en parlent, et si tu estois où je me trouvois il y a peu de temps, tenant tel propos, on te romproit la teste, et moy le premier ». Mort aux calomniateurs ! répondaient le capitaine Frizon, le doyen Morus, le jésuite Toulousain et tous les prédicateurs. Les ligueurs sont vendus ou trompés, disait Lebel de Sérisy[1]. Enfin, les milices civiques refusaient le service : les amendes n'y pouvaient rien. Le conseil fut obligé de convoquer une seconde fois les notables, pour le lundi 20 décembre.

Profitant des cinq ou six jours qui séparent la convocation de la réunion, Saint-Paul, Pillois et dix ou douze meneurs s'assemblent secrètement chez le doyen Frizon. Là, les ligueurs s'engagent à préparer par tous les moyens possibles l'introduction d'une garnison. Saint-Paul promet de faire arrêter cent vingt personnes, dont la liste lui sera remise, et de confisquer leurs biens au profit de la cause. En même temps, le gouverneur a des rapports mystérieux avec Philippe Symonet, récemment gracié, avec certains capitaines appelés du Laonnais et du Soissonnais, avec Pillois surtout, qui se montre « grandement affairé et troublé ». La veille de la réunion des notables (19 décembre),

[1] Pour ce propos, Lebel fut poursuivi devant le bailli de l'archevêché.

« estant aux vespres à Saint-Denys, jettoit de grands soupirs ; un conseiller, son voisin, lui demandant s'il avoit receu quelque mauvaise nouvelle, respondit : Je voudrois que la terre s'ouvrist maintenant pour m'engloutir ».

Le lendemain, à l'heure fixée, il n'en préside pas moins l'assemblée où doit se dénouer l'intrigue; il fait longuement et en détail l'exposé de la situation : les postes sont déserts, la ville mal gardée, exposée à un coup de main. Après Pillois, Saint-Paul prend la parole et prononce ces quelques mots :

« J'ay une communication importante à faire : des cytoyens ont trasmé de livrer leur ville ; je demande qu'on veuille entendre le dénonciateur de ceste trahison ».

Les assistants ayant agréé ceste proposition, Philippe Symonet se présente et dit :

« Ayant esté chassé de Reims de l'autorité du conseil et remis en icelle par Monsieur le mareschal de Saint-Paul, j'ay protesté, dès lors, que si je savois quelque chose contre la république et important à Monsieur le mareschal, je l'en avertirois ; or, depuis, j'ay descouvert une trahison, dont j'ay donné avis à Monsieur de Saint-Paul, mes engagements et mes remords de conscience m'y invitant. Je suis fort familier avec les royalistes de Reims, feignant moy-mesme d'estre de leur sentiment. Un jour, trois ou quatre d'entre eux, gens mécaniques, Nicolas Bourguet, chaussetier, Thibaut Bourguet, marchand, Jean Mitouart,

chapelier, et Antoine Bouchette, cordonnier, proposèrent devant moy, en forme de songe, les moyens d'introduire le roy de Navarre, s'assurant qu'ils seroient favorisés, en cette exécution, par trois cents notables bourgeois et habitants. Un jour de samedi, ils devoient faire entrer à Reims un nombre de gens déguisés en paysans, ainsi que le lendemain dimanche, et en faire un corps-de-garde devant Nostre-Dame et autres lieux; puis, estant les plus forts, daguer les habitants, se saisir de Pillois, Souyn, Parent et autres, iceux faire mourir ou les garder et piller leurs biens. Jean Lebel le jeune, fils du trésorier, est aussi du complot; il est allé vers le roy de Navarre en disant : Je vais vers le grand Monsieur luy remonstrer l'estat de la ville. A son retour, il a raconté que le roy lui a baillé un chiffre, luy recommandant de luy escrire souvent, et présentement encore est près de ce prince ».

Ces révélations faites, le maréchal parle en ces termes :

» J'ay veu la garde des portes, et, la nuit, aux remparts, elle se fait par les plus pauvres gens de la ville, mal armés, équipés et vestus, en sorte que l'ennemy voulant entreprendre escalade, elle seroit en danger d'estre perdue; d'autant que ceux qui font la garde, ayant travaillé le jour, las et assoupis, travaillés et tépides, au lieu de résister, abandonneront leur garde. Par plusieurs fois, je vous ay représenté le danger et n'y avez pas pourveu.

Si ne voulez y apporter ordre, je suis en volonté vous laisser et remettre ma charge de gouverneur entre les mains de Monseigneur le duc de Mayenne, pour en disposer à son gré, plustost que de rester avec vous en l'estat où je vois vostre ville. Bientost la tresve expirera; si elle ne continue, il faut attendre la guerre, s'y préparer, prévenir toute surprise et impossibilité de secours, si vous estes investis sans y penser ; si la tresve se continue, il faudra attendre la résolution du pape, des princes et du général du pays. Je veux y acquiesser ; je ne veux me diviser de la cause générale des princes françois, ny faire colonnie à part. Cependant, il ne se fault anonchaloir, et craindre les surprises, qui se peuvent brasser par la fréquentation des ennemys avec ceux de nostre ville, mal affectionnés au party des catholiques. Je propose donc de prendre cinq ou six cents hommes de pied, pour la garde de la ville, pour quatre mois; si, au bout de quatre mois, il se trouve que vous n'en avez plus besoin, vous les renverrez ; pour l'argent, si vous n'en avez, j'en presteray, et je vous feray trouver deniers, tirés de quelque costé[1] ».

Après ce discours, Saint-Paul se retire, laissant l'assemblée dans la crainte et l'indécision. L'intrigue et la peur l'emportent : on vote l'arrestation immédiate des habitants

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1593.

dénoncés[1], et une garnison de trois cents hommes de pied.

Le maréchal triomphe ; sur le soir, partant de Reims, il va vers ses soldats, laissés « aux escoutes » dans les environs, et les fait filer silencieusement et cacher dans les fossés du château; puis, vers minuit, à leur tête, il se présente à la porte Mars (nuit du 20 au 21 décembre). Pillois y est, la lanterne à la main ; il fait ouvrir, et les soldats défilent devant lui: « les gens d'armes, pied à terre, cuirassés, le pistolet en main, le coutelas nu de l'autre; les gens de pied, arquebusiers et mousquetaires, la mèche allumée sur le serpentin ; bref, tous en estat comme pour aller à un assaut ». Quand les trois cents hommes furent passés, Pillois dit à Saint-Paul : « En voilà assez, Monsieur. Mais ce bon gouverneur l'envoya coucher, et fit entrer tout ce qu'il voulut[2] » : en tout, six ou sept cents hommes au moins, et un mémoire royaliste dit deux mille. Ce dernier chiffre ne dut être atteint que quelques mois plus tard, par l'arrivée de nouvelles compagnies, surtout lorsqu'on put entrer au château de Mars par la porte des Champs, nouvellement pratiquée. Saint-Paul établit les uns dans les séminaires, les colléges et les couvents, les autres au château de Porte-Mars, dont il fit murer les deux portes de derrière.

[1] On arrêta aussi Nicolas Rogier, notaire royal, relâché faute de preuves : *Mémoire royaliste*, supplément au Marlot français.

[2] D'abord six compagnies

Dans ces conjonctures, le doyen Frizon alla rappeler à son complice le pacte du 14 décembre : « Acquittez-vous de vostre parole, lui dit-il, avec autant de bonne foy que nous avons tenu la nostre ». Le conseil réclama en faveur des libertés publiques, demanda la réduction de la garnison à trois compagnies, ainsi que l'évacuation du château, « les habitants y ayant toujours eu entrée et sortie libre, et quelquefois y mettant gardes, sentinelles, artillerie et munitions de guerre ». Le gouverneur promit de satisfaire tout le monde, et pratiqua un stratagème « d'un grand homme d'estat [1] » : il fit faire perquisition des armes qui étaient entre les mains des habitants, et dresser un rôle nouveau de ceux qui pouvaient servir dans la milice bourgeoise ; il laissa à cette milice les postes les plus importants ; il pria particulièrement le le conseil de tolérer, pour le mois de janvier seulement, les deux cent seize soldats qu'il avait de trop, prêta mille cinq cent quarante-trois écus à la ville et s'engagea à hâter le recouvrement des avances antérieures.

Un jour, Saint-Paul vint se plaindre du messager Jean Destrebay, qui avait dit que des soldats logeaient au bourg de Vesle. Peu après, dans une assemblée des conseillers de ville, il s'exprima ainsi : « Depuis que j'ay faict entrer des gens de guerre pour remédier à la tra-

[1] *Mémoire rayaliste*, supplément au Marlot français.

hison, plusieurs sont venus vers moy, pensant mettre divisions entre les habitants. On a fait courir les faux bruits que je voulois dresser une citadelle, qui est une invention de division, à quoy je n'ay jamais pensé et n'y veux point penser ; j'entends me conformer à la volonté de nostre Saint-Père et du général, dont je ne veux me séparer, et vous assister tousjours. L'occasion pour laquelle j'ay mis des gens de guerre au chasteau a esté que, lorsqu'il me sera nécessaire d'aller trouver le duc de Mayenne ou quelqu'autre affaire du général, obligé d'emmener quelques soldats, les mal affectionnés au party pourroient faire quelque sédition ou surprise; pour les empescher, j'ay mis et entends tenir lesdits gens de guerre audit chasteau ».

Il termina en promettant de ne point laisser fortifier le château et en proposant de faire « un rôle » ou une liste des malaffectionnés, « de les mander, de savoir d'eux de quelle résolution ils sont, et quel party ils entendent tenir, afin d'y pourvoir cy-après ».

Le conseil satisfait, et les capitaines de ville vivement sollicités, firent aussitôt avec Saint-Paul un pacte solennel dont voici la teneur :

« Nous, lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims, cappitaines des compagnies des habitants de ladite ville, lieutenants et enseignes d'icelles, en continuant le serment solemnel par nous faict pour la conservation de

la sainte union des catholiques, promettons et jurons tous, devant Dieu, que si nous sçavons quelconque chose qui importe en ce party et sur ceste ville, ou qui importe particulièrement en la personne de Monsieur le mareschal de Saint-Paul, nostre gouverneur, ny de ceux qui luy touschent, tant des gens de guerre que aultres, luy promettons et jurons tous, devant Dieu, que nous l'en advertirons et nous joindrons avec luy pour empescher que tel mal n'arrive ; et aussy nous promect Monsieur le mareschal de Saint-Paul nous maintenir et tous les bourgeois, manans et habitants de ladite ville, en nos droits, franchises, libertés, priviléges, honneurs et charges, et qu'il ne consentira que l'on attente et entrepreigne aucune chose contre nous, ny nosdits droits ; nous promectant de mourir avec nous pour la conservation de nostre sainte religion catholique, apostolique et romaine et de ladite ville[1] ».

En même temps, Saint-Paul mandait près de lui vingt des principaux royalistes, placés sur la liste récemment dressée ; à chacun, il disait en particulier : « On m'a donné advis que vous conspiriez pour establir le roy de Navarre » ; tous répondant : « Nous n'avons d'autres

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1594.

Cet acte a été fait en double ; une copie, signée par les conseillers et officiers de ville, fut remise à Saint-Paul ; l'autre, signée par le maréchal, fut déposée « en l'estude de la maison de ville ».

desseins que de conserver la ville, sous vostre autorité et celle des magistrats; ce sont nos ennemis qui nous calomnient pour nous perdre » ; le maréchal reprenait : « Me promettez-vous de ne rien entreprendre contre moy et de m'advertir s'il se pratique quelque chose qui me soit contraire » ? Tous lui accordant ce qu'il désirait, il déclara qu'il les prenait sous sa protection. Il n'arrêta personne, et répondit aux dernières sommations du doyen Frizon : « Je me suis informé des gens contenus au mémoire ; j'ay reconnu que tous estoient bons catholiques ; j'ay une âme que je ne veux point damner ; je donneray bon ordre partout[1] ».

Le maréchal se crut même assez fort pour quitter Reims, tout en recommandant à ses soldats de redoubler de vigilance, par des exercices et des revues sur les principales places de la ville. Mais, le 7 février, sur le soir, après une de ces revues provocatrices, comme les soldats se disposaient à rentrer, parmi la foule des spectateurs, « deux ou trois mal advisés s'écrient inopinément : Empeschons leur retour au chasteau[2] ». Une lutte s'engage ; les troupes l'emportent et rentrent paisiblement ; mais, il y avait sept à huit morts ou blessés. La nouvelle se répand dans toute la ville ; le peuple passe la

[1] *Mémoire royaliste*, ibid.
[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, février 1594.

nuit en armes; on élève partout des barricades; on braque l'artillerie sous la plate-forme, « on veut forcer le chasteau » ; on prend des mesures pour empêcher la rentrée de Saint-Paul, qui, néanmoins, ne tarde pas à revenir : en effet, pendant l'émeute, ses capitaines avaient descendu dans les fossés du château, du côté de la campagne, un soldat qui partit, lui troisième, vers Soissons. Vingt-quatre heures plus tard, le maréchal était près de Reims. Rencontrant sur sa route les messagers et les députés de la ville, instruit par eux des précautions et défiances publiques, il préféra prendre le chemin que le soldat avait pris. Il fit signe à ses gens qui descendirent une corbeille et « le hissèrent par cordes et engins, avec grand péril ».

Maître du château, Saint-Paul était maître de la ville. Quelques amis le poussaient vers les Espagnols. La Viéville et Frémin négociaient pour lui avec le roi ; le maréchal lui-même proposait au duc de Nevers un mariage entre leurs enfants. Déjà, les sieurs de Vitry, La Châtre, Villars et Brissac avaient vendu, ou vendaient Meaux, Orléans, Rouen et Paris.

Le temps pressait; mais « pour le mesme os survint un second chien » : le duc de Guise comptait aussi sur Reims pour faire ses conditions meilleures; sa grand'-mère, sa mère et sa sœur ne cessaient de dire au roi : « Nous avons Reims, Saint-Dizier et Joinville, et Henri IV de répondre à Madame de Nemours : « Vostre petit-fils

est important par sa personne ; mais, pour Reims, je l'auray quand je voudray[1] ».

Ces paroles alarmèrent tous les princes lorrains et particulièrement le duc de Guise. Toute sa famille se mit en campagne pour tâcher de lui conserver « ceste pièce unique de son accord avec le roy ». Tandis que les princesses surveillaient Reims, Mayenne entraina le maréchal à Bar-le-Duc, afin de conférer avec les autres chefs de la Ligue.

Avant de quitter Reims, Saint-Paul prit des précautions qui prouvent ses inquiétudes. Il ordonna à ses capitaines de garder soigneusement les clefs des portes, et leur défendit de laisser entrer « à heure indue, quelque personnage que ce fust, s'ils n'entendoient sa propre voix ». Il fit des recommandations analogues au lieutenant de ville, l'engagea à ne pas congédier les troupes entretenues par les habitants, offrit même de faire l'avance de leur solde. A tous Saint-Paul annonça son retour vers la fin du mois, et, le 9 avril, « bien malgré lui », il se mit en route.

A Bar, huit jours de pourparlers n'aboutirent qu'à faire éclater les divisions des princes, l'inclination des ducs de Lorraine et de Guise vers la paix, l'obstination du duc de Mayenne pour la guerre. Quant à Saint-Paul, ses inquié-

[1] *Mémoire royaliste.....*

tudes redoublèrent ; voyant qu'on ne l'appelait pas à certaines conférences, il reconnut qu'on « tramoit quelque chose contre lui ». Il prit la résolution de revenir au centre de son gouvernement ; le dimanche de la Quasimodo (17 avril), il donna ordre à ses gens de monter à cheval et alla prendre congé des princes, « leur faisant entendre qu'on luy mandoit de se rendre en diligence à Reims, où il y avoit un soulèvement ». Les Lorrains comprirent facilement que cette prétendue révolte n'était qu'un prétexte. Il prièrent le maréchal « d'avoir encore patience pour la journée » ; le trouvant inébranlable, ils déclarèrent qu'ils seraient aussi de la partie. Le duc de Guise, avec quelques compagnies de chevaux, faisait l'avant-garde, à une demi-lieue ; puis, venaient Saint-Paul et sa compagnie de chevaux ; le duc de Mayenne formait l'arrière-garde, avec ses gendarmes [1].

Cette marche, conforme aux lois de la guerre et de la hiérarchie militaire, prévenait l'exécution immédiate des mauvais desseins de Saint-Paul ; « car, la commune opinion estoit que, s'il fust revenu le premier, il n'eust pas laissé entrer les princes ». D'un autre côté, le duc de Guise espérait peut-être surprendre la ville et fermer les portes derrière lui : arrivé devant la porte Dieu-Lumière, il appela la garde, se fit reconnaître et ordonna qu'on lui

[1] *Mémoire royaliste.....*

ouvrit. Les capitaines s'excusèrent et restèrent fidèles à leur consigne. Malgré son impatience, le prince dut attendre, et n'entra qu'avec le gouverneur. Après cette première humiliation, « ne voulant ni compagnon ni supérieur », le duc de Guise tâcha d'être le plus fort par les armes, en cas de conflit. Depuis longtemps, il pouvait compter sur le dévouement de quelques capitaines de Saint-Paul, sur les sieurs de Serre et de Phorien, vieux serviteurs ou amis de Mme de Saint-Pierre ; dès le 7 avril, il leur adjoignit quelques-uns de ses gentilshommes ; du 17 au 25, arrivèrent, à la file, ses gardes, ses principaux officiers, « ses plus confidents », dont les régiments étaient eux-mêmes postés aux environs de Reims, « tournant autour, comme lyons bruyans, pour l'engloutir ». Le prince savait aussi caresser les ligueurs et les royalistes rémois : afin de plaire aux uns, il parla de soumission et de paix[1] ; afin de s'assurer des autres, il déclara vouloir le rétablissement de leurs libertés.

Enfin, le duc déployait, dans ses entretiens avec Saint-Paul, tous les moyens possibles de séduction et d'intimidation ; il lui faisait de fréquentes visites et le retenait à l'abbaye de Saint-Pierre ; il l'accablait de caresses et de promesses ; réveillait ses souvenirs et sa reconnaissance,

[1] Il envoya à Paris sa mère et grand'mère pour négocier avec le roi (21 avril).

se laissait aller à des familiarités enfantines, et le nommait « ma taille[1] », comme autrefois dans la maison paternelle. Parfois, c'était en ami qu'il rappelait les » bons services » des habitants de Reims : « Je me fie entièrement à eux ; rendez-leur donc le chasteau de Porte-Mars » ; parfois, il se plaignait en maître, en gouverneur général : « C'est trop de mespris, disait-il, de loger des forces aux places de mon gouvernement, sans en avoir mon advis et commandement ». Saint-Paul répondait aux caresses par des assurances de respect et des protestations de dévouement ; aux récriminations, par des justifications patientes, mais fermes : « J'ai eu à pourvoir à la seureté de la ville en vostre absence, pour bonne occasion et vostre service ; encore que je ne vous reconnaisse en rien que volontairement, ni en la place, ni au gouvernement, que comme prince de Lorraine, et puis me passer de vostre commandement ». Souvent, il terminait par des remontrances hautaines : « Vous ne savez pas comme il faut gouverner de tels gens ; pour estre maistre du peuple, il faut le mener à la baguette ». Dans toutes ses réponses, il avait soin de ne rien promettre, de ne pas se livrer. Un jour pourtant, il fit une réplique assez vive. Le dimanche 24 avril, le duc et lui se trouvant seuls dans le petit bois de l'abbesse de Saint-Pierre, après quelques paroles fort

[1] Guise et Saint-Paul avaient même taille.

aigres, échangées de part et d'autre, Saint-Paul s'écria : « Il vous prend bien de ce que vous estes né prince, car, si cela n'estoit, il faudroit tout maintenant nous entrecouper la gorge ». La querelle n'eut pas de suite ; elle se termina même par une réconciliation apparente : les princes ayant annoncé leur départ pour le lendemain matin, Saint-Paul les invita à déjeuner, et ils promirent d'y aller.

Les ennemis de Saint-Paul ont dit qu'il avait l'intention d'assassiner les Lorrains pendant le repas. Rien ne justifie cette accusation ; mais il est certain que les Lorrains, à ce moment même, complotaient la mort de Saint-Paul, et déclaraient à leurs confidents, qu'ils le feraient ou « ployer ou mourir ».

Averti par l'abbesse de Chelles, qui l'affectionnait, le maréchal se mit sur ses gardes ; il confia le poste de la maison du cloître[1] au baron Du Tour, dont il connaissait le courage et la fidélité ; « ordonna aux arquebusiers d'avoir tousjours la mesche allumée sur le serpentin » ; fit passer à tous ses capitaines, « en inquiétude », la nuit du dimanche au lundi. Le lundi matin, vers six heures, à pied, mais bien accompagné, il alla chercher les princes à Saint-Pierre. Déjà leurs compagnies étaient à cheval : celle du capitaine Villeshaudan occupait la rue Saint-Étienne et la place Saint-Pierre.

[1] Saint-Paul habitait ordinairement une des maisons du cloître ; la ville en payait le loyer.

Les ducs venaient d'assister à la messe de l'abbaye ; Mayenne entra au parloir, et y resta quelque temps, « parlant en particulier à sa tante ». Guise sortit avec Saint-Paul, en disant : « Nous irons à pied jusqu'au cloître ». Le capitaine de La Pierre et les gardes du prince marchaient un peu en avant des Suisses du maréchal. En voyant ces derniers, le duc s'écrie : « Comment, vos gardes ne sont pas encore à cheval ? Commandez qu'ils aillent monter, d'autant que je ne veux que prendre un verre de vin ».

Le maréchal obéit sans délai, ne conserve que deux Suisses et reste près du prince, qui s'approche et, chemin faisant, « en signe de réconciliation et de grande amitié », lui met familièrement la main sur l'épaule droite ; le duc reconnaît bientôt que Saint-Paul n'a pas sa chemise de mailles, le voyant sans gardes et se sentant bien soutenu, il s'arrête au bout de la rue Saint-Étienne et dit : « Escoutez, Saint-Paul, nous sommes sur nostre partement ; j'ay une requeste à vous faire de la part des habitants de Reims, qui vous supplient par moy ne leur vouloir donner garnison, comme avez affection faire, et leur rendre le chasteau libre, d'autant que leur ay accordé et que, en ma faveur, leur accorderez ». Le gouverneur répond assez durement : « Je les veux dompter et subjuguer ». Le prince insiste : « Il faut les traiter doucement, d'aultant qu'ils sont dociles et paisibles. — Je les chastieray, réplique

Saint-Paul. — Sur lors, M. de Guise, indigné, luy remonstrant qu'il estoit esleu par Monseigneur de Guise, son père, luy dit : A ce que je vois, vous me respectez bien peu : si vous me tenez pour gouverneur de Champagne, vous le devez faire ; je crois que vous me réputez tel? — Tel que vous voudrez ; rien à mon préjudice et de ma fortune ; les gouverneurs de province n'ont nul droit sur les maréchaux de France, tel que je suis. Sur ce, témérairement, Saint-Paul tire à demy son espée, comme aulcuns certifient, disant : Je n'en feray aultre chose ; personne ne me peut empescher que Dieu ; et voilà (tenant son espée) de quoy en faire la raison, en détestant iceux habitants. Quoy voyant, le sieur de Guise se démarchant, tire brusquement son espée, en disant : Tu me veux oster l'honneur, mais je t'osteray la vie, et aussitost lui perce le ventre ». Le maréchal pousse un cri : « A moi ! mon Dieu » ! et, frappé à l'instant de plusieurs coups de poignard par les gens de la suite du prince, il tombe « soudainement mort sur le pavé, à la porte du cloistre, vis-à-vis la porte de derrière du palais, au-devant de la maison de M. Levasseur, chanoine ».

Le duc lui-même « pensa y rester ». Les deux Suisses de Saint-Paul tirèrent l'épée pour défendre leur maître ; l'un fut tué, mais l'autre aurait atteint le prince, si La Pierre n'eût détourné le coup. En même temps, apparut le baron Du Tour avec ses arquebusiers, mèche allumée.

Un combat sanglant allait s'engager. Le duc de Mayenne arriva à propos pour sauver son neveu ; il chargea le capitaine Montlaurent d'aller dire au baron : « Monsieur vous mande que vous vous retiriez tous au chasteau de Porte-Mars. Du Tour, estimant que Monsieur c'estoit Saint-Paul, et que c'estoit lui qui avoit frappé, se retira sur cette parole à double entente ». Une heure après, excités et dirigés par Guise, les bourgeois investissaient le château. La garnison capitula sans résistance ; plusieurs capitaines se mirent au service des princes ; quelques-uns quittèrent Reims ; Du Tour se rendit près du roi. Cette révolution s'accomplit avec tant de rapidité et avec tant d'ordre, que, le matin même, la procession de Saint-Marc sortit de la ville, comme à l'ordinaire.

Le corps du maréchal demeura, pendant huit heures, tout ensanglanté, étendu sur le pavé de la rue. A midi, on ne sonna pour lui « qu'une laisse » des deux grosses cloches de la cathédrale. Vers deux ou trois heures, sa veuve osa seulement le faire enlever. On le mit dans un cercueil de plomb ; on le porta à l'église des Jacobins, dans la chapelle de Saint-Crépin, près de la sépulture du sieur de Villiers [1], puis, le 10 juin, « il fut convoyé à la porte Cérès, mené et inhumé à Mézières [2] ».

[1] Il y resta sur des tréteaux jusqu'au 10 juin, lendemain de la Feste-Dieu (*Mémoire royaliste*).

[2] Le cœur du maréchal demeura aux Jacobins. Les débris de son tombeau existent encore dans une chapelle de l'église de Mézières.

La nouvelle de la mort de Saint-Paul excita dans Reims une joie bruyante. Tous les politiques et un grand nombre de ligueurs applaudirent au crime du duc de Guise, et attribuèrent cette délivrance, « ce coup inespéré », à la main de Dieu : *à Domino factum est istud : hæc mutatio dextera Excelsi*[1].

Le peuple jouit d'abord de la joie cruelle de voir son maître à ses pieds, dans la boue ; puis, mêlant à sa joie des réflexions sur l'instabilité des choses humaines, on disait : « Voilà la fin des ambitieux, arrogants, présomptueux et méconnaissants toutes choses ont leur temps. Où sont ses cupidités, ses richesses mal acquises, pierres précieuses, somptueux habillements et festins ; où sont ses honneurs tantost abaissés ; où sont toutes ses gardes qui le gardoient si soigneusement partout ; où sont les affections qu'il portoit envers Messieurs les princes et les habitants de Reims. Pauvre, de petit lieu monté, apprends par ceste histoire à ne t'énorgueillir, ains à t'humilier, et donner honneur à Dieu et à tes supérieurs, lesquels t'ont advancé et sont donnés de Dieu pour les servir en humilité et fidélité. Quelle mutation, en peu d'heures, tant pour lui que pour les siens : *sic transit gloria mundi.* Rougissent maintenant aucuns des magistrats de Reims, qui ont tant connivé à ses maulvaises entreprises, au dé-

[1] Jean Pussot, p. 57.

triment de leur patrie et de sa liberté, de laquelle on doit avoir soin, après l'honneur de Dieu [1] ».

Les politiques se préoccupaient surtout des résultats de ce grand événement : persuadés que Saint-Paul négociait plus sérieusement avec les Espagnols qu'avec le roi, ils virent dans sa mort un commencement de délivrance. Dans une lettre écrite par l'un d'eux, trois jours après l'assassinat, on lit ce passage : « Ne doubtez point que ce coup inespéré n'apporte promptement un grand bien à toute ceste province, qui estoit à la veille d'estre perdue par la pratique des Espagnols ; et ce secours si onopiné ne se pouvoit humainement attendre ».

Une autre lettre, datée du même jour, 28 avril, et signée *Du Plantis*, gentilhomme de Champagne, développe les mêmes idées : « Ceste nouvelle, agréable à tous les bons François, fera à chascun lever les yeux au ciel, pour admirer avec silence les coups esmerveillables de la vengeance divine sur le chef qui, par ses violences, rapines et mauvais comportements, ne pouvoit de longtemps moins espérer que ce qu'il a receu. Vous verrez donc, Monsieur, un jeu de la fortune ou plustost un exploit de la main juste et puissante de Dieu, qui permet la malice s'eslever de terre et paroistre haut comme le cèdre du Liban, et soudain le renverse de son souffle ».

[1] Jean Pussot, p. 57.

En attendant l'accomplissement de leur désir, les politiques rémois et champenois exploitaient cet événement au profit de leur cause et le publiaient en prose et en vers. La lettre de Du Plantis, imprimée à Lyon, est un véritable pamphlet : « Saint-Paul, petit compagnon, homme bas et abject, fils d'un fermier qui faisoit du tiercelet de noble, receut bonne nourriture en la maison de M. de Beauvais-Nangis ; au voyage et au retour de Polongne, on le vit monté sur un bidet de quinze escus, portant lui-mesme sa petite valise derrière, sans avoir à peine un laquais. Depuis, d'arquebusier il devint fantassin. Au commencement de la Ligue, Henri de Guise luy confia quelque charge et luy pourchassa une riche veuve. Enfin, il n'a eu honte de se faire mareschal à la douzaine.

» Saint-Paul estoit un colosse de présomption, dans lequel l'avarice et la cruauté faisoient tour à tour leur demeure ; au riche, il jetoit aussitost le chat aux jambes, pour luy mettre sus d'estre politique, d'avoir communiqué avec une conspiration apostée, et là-dessus luy oster la vie et les biens. Au pauvre, il prenoit tout. Un homme de village, se confessant au lict mortel, son curé luy dit qu'il se recommandast à Dieu, à saint Pierre et à saint Paul ; il répliqua, en mourant, qu'il ne se recommanderoit à ce meschant Saint-Paul, qui l'avoit mangé et ruiné, et estoit cause de le faire mourir bélistre.

» Rançons des gens de bien qu'il a faict emprisonner

et géhenner avec fronteaux et autres espèces de tourments exquis, picorées du sac de tant d'églises, villes, chasteaux, maisons de gentilshommes et de bourgeois, qu'il a brigandées et ravagées, tailles de Champagne, domaine du roy et de M. de Nevers, voilà la source impure de ses richesses mal acquises, qui se montent à plusieurs cent mille escus.

» Tout cela est la proie de son ennemi. C'est donc faict de luy. La mémoire en périra avec le son[1] ».

Les poètes du parti ne manquèrent pas de venir en aide aux prosateurs et publièrent plusieurs couplets satiriques sur la mort de Saint-Paul. Voici celui qui eut le plus de vogue, et qui n'est pas indigne de la Ménippée :

Que nul plus ne se fie en compagnon de guerre,
Tant soit-il son ami, tant soit-il preux et fort :
Puisqu'on a vu Saint-Pol tué devant Saint-Pierre [2],
Sans de luy recevoir ni ayde ni confort.
Saint-Pol que la Ligue ferroit,
Pour ce que trop il la ferroit,
Est mort la poitrine ferrée;
Le cas de la Ligue va mal,
Elle perd un grand mareschal,
Et si est toute déferrée.

Pourtant la joie ne fut pas universelle. Quelques amis et

[1] *Lettre* du sieur Du Plantis, imprimée à Lyon, 1594. En passant, le pamphlet attaque aussi tous les Guises, et cherche à prouver que leurs « faicts estranges, que leurs vengeances » justifient les « vengeances du roy à Blois »

[2] Près de l'église dédiée à saint Pierre,

de nombreux serviteurs restèrent fidèles au souvenir du maréchal ou attachés à sa famille. Plusieurs de ses capitaines et de ses soldats accompagnèrent ou rejoignirent sa veuve à Mézières et lui conservèrent cette place jusqu'au traité de Vervins. A Reims, Antoine Frémin continua à servir la famille de son ami avec autant de dévouement que d'intelligence et de désintéressement. Quant aux conseillers de Reims, l'assassinat du 25 avril fut pour eux un coup de foudre ; ils ne se doutaient ni des projets de Saint-Paul, ni de sa disgrâce ; au moment même où l'on complotait sa perte, ils le suppliaient de les aider de ses faveurs pour obtenir « certaines lettres » du duc de Mayenne. Il regrettèrent celui qui, depuis six ans, avait été pour Reims un maître facile, un défenseur vigilant ; ils craignirent d'être frappés du même coup dans leur intérêt personnel aussi bien que dans l'intérêt général de la cause. Ils continuèrent à honorer la mémoire de Saint-Paul avec une constance qui les honore eux-mêmes. Au commencement de mai, malgré leurs embarras financiers, ils offrirent à Antoine Frémin de rembourser M^me^ de Saint-Paul. Le 8 juin, apprenant qu'il était question de transporter à Mézières « le corps de M. le mareschal, ils se rendirent vers M^me^ de Saint-Pierre, pour savoir d'elle quelle solennité on feroit ». Le 10, ils assistèrent au convoi, qui se fit « avec solemnité grande, comme à un grand seigneur ».

L'histoire impartiale doit partager, jusqu'à un certain point, les regrets des conseillers de Reims. Saint-Paul n'était pas un ambitieux vulgaire, un *gregarius miles*, comme dit de Thou : il devait beaucoup à la faveur des Guises, beaucoup à la fortune, mais plus encore à son courage et à son mérite. Souvent, il céda aux passions de son parti ; plus souvent, il les modéra, empêcha des proscriptions et répara des injustices. En travaillant pour la cause, il travailla pour lui ; mais qui peut lui en faire un crime ? Assurément ce n'est point son meurtrier, qui, à ce moment, agissait de même. Saint-Paul voulait, comme tant d'autres ligueurs, comme le duc de Guise et ses amis, échapper au grand naufrage, et personne ne pouvait mieux que lui réconcilier la Champagne et Reims avec la paix et avec la royauté [1].

[1] Cet événement, qui a tant d'influence sur les événements qui suivent, nous a paru mériter une attention toute particulière. Nous croyons aussi devoir indiquer et discuter les documents originaux, sources de notre récit. La mort de Saint-Paul est racontée par cinq de ses contemporains : Jean Pussot, Dorigny et Coquebert dans leurs mémoires ; Du Plantis et un anonyme dans leurs lettres. Les trois premiers sont très-circonstanciés, les deux derniers ne rapportent et n'apprécient que le fait principal.

Tous disent que, dans la matinée du 25 avril, après avoir entendu la messe à Saint-Pierre, les princes devaient aller déjeuner chez le maréchal, puis partir pour Soissons. En se rendant à ce déjeuner, Guise se querella avec Saint-Paul et le tua, au coin des rues Saint-Étienne et du Corbeau. Mais nous avons noté de graves contradictions, sur quelques incidents : l'heure de l'assassinat, la présence de Mayenne, la confiance de Saint-Paul, la préméditation du duc de Guise, l'objet de la querelle.

1° Dorigny fixe le départ des princes à quatre heures, Pussot à six, Coquebert à huit et demie.

2° Coquebert dit que Mayenne resta au parloir de Saint-Pierre ; Pussot, qu'il était près de son neveu au moment de l'assassinat.

3° Dans Coquebert, Saint-Paul s'avance jusqu'à la place Saint-Pierre ; dans Pussot, jusqu'au cloître seulement.

4° Coquebert et Dorigny croient à une préméditation. Coquebert dit que Guise a *tâté* la cote de maille de Saint-Paul ; Dorigny, qu'il a fait renvoyer les gardes ; Pussot et Coquebert affirment que les gardes et les soldats étaient près du gouverneur quand il a été tué.

5° Dorigny et Pussot parlent de la future entrée des Espagnols ; tous trois, de l'insubordination de Saint-Paul, de la liberté de Reims, demandée par Guise.

Avant de nous prononcer sur la valeur de ces témoignages, il faut établir le degré de véracité des témoins. Tous sont honnêtes, mais passionnés. Pussot, écho des bruits populaires, porte à Saint-Paul une double rancune d'ancien ligueur démocrate, tout nouvellement converti au royalisme. Les autres sont des royalistes de la veille, mais plus éclairés. Nous suivons volontiers Pussot sur les premier et cinquième points. Nous croyons que fixer le départ des princes à quatre heures, c'est trop tôt, à huit heures et demie, c'est trop tard, surtout s'il y avait préméditation, comme nous en sommes convaincus. La querelle a dû aussi prendre un caractère tout rémois ; le duc cherchait à se rendre populaire. Pour le reste, nous préférons Dorigny et Coquebert, complétés l'un par l'autre, parce qu'ils nous semblent mieux instruits des moindres détails.

CHAPITRE XIV.

A la nouvelle du meurtre de Saint-Paul, le conseil de ville sembla croire à la restauration prochaine de la royauté et à la restauration immédiate des libertés communales, il résolut d'éloigner la première et de provoquer la seconde. Le 25 avril, il prit la conclusion suivante : « Estant arrivée la mort de M. le mareschal de Saint-Paul, on se transportera vers Monseigneur le duc de Mayenne et Monseigneur le duc de Guise, et seront suppliés de nous maintenir en la cause générale de la Saincte-Union, suivant le serment que nous avons faict : aussy de nous donner, pour la conservation de ceste ville, deux ou trois cents hommes de guerre, entretenus sur les deniers royaux ; de retirer les garnisons, qui sont au chasteau de Porte-Mars, et le remettre en la disposition des habitants ; et, au cas qu'ils fissent ouverture d'un gouverneur en ceste ville, ils seront suppliés de supprimer ceste charge, en confiant la lieutenance du gouvernement de Champagne au duc de Joinville ou de Chevreuse : en sera communiqué à Madame de Saint-Pierre, pour la supplier de nous y aider [1] ».

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, avril 1594.

A ces avances, Mme de Saint-Pierre répondit par une demande de trois mille écus pour son neveu : le duc de Mayenne quitta Reims sans donner audience aux délégués du corps municipal : le duc de Guise ne les admit en sa présence que le 28 avril : « leur faisant entendre sa volonté », il protesta de son dévouement à la cause, mais se garda bien de rendre les libertés confisquées. Son but évident était d'occuper Reims et d'y établir solidement sa puissance ; d'arrêter le mouvement qui portait les autres villes de la province vers le roi ; d'attendre les événements ; peut-être, de relever des espérances si tristement tombées, ou, au moins, d'aller les mains pleines vers le parti qui ferait les offres les plus avantageuses.

Le prince se met aussitôt à l'œuvre : il répare et augmente les fortifications de Reims ; double, triple la garnison[1], qu'il porte à trois ou quatre mille hommes. La ville en est pleine : le château, le palais archiépiscopal, les hôtelleries et les maisons particulières. « Désormais, Reims n'est plus à soy[2] » : le duc tient jusqu'à la plus petite tour de la ville. Il fait entrer et sortir ses soldats, sans consulter personne ; c'est avec le même arbitraire qu'il établit de nouveaux corps de garde, s'empare de quelques postes occupés par les bourgeois, délivre les prisonniers, reçoit

[1] Mai, 10 et 12 juin.
[2] *Mémoire royaliste,* supplément au Marlot français.

les requêtes, publie les ordonnances de guerre et de police. Voilà la dictature militaire établie. Il n'y a qu'un seul objet sur lequel on veuille bien provoquer les délibérations du conseil : c'est sur des avances ou des prêts d'argent. Le secrétaire Bigot, le trésorier Letellier, de Vraux, le lieutenant Rousselet, Mme de Saint-Pierre et le duc lui-même viennent tour à tour exposer « l'extrême nécessité de deniers[1] » Alors, seulement, le dictateur se montre bon prince et offre volontiers les meilleures garanties : tailles des villages, droit de passage de l'Aisne, billets « duement signés », échéables à quinzaine, « à la venue des deniers de Guise et d'ailleurs ».

Les conseillers ne se laissent pas dépouiller, sans résistance, de leur initiative et de leurs attributions ordinaires. Apprenant qu'on voulait mettre en liberté le capitaine Pognon, ils vont dire au duc : « Ce capitaine est hérétique, il menace les habitants de leur faire tort en leurs héritages, au moins, obtenez en eschange quelques Rémois prisonniers à Espernay ». L'opposition redouble quand il s'agit d'argent : parfois, on diminue du tiers ou de moitié la somme demandée ; parfois, on répond sèchement : « La ville estant fort escrasée de dettes, plaise à Madame de Saint-Pierre demander un bon nombre d'habitants pour luy prester[2] » ; longtemps, on rejette les garanties offer-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1594.
[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, ibid.

tes, comme odieuses ou peu sûres ; mais, devant des exigences qu'on voit croître en raison des refus, on finit toujours par céder, et la ville prête au prince sept mille quatre cents écus, en six mois.

Cet affaiblissement de l'autorité civile peut facilement se constater, jour par jour et progressivement, dans le *Livre des Conclusions*. On remarque peu à peu l'absence d'un grand nombre de conseillers, particulièrement des plus notables, Dadon, Souyn, Pillois ; les assemblées deviennent de plus en plus rares. A partir du 8 octobre, le registre se tait, les pages sont blanches ; on dirait que le greffier n'a pas voulu y consigner l'abaissement du pouvoir municipal.

En échange, que devait donner le despotisme besoigneux du prince ? Rien dans le présent, rien dans l'avenir ; il ne pouvait que livrer les ligueurs aux vengeances des royalistes ou aux violences des gens de guerre, qui se hâtaient « de faire leurs dernières mains ». La garnison laissait prendre les châteaux du voisinage, sans oser sortir de la ville où elle commettait « mille cruautés, duels et tueries ». Les troupes du dehors parcouraient le plat pays. La guerre dégénérait « en vraye vollerie », et, ordinairement, était appelée « la guerre aux vasches ; et aimoit-on mieux les bestes que les hommes [1] ».

[1] Jean Pussot, p. 38.

Cette conduite égoïste et lâche jetait le peuple de Reims « dans un grand esmoy ». On regrettait Saint-Paul. Au moins, ce dernier mettait « quelque adresse » dans la guerre ; il associait le conseil à son autorité, prêtait à la ville au lieu d'emprunter, et, s'il se permettait quelque abus de pouvoir, le gouverneur de la province et le chef de la Ligue y portaient remède. Avec le duc de Guise, aucun recours n'était possible ; il fallait se résigner et attendre des jours meilleurs.

Jamais la lassitude n'avait été aussi grande et le besoin de repos plus impératif. Quelle belle occasion pour les royalistes du dehors ? Les coups d'état de décembre et d'avril devaient leur ramener tous les ligueurs champenois. Dès le 24 décembre, c'était l'espérance de d'Inteville, comme il l'écrivait aux gens de Châlons :

« La nouvelle que j'ay eue ce matin de la surprise de Reims m'a, du premier abord, apporté beaucoup de déplaisir, particulièrement pour vostre intérest, que je porte fort impatiemment, tant pour vostre vertu, affection et zèle que vous avez démontrés au service du roy, que l'obligation que vous a toute la France et particulièrement toute la Champagne, que pour le désir que j'ay de servir vostre communauté si bien méritante. Mais, comme je considère le profict qu'apportera ce mal que reçoyvent ceux d'une ville, qui n'ont voullu recongnoistre la différence qu'il y a entre un légitime roy, successeur de tant

de roys, et ceux qui, soubs une peau de regnard, veullent régner en lyons; cela me fait croire que l'exemple de Lyon, Reims, Chastillon et La Fère assagiront les autres villes [1] ».

Un manifeste du mois de janvier 1592 exprimait la même pensée : « Regardez la misère de ceux de Reims, du sang desquels on cimente ceste grande citadelle, bastie en leur ville ; ne vous attendez à rien de plus doux [2] ».

En février, la relation du sacre du roi à Chartres agissait d'une autre manière ; elle montrait aux Rémois que leur rebellion les privait du plus beau de leurs priviléges :

Reims jadis fut choisy pour le sacre des Roys,
Quand l'amour des subjects ravit l'œil de ses princes,
Mais, le glaive, qui va désolant nos provinces,
Fait changer aujourd'huy ce qui fust autresfoys.

—

Quis furor, o Remi, clausis cur mœnia portis,
Regi cur aditus impia tela negant ?
Antiquo de more patrum dum curat inungi,
Vosque penes regni sumere septra sui.
Parcit at ille lubens, nam funera dira suorum
Horret, et excidium mens quoque læsa cavet.
Submittunt celsis cum turribus oppida muros
Cætera, et erroris pœnitet usque sui.
Nunc quoque, quæ dudum vestras insania mentes
Versat, et in rabiem qui prius error agit ?

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives*.

[2] Imprimé à Orléans, 1594.

Carnutes regni tradent insignia lœti :
Hœc vobis rupta sint munimenta fide[1].

Reims, retenu par le duc de Guise, fut encore sept ou huit mois avant de « s'assagir » ; mais les autres villes du gouvernement s'empressèrent davantage : Meaux commença, puis Troyes et Bar-sur-Aube, puis Chaumont et tout le Bassigny, enfin, Rethel et Château-Porcien.

Le sieur de Vitry et le duc de Nevers contribuèrent beaucoup à ces grands résultats. Vitry, après la reddition de Meaux, ramena une partie de la noblesse par un manifeste rempli de bon sens et de patriotisme : « Les Espagnols veulent dissiper le royaume de France..... Cependant, les doublons ne courent pas si épais en ce party qu'on se le fait accroire ; ce ne sont pas ceux qui vont le plus libéralement aux coups qui en retirent le plus de commodité. J'ay eu vingt-neuf chevaux tués sous moy, j'ay remplacé trois cents soldats dans une compagnie, sans avoir reçu d'autre gratification que deux chevaux du duc de Parme, à Caudebec : ils donnent plustost leur argent à quelque maraud, pour faire brigue dans une ville, ou à quelque prédicateur qui ne sçaura guère de latin, mais sera bien sçavant en injures et invectives, quand il est dans la chaire[2] ».

[1] Le sacre du roi Henry IV^e^, imprimé à Chartres, 1594.
[2] *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 163.

De son côté, le duc de Nevers se vit amplement dédommagé de tous ses ennuis précédents. Il mit son fils en possession du gouvernement de Champagne, et reçut la soumission de Chaumont, de Vitry, de Château-Porcien et de Rethel. Après avoir adressé aux Rémois des lettres « gracieuses [1] », il leur fit écrire par les habitants de Troyes. « Les misérables habitans de Reims » auraient bien voulu répondre à cet appel; mais le duc les prévint en commençant de sérieuses négociations avec le roi.

Henri IV se montra on ne peut mieux disposé : il avait de bonnes raisons pour contenter le prince ; il lui accorda une trêve, et les conférences commencèrent aussitôt (juillet 1594).

Les premiers débats furent très-orageux, car les députés du duc de Guise réclamaient les charges et les bénéfices des princes tués à Blois [2]; et les conseillers royaux défendaient les droits des dignitaires alors en possession. Après trois semaines de discussions, Madame de Guise se rendit au Louvre ; le roi se promenait dans la grand-salle, avec Sully, « qu'il tenoit par la main » ; elle lui dit : « Sire, vous nous avez baillé trois hommes, pour faire le traité de mon fils, avec lesquels je crains

[1] Imprimées à Châlons, avec une préface fort piquante, ces lettres sont fort rares; nous en avons trouvé un exemplaire dans la bibliothèque de M. Saubinet, à Reims.

[2] Grande maîtrise, gouvernement de Champagne et archevêché de Reims.

que nous ne conclurons jamais rien, si Vostre Majesté n'y donne ordre ; car, l'un ne fait que hausser les espaules, sans dire autre chose ; sinon : il faut voir, il faut bien adviser, faisons mieux ; l'autre parle incessamment, sans rien déterminer, ny qu'aucun de la compagnie ny peut-être lui-mesme puisse clairement entendre ce qu'il veut dire ; et le dernier est tousjours en furie et en colère, ne fait que nous menacer, user de reproches, dire qu'il ne faut rien accorder, et que nous sommes encore heureux que vous nous receviez à mercy et nous donniez la vie. Mais, ce ne seroit pas nous recevoir en vos bonnes grâces ny nous donner la vie que de nous dénier vos bienfaits, faveurs et libéralités ; car, sans icelles, nous ne saurions vivre, ny mesme, pour le regard de ma fille et de moy, posséder aucune joie ny contentement ».

En parlant ainsi, la duchesse était « demy en colère » ; de son côté, le roi éprouvait une vive émotion ; les larmes « luy en venoient aux yeux, de trop grande aise : luy prenant et luy baisant les mains, il luy dit : Hé bien ! ma cousine, que désirez-vous de moy ? car, de toutes choses possibles et qui ne me seront point deshonorables ou trop dommageables à mon Estat, je n'y refuseray une seule à l'affection que vous me témoignez. Voulez-vous donc que je vous baille d'autres de mes serviteurs, pour voir s'ils feront mieux et plus diligemment que ces trois dont vous vous plaignez? S'il n'y a que cela à faire pour vous con-

tenter, je le vous accorde de bon cœur; partant, choisissez quelqu'un en qui vous savez que je me fie, et il ne vous sera point refusé. Et elle lui répondit toute joyeuse : « S'il vous plaisoit, Sire, nous bailler celuy-là que vous tenez par la main (Sully), lequel s'est déjà entremis de tant d'autres traités, négociations et affaires, et vous y a servy, ainsy que je vous l'ay ouy dire, vrayment vous nous obligeriez à toute extrémité. — Quoy, répartit le roy, ce meschant huguenot! vrayment, je vous l'accorde franchement, encore que je sache bien qu'il est vostre parent et qu'il vous aime infiniment[1] ».

On signa un traité préalable, le 6 ou le 7 août. Le même jour, à Reims, le duc, se déclarant publiquement pour le roi, convoqua le chapitre, l'Université, le conseil de ville, l'échevinage et les paroisses. Avant de nommer ses délégués, chaque corps prit une délibération qui devait servir de mandat. Presque tous votèrent pour une prochaine soumission; le chapitre envoya même prendre l'ordre du prince et demander s'il fallait inscrire immédiatement dans le rituel les prières « usitées pour les roys ».

[1] *Mémoires de Sully*, édition Michaut et Poujoulat, t. X, p. 350. Les *Mémoires de Sully* assignent à cette entrevue la date du 15 juillet; d'après le *Livre des Conclusions* de Reims, Madame de Guise est à Marchais de la fin de juin au 20 juillet; d'après les lettres d'Henri IV, le prince est devant Laon jusqu'au 21 juillet.

Les conseillers de ville mirent dans leur adhésion plus de pudeur et plus de scrupules, comme le prouve la conclusion suivante : « La question estant un faict de conscience, et joints les serments solemnels faits par les habitants de Reims, Messieurs de la Faculté de théologie de Reims, seront priés de s'assembler et nous bailler avis comme nous nous devons gouverner en ceste affaire[1] ».

Nous ne connaissons pas la réponse de la Faculté, mais nous savons que l'assemblée générale, présidée par le duc de Guise, fut très-orageuse. Les vieux, les principaux ligueurs, Souyn, Pillois, Morus, Frizon, plaidèrent chaleureusement la continuation de la guerre; « grand nombre de bons docteurs et notables habitants[2] », Brulart, Frémin, de La Salle et l'Espagnol combattirent vivement pour la paix; la majorité suivit leur avis: elle agréa le traité, en y ajoutant cette clause très-formelle : « La foy catholique, apostolique et romaine sera inviolablement gardée dans Reims ; les franchises et libertés de l'église et de la ville seront conservées ».

Après cette décision, on attendit encore la paix pendant trois mois entiers. Les Espagnols circonvinrent le

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1594. Sur 25 conseillers 21 étaient présents : Roussellet, Robillard, Leroy, Dorigny, Carré, Legrand, de Vraux, de Vaux, Pioche, Souyn, Pillois, Mimin, Cachette, Audry, Bachelier, Bazin, Nicolas Godinot, Gérard Frizon, Dorigny, Serval, Ledieu, Copillon ; absents : Dadon, Jean Godinot, Maillefer.

[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1594.

prince; les ligueurs « l'endormirent »; les uns et les autres cherchaient « grandement à troubler et abuser[1] » le peuple par ce qu'il avait de plus cher, sa foi et ses libertés; dans la chaire de Notre-Dame et à la taverne de Porte-Mars, le jésuite Toulousain et le capitaine Charlier, « effaçant les François », dirent des merveilles des Espagnols; Claude de Héry conseilla une nouvelle Saint-Barthélemy; le jeune Crevé et Claude Beuvry crièrent « hautement, en place : Je tuerai le roi de Navarre »; au préau de Saint-Pierre, « Monneuse charbonna un tableau représentant ledit roy, dans la forme d'un diable, emporté par le diable en personne[2] ».

Cependant, malgré ces violences, ces menaces et ces caricatures, la Ligue perdait du terrain; les paysans, se voyant ruinés par ceux qui « les devaient supporter », jetaient des cris de rage; les bourgeois récriminaient contre « les adhérents ou obstinés, craignant la répréhension, et de rendre compte des choses mal prises et mal administrées »; contre les riches, qui ne payaient « aucune chose » de l'impôt d'octobre, « ayant vendangé et finiment fait leurs affaires aux dépens d'autruy[3] ». L'avocat Lepoivre alla jusqu'à dire, en plein tribunal : « Certains particuliers de ceste ville se baillent par les joues des

[1] Jean Pussot, p. 60.
[2] *Chansons de la Ligue*, dans le Marlot de l'archevêché.
[3] Jean Pussot, p. 289.

deniers des pauvres, comme aussy des tailles »; presque tous se plaignent de l'indiscipline des soldats, et particulièrement du duc de Guise, « parlant un jour de paix, et le lendemain de guerre, ne songeant qu'à se donner du bon temps[1] ».

François Augier fit plus, il porta le dernier coup à l'autorité des opiniâtres, en les ridiculisant, en les chansonnant. Sa chanson est une des drôleries de la Ligue, une manière de Satyre ménippée; elle se compose de trois cents sixains de cinq pieds au vers; les quarante-trois premiers couplets forment un premier chant qui s'est développé par des additions successives, en passant de bouche en bouche, tout comme les plus belles complaintes des rapsodes antiques et modernes, *crescit eundo*. La poésie, même les recueils de poésie locale, dédaignent avec raison ces bouts-rimés informes et orduriers, mais l'histoire ne craint pas d'en faire son profit.

Les Espagnols sont partis : « la guerre est faillie; la Ligue est faillie »; grande désolation parmi les ligueurs; les uns, encore agités par les plus mauvaises passions, protestent avec bruit[2]; les autres, dépités, « pâles et

[1] Pierre Coquault, t. IV, 1594.

[2] Il faut je proteste,
Moy, toy et le reste,
Et fassions serment.

mélancoliques », tremblent de peur. Dans cette cruelle extrémité, Nicolas Souyn, héros de la complainte, fait sa confession et celle de tous ses amis ; confession politique et domestique, péchés véniels et péchés mortels, fautes morales et défauts physiques. Souyn commence par s'avouer « pendard, caffard et impudique ». L'homme public ne vaut pas mieux que l'homme privé ; les pistoles d'Espagne l'ont conduit à emprisonner, à expulser les royalistes. Parfois, le regret du pouvoir, les ricanements et les « hargnes » de ses adversaires, le jettent dans la malveillance, « comme les chiens », ou le portent à la tristesse :

O mon pays doux,
Je meurs loin de vous ;
Il me faut retirer
Au pays de la Ligue.

Après avoir parlé pour lui-même, Souyn parle pour cent seize personnages, dont le défilé grotesque ressemble à celui de la danse macabre[1]. C'est, d'abord, Souyn le fils, Garlache Souyn, qui a sur la conscience un meurtre[2] et un complot ; puis, l'élu Pillois, grand vilain qui « pil-

[1] L'auteur y recherche les jeux de mots : « En Soin me suis mis » (Souyn) ; « Rousselet-devant » (Rousselet).

[2] Fait perdre la vie
A un habitant,
Qui portoit envie
A la Liguerie.

loit », qui aimait son roi « espagnolement » ; dans la nuit du 21 décembre 1593, il allait :

Avec ses grands pieds,
Portant la lanterne,
Montrant la caverne
De nos prisonniers.

C'est le lieutenant Rousselet : il a été plus d'une fois à « l'huguenoterie » de Besannes :

Te souvient-il pas
Qu'aillions à Bésannes,
Tour-à-tour comme asnes,
Prescher haut et bas.

C'est le père Thoulousain, « Pluton Thoulousain, jésuite de main, forcené prophète, vendeur de fraudoles ».

Voici le président Rainssant, « qui va mignonnement sur le bout du pied » ; on va lui demander compte du supplice du baron de Thermes et lui faire tirer la langue « d'un bon demy-pied ». Voici les conseillers Claude Chevallier et Thomas Parent, l'un ignorant, débauché et poltron, flatteur des passions populaires et voleur ; l'autre, instrument des jésuites, élève de Satan. Voici toute la dynastie des Frizon : Gérard, le capitaine, reçoit en passant quelques éloges, pour sa modération, mais on démasque aussi la fausseté « de ce regnart et double matois » ; Louis, le minime, « humble marmiton » ; Ponce,

le greffier, perroquet arrogant et impudent; Pierre, le doyen, a beaucoup couru pour être archevêque de Reims; il a été jusqu'à Rome et n'en a rapporté qu' « un grand pied de nez[1] ».

Viennent, à leur tour, Longis, gros mal appris; Jean Noël, sieur de Muire, qui aime « à driller, rire et prendre plaisir ». Henry Oudinet, procureur, rusé, ambitieux et peu brave :

Ainsi qu'un poltron,
Tu n'as que parole;
Tu ne vaux obole;
. . . . . .

Enfin, après toutes ces grosses têtes, paraissent, pêle-mêle, Alison et Poiret, amis des princes de Parme et d'Ascoli; Soret, « hareng amputé »; Claude de Héry, dit « Cerberus »; Barry, « à face maigrette, qui sifflette la Ligue avec sa pipette »; Tilpin, qui chante Bellonne, « le rebec en main »; Gauthier, Husson, Marlot, Cachette, Letourneur, Bignicourt, Lesvesque, Lefricque,

[1] Ma foy, dit-on vray
Qu'on ne vit point homme,
Cheval ny lacquais,
Revenir de Rome,
Bien portant en somme.
D'estrange façon
Tu as rendu l'âme,
Maudissant la femme.
. . . . . .

Chauvet, Roland, Moët, Clicquot, Mimin, Le Bleu, Chertemps, Lepoivre, Le Lorrain, Colinet, Monneuse ; c'est-à-dire, la foule « des pélés, boiteux, cagots, imbéciles, oisons et claque-dents ; grands parleurs, jureurs, querelleurs, meurtriers, pillards et pensionnaires d'Espagne ». Mais, parmi ces esclaves des sept péchés capitaux, les plus nombreux sont les ivrognes et les débauchés.

Que vont devenir tous ces coupables ? Ah ! malheur à eux ! dans ce jour de réparation et d'expiation, qu'ils redoutent le fouet, la corde et la potence ! Pour éviter les rigueurs de la justice, trois voies seulement sont ouvertes : le suicide, la fuite ou le repentir. Souyn s'attache à cette dernière planche de salut ; il s'humilie, crie « merci à Dieu et au roy débonnaire », il engage ses amis à en faire autant :

Vous autres ligueurs,
Pauvres camarades,
Devenez meilleurs ;
Jettez hallebardes,
Cuirasses, salades,
Et changez de mœurs.
N'allez publier
Qu'avez faict en messe
Vostre roy aller ;
La gloire s'adresse
A Dieu, qui ne laisse
Les roys en danger.
Sus, disposons-nous,
Au roy, nostre sire,

Paraistre à genoux,
Et pleurant lui dire :
Qu'il veuille son ire
Escarter de nous.

Quant aux obstinés, qu'ils « détalent et déguerpissent », la besace au dos : « Sauvez-vous, méchants, cherchez la nacelle de l'orde ruelle ; tirez tous vos grecques, allez en Espagne tirer à la rame ».

Telle est la conclusion de Souyn ; celle du chansonnier est plus rigoureuse, comme il le dit dans l'acrostiche suivant :

Forcenez citoyens, perfides contempteurs,
Réprouvez instruments d'esmotions tragiques,
Adversaires ligueurs, Ante-Christ frénétiques,
Noirs loups, de vérité cruels impugnateurs :
Catholiques de nom, mais d'effect corrupteurs,
Opérateurs d'Espagne, esprits jésuitiques,
Iuste et droict est Dieu seul, en toutes ses pratiques,
Seul sans iniquité, redoutable aux menteurs.

Abatardis de luy estes par vostre ordure ;
Nul d'entre vous n'est plus son enfant, je vous jure,
Génération sale, aimant l'iniquité.
Il fallait le servir, servir le roy de France,
Et non à l'estranger prester obéissance ;
Récompensez serez de vostre cruaulté [1].

Dans le cours de sa complainte, Souyn disait aux conseillers de Reims : Au roy faut aller luy demander grâce.

[1] Toute *la Chanson de la Ligue* est dans les notes, placées à la fin du Marlot latin, dit de Lacour (Bibliothèque du cardinal Gousset).

Dans ses lettres du mois de mai, le duc de Nevers leur disait déjà : « Le duc de Guise ne songe qu'à traitter avec le roy, à vos despens, et vous mener en laisse après luy, comme des barbets, fleschir le genou devant Sa Majesté : allez-y plustost de vous-mesmes, comme ont faict toutes les bonnes villes de ce royaume, et particulièrement de nostre Champaigne ». En gens avisés, les Rémois suivirent ces conseils, à temps et à propos. Fatigués de la domination égoïste et turbulente de leur gouverneur, avertis « qu'il se prévaloit principalement » de leur ville, ils voulurent redevenir leurs maîtres, pour se soumettre eux-mêmes et « s'en advantager[1] ». Bravant les défenses du prince, bravant ses reproches et ses menaces, ils continuèrent à mettre des gardes « aux tours et porteaux » ; ils refusèrent de laisser entrer de nouvelles troupes; bien plus, vers le milieu d'octobre, ils députèrent au roi six notables: François Brulard, grand archidiacre; Robillard, sénéschal; Regnault Goujon, sieur de Thuisy, lieutenant-général de Vermandois; Gérard Frizon, lieutenant criminel; Nicolas Bachelier et Jérôme Laignelet. « De quoy M. de Guyse ayant senti le vent et craignant, s'il temporisoit davantage, que, non-seulement ceux de ceste ville luy échappassent, mais aussy qu'il ne leur eschappast pas,

[1] Sully ajoute : « Suivant la coutume des peuples muables, volages et légers ». La conduite des Rémois me semble mériter l'éloge opposé à ce blâme.

il manda par courrier exprès à sa mère et à ses députés, pour les conjurer que, se départant des points où il se rencontroit le plus de difficultés, ils eussent à conclure promptement et à se contenter du gouvernement de Provence [1] ». Aussitôt, les derniers obstacles furent levés, et, le 21 octobre, on signa le traité du duc de Guise avec le roi.

Sur ces entrefaites, le lendemain de la signature, surviennent les députés de Reims; ils vont trouver Sully et lui disent : « Le roy n'a nul besoin de se constituer en grands frais et dépenses ny accorder de difficiles conditions à M. de Guyse, sous couleur qu'il nous ramènera à son service, d'autant que nous nous remettrons bien de nous-mesmes à ce devoir, sans son intervention. Si le roy le veut, nous ne paraistrons point davantage en cour; mais, retournant à Reims, nous trouverons moyen, sans aucun doute, difficulté ni péril, de nous saisir de la personne de M. Guyse, de le livrer luy-mesme entre les mains du roy, et, par ce moyen, nous recouvrerons sur les siens une partie des pertes dont ils nous ont esté cause [2] ». Ils ne demandent pour exécuter leur projet qu'un aveu par écrit, signé du roi ou de Rosny [3].

Après les avoir écoutés fort attentivement, Rosny

[1] *Mémoires de Sully*, édition citée, X, 370.
[2] Ibid.
[3] Ils promettent de lui faire donner dix mille écus par la ville.

loue beaucoup leur patriotisme et court vers Henri IV ; le trouvant dans son petit cabinet, il lui dit à l'oreille : « J'ay à vous faire entendre quelque chose qui mérite d'estre tenue secrette ». Sur l'ordre du roi, les courtisans sortent, excepté le sieur de Béringuen. Rosny conte l'affaire. Le Béarnais se met à faire trois ou quatre tours dans son cabinet, puis, « après s'estre gratté la teste deux ou trois fois, et, s'estant mis à sourire, il s'escrie : L'on dit bien vray qu'il n'y a rien de si volage qu'une multitude de peuple ny qui se porte plus tost d'une extresmité à l'autre ». Alors, il appelle son ministre contre la fenêtre et lui demande où en est le traité. — « Tout est d'accord, répond Rosny, les articles en ont esté signés, dès le soir de devant. — Quoy donc, vous avez signé les articles en mon nom, en vertu de vostre pouvoir ? — Oui, Sire, je les ai signés, suivant le commandement exprès que vous m'en avez fait, par trois fois, et n'y ay pensé en cela vous desservir ny vous desplaire. — Aussy n'avez-vous faict ; car, je suis asseuré de vostre bonne intention. Puisque les choses en sont venues si avant, et que vous y avez engagé ma foy et ma parole, je le veux observer inviolablement [1] ».

Pourtant, le roi veut voir les députés de Reims ; il les remercie de « leur zèle et affection », leur accorde la

[1] *Mémoires de Sully*, édition citée.

confirmation des priviléges et des libertés de leur ville, la prohibition absolue de tout exercice de religion, « autre que la catholique, apostolique et romaine ».

Quinze jours plus tard, les mêmes députés, réunis au château de Saint-Germain-en-Laye, avec les délégués du duc de Guise et des autres villes de son obédience, assistent au règlement définitif de l'édit de pacification[1].

Tandis qu'on négocie au nom du duc de Guise et de la ville, Morus et ses amis font une démarche conforme à leurs antécédents. Comme l'archevêque de Reims est mort, ils s'adressent au pape, pasteur commun de tous les fidèles, et lui demandent si, sans être déliés des serments prêtés à la Ligue, ils peuvent reconnaître pour roi un prince toujours sous le coup de l'excommunication. Voici la traduction de leur lettre :

« Après avoir très-humblement baisé les pieds de Sa Sainteté :

» Bienheureux Père, jusqu'à présent, par la grâce de Dieu, suivant l'exemple de nos pères, nous sommes restés fidèles à l'obéissance de votre Saint-Siége apostolique, et,

[1] Cet édit est une pièce capitale, aujourd'hui très-rare et peu connue, qui règle longuement et en détail les concessions faites par un roi miséricordieux à des sujets longtemps rebelles, alors repentants. Le préambule rend à la fois hommage à Dieu, souverain protecteur des justes puissances, au roi et au duc de Guise. Cet édit fut enregistré sans opposition par les cours souveraines (29 novembre, 3 et 5 décembre 1594).

par la même grâce, désirons y rester à l'avenir. Maintenant, opprimés par une force supérieure et privés de pasteur particulier, nous nous adressons au pasteur des pasteurs. Chez nous, par la permission de Dieu, à cause de nos péchés, un si grand et si subit changement vient de se faire, que nous ignorons tout à fait quel conseil nous devons suivre. Nous sommes forcés de reconnaître pour roi naturel et légitime un prince qui n'est pas encore délié des chaînes de l'Église ; si nous le faisons, nous violons nos serments et désobéissons aux monitoires apostoliques. C'est pourquoi, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, nous supplions très-humblement Votre Sainteté de nous relever du serment fait et souvent répété à la Sainte-Union. Daignez au moins nous prescrire, dans une si grande perplexité, ce que nous devons éviter, ce que nous devons faire ; faut-il prêter serment de fidélité à un prince qui ne s'est pas encore légitimement réconcilié avec l'Église, et qui cependant veut se faire appeler très-chrétien ? Pouvons-nous, sans péché, le recommander publiquement aux prières des fidèles, prier pour lui dans les collectes ecclésiastiques ; à son arrivée dans une église, lui présenter la Sainte-Croix avec les solennités requises, célébrer pour lui la messe, ou y assister avec lui, faire spéciale mention de lui dans le sacré canon ? Enfin, pouvons-nous, sans irrégularité, recevoir les ordres sacrés, les bénédictions et autres grâces des prélats, ses

anciens adhérents ? Devons-nous aussi (et comme on dit que partout ailleurs les autres ecclésiastiques y sont forcés), faire des obsèques solennelles au roi Henri III ? Voilà, bienheureux Père, les questions qui nous retiennent dans l'anxiété, et sur lesquelles nous attendons vos ordres, en toute humilité et révérence. Non-seulement, dans cette ville de Reims, mais encore dans tout le diocèse, un grand nombre de prêtres et de fidèles sont impliqués dans les mêmes difficultés. Nous qui, dans la vacance du siége, devons songer à tout, nous vous supplions d'accorder à eux, comme à nous, votre bienveillance et votre bénédiction, et prions Dieu.....

» De Reims, ce x^e^ novembre 1594.

» Vos très-humbles sujets et très-dévots orateurs, chapitre, clergé et peuple de Reims[1] ».

Du reste, un mois plus tard, sans attendre la réponse du pape, les Rémois reconnaissent officiellement Henri IV. Le samedi, 10 décembre, leurs députés rapportent l'édit, revêtu des vérifications de toutes les cours souveraines. Le lundi 12, vers deux heures de l'après-midi, dans une assemblée générale réunie au palais archiépiscopal, sous la présidence du duc de Guise, ils rendent compte de leur mission. Les assistants ratifient, par leurs applaudissements et leur vote unanime, l'œuvre de leurs com-

[1] Pierre Coquault, t. IV.

mettants. On se rend ensuite à Notre-Dame, où, « à fin des vespres, on chante le *Te Deum* solempnellement, les cloches mises en branle, les canons, boistes et pétaulx tirés, les feux de joie allumés, les écharpes blanches déployées. Quoy faisant, fut par tout le peuple, en grande joie et à haute voix, cryé : Vive le roy[1] » !

Ces pieuses solennités recommencent, ces bruyantes manifestations redoublent après l'attentat de Chatel, après l'absolution du roi.

Enfin, le 10 avril 1595, on complète l'acte de soumission par la prestation du serment : « Nous jurons et promettons à Dieu de vivre et mourir en l'obéissance de l'Église catholique, apostolique et romaine, de recongnoistre le roy Henry quatriesme, à présent régnant, nostre souverain seigneur ; renonçons à toutes ligues et associations faites et à faire contre son service et au préjudice de son authorité, tant dedans que dehors le royaume ; promettons que, s'il vient quelque chose à nostre congnoissance qui importe à son service et authorité, d'en avertir Sa Majesté ou ses officiers de sa part[2] ».

Que nous sommes loin des serments de 1585, de 1589, de 1590 ! A la nouvelle de ces palinodies, combien de fois le Béarnais dut sourire d'étonnement et répéter

[1] Jean Pussot, p. 60, 61,
[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1595.

les paroles que Rosny lui attribue : « L'on dit bien vray qu'il n'y a rien de si volage qu'une multitude de peuple, ny qui se porte plustost d'une extrémité à l'autre ».

CHAPITRE XV.

Les édits et serments de la Ligue n'avaient pas converti tous les royalistes ; les édits et serments royaux ne convertirent point tous les ligueurs. Un grand nombre d'ecclésiastiques et plusieurs laïques, avant de reconnaître Henri IV, persistèrent à attendre la réponse du pape. Six d'entre eux, Hubert Morus, Pierre Frizon, Philippe Moët, Jean Bignicourt, Me Faveroles, carme, Pierre Maréchal, prêtre, vicaire de Saint-Denis, préférèrent une émigration momentanée à une palinodie honteuse et impie. Interprète de leurs sentiments, le théologal écrivit à ses confrères :

« Messieurs, par la grâce de Dieu, j'ay tousjours eu principalement deux choses en singulière recommandation : d'estre aliéné de tout schisme et amateur du repos publicque. C'est pourquoy, en ce grand désordre et confusion de toute police ecclésiastique, je suis résolu, sous vostre bon plaisir, de me retirer pour ung temps en quelque lieu de dévotion, et là attendre la response de nostre Saint-Père, à qui nous debvons tous obéir pour le faict de nos consciences, et plus qu'à tous les hommes du monde. Et d'aultant que je crains que, pour la distance des lieux et

difficultés des chemins, nous ne puissions avoir nouvelles de Rome si tost que je le désirerois, je vous prie de commettre, en mon absence, ung prédicateur à ma place, homme de bien et tel que je pourrois bien choisir ; luy donner une partie des fruits de ma prébende et me conserver l'aultre, en considération que je n'ay, pour le présent, aultre moyen de vivre que celuy-là. Et vous m'obligerez, Messieurs, tousjours de plus en plus, à prier Dieu pour vous, et le supplier, comme je fais de tout bon cœur, de vous avoir tousjours en sa sainte garde et protection, me recommandant très-humblement à vos bonnes grâces et dévotes prières.

» Vostre très-humble confrère et affectionné serviteur,

» Hubert Morus.

» De vostre maison, ce xvi[e] décembre 1594[1] ».

Cédant aux instances du chapitre, Morus resta pour défendre l'honneur de la religion ; mais, « sa légèreté à croire tout ce qui luy estoit dict par le party de la Ligue[2] », et l'emportement de son zèle, lui attirèrent des affaires fâcheuses, un procès politique et une condamnation[3]. Après trois mois de prison, il quitta Reims et se retira au collége des Jésuites de Verdun, où il trouva le

[1] Archives de Reims ; Pierre Coquault, t. IV.
[2] Pierre Coquault, ibid.
[3] Arrêt du 15 mars 1595.

procureur Moët, et où le doyen Frizon ne tarda pas à le rejoindre.

Frizon, malade de fatigue et d'ennuis, était d'abord allé aux eaux de Spa ; quand il revint (novembre 1595), on refusa de le laisser rentrer, « sans considération de sa maladie, nonobstant les supplications de ses parents, malgré les prières du chapitre, qui l'envoya visiter et consoler[1] ». Le roi, consulté, répondit : « Advis nous a esté donné que le doyen Frizon veut retourner en nostre ville de Reims, à quoy nous ne pouvons encore consentir, pour avoir fait recongnoistre ses affections et menées trop partiales et dangereuses pour le passé. Et partant, nous vous deffendons de le recepvoir, ny ses semblables, desquels vous pourriez avoir quelque juste soupçon, sans avoir aultre plus exprès commandement, affin qu'il ne demeure parmi vous personne qui puisse troubler vostre repos ny la bonne résolution que vous avez prise de demeurez en l'obéissance que vous nous debvez[2] ». Un mois plus tard, le doyen mourait dans les bras du théologal, son ami, en lui résignant sa charge (janvier 1596).

Le nouveau doyen « estant bonhomme et point ligueur factieux[3] », le chapitre lui octroya les revenus de ses

[1] Pierre Coquault, t. IV.

[2] *Lettres d'Henri IV*, dans Pierre Coquault, t. IV.

[3] Pierre Coquault, ibid. ; il prit possession du décanat par procureur, en février 1596.

deux prébendes, sans pouvoir obtenir son retour à Reims. Dans cette occurrence, ne se voyant plus en sûreté à Verdun, Morus se rendit en Lorraine. C'est de Nancy qu'est datée la lettre suivante, grave et triste monument de son exil, dernier écho de sa conscience et de son cœur :

« Messieurs, c'est à mon très-grand regret que jusques à présent je n'ay peu trouver aucun moyen de me rendre seurement auprès de vous, pour vacquer à mes charges et particulièrement d'assister au chapitre général, comme je suis tenu et obligé, et où jamais je n'ay failly. Cependant, je n'en ay eu la liberté et commodité. La bonne affection qu'il vous a pleu de me porter et la bonne espérance que j'ay tousjours eu que les vens et la mer s'appaiseroient, m'ont empesché de disposer de mes bénéfices. Maintenant que je vois que les choses s'aigrissent de jour en autre, sans que j'en donne aucune occasion, je suis contrainct de donner ordre à mes affaires et m'accommoder au lieu, où je puisse achever mes jours, qui ne peuvent estre bien longs, selon le cours de nature, en repos, si, en ce monde, on peut trouver repos. Cependant, je vous supplie, encores pour ceste fois, de me dispenser de l'assistance que je vous dois au prochain chapitre général, et pourveoir d'un prédicateur, tel sçaurez choisir, en luy assignant telle rétribution qui vous plaira sur le revenu de ma prébende théologale, vous réservant le

reste jusques à ce que je trouve, par l'advis des gens de bien, qu'en saine conscience, j'en doive quitter le titre comme les fruits : vous remerciant très-humblement de toutes les grâces et faveurs que j'ay receus, par tant d'années, de vostre part : en quoy vous m'avez obligé de prier Dieu à jamais pour vous tous, tant en général qu'en particulier. Quant au doyenné, j'espère en bref d'en disposer tellement qu'aurez occasion de contentement.

» Je vous baise à tous bien humblement les mains et supplie le Créateur vous assister tousjours, Messieurs, de ses sainctes grâces et bénédictions[1] ».

Conformément à sa promesse, il résigna bientôt le décanat, mais garda sa prébende théologale jusqu'en 1599, jusqu'au moment où il fut nommé chanoine et doyen de Saint-Dié. Mais, l'exilé ne jouit pas trois ans de cette douce retraite ; il mourut en 1602, dans le courant de mars : « le dernier jour de ce mois, jour de Pasques fleury, on recommanda son âme aux paroisses de Reims, puis on célébra pour lui les vigiles et services canonicaux, avec pompe et concours du peuple[2] »

Le souvenir de notre théologal resta cher aux Rémois ; vingt ans, cinquante ans après sa mort, ceux qui avaient entendu sa parole disaient encore : « Ce grand Monsieur

[1] Archives de Reims, *Recueil de lettres autographes.*
[2] Jean Pussot, 1602.

Morus[1] ». En effet, il fut grand par la science, la vertu et le caractère, seules sources de la vraie grandeur. Placé sur un plus vaste théâtre, il se serait imposé à la renommée parmi les célébrités ligueuses, balançant ou surpassant Guillaume Rose et Jean Boucher.

L'émigration ou l'exil de quelques ligueurs n'empêchent pas leurs amis, restés à Reims et assermentés, de faire une opposition très-vive au nouveau régime. Comme le précédent, comme tous, ce régime a ses points vulnérables. Au lieu de la paix royale, tant promise et tant vantée, règne une réaction violente ; on ne parle que de guerres, de procès et d'impôts : guerres des ligueurs de Soissons et des Espagnols de Picardie, procès des particuliers contre la ville et de la ville contre les particuliers, impôts anciens et nouveaux. La ville a un passif de douze à treize mille écus de rente, sans compter les arrérages, qui remontent à 1592. Depuis le même temps, l'État ne sert plus à personne « les rentes constituées » ; la ferme de l'aide descend à 150 écus au lieu de 1200 ; plusieurs terres restent incultes, faute de bras ; certains villages sont « abandonnés ou déserts » ; les saisons dérangées, quatre années « froides, humides, venteuses, orageuses[2] », des grêlons « gros comme noix, des gelées tar-

[1] Jean Pussot, 1621 ; Oudard Coquault, 1648.
[2] Jean Pussot, 1595, 1596, 1597, 1598.

dives » ou prématurées gâtent les moissons et les vendanges, font renchérir le blé ; le vin est à « mespris », encore on ne le peut « chérier, attendu le danger des chemins » ; enfin, la « chéresse » engendre la misère, la misère engendre la peste et la désolation.

Le roi ne paraît pas, non plus, vouloir sauvegarder les intérêts moraux et religieux ; sa vie de concubinage et son absolution incomplète, tristes reliquats d'un passé odieux ; le procès et la mort du père Guinard, le procès et l'expulsion des Jésuites, actes d'injuste réaction ; la nomination du politique Du Bec et du capitaine Du Thour à l'archevêché et à l'abbaye de Saint-Denis, de Reims, inquiètent sérieusement les catholiques rémois[1].

Ainsi, la situation est des plus difficiles : les amis du nouveau régime souffrent, se troublent, s'attristent, se plaignent ; les ennemis sentent revivre leurs espérances et se raviver leurs ressentiments ; ils exploitent avec joie les fautes et les malheurs de leurs adversaires ; s'agitent, s'assemblent, multiplient secrètement et en public les oppositions légales, les menées et les paroles séditieuses, les nouvelles fausses ou mauvaises.

[1] On en parlait jusqu'à Rome, et on ajoutait : « Le roi a donné l'abbaye d'Épernay au capitaine Vignoles, qui y a aussitôt introduit le prêche des hérétiques. Il veut séparer l'abbaye de Saint-Remy de l'archevêché, et a donné cette abbaye au maréchal de Bouillon ». Ces bruits, qui n'étaient pas sans fondement, « travaillaient » si fort le pape, que d'Ossat dut les démentir, « comme calomnies et faux rapports, provenant de certaine lie et ordure restant de la « Ligue ». Lettre du cardinal d'Ossat, 1698, I, 242.

Le chapitre et les religieux de Saint-Denis, fondant leur refus sur l'absence de bulles canoniques, ne veulent pas reconnaître l'autorité spirituelle des créatures du roi. Le pape et les députés du clergé français, rassemblés à Paris, approuvent ces oppositions.

Les Capucins vont plus loin : ils refusent de prier pour Henri IV, et montrent souvent un zèle indiscret dans leurs prédications.

Nouvyon, religieux de Saint-Thierry, et Ponce, curé de Villedommage, se permettent des allusions blessantes ou des attaques contre le roi. Le jour de Pâques, Charron, prédicateur du couvent des Jacobins, s'écrie : « Quand je vois un meschant homme avec l'escharpe blanche, il me semble veoir un diable ».

Plusieurs suspects, cinq prêtres réfugiés, Montgérard, religieux d'Épernay ; Quillain, Lyssant, Nicolas Godelet, Daniel Lefort et Jean Mareschal ; l'enquesteur Souyn, Thierry Moët et Sury, curé de Bésannes, font des assemblées illicites, correspondent avec les ennemis, avec les émigrés, et s'entendent avec Philippe Moët, réfugié à Verdun, « pour quelque entreprise sur Reims[1] ».

Le 17 mars 1597, François Charlier dit à René Ferret, vidame de Châlons, au sujet de la prise d'Amiens : « Sy on faisoit la paix avec le catholique, il rendroit toutes les

[1] Déclaration de Beauregard, exécuté à Châlons : avertissement des Châlonnais et du duc de Nevers, adressé aux gens de Reims.

places qu'il occupe en France ». Trois semaines plus tard, par la ville, court le bruit de la captivité du roi, entre les mains des Espagnols : la sœur de Charlier l'apprend près de la porte Mars; son frère le dit à Pierre Pussot, charpentier, et il ajoute : « Je n'y puis croire ; si telles nouvelles sont véritables, il ne nous eust peu arriver plus grand malheur ». Le lendemain, Pierre Pussot donne ce bruit comme « une chose sûre », et il le répète devant trois ouvriers, Jean Pinchart, Jacques Gillet et Nicolas Cognet, qui travaillaient avec lui, rue du Marc. Le 7 avril, entre trois et quatre heures du soir, « comme on commençait à chanter complies à Notre-Dame, Jean Mitouart, chapelier, passe avec autres près de Nicolas Souyn, et lui lance un regard insolent ». Souyn lui dit: « Pourquoy me regardes-tu? Mort Dieu! as-tu bien l'assurance de regarder ma barbe?—On regarde un homme de bien, pourquoy ne regarderois-je pas un traistre? — Souyn réplique : Vous avez voulu, vous autres, rendre la ville, mais on vous en gardera bien, avant qu'il soit peu de jours[1] ».

Ces menaces n'étaient pas toujours sans fondement. Dès les premiers mois de l'année 1597, parut en Champagne un aventurier, qui se disait fils légitime de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche. Aux uns, il soutenait que son père, pendant le désordre des guerres, l'avait donné en

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1597.

garde à un gentilhomme du Poitou, nommé La Ramée; aux autres, que Catherine de Médicis l'avait fait exposer pour assurer le trône à Henri III. Des spectres lui étaient apparus, « l'advertissant de se mettre en possession de son héritage. Quelque perfection de corps et la douceur de son langage le firent écouter et suivre[1] ». A Reims, le menu peuple l'honora comme un roi. Jeté en prison par ordre des magistrats du présidial, La Ramée fut néanmoins « charitablement secouru par quelques bonnes gens, qui lui fournirent vivres et habits[2] ». Dans ses interrogatoires, il continua « ses rêveries ». Condamné au gibet, comme criminel de lèse-majesté, il en appela au parlement de Paris, qui confirma la sentence avec cette addition : « que le corps seroit brûlé et les cendres jetées au vent[3] ».

Avant et après cette exécution, différentes mesures d'ordre et de justice diminuaient le nombre des délits et ramenaient au devoir les principaux délinquants. D'abord, afin de prévenir toute surprise militaire, on fit bonne garde; on congédia la garnison: en décembre 1594, les régiments logés dans la ville; en juin 1595, ceux du château de Porte-Mars. On démolit le château lui-même.

Les années suivantes virent tomber le château de Ma-

[1] Pierre Coquault, t. IV.
[2] Ibid.
[3] Cet arrêt fut exécuté le 10 mars 1597.

reuil, ainsi que les tours de Fismes, de Cormicy et de Bétheniville. Avec ces places, tombèrent et disparurent les garnisons et les princes dont elles avaient fait la force. Les Lorrains partirent le dimanche soir, 11 juin 1595 : leur départ enleva aux derniers ligueurs leurs dernières espérances, débarrassa l'autorité nouvelle d'un contrôle gênant et lui permit plus de rigueur envers les opposants.

Dans la crainte de quelque condamnation judiciaire, Sury et un minime nommé Pierre, se retirèrent à Nancy, où Sury devint curé de Notre-Dame. La ville expulsa les cinq prêtres réfugiés, qui aigrissaient les mécontents. Le présidial condamna Nouvyon et Ponce au bannissement perpétuel, « confiscation de biens, amende honorable, en plein siége, tenant l'audience, nuds en chemise, la torche ardente ès mains, la corde au col[1] ». On expulsa les Capucins, et cette affaire prit les proportions d'un gros événement.

Aussitôt après la soumission de Reims, les échevins, la ville et le recteur de l'Université avaient cherché à faire sortir les Capucins du collége des Écrevez, basant leur action en justice sur les faits suivants : « Ledit collége a esté fondé de temps immémorial pour l'instruction de la jeunesse et non à autre intention ; il est incorporé, immatriculé au corps de l'Université pour jouir des mesmes

[1] Jean Pussot, 1596.

priviléges que le grand collége, sous un principal et des régents gagés. Durant les troubles, le doyen Frizon donna le collége aux Capucins, malgré l'opposition des échevins, sans le consentement des habitants, sans accorder aux principal et régents qui l'occupoient un délai de deux jours. L'injure et terreur du temps, les menaces du doyen de faire excommunier tous ceux qui l'empescheroient, ont arresté la poursuite de l'opposition [1] ». Sans attendre la fin du procès, par délibération du 10 mars 1596, le conseil de ville fit signifier aux Pères « d'avoir à quitter ledit collége, dans huit jours pour tout délai, sauf à se pourveoir ailleurs, si bon leur semble; et si remectront au-dessus de la porte l'escriteau qui y estoit lorsqu'ils y sont entrés : « *Collegium Screveorum* ». C'était la seconde signification; les Capucins résistèrent encore et présentèrent requête au commissaire royal, pour obtenir au moins un autre logement. Le conseil persista; les Capucins, sans asile, se disposaient à sortir de Reims; quand Gérard Frizon, capitaine des arquebusiers, frère du défunt doyen, leur loua une maison appelée *la Barrière de France*, proche de la place Suzanne.

La ville gagnait son procès; mais les Capucins ne se tenaient pas pour battus; ils se vengèrent dans leurs prédications. Le 29 décembre, un d'entre eux, à Saint-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1597.

Hilaire, « tint propos tendant à sédition et divisions, disant que Messieurs du siége présidial et le commissaire royal estoient excommuniés », pour l'amende honorable infligée à Nouvyon. Le dimanche 16 mars 1597, frère Jean Brulart s'écrie : « Il y a à Reims plusieurs personnes mangeant de la chair en saint temps de caresme, et, ne se contentant, ont invité un estranger à manger d'un chappon [1] ». Grande émotion parmi les auditeurs : les uns crient, se scandalisent ; les autres « suspectent grandement » la véracité de ce fait, et rappellent que de pareils artifices ont été « communément » employés, pendant la Ligue, pour diviser les habitants. Le bruit court que les Capucins font un magasin d'armes pour se saisir de la porte Dieu-Lumière, et livrer la ville aux Espagnols, « comme ils avoient fait de celle d'Amiens ».

Les conseillers avertis s'assemblent le lundi 17 mars, à sept heures du matin ; ils mandent les gens du roi, qui déclarent ignorer le délit. L'affaire était grave, car non-seulement le peuple « s'esmouvoit », mais l'auteur était un personnage, le frère du chancelier de France, de l'archidiacre de Reims, de Madame la présidente Cauchon. Dans ces conjonctures, pour ne blesser personne, on procède avec prudence ; on décide que frère Brulart sera appelé au conseil pour dire « s'il sait ou peut savoir les

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1592.

personnes accusées ou soupçonnées; on luy remonstrera qu'en cas semblable son devoir est d'avertir tousjours les gens du roy, qui y pourvoieront par justice, avant de rien publier en chaire, afin d'éviter scandale, rumeur et division parmi le peuple [1] ».

Assigné pour une heure de l'après-midi, Brulart ne vint pas. Alors le conseil lui envoya une signification en règle par Jean Genot, sergent et greffier. Brulart dit à Genot : « Je me garderay bien de me trouver en la chambre du conseil ; je suis religieux régulier et Messieurs du conseil séculiers ; si on a affaire de moy qu'on me vienne trouver ». Le conseil fit une concession et invita le capucin à se rendre chez son beau-frère, le président Cauchon, dont la maison touchait à l'Hôtel-de-Ville. Brulart, rendu plus insolent, s'emporta et répondit : « Je suis très-esbahy que Messieurs du conseil soient si aulsés de me faire tel commandement ».

L'impatience gagnait les conseillers ; mais, restant maîtres d'eux-mêmes, et à la prière du président Cauchon, ils attendirent l'effet d'une troisième sommation, « jusqu'au lendemain à midi, après la prédication ». Le 18 mars, à l'heure dite, Genot entrait au couvent des Capucins. Le père gardien lui dit : « Frère Brulart est chez l'abbé de Chaumont ». Aussitôt, le conseil prit une mesure de ri-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1592.

gueur : « Ordre au père gardien de faire représenter frère Brulart ; si le père gardien refuse, il sera aussitost mis hors, et tous les autres Capuchins, comme fauteurs et adhérents à ladite rebellion[1] ». Le père gardien refusa, et, le lendemain, le conseil fit procéder à l'expulsion des Pères.

Dès le matin, Jean Roland, lieutenant de ville, se présenta assisté des sergents Pierre Coquillard et Nicolas Morel, de l'huissier Nicolas Coquillart, du capitaine Nicolas Rogier et de sa compagnie, du prévôt et de ses archers ; Jean Oudinet, « voiturier par terre », arriva aussi avec sa charrette. Les Capucins se disposaient à entendre la messe, et l'un d'eux était déjà revêtu des habits sacerdotaux. Malgré leurs instantes prières, on les força à discontinuer le saint sacrifice ; on transporta leurs meubles à Saint-Remy, et on les fit monter, « mesme un pauvre malade[2] », dans la charrette de Jean Oudinet. Par crainte d'un conflit ou de quelque manifestation, on les conduisit par la porte Dieu-Lumière et le long des fossés extérieurs sur la route de Paris. Ils trouvèrent un gîte au château de Treslon, chez le président Cauchon. Oudinet, qui devait les déposer à Fismes, les mena jusqu'à Paris. Revenu à Reims le 24 mars, il raconta que, « devisant

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1597.
[2] Pierre Coquault, t. IV.

par les chemins, le père gardien lui dit : On nous a mis hors la ville de Reims, sans cause; la Ligue a esté bien basse, mais de bref elle se remectra dessus, en sa première splendeur[1] ».

A Paris, Brulart ne se montra pas plus sage qu'à Reims; de concert avec le maréchal de Joyeuse, redevenu capucin, il attaqua si vivement, si obstinément, l'édit de Nantes, qu'il mérita d'être dénoncé au roi et devint l'occasion d'une verte réprimande, adressée aux délégués du clergé, de l'Université et du parlement : « Je couperay court, dit Henri IV, à toutes les factions et prédications séditieuses. Ne m'alléguez pas la religion catholique, je l'aime plus que vous ; je suis fils aîné de l'Église, et nul de vous ne l'est ny ne peut l'estre... Vous vous abusez sy vous prétendez estre bien avec le pape, j'y suis mieux que vous... Les prédicateurs ont beau crier, comme a fait le frère de M. de Sillery, à qui je veux parler en ceste compagnie ». Sillery s'approche. Le roi lui rappelle les avertissements donnés à son frère, et ajoute : « On le veut excuser pour ce qu'il s'est emporté du zèle et sans desseing ; mais, soit par occasion ou autrement, c'est toutesfois mal, et le zèle inconsidéré mérite punition[2] »

Le roi porta ses plaintes en cour de Rome : « Les Capu-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions* 1597.
[2] *Lettres missives d'Henri IV*, t. IV, p.

cins, dit son ambassadeur, se conduisirent à l'appétit des factieux, qui abusent de leur piété et simplicité ; il faut les retirer pour quelque temps du royaume. » Le pape fit venir Brulart, et, « comme on l'espéroit, la retraite de l'un servit d'exemple à l'autre, et les rangea tous deux à servir Dieu et le public avec édification[1] ». La conversion de Brulart fut telle qu'il mourut à Paris en odeur de sainteté, et que la cour romaine le mit au nombre des bienheureux. Cette béatification ne réconcilia pas les conseillers de Reims avec les Capucins. Vainement les bonnes âmes s'intéressèrent à leur malheur, vainement les habitants des faubourgs demandèrent leur retour ; la ville résista pendant quatorze ans et ne céda qu'aux instances du duc de Nevers, gouverneur de Champagne, et de Renée II, abbesse de Saint-Pierre (1612).

Tout en punissant le zèle indiscret, les conseillers répriment toute manifestation sentant l'hérésie ou l'impiété ; ils menacent de punition corporelle un bon catholique, Louis Masset, pour avoir dit au corps-de-garde : « La Vierge Marie a chausse et sabots ; Dieu est regnart[2] ».

D'un autre côté, d'accord avec le chapitre et suivant les ordres du roi, le conseil cherche à calmer les passions, à rendre à la prédication son véritable caractère.

[1] Pierre Coquault, t. IV.
[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1597.

Le vieux curé de Saint-Jacques, Gérard de La Lobbe, Me Caillot, curé de Saint-Etienne, Bellenger, Gauthier et Parent, successeurs de Morus dans la chaire théologale, Jean Garnier, religieux de Saint-Denis, en France, un augustin des frontières de Lorraine, les jésuites Nevelet, Alexandre, et l'ancien ligueur Commelet, prêtent volontiers leur talent et leur expérience à cette œuvre chrétienne : « instruisant le peuple à la concorde et réconciliation, faisant sermons admirables, élocquents, dévots, catholiques et populaires, bonne, douce et sainte instruction, plustost angélique que humaine[1] ».

Tandis qu'à l'intérieur les passions s'apaisent peu à peu, les excitations extérieures cessent aussi par la réconciliation des derniers ligueurs et des Espagnols avec le roi. Posenac, gouverneur de Soissons, vend à Reims une trêve de trois mois, moyennant deux mille écus et quatre poinsons de vin. Cette trêve se convertit en traité a Folembray (1595-1596). Peu après, tous les parents et tous les amis de Mayenne font leur soumission : Saint-Sorlin et Mercœur rendent l'Auvergne et la Bretagne ; le duc de Lorraine marie son fils à la sœur d'Henri IV ; l'Espagne devient notre alliée ; l'édit de Nantes consomme le mariage de la France avec la paix.

La paix, la paix, après quarante années de guerre

[1] Jean Pussot, années 1596 et suivantes.

étrangère et civile, tels étaient les désirs et l'espoir de la France entière. Les Rémois la célébrèrent avec toutes les solennités possibles : *Te Deum*, prédications et feux des joie, « bruslant plusieurs effigies de la guerre[1] ». Plus d'agitations, plus de réaction politique ; les royalistes se montrent justes envers les ligueurs morts ou vivants ; les exilés et les émigrés rentrent sans condition ; on réhabilite la mémoire de Saint-Paul ; on rend la liberté à Jean Bignicourt, « considérant que, par le passé, il a fait quelque bon traictement pour la ville[2] ». Le même Bignicourt, Nicolas Lefricque fils, Gérard Frizon, Guillaume Marlot, Garlache Souyn, Guillaume Pillois, deviennent conseillers ou officiers municipaux. L'arrivée des princes et princesses de la maison de Lorraine, leurs joies, leurs malheurs, sont, comme par le passé, des occasions de fêtes ou de deuils publics. L'abbesse de Saint-Pierre ne cesse d'être l'objet des sympathies de tous ; les autorités municipales assistent « aux belles solempnités » de son enterrement. Mêmes démonstrations officielles en l'honneur du cardinal de Pellevé, dont le corps est ramené à Reims ; même empressement populaire en l'honneur de Morus.

De concert, l'État, les pouvoirs locaux et les particuliers rivalisent d'ardeur pour encourager le travail dans

[1] Jean Pussot, 1598.
[2] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1599.

les villes et dans les campagnes. On reprend la canalisation de la Vesle, « chose si utile et profitable au public, délaissée faute de deniers et pendant les troubles[1] »; on répare les vieilles voies romaines de Reims à Laon, à Soissons, à Maubert. Les marchands affluent aux foires de Couture et de Saint-Remy. La terre et les ateliers rivalisent de fécondité : draps de soie, étamines, toiles, burats, vins, pain d'épice, rousselets et pruneaux reprennent la route des Pays-Bas. Les citoyens s'enrichissent ; la ville paie ses dettes, et suffit aux exigences du fisc royal, sans trop augmenter « ses levées et octroys ».

On revient aussi passionnément aux travaux intellectuels, aux lettres, aux sciences et aux arts. Le roi et François Brulart créent un collége de Jésuites; la ville soutient la vieille Université : ces écoles se remplissent d'étudiants français, lorrains, allemands, belges; la concurrence stimule les maîtres et les élèves ; le père Pétault enseigne la rhétorique au collége des Jésuites ; La Framboisière devient doyen de l'école de médecine. Médecins, légistes, théologiens et poètes publient les fruits de leurs veilles; La Framboisière prépare son œuvre, immense répertoire de médecine, de grammaire et de rhétorique; Bergier travaille à une histoire de Reims et *aux grands chemins de l'Empire;* Jean Rogier, Pierre Coquault et

[1] Archives de Reims, *Registre de la navigation.*

Jean Pussot rédigent des compilations ou des mémoires ; Beausonnet réussit dans la poésie et le dessin d'ornementation ; Noizet, Dorat, Soret, Du Thour, Duchemin, Gillet et de La Salle font imprimer leurs essais en prose et en vers.

Sus, ô filles de mémoire,
Muses, toute nostre gloire,
Qu'anciennement en ces lieux
Le grand prélat de Lorraine
Amena de l'hypocrène,
Pour les rendre glorieux.

Quittez vos classes poudreuses,
Vos veilles infructueuses,
Prenez vos habits plus beaux ;
Crespillez vos tresses blondes,
Qui semblent aux claires ondes,
Que zéphyre esmeut ès eaux [1]

Ces muses cultivent la pastorale et l'élégie ; elles s'élèvent jusqu'au drame : « A Saint-Brice, le dimanche 15 novembre 1598, en une grange proche le cimetière, sur un eschaffaut, feut joué le ravissement de Dina, fille de Jacob, de la composition de Messieurs Soret, de Thillois et du curé de Saint-Brice. Aux jours gras de l'année suivante, à Saint-Pierre aux Nonnains, présent Madame, et publiquement devant tous ceux qui vouloient entrer, les dames religieuses, déguisées comme est de coustume à farceurs,

[1] Poésies publiées à Reims, en 1602, par Dorat, Duchemin, Beaussonnet et autres.

balladins et amans, jouèrent plusieurs tragédies et farces[1] ».

On ne parle plus que de mascarades, « de sauteurs, joueurs de passe-passe et tireurs d'armes; de concours, revues et triomphes », organisés par les compagnons de l'arquebuse et de l'arbalète. Toutes ces récréations se donnent le dimanche, souvent pendant vêpres, avec grand bruit de pétards et d'arquebusades. Les étrangers y accourent en foule; les Rémois s'y pressent « plus qu'ès sermons et audition de la parole de Dieu ».

Que nous sommes loin de la Ligue et de sa foi ardente; loin de la guerre et de ses jeux sanglants! Plusieurs bonnes gens trouvent « ceste mutation scandaleuse et inaudite[2] »; mais la foule, mais la majorité s'écrie avec le charpentier Jean Pussot : « Plus de gens d'armes ni de pillage, plus de moissons foulées, plus de vendanges raffées ; le pain et le vin à juste prix. En ce temps, il faisoit bon vivre ; Dieu en soit loué » !

Après Dieu, la gloire de ce grand apaisement, de ce bien-être et de ces joies doit être attribuée au bon peuple de Reims et à ses magistrats, aux agents royaux et au roi, au roi surtout. Henri IV ne négligeait rien pour se faire aimer et respecter des Rémois ; quoique maître

[1] Jean Pussot, 1598, 1599.
[2] Jean Pussot, ibid.

absolu, il consultait volontiers leurs magistrats et leurs représentants réunis à Troyes et à Rouen; tout en montrant aux factieux « qu'on ne devoit s'adresser à luy sans mitaines[1] » ; il cherchait sérieusement à gagner les hommes de bonne volonté par des bienfaits habilement distribués à la ville, aux corps influents et aux individus. Il récompensa les membres de la famille Brulart, en comblant tous leurs vœux : l'aîné, seigneur de Sillery, devint garde des sceaux et chancelier ; l'archidiacre François, abbé de la Valleroy et aumônier royal. Ce dernier titre fut aussi donné à Pierre Frizon le jeune, qui réconcilia entièrement ses nombreux parents avec le Béarnais. L'anglais Barret, retiré à Douai, continua à jouir des revenus de sa prébende ; Antoine Chrétien, enfant de chœur à Notre-Dame, fut appelé à la chapelle des Tuileries.

La nomination de Louis III de Guise comme coadjuteur, puis comme archevêque de Reims, celle de Renée II comme abbesse de Saint-Pierre, réjouirent les nombreux amis de la maison de Lorraine. Plusieurs notables, « attachés à la personne du roy » : La Framboizière, médecin ; le baron Du Thour, conseiller d'État et ambassadeur ; Antoine Frémin, Eustache de La Salle, Regnault Goujon, maîtres des requêtes, commencèrent à faire apprécier à la

[1] *Lettres missives d'Henri IV*, 1597.

cour cette forte génération, dont Colbert devait être le plus illustre représentant.

Enfin, dans le courant de l'année 1606, le roi de France se donna, pour ainsi dire, lui-même, en visitant Reims. Déjà, il avait fait cet honneur aux grandes villes de Champagne, Troyes, Épernay, Sainte-Menehould et Châlons, charmant tout le monde par ses heureuses réparties et ses joyeuses gasconnades[1], louant la fidélité des uns et la soumission des autres. Ces préférences, accordées à des villes voisines et rivales, excitent la jalousie des Rémois, qui désirent « ne pas être exclus de la présence royale ». Le lieutenant et les députés du conseil ne manquent pas d'interpréter les sentiments de leurs compatriotes. Le Béarnais promet, vient chasser à Marchais et à Liesse, mais ne se presse pas de mettre à l'épreuve le zèle des guisards convertis ; il ne paraît qu'en passant, car son but est d'aller à Sedan où le duc de Bouillon « continue ses ma-

[1] On racontait qu'à Dieppe, le roi avait dit à ceux qui lui présentaient solennellement les clés de la ville : « Mes amis, point de cérémonies ; je ne vous demande que vos cœurs, bon pain, bon vin et bons visages d'hostes ». Il avait fait dire aux habitants de Châlons : « Je préfère vostre affection à de somptueuses dépenses ». A Sainte-Menehould, il déclara « ne vouloir d'autre garde que celle des habitans ». Le jour de son départ, à son lever, Henri IV « ayant demandé quel temps il faisoit, le bourgeois qui montoit la garde, respondit : Sire, il mouzine.— Que veut-il dire ? reprit le roi. — Il bruine, dit un courtisan ». Chemin faisant, la bruine se changea en une grosse pluie ; le roi désira congédier la milice bourgeoise qui l'accompagnait ; il arrêta sa voiture et dit en riant : « C'est assez, mes enfants, il mouzine un peu trop. Mais les miliciens voulurent aller jusqu'à la côte des Chalaides. » (Hist. mss. de Sainte-Menehould, bibliothèque de Reims).

nières hautaines et ses fantaisies d'entremetteur de brouilleries[1] ». Le conseil, prévenu, ne néglige rien pour une « entrée aussi affectueuse et somptueuse que possible[2] »; il dépense quatre mille livres en arcs de triomphe, en tapisseries et en friandises. Les harangues ne font pas défaut; le lieutenant, assisté de six notables, va jusqu'à la Fère pour prononcer la sienne.

Henri IV paie sa joyeuse « venue » en bon chrétien ou plutôt en politique avisé, sachant que Reims aussi valait bien une messe; il y séjourne deux fois, coup sur coup, en pleine semaine sainte et le jour de Pâques, puis, quinze jours plus tard, avec la reine, avec le duc de Bouillon, soumis et réconcilié. Pendant huit jours entiers, le roi prodigue publiquement les démonstrations, les manifestations les plus catholiques, comme pour compléter les actes de l'abjuration de Saint-Denis et du sacre de Chartres; comme pour se montrer digne du sacre de Reims; à son arrivée, voyant le chapitre sous le portail de la cathédrale, il déclare « ne vouloir entrer en l'église qu'après le débotté »; il se présente sans beaucoup tarder, portant le collier du Saint-Esprit, écoute pieusement le discours du doyen, se prosterne devant un morceau de la vraie croix, assiste au *Te Deum* et à ténèbres, « tout au long ». Les jours sui-

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1601.
[2] *Mémoires de Sully*, édition citée.

vants, il parcourt la ville, parfois escorté du père Coton, son confesseur, qui prêche deux fois devant lui à Notre-Dame ; souvent avec ses conseillers et ses courtisans, qui imitent ses dévotions. Tantôt, il visite les fortifications, les églises et les monastères; tantôt, il examine respectueusement le calice de saint Remy et la sainte ampoule. Il ne manque pas un seul exercice religieux important : lave les pieds à treize pauvres petits enfants; adore la croix en se traînant sur ses genoux « d'une grande longueur »; suit la procession de Pâques, dès huit heures du matin ; « en ce bon jour », entend messe basse et messe haute, communie solennellement au grand autel, touche les écrouelles à six cents malades.

A l'occasion, Henri ne ménage pas non plus les gracieux à-propos, ni les petits calculs, ni les petits présents. Les pauvres et les malades vantent sa charité ; le clergé admire sa courtoisie. Pendant le lavement des pieds, le roi dit aux seigneurs de sa suite : « Retirez-vous, vous qui avez déjà vu, laissez voir à Messieurs les chanoines ». Le lendemain, lui et les siens rendent la pareille aux chanoines, ils vont les voir « adorant la croix et se traînant, du premier degré du chœur à l'autel ».

Avant la communion de Pâques, l'évêque officiant présente l'hostie au roi, en lui disant : « Sire, voicy vostre Dieu, ne le croyez-vous pas? Le roy fit réponse : Je n'en ay jamais doubté » ; il reçut le précieux corps avec

tant de dévotion que plusieurs chanoines se prirent à pleurer. A la fin de la messe et dans d'autres circonstances, il aimait à parler des belles cérémonies de l'église de Reims et répétait volontiers : « J'en suis très-content et les estime au-dessus de toutes celles du monde ». A Saint-Remy, montrant la sainte ampoule à la reine, il lui dit : « Voilà la sainte ampoule, envoyée du ciel pour oindre les rois de France ; et il se retire la larme à l'œil du regret de n'avoir esté sacré de ceste sainte huile ». Enfin, à son départ, Henri IV dote la ville d'un collége de Jésuites.

Tant d'œuvres chrétiennes et dévotes n'émurent pas seulement les chanoines, elles touchèrent les cœurs des ligueurs les plus obstinés. Le jour de l'entrée royale, on avait beaucoup crié : « Vive le roy »! Le jour du départ, les acclamations furent telles que le Béarnais s'écria, dans un joyeux étonnement : « Je ne croyois pas que le peuple de Reims me portast tant d'affection ».

Cette affection ne fit que se fortifier et s'accroître pendant les quatre années qui suivirent, et lorsque, le 16 mai 1610, arriva la nouvelle « du malheureux coup » porté par Ravaillac, « la joie des fronts rieux fut changée en tristesse ». Les chanoines ne pouvaient parler, « estant les uns pleins de pleurs et sanglots, les autres saisis de douleur. Les habitants, pasles et défaits, estimoient la France perdue avec son roy ». Dans « ce destroit », la ville pro-

clama aussitôt Louis XIII et se mit en garde. Les églises restèrent en deuil et en prières jusqu'au 10 juin, jour des services solennels et de l'oraison funèbre, où « les pleurs recommencèrent[1]. ».

Les muses latines et françaises pleurèrent aussi, comme à l'envi, le héros qui si souvent unit le plaisir de vaincre à celui de pardonner ; le mignon du ciel, l'Hercule, l'Alcide, qui enchaîna la guerre civile et fit renaître les doux fruits de la paix :

> Qui, des esprits mutins la fureur tempérant,
> Fait que ses ennemis le vont mesme admirant ;
> Et confessant tout haut qu'il est l'incomparable,
> Juste et clément en paix, et guerrier indomptable.
>
> *Hoc duce, ab antiquis redierunt fontibus artes ;*
> *Vitibus hic Bacchum, Cereremque induxerat arvis,*
> *Montibus et pecudes et cives urbibus addens*[2].

Mais au-dessus de ces banalités poétiques, bien au-dessus de ces deuils de parade, se placent les éloges et le deuil du charpentier Jean Pussot. Longtemps, dans ses Mémoires, ce brave ouvrier, type du bourgeois de Reims, avait poursuivi de sa haine « l'estranger roy de Navarre, l'héréticque, l'ennemy de l'Église, l'excommunié » : à partir de 1592, il écrit seulement « le roy de Navarre », sans ajouter aucune qualification ; vers la fin de 1594, il dit « le roy de France » ; puis, révisant avec soin son manuscrit,

[1] Tous ces détails sont tirés de Pierre Coquault, t. IV (1606).
[2] *Les Larmes de Reims*, par Dorat, Gillet et autres, 1610.

il y rature toutes les épithètes mal sonnantes [1]. Enfin, vouant au pacificateur de la France un amour réfléchi et inaltérable, il ne manque pas une occasion de louer « la prudence, libéralité et magnanimité de Henry quatriesme », de déplorer la mort « de ce bon et généreux prince », qui reste pour lui, comme pour le peuple, le roi par excellence,

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

[1] Il rature aussi quelquefois ces mots « de Navarre », ou met en surcharge « *de France et* ». Des notes et des surcharges, telles que « se sembloit, sous prétexte », expliquent les changements survenus dans ses opinions. Cependant, comme tant de nouveaux convertis, il ne brûle pas tout ce qu'il a adoré ; il reste fidèle aux Guises, « punissables peut-estre par justice, mais non par telle cruaulté » ; il continue à honorer la mémoire du cardinal de Pellevé et du théologal Morus.

CONCLUSIONS

Arrivés au terme, il faut, selon l'usage, résumer notre étude et poser nos conclusions.

I.

Quelques réformés paraissent en Champagne dès 1521, à Reims en 1525. Les abus introduits dans la discipline ecclésiastique, l'ignorance et l'immoralité du clergé, la tiédeur religieuse et la fausse dévotion du peuple leur font des adhérents. Les prédications et les pamphlets des moines Chastelain et Villelongue, du typographe Geoffroy, des professeurs *Nez-d'Argent* et Micqueau, gagnent plusieurs jeunes gens, un chanoine, deux médecins, un juge, des bourgeois, des gentilshommes, en tout, trois ou quatre cents personnes, qui signalent leur audace par des prêches secrets et publics, par des profanations et des mutilations iconoclastes. Mais, à partir de 1561, malgré les missions apostoliques de de Bèze et de Spifame, malgré la

mission *pistolique* du prince de Porcien, les supplices, l'exil ou les conversions diminuent le nombre des protestants, et, vers 1585, on n'en compte pas plus d'une centaine à Reims et dans le pays rémois.

II.

Dans leur défense, les catholiques traitent d'abord les protestants comme des damnés ; puis, la tolérance étant devenue loi d'État (1561), comme des citoyens suspects ou factieux : suspects, on les surveille, on les désarme, on les emprisonne ; factieux, on confisque leurs biens, on leur fait la guerre. On offre aussi un asile à tous ceux qu'ils proscrivent, prêtres et religieuses, notamment aux catholiques anglais. Avant, pendant et après la guerre, le clergé et le peuple, guidés par le cardinal de Lorraine et le théologal Morus, avec le concours du pouvoir central et des autorités locales, engagent contre les « nouveaux chrétiens » une lutte morale, marquée par la réforme des abus, par des fondations et des exercices de piété. Tout en ravivant la foi, on l'éclaire par l'enseignement des petites écoles et de l'Université ; tout en maudissant les hérétiques, on combat leurs erreurs par la prédication et par la presse. En sorte que l'hérésie perd du terrain, et que la tiédeur *des gros catholiques* se transforme en dévotion *presqu'incrédible*.

III.

Dans leur ardeur religieuse, les catholiques protestent et contre les lois de tolérance et contre les auteurs de ces lois. Pour extirper l'hérésie, le clergé et la noblesse forment d'abord une Ligue provinciale et « royale » ; puis, ils entrent dans la Ligue générale de 1576, dirigée contre les Valois politiques et contre les Bourbons hérétiques. Quant à la bourgoisie, elle refuse son adhésion aux Guises qui la sollicitent, à Henri III et à ses agents qui commandent. Mais de longues souffrances et une misère effroyable excitent des plaintes amères et portent les plus patients à la désaffection, à la défiance, à la révolte. L'impuissance royale s'avoue et se publie elle-même. L'autorité des Guises grandit par la gloire, la richesse, les menées et les bienfaits du jeune duc Henri, de la vieille duchesse Antoinette, de l'abbesse de Saint-Pierre, des cardinaux de Lorraine et de Guise, qui se rendent maîtres des corps et des âmes.

IV.

La mort du duc d'Alençon et l'avénement probable du roi de Navarre précipitent les événements. En mars 1585, les ligueurs *jouent le masque à descouvert* et prennent les armes. Le Balafré occupe Châlons, Reims, Mézières, Sainte-Menehould, Toul et Verdun. Les conférences

d'Épernay et l'édit d'Union lui laissent ses conquêtes comme places de sûreté, comme avant-postes pour attaquer le Sedanais, comme stimulant à faire la journée des barricades. D'habiles diplomates, le cardinal de Pellevé, l'abbé d'Orbais et le doyen Frizon, un grand homme de guerre, le colonel Saint-Paul, un grand orateur, le théologal Morus, le poussent et le servent dans ses audacieuses entreprises, à Rome, à Paris et à Reims. Le cardinal de Guise achève l'œuvre commencée, entraînant tout le clergé de la province, occupant Troyes en souverain, forçant les dernières résistances bourgeoises, dirigeant les élections et la rédaction des cahiers, enfin, présidant aux résolutions de l'assemblée, jusqu'au jour où Henri III fait assassiner les deux frères.

V.

Parmi les villes de Champagne, les unes applaudissent à la vigueur du roi, les autres attendent et restent neutres. Reims se met à la tête de ces dernières. Bientôt, les intrigues des royalistes du dedans et du dehors, de Montlaurent et de Cauchon, de d'Inteville et de Souindre, provoquent les agitations des ligueurs, du capitaine Phaurien et de M^me^ de Saint-Pierre. Le retour du député Souyn, les missives des Parisiens et les succès de la Ligue dans les grandes villes conduisent peu à peu vers la ré-

volte la majorité des magistrats municipaux. Une maladresse du duc de Luxembourg, envoyé par le roi, et l'oraison funèbre du cardinal de Guise, prononcée par Morus, font successivement voter l'Union avec Paris, par une assemblée des notables et par une assemblée générale, réunie aux Cordeliers. Vainement, les royalistes tentent encore quelque fausse manœuvre; le 20 février 1589, l'insurrection ou la révolution de Reims est un fait accompli.

VI.

Le chapitre, la ville et le colonel Saint-Paul, après avoir uni leurs efforts contre les ennemis du dedans, les unissent aussi pour conquérir à la Ligue toutes les villes de Champagne. Aux mandements capitulaires et aux circulaires municipales succède la voie des armes. Saint-Paul, battu à Saint-Juvin, prend sa revanche à Neufchâtel et à Bisseuil. Aussitôt les partis se dessinent : plus de neutres, plus de *rieurs*. Le Rethélois, la Thiérache et Vitry imitent Reims, et de fortes garnisons les empêchent de changer de sentiments. Restent Châlons, Sainte-Menehould, Langres et Château-Villain, qui se déclarent royalistes, sans détour et sans retard, et où d'Inteville, Thomassin, Renneville et Roussart se préparent à une vigoureuse résistance. D'Inteville prend même l'offensive et s'empare d'Épernay. Les ligueurs ripostent, en menant « tournoyer » leurs armées

vers la Marne ; mais, avant de commencer l'attaque, ils font contre Châlons une véritable campagne épistolaire, avec plus de bonne volonté que de succès.

VII.

La mort d'Henri III et la proclamation de Charles X fournissent aux Rémois et à leurs chefs une nouvelle occasion d'instances plus pressantes. Les Châlonnais et le sieur du Castel, leur capitaine, se montrent intraitables ; ils prêtent serment à Henri IV. Celui-ci les assiste en leur envoyant ses lieutenants, Luxembourg et d'Aumont. Les Rémois répondent aux prières du premier par un manifeste habile et violent, aux menaces du second par une défense énergique. D'Aumont vend leurs vendanges aux gens de Châlons et d'Épernay ; Saint-Paul leur procure l'avantage de vendanger les vignes de leurs voisins ; mais il échoue dans ses tentatives pour « vendanger » leurs villes. La première campagne militaire finit par diverses escarmouches, à Vitry et à Saint-Amand, en Argonne et en Thiérache ; la seconde commence par des luttes analogues ; les ligueurs ruinent Uncher, Pont-Arcy et autres châteaux du voisinage ; les royaux surprennent et perdent Vitry, gardent Conflans et Maubert-Fontaine.

VIII.

Vers la fin de l'année 1590, la guerre s'étend et devient

plus vive, grâce aux ducs de Lorraine et de Nevers. Appelé par les ligueurs, avant et après les événements de Blois, Charles III intervient en cachette et prend quelques à-compte dans les Trois-Evèchés et le Sedanais. La mort d'Henri III décide le prince lorrain à se déclarer publiquement : il commence par écrire aux villes de Champagne et à faire ses offres de service ; il appuie ses avances épistolaires par de bonnes armées, sous la conduite de ses meilleurs lieutenants , et vient en personne assiéger Villefranche. Henri IV lui oppose le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, vieux ligueur, vieux « rieur », lentement converti à la cause royale. Les sacrifices des villes fidèles, et particulièrement de Châlons, permettent à Nevers d'engager la lutte ; mais il arrive trop tard pour sauver Villefranche. Il se venge sur le capitaine Flamanville, « pendu comme traître », sur Saint-Paul battu à Poix, sur les Lorrains vaincus devant Sainte-Menehould. Mêmes alternatives l'année suivante, dans le Rethélois, disputé par Saint-Paul et Nevers , dans le Bassigny et l'Argonne, où les Lorrains prennent Coiffy et Montéclair, échouent sur Langres et perdent Stenay. La présence du roi contribue à ce dernier succès des royaux ; mais son départ les laisse dans l'inquiétude et la désolation.

IX.

Le départ du roi, son échec devant Rouen, le départ

de Nevers et les divisions des royaux champenois rendent l'espérance et l'audace aux gens de Reims ; ils menacent Châlons, ils attaquent Épernay. L'armée du duc de Parme leur prête assistance. Saint-Étienne, gouverneur de la ville, laissé sans secours, capitule et cède sa place à Villers, frère de Saint-Paul. Bientôt, l'approche de l'armée royale fait trembler les Rémois pour leur conquête et pour eux-mêmes. Ils multiplient les appels et les présents aux ducs de Mayenne et de Guise, à Saint-Paul et à de Rosne, aux Espagnols et aux Lorrains ; ils sacrifient leurs personnes et leurs ressources. Vains efforts ! seul, Henri IV met en déroute les soldats de La Bourlotte, qui voulaient entrer dans Épernay ; assisté des ducs de Nevers et de Bouillon, il presse le siége de la place, qui fait sa soumission après dix jours de résistance. Dès ce moment, les Rémois, affaiblis et découragés, refusent obstinément de tenter une nouvelle aventure, malgré les propositions de Saint-Paul, malgré les provocations brutales de Vignoles, nouveau gouverneur d'Épernay.

X.

Aux sacrifices de la guerre offensive s'ajoutent ceux de la défense ; aux souffrances ordinaires et prévues, les malheurs accidentels et accessoires : l'augmentation des charges et la diminution des revenus publics et privés, la ruine du commerce et de l'industrie, la perte des mois-

sons et des vendanges, le malaise et la misère. De là, une opposition formidable : les huguenots émigrent publiquement ; les politiques multiplient les actes et les propos séditieux ; plusieurs ligueurs font défection, presque tous les autres récriminent ou se plaignent ; f... *de la Ligue,* disent les paysans réfugiés ; mort aux royalistes, s'écrie la populace furieuse, qui assassine le prisonnier Jean Dorigny. Condamnant tous ces excès, les autorités rémoises cherchent à en prévenir le retour par l'emploi de quelques spécifiques : nouveau serment, après une communion solennelle ; rappel de quelques émigrés ou exilés, revenus à résipiscence ; ordonnance de police sur les assemblées suspectes et autres abus ; monitoire sur la dénonciation, rigueurs contre les délinquants opiniâtres ou dangereux ; jeûnes, processions et prédications extraordinaires. Enfin, la publication du discours de Brulart sur *l'incapacité* du roi de Navarre et des sermons de Morus sur le *sacre*, les passages et les séjours de plusieurs notabilités ligueuses et l'installation du cardinal de Pellevé comme archevêque de Reims, viennent compléter un ensemble de mesures, destiné à raviver les passions politiques et religieuses de la grande cité.

XI.

Cependant, le meilleur remède aux maux présents, c'est la paix, ou au moins une trêve, qui permettra la

liberté du travail et la récolte des fruits de la terre. Les Rémois avaient pris l'initiative de cette proposition dès 1590. En septembre, des conférences s'ouvrirent à Avenay; mais, l'opposition des gens de guerre et un grave malentendu amenèrent une rupture éclatante et les plus cruelles représailles. Les Châlonnais s'en lassèrent les premiers, et, au bout de deux ans, firent à leur tour des avances pacifiques. Les conférences d'octobre 1592 aboutirent enfin à la conclusion de deux traités distincts sur la liberté des vendanges et du labourage, dans la Champagne septentrionale. Quelques contraventions, inévitables en des temps si troublés, plusieurs infractions calculées de la part des soldats, un traité particulier entre Mézières et Sedan, ramenèrent, une troisième fois, à Avenay, les députés de Reims et de Châlons; ils y signèrent les traités de paix (1593), qui, par l'accession de la Lorraine et la liberté du commerce, complétèrent ceux de 1592 et préparèrent une véritable réconciliation.

XII.

Tandis que les habitants de Reims et de Châlons s'arrangeaient pour rendre la guerre moins désastreuse, les chefs de la Ligue cherchaient un moyen de pacification plus générale dans l'avénement d'un roi catholique, élu par les États-généraux. Dans cette espérance, Mayenne avait

déjà convoqué trois fois cette grande assemblée nationale, mais sans vouloir, sans pouvoir aboutir à sa réunion. Une quatrième convocation fut sérieuse ; les États devaient se tenir à Reims, dans le milieu de mai 1591. Mayenne se rendit dans cette ville dès le 18 avril, il y renouvela ses *mandements* aux provinces et ses communications à ses ambassadeurs, il y fit faire des préparatifs et rédiger le discours d'ouverture. Cette pièce capitale est l'exposé vif et ferme d'une situation à la fois lâche et tendue, c'est l'aveu des fautes de tous et de chacun, c'est l'apologie du lieutenant-général et des réformes qu'il propose. Sur ces entrefaites, l'arrivée du nonce Landriano et les fulminations de ses bulles ultramontaines, les conférences préliminaires des Lorrains et des Espagnols, ainsi que le choc de leurs prétentions, l'absence de la grande majorité des députés et la misère de ceux qui sont présents amènent l'ajournement des États de Reims. De nouvelles divisions et la conversion du Béarnais font avorter ceux de Paris, et signer la trêve générale du 4 août 1593, malgré la vive opposition de Saint-Paul et des Rémois.

XIII.

Plus la paix semble prochaine, plus Saint-Paul cherche à augmenter son autorité à Reims comme à Mézières, plus le conseil de Reims se met en garde contre lui. Point de

coup d'état, point de citadelle, c'est le cri de presque tous les Rémois, c'est le mot d'ordre qui décide une assemblée générale à refuser une nouvelle garnison. Cependant, quatre mois plus tard, Saint-Paul parvient à tourner la difficulté : grâce à ses menées et à des mises en scène habiles, il obtient l'assentiment et le vote des notables, après les délibérations du 6 et du 20 décembre 1593. Alors, maître du château de Porte-Mars, il néglige les ligueurs, ses premiers confidents, pour caresser les royalistes dénoncés à sa vengeance; et, confiant dans sa citadelle, il s'éloigne sans crainte. Aussitôt, les ligueurs désappointés excitent une émeute populaire contre les soldats et le tyran. Saint-Paul, averti par ses nouveaux amis, rentre dans son château en secret et au moyen d'une corbeille; il augmente la garnison, qu'il loge en ville; il s'empare des clés des portes, se rend maître absolu et négocie avec Henri IV. Plein d'inquiétude, le duc de Guise essaie de ramener ou de supplanter son lieutenant; le trouvant intraitable, il l'assassine. Mais M^me^ de Saint-Paul reste maîtresse de Mézières, et, par l'intermédiaire de Frémin, obtient du roi des conditions très-favorables.

XIV.

Le meurtrier de Saint-Paul continue « sa tyrannie », avec moins de ménagements et sans compensations; il

annule complétement le conseil de ville et laisse les Rémois sans défense contre les attaques du dehors. Le malheur de Reims sert d'exemple aux autres ligueurs de Champagne : Chaumont et tout le Bassigny, Troyes et Vitry, Rethel et Château-Porcien ouvrent successivement leurs portes au duc de Nevers. Ce prince et les villes qu'il soumet pressent les Rémois de faire « aussi le saut ». Mais, le duc de Guise est le maître ; il entend les livrer eux-mêmes et « s'en avantager » près du roi. Il commence des négociations, que ses exigences et les promesses des Espagnols font traîner en longueur, pendant quatre mois. La bonté du roi, la facilité de Sully, la présence des troupes royales, qui occupent Fismes et gênent les vendanges de Reims, déterminent peu à peu le jeune lorrain. La présence à Paris d'une députation rémoise, proposant une soumission immédiate, le décide à dire son dernier mot. Alors seulement, dans le commencement de décembre 1594, il fait publier l'édit de réunion et prêter le serment royal, au milieu de la joie publique.

XV.

Quelques ligueurs obstinés refusent le serment ; d'autres, particulièrement Morus et Frizon, vont mourir en exil, victimes de la réaction royaliste. Bientôt, les ravages des soldats ligueurs et royaux, l'augmentation

des impôts, la nomination d'un archevêque « politique » et d'un abbé commendataire à Saint-Denis, la prise d'Amiens par les Espagnols et l'aventure du prétendant La Ramée, produisent une grande agitation dans Reims. Le calme, le bien-être et la joie ne renaissent que peu à peu, par la démolition des châteaux de Porte-Mars, de Béthenivillе et de Mareuil, par la suppression du gouverneur particulier et le départ de la garnison, par des mesures rigoureuses contre les opposants et l'expulsion des Capucins, surtout par les édits et les traités de pacification générale. Honneur aux artisans de cette grande transformation ; honneur à la vigilance des magistrats municipaux et à la dextérité de Pierre d'Amours, commissaire royal ; honneur au roi, qui, par ses caresses et ses bienfaits envers les Rémois, qui, par ses actes publics de vraie dévotion de Notre-Dame de Reims et à Saint-Remy, mérita d'être applaudi et pleuré par tous les partis réconciliés et reconnaissants !

XVI.

Telle est l'histoire de la Réforme et de la Ligue à Reims, racontée par les contemporains, acteurs et témoins de ce long drame. Cette enquête authentique et nouvelle n'a pas la prétention de clore les débats qui ont agité les trois derniers siècles, et auxquels le nôtre n'est point étranger. Néanmoins, écartant toute question dogmatique, nous

croyons pouvoir tirer de notre étude quelques réflexions générales, souvent contraires aux conclusions dictées par les passions royalistes, philosophiques, ultramontaines ou protestantes. Laissons-les se renvoyer des injures, laissons-les décerner à leur cause le titre de *sainte*, et donnons la parole aux faits :

La Réforme, fruit naturel de la liberté de penser et de croire, a pour causes occasionnelles les abus introduits dans la discipline ecclésiastique et la Renaissance, de grossières convoitises et de fausses inspirations, des scrupules honorables et de nobles sentiments.

Quand elle éclate, dans les trois quarts de l'Europe, les princes et souverains temporels imposent la foi protestante ou maintiennent la foi catholique de par le despotisme. En Suisse, en Ecosse et en France, la direction du mouvement ou de la résistance vient d'en bas, des sujets, du peuple.

La royauté française, toujours moins préoccupée de religion que de politique, commet d'étranges contradictions : d'abord, d'une main, elle soutient les protestants du dehors, ennemis de la maison d'Autriche ; de l'autre, elle frappe les réformés du dedans, comme révolutionnaires; puis, des rois mineurs, au corps débile et à l'esprit trouble, dirigés par une Italienne, voyant la cour partagée, croient le pays dans les mêmes sentiments ; ils imaginent un système de bascule et de ruses, de connivences et de capitulations ; système odieux, qui aboutit à l'assassinat du dernier des Valois.

Les contradictions et les défaillances de la royauté provoquent aussitôt la formation de deux ligues, basées sur cet adage de tous les siècles : « l'union fait la force » ; constituant un antagonisme identique, parallèle et contemporain. Nous avons dit contemporain, disons plus et disons tout : la ligue protestante a la priorité, car elle commence en 1560 ; celle des catholiques en 1561. L'une procède de l'autre comme l'effet de la cause, comme le triumvirat et le massacre de Vassy procèdent de l'avénement des politiques et de l'édit de janvier.

Ces passions, populaires et spontanées, ne cessent d'être fomentées, dirigées, exploitées par de hautes ambitions et entretenues par les convoitises de l'étranger. Ne craignons pas de l'avouer, Elisabeth et Philippe II étaient dans leur rôle, ils devaient soutenir leurs coreligionnaires ; de plus, les divisions de la France faisaient leur force. Les Bourbons et les Guises suivaient aussi la voie fatale que les circonstances traçaient à leur activité naturelle. Le roi, laissant la place vide par incapacité ou faux calcul, ils la prirent, sans aller cependant jusqu'à l'occupation officielle; ils la prirent, plutôt pour suivre la foule que pour la conduire Or, les Guises suivirent hardiment jusqu'au crime, jusqu'à l'expiation, ou, suivant l'expression du temps, jusqu'au martyre. Quant aux masses, quant aux soldats des deux camps, quoi de plus légitime que les aspirations ardentes qui poussaient les uns vers la conquête de la plus précieuse de toutes les libertés, celle

de la pensée, celle de l'âme ; les autres, vers la défense de la foi, de la loi, de la société !

Peuple et chefs varient dans leur but et dans leurs volontés, suivant trois phases bien distinctes. Les protestants, prêtres, lettrés, artisans et magistrats, descendants des Vaudois et des Albigeois, sectateurs de Luther et de Calvin, commencent par réclamer la liberté de conscience et de culte. L'intervention de la noblesse communique à leurs doctrines les tendances réactionnaires des anciennes ligues du bien public. L'avénement du Béarnais les ramène au royalisme, à la légitimité conservatrice.

La Ligue, en 1561, n'est qu'une idée vague, incertaine, « une force qui ne se connaît pas [1] ». On maudit les hérétiques ; on repousse la tolérance, comme une impiété ; on plaint le jeune roi et sa mère, entourés de « princes desvoyez, de ministres athéistes ».

L'assassinat du duc François de Guise, après des victoires signalées, quatre traités plus désastreux que des défaites, des souffrances réelles et considérables, les décrets du concile de Trente, les menées du cardinal de Lorraine et de Henri de Guise déterminent la formation de plusieurs ligues provinciales (1565, 1568). La noblesse et le clergé s'y portent volontiers, leur donnent un caractère féodal et théocratique qui répugne aux bourgeois,

[1] Charrier, *Introduction aux ambassades du Levant.*

naturellement ennemis des réactions aristocratiques et de leurs menteuses promesses. Dans tous les cas, les ligueurs sont alors sans malveillance déclarée pour le roi, car ils font serment « de conserver la couronne dans la maison de Valois »; sans confiance, car ils ajoutent : « Aussi longtemps qu'elle gouvernera selon la religion catholique et apostolique »; réserve significative, proclamant déjà que, parmi les traditions nationales, la religion l'emporte sur la politique [1].

L'hostilité n'est évidente qu'aussitôt après le traité de Monsieur (1576). Les conjurés s'engagent à défendre la religion « contre qui ce soit, sans nulle acception de personnes »; c'est-à-dire, contre les Bourbons protestants, contre le duc d'Alençon politique. L'idée pénètre dans tous les cœurs ; le mouvement s'étend, de ville à ville, de province à province, à toute la France. La Ligue apparaît entièrement organisée, trésor commun, armée permanente, gouvernement paroissial, provincial et central ; dictateur populaire, mystérieux et bien connu, le duc Henri de Guise pose sa candidature, et, pour y rallier la majorité souveraine, il subordonne l'autorité royale à celle des États-généraux ou du suffrage de la nation.

Tout à coup, le 2 décembre 1576, Henri III, le roi en

[1] *L'Étoile*, édition Langlet-Dufresnoy, t. III, p. 31. Henri Martin, t. IX, p. 232.

titre, supplante son rival, en se déclarant chef de la Ligue, « pour le profit du royaume et de chacun ».

Cette habile tactique ne procure au roi qu'un demi-succès ; il ne parvient pas à gagner la confiance des catholiques, il ne fait qu'ajourner les entreprises du Balafré. Celui-ci reprend, continue ou étend ses manœuvres souterraines ; pendant neuf années, il travaille avec une suite et une activité incroyables ; la mort du duc d'Alençon lui fournit une occasion nouvelle, unique ; et, en mars 1585, la Ligue éclate comme un mouvement national, irrésistible. La bourgeoisie se laisse entraîner ; le roi essaie de résister par la ruse, par la force, par la violence ; il fait tuer le chef de la Ligue ; mais la Ligue survit pour tuer le roi lui-même.

Enfin, après quarante années de provocations et de représailles, après huit guerres qui dévorent trois rois, dix princes, l'élite du pays, un million d'hommes ; à travers le sang et les larmes, la lutte aboutit à des victoires incomplètes, à des concessions réciproques, à des résultats prodigieux ; parmi les chrétiens des deux communions, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus ; la révolution dynastique s'accomplit au profit d'un Bourbon converti au catholicisme ; la paix religieuse s'établit par la tolérance : la tolérance, mot « sacré et pacificateur [1] », qui a été dans le passé,

[1] Saint-Marc Girardin, *Tableau de la littérature française au* XVI^e^ *siècle.*

qui est encore dans le présent, une des forces vives de la France, une des causes de sa supériorité entre toutes les nations chrétiennes.

Ces résulats, qui honorent la foi et le patriotisme de nos pères, s'apprécient surtout à leur juste valeur si l'on suppose des résultats contraires.

Le catholicisme triomphe en tout et partout : *Væ victis !* Que de persécutions, de proscriptions et d'exils ; que de Français condamnés aux galères, au feu, à la corde ; que de misères et de ruines ! Rien ne peut nous en donner une idée, ni la défaite des Albigeois, ni le massacre de la Saint-Barthélemy, dont le théâtre est trop restreint, ni la révocation de l'édit de Nantes, faite au milieu d'un règne d'apaisement politique et religieux. Les catholiques triomphent ; alors, que deviennent les réformes morales et intellectuelles, issues de la contradiction, décrétées par le concile de Trente, et déjà pratiquées par toute l'Église ? Les abus renaissent : ignorance, immoralité, superstition, gangrène incurable, qui ronge encore les races latines d'Espagne et d'Italie.

Heureuse la France, heureuse l'Église catholique de France, si, quatre-vingt-sept ans plus tard, elle n'avait pas provoqué la radiation de l'Église protestante ! « La foi se fortifie par la lutte, elle languit et s'affaiblit dans le repos... Victorieuse sans avoir à combattre, l'Église catholique de France s'est endormie dans son triomphe, et

dans un triomphe d'autant plus mauvais pour elle, qu'elle le devait à l'alliance qu'elle avait faite avec le pouvoir séculier... N'étant plus exercée à combattre le protestantisme, au dix-huitième siècle, elle n'a pas su combattre et vaincre l'irreligion. Pour cette lutte nouvelle et redoutable, elle avait perdu à la fois, en perdant les protestants, les adversaires qui l'aguerrissaient et les alliés qui l'auraient soutenue [1] ». Aujourd'hui encore, où sont les meilleurs auxiliaires des catholiques défendant la divinité de Jésus-Christ ? Parmi les protestants, rentrés, officiellement et sans priviléges, en possession de tous leurs droits.

La victoire des protestants eût été aussi impitoyable et plus désastreuse. Que pouvait-elle nous donner? Ce qu'elle a donné aux races germaniques, à l'Angleterre, à Genève: l'intolérance la plus obstinée ou la plus sauvage, la raideur et le pédantisme dogmatique, si antipathique à l'esprit français. Enfin, la révolution religieuse amenait une révolution politique et sociale, une révolution dangereuse et malfaisante, car elle aurait été prématurée, car la révolution de 1589 aurait rendu impossible la révolution de 1789.

Insistons sur ces faits, sur ces dernières conséquences. Le clergé, comme propriétaire, était un des trois ordres de l'État; un ordre influent par son

[1] Saint-Marc Girardin, ibid.

dogme, puissant par sa richesse et sa constitution. Personne ne nie, personne ne peut nier son rôle modérateur, libéral, civilisateur dans le cours de notre histoire, entre la féodalité et la royauté, entre la force brutale et le bon plaisir. En 1589, son œuvre n'est point finie. S'il disparaît subitement, qui achèvera l'éducation de la bourgeoisie; qui défendra, conservera nos plus glorieuses traditions nationales, unité, égalité, liberté? Quelle alternative ! ou l'anarchie féodale de l'Écosse et de l'Allemagne, ou le despotisme royal de l'Angleterre et de la Suède, peut-être l'autocratie orientale, le despotisme *moscovite et turcique*. Car, nos rois et nos gentilshommes, laissés sans ce grand contre-poids moral, n'ont jamais guère été que des batailleurs et des *genspilhommes*, selon la forte expression du XVI^e^ siècle.

Quel trouble ! quel vide aussi dans les institutions charitables ! plus d'abbayes, plus d'hôpitaux, plus d'Universités, plus d'écoles ! Une littérature ou médiocre ou essentiellement nationale, c'est-à-dire, moins générale, moins humaine que la nôtre; dans les arts, une longue décadence ou la nullité, le néant.

Dieu merci, le clergé français garda sa place et fut fidèle à sa mission. Se purifiant dans la lutte, s'élevant au-dessus de lui-même par la discipline et l'étude, il produisit Bossuet et joua le plus grand rôle dans le plus beau des siècles littéraires. Dans le domaine de la poli-

tique, il suppléa à la ruine de l'aristocratie, tout en continuant à élever, à former la bourgeoisie. Il resta encore, pendant deux siècles, une des causes de la grandeur relative de notre pays, jusqu'au jour où la nation, devenue majeure et accomplissant notre grande révolution, sépara les deux pouvoirs, au détriment de l'autorité politique de l'Église, mais au profit de son autorité spirituelle.

Assurément, nous applaudissons sans réserve, sans regrets surannés et superflus à cette grande transformation ; mais, nous devons aussi hautement constater que la Ligue, dégagée des passions éphémères et mauvaises, fut un mouvement à la fois conservateur et libéral, fécond dans le présent, plus fécond dans l'avenir.

De cette gloire, commune à toutes nos provinces et à toutes nos grandes villes, la Champagne et Reims peuvent prendre leur large part ; gloire légitime et pure, digne de la vieille cité qui, par les monuments de sa foi, par sa modération pratique et son influence générale, avait été et devait rester, comme disait Ives de Chartres : *majoribus speculum, æqualibus exemplum, minoribus documentum.*

Vu et lu à Paris, en Sorbonne, le 6 avril 1866,
par le Doyen de la Faculté des Lettres,
PATIN.

Vu et permis d'imprimer,
le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
A. MOURIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I, page 89.

« A Messieurs les gens du conseil de Chaalons :

» Messieurs, sur l'advis que j'ay receu de la surprise de Rocroy par ceux de la nouvelle opinion, retirez à Sedan, lesquels jouissoient paisiblement de leurs biens et revenus, soubs promesses et asseurances de ne porter les armes contre le service du roy, la dicte entreprise a esté exécutée par la trahison d'aucuns de Rocroy, qui, ayant faict profession de la religion catholique, l'ont mise en leurs mains, je vous ay bien voulu faire la présente, pour vous prier que cecy vous serve d'exemple et à estre très-songneux de prendre garde à vous ; sans permectre que, sur ce bruit, il soit faict aucun déplaisir à ceux qui, selon l'édit de Sa Majesté, sont retournez à nostre religion ; mais bien vous prendrez garde à leurs actions ne leur laissant aucunes armes ny moyen de mal faire, et leur ferez commandement, la nuit venue, de ne sortir de leurs maisons, et, vous priant encore d'adviser à vostre conservation, je prieray Dieu...

» De Chaalons, le 22 novembre 1586 [1] ».

II, page 89.

« A Monsieur Bruslart de Crosne, secrétaire d'Estat :

» Monsieur, je vous envoie ce courrier pour vous donner l'advis que le comte de Grandpré me vient d'escrire de l'assemblée que

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions.*

font ceux de la religion à Sedan et leur résolution. J'estime que sachant l'issue d'Aussonne cela fera mettre de l'eau dans leur vin, sachant mesme que le régiment de Saint-Paul marche droit là et que je suis venu en ce lieu qui n'en est pas trop eslongné ; comme, s'il le faut, six jours après, ils m'auront à leur dos ; et faut en diligence advertir les villes. Je le fais à celles de mon gouvernement et ay escrit au général de Champagne pour leur fournir quelque argent ; et, si je suis à Chaalons, l'on a beau crier au conseil, sy en auront-ils quelque peu ; et je vous prie d'en escrire et soudain ; ils n'ont eu qu'un mois ceste année, les autres en ont dix ou douze... J'ayme mieux qu'on le trouve mauvais qu'y hasarder mon honneur, et, pour le recouvrer peut-estre perdre la vie. Et si Bellegarde a osé rompre un coffre, qu'ils croient que j'en enfonceray dix-huit. Tant que j'auray de moyen et en pourray trouver à rente, je le bailleray pour les secourir. Je parle généralement des villes frontières depuis Rocroy jusqu'à Coiffy, et ne nous pouvons repaistre de la nécessité, puisqu'elle ne se sent qu'en particulier. Je vous fais ceste lettre, afin qu'il vous plaise en parler et faire prendre une prompte résolution au conseil. Les dix compagnies seront dans dix jours aux portes de leurs garnisons, et, s'ils ne font monstre, ils demeurent sur le peuple qui ne les peut nourrir. Je vous supplie qu'il y ayt une prompte responce, sinon seray forcé de faire du scandal, car il semble que l'on ne s'en soulcye point ou qu'on le désire [1] ».

III, page 91.

« A tous marguilliers, receveurs, officiers, gouverneurs et administrateurs des biens, revenus, meubles, immeubles et deniers appartenant aux fabriques des églises paroissiales et succursales de tout nostre diocèse, prohibons et défendons de prendre ny lever sur les biens d'icelles, tant mobiliaires qu'immobiliaires, la somme susdite, ny icelle payer des deniers d'héritages ni choses

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*.

quelconques qui appartiennent auxdites églises...., défendons, en outre, à tous curés, vicaires et autres ecclésiastiques, par nous nommés à desservir lesdites églises, de permettre l'aliénation susdite, de constituer aucune rente pour fournir au payement desdites sommes ; et à toutes personnes de quelque estat, qualité et condition qu'elles soient, de procurer ny s'entremettre de ce faire ou faire faire, soit directement, soit indirectement, ny de les assister : le tout, soubs peine d'excommunication. Et, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, de certaine volonté, avons enjoint et enjoignons à tous nos doyens, curés et vicaires, de publier au prosne de la messe paroissiale le contenu cy-dessus, par trois dimanches et festes solennelles consécutives, incontinent après la réception des présentes, soubs pareilles peines d'excommunication.

» Fait à Troyes, le 13 juin 1588.

» Loys, cardinal de Guise[1] ».

IV, page 98.

« Messieurs, le fruit que nous recepvons tous ensemble et que Messieurs vos députés remportent de nos conférences nous donne d'un costé, quelque subject de nous conjoyr avec vous du contentement que vous pourrez avoir de leur négociation et nous oblige à vous remercier, comme faisons de tout nostre cœur, de l'assistance qu'il vous a pleu nous prester, en si bonne et favorable occasion. Nous nous sentons encore plus incités, de l'autre, à vous remonstrer de combien la continuation de ceste unanimité et consentement des mesmes volontés nous importe, et de quelle conséquence peut servir premièrement à nous, et après, à tout ce qui vit soubs la protection des gens de bien, la division et la désunion d'une si sainte alliance.

» Nous pouvons recongnoistre tous ensemble que ce qu'il y a de

[1] Pierre Coquault, t. IV.

bien présent aux affaires et celluy que quasy desjà nous sentons à l'advenir, par la main de l'espérance, vient, après la grâce de Dieu, de cette sainte conjonction et ferme résolution des gens de bien à en poursuivre l'effet, au péril de sa propre vie, post-posant toute considération à ce qu'ils ont pensé debvoir à l'honneur de Dieu, qui s'en verra mieux servi doresnavant; et après, à la décharge de leurs consciences, pour le soulagement du peuple et le restablissement de tout, en ce royaulme. Oultre la consolation que nous en recevrons de nostre vivant, sera une très-doulce mémoire à nostre postérité, si nous faisons en sorte, qu'après avoir esté comme mené et conduit de la main de Dieu, nous suivons jusques à la fin une si bonne guide ; et, nous aians monstré de loing le champ de la promission, nous ne croupissons en l'oysiveté et ne nous laissons endormir à la facilité des choses, nous reflans par trop à sa sainte faveur ; mais continuant nostre premier desseing travail et sollicitude, Sa Majesté elle-mesme y voulant entendre et nous y secourir de sa puissance et de son autorité. Mais, comme nous debvons louer une si sainte et si vertueuse attention, aussy sommes-nous tenus de l'ayder et entretenir... luy faire nos plaintes, lesquelles il délibère d'entendre et y pourveoir par la tenue des Estats-généraux, auxquels la pluspart de nos demandes se remectent... C'est pourquoy nous estimons qu'il soit de besoing de nous fournir de bien amples mémoires et instructions, afin qu'il ne reste rien à la parfaite et accomplie consommation d'une si bonne œuvre... Aussy, que par conférences fréquentes, nous continuions à rendre nostre intérêt si mutuel qu'il ne se puisse séparer... vous aians invité de continuer, ès paroisses et autres églises de vostre ville, les exhortations au peuple, pour tousjours implorer la grâce de nostre Dieu [1] ».

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions.*

V, page 136.

« Mon frère, je trouve fort estrange, que vous, qui me congnoissez de sy longtemps, doubtez de mon honneur, lequel je tiens plus cher que toutes les vies du monde, et m'esbahis bien fort que me voulez taxer en chose que je ne pensay jamais. Et si j'ay aymé Monsieur de Guise de son vivant, je l'aimeray aussi du mien ; mais, avec toutes les amitiés que je luy ay jamais portées, sur quel suject congnoissez-vous que je sois autre que serviteur du roy? Je veulx bien que vous sachiez que j'ay suivy et servy fidellement le roy soubs la charge de Monsieur de Guyse, ayant pleu de luy donner le gouvernement de ceste ville, après qu'il me l'avait donnée, à la charge que je serois lieutenant; et sçachant bien l'autorité qu'y a le capitaine sur le lieutenant, je luy ay obéy et servy comme je debvois; et je m'asseure que Sadite Majesté ny pas un de son conseil pourra dire, en chose que ce soit, que j'ay fait aultrement. Et soyez asseuré qu'en ceste ville je ne suis point aydé de commission aucune que celle qu'il a pleu au roy me donner, pour laquelle je pris le serment par devant Monsieur de Chiverny, grand chancelier de France, lequel serment je n'ay jamais révoqué, et commande en ceste ville en telle qualité.

» Voilà donc pourquoy, mon frère, il n'est pas besoin dire davantage et suis très-marry que la retenue de mon nepveu et le mandement de Monsieur de Fleurant à Madame la présidente de ceste ville, a causé qu'il a entré des compagnies en ce lieu; car, si mon nepveu eust esté de retour, je les aurois bien empesché d'y entrer. Toutesfois, je vous puis bien asseurer que j'ay une citadelle, que ceux qui y voudront entrer seront de mes amys. Elle est sy bonne que sy ces Messieurs de Chaalons me tiennent pour leur ennemy, à tort et sans cause, peuvent bien juger, et vous, mon frère, bien en pouvez faire tesmoignage, que, quand il me plaira, je me revencheray du tort qu'ils me font. Priez-les donc, comme frère, qu'ils me le renvoient, et ils me donneront de leur estre amy et les ayder à leur conservation, comme ils désirent, et s'y je

n'estois asseuré que Monsieur de Nevers n'a aucune..... le service du roy et des habitants, je ne vous ferois telle prière.

» Quand il sera dégelé, s'il vous plaist venir courre ung liepvre à Coutoven, serez le très-bien venu; payez-vous de mes raisons et trouvez que je n'ay point tort. A Dieu, que je prie.....

» A Victry, ce IIIe janvier 1589.

» Vostre antièrement amy et frère,

» Stéfan d'Urbin ».

» Mon frère, dictes à Messieurs de Chaalons de me renvoyer mon nepveu, que je leur promets ma foy d'oublier ce déplaisir, puisqu'ils l'ont fait pour le service du roy, auquel je suis affectionné serviteur.

» Stéfan [1] ».

VI, page 140.

» Messieurs, le long temps que je suis absent de mon diocèse, à mon très-grand regret, pour n'avoir peu dans mon absence satisfaire au deu de ma charge, comme j'y suis tenu et obligé, ce défaut revenant souventes fois en ma mémoire, avec ung extrême désir de me mectre en mon debvoir, m'a faict vous escrire la présente, pour vous advertir que mon intention est de retourner auprès de vous, le plus tost que je pourray, pour m'acquitter de ma charge et debvoir, à vostre soulagement et contentement; mais d'aultant que mon travail seroit vain, si vous ne coopériez avec moy en une si sainte volonté, je vous prie de m'assister, en ce d'une bienveillance dont vous avez accoustumé d'user envers toute personne, et, pour m'en asseurer, me faire sur ce responce.....

» De Fleury, le 26 aoust 1589.

» Cosme Clausse [2] ».

[1] Archives de Châlons, le *post-scriptum* est de la main de Stéfan.

[2] Archives de Châlons, *Lettres missives*.

VII, page 170.

« Sire, ce jourd'huy, Dieu par sa divine assistance a réduict et mis en vostre pouvoir la place et citadelle de Victry-le-Françoys, soubs l'heureuse conduite du sieur Thomassin, commandant de vostre ville de Chaalons, assisté de vos subjects, habitants de vostredicte ville et partie de la garnison, tant de cheval que de pied, et délivré le sieur de Tourteron de sa longue prison. La place de Victry pour l'importance d'icelle est à tenir ou à raser; pour le premier, faut renfort de quatre cents ou cinq cents hommes de cheval, afin de résister à l'ennemi; pour le dernier, vos pauvres subjects, habitants de vostre ville de Chaalons, vous représentent les infinies incommodités qu'ils et tout le plat pays ont reçeus par cy-devant dudict Victry... Supplient que la place soit rasée et rendue champestre, comme elle l'estoit en l'année 1545 [1] ».

VIII, page 177.

« Au corps de la ville et cité de Rheims, sur les mutations et changements qui peuvent advenir par la mort du roy :

» Messieurs, je croy que, depuis les nouvelles de la mort du feu roy, vous avés peu prévoir les grandes altérations et changemens qui se dressent au faict de nostre religion catholique, apostolique et romaine, s'il n'y est pourveu avec le soing et vigilance qui est requise en cest affaire, qui est des plus sérieuses qui se présentera jamais. Nos ennemis communs, à ce que j'entends, s'esforcent d'usurper la domination de cest Estat, chose qui ne se peult faire sans la totalle ruyne de nostredicte religion. Je vous prie, de vostre part, continuer en la mesme ferveur et dévotion dont vous aviés, avec beaucoup de louange, donné preuve à toute la chrestienté, et n'admettre les héréticques, ny leurs fauteurs et adhérans dedans vostre ville, qui mérite d'estre conservée pour l'impor-

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 1590.

tance d'icelle plus que nulle autre de France. Quant à moy, me ressouvenant de l'obligation que je dois à l'honneur et au service de Dieu, à ma propre conscience et réputation et au bien universel de la couronne de France, je me suis résolu, jà de longtemps et encore rescentement, depuis le décès du roy, d'embrasser à bon escient la deffense et conservation de ceste cause, ainsy que je l'ay jà faict entendre par ung gentilhomme exprès à ceux du conseil de Paris et à Monsieur du Maine. Je vous en ay bien voulu advertir par cestes, et, par mesme moien, vous asseurer que mon filz, le marquis du Pont, montera à cheval avec bonnes troupes de gens, le xx^e^ de ce mois, pour y exposer non-seulement les moiens de mon Estat, mais aussy sa propre personne et sa vie. Je vous invite, Messieurs, à rendre tesmoignage à ung chacun de vostre ferveur et constance au faict de nostre religion, qui a tousjours esté recongneue grande et singulière en vous, et je vous promect que je vous assisteray de tous les pouvoirs et moiens que Dieu m'a donnés en ce monde, et que je ne vous abandonneray aucunement, mais joindray ma fortune avec la vostre, pour estre une commune cause, tendante à mesme fin de la conservation de l'honneur de Dieu et de son Église et du bien général de la France, et de laquelle mienne volonté je vous rendray telle preuve que les effectz manifesteront à ung chacun la sincérité de mon courage et affection en vostre endroict, et de tous les autres bons catholiques du royaume. En cest vérité, je prieray Dieu.....

» De Nancy, le xi^e^ aoust 1589 [1] ».

IX, page 177.

« Au sieur de la Vielzville sur la mort du roy de France, en le priant de joindre sa fortune avec les princes de l'Union :

» Monsieur de la Viéville, il y a quelque temps que j'ai esté adverty des levées que vous faisés pour le service du roy, chose

[1] *Lettres et instructions de Charles III*, p. 170.

qui estoit digne de la fidélité que lui debviés ; maintenant qu'il a pleu à Dieu l'appeler, et que je suis adverty que les ennemis de nostre religion taschent d'usurper cest Estat, au grand deshonneur, blasme et ruyne de tous les catholiques de la France, j'ay estimé estre de mon debvoir et de la grande obligation que j'ay au service de Dieu et de son Église et au bien de la couronne de France, d'y mectre la main à bon escient et m'opposer de mes moiens à des desseins de sy pernitieuse et misérable conséquence. A cest effect, j'espère, dedans le xx^e^ de ce mois, m'acheminer à Bar et mectre entre les mains de mon filz tout ce de forces que promptement je pourray recouvrer, pour assister les princes catholiques qui ont pris en main la deffense de nostre cause. Je vous ay tousjours estimé, non-seulement pour la valeur et vertu qu'est en vous, mais aussy pour la dévotion et grande piété qu'avés tousjours apporté au faict de nostre religion ; qui m'occasionne de vous prier par ceste de vouloir joindre vostre fortune à la mienne, du bien de laquelle vous serez tousjours participant, et vous chériray avec tout l'honneur qui est deu à ung gentilhomme de vostre qualité et mérite, vous priant croire que ceste mienne délibération n'est accompagnée d'aucun dessein ny ambition particulière, mais seullement, et dont je prend Dieu en tesmoing, sur la seulle considération de la conservation de nostre religion et le bien universel dudict royaulme, sy beau et si florissant, que je ne sçaurois qu'avec ung incroyable regret veoir tomber en une lamentable désolation ; ce qui adviendroit, sans doubte, s'il estoit possédé et commandé par les héréticques. Sur quoy attendant vostre responce, je ne vous feray ceste plus longue, mais prieray Dieu.....

» De Nancy, le xi^e^ aoust 1589 [1] ».

IX *bis*, page 177.

« Déjà le sieur de Givry estoit après ; je suis monté incontinent à cheval avec ce que j'ay peu, et quatre compagnies d'arquebuziers ;

[1] *Lettres et instructions de Charles III*, p. 172.

j'ay passé la rivière, Saint-Estienne servant de guide, et s'estant mis avec les sieurs de Biron et de Montluc, les gens de cheval arrivant à la file. Les ennemis estoient au bord du bois du costeau qui regarde en la ville ; ils furent de telle résolution, qu'ils entreprirent de passer en despit de nous. A quoy les sieurs de Montluc, Biron et Givry ont apporté tout ce qui estoit en leur puissance. Et l'heur a esté tel pour moy, qu'avec quinze ou vingt des miens, j'y suis arrivé assez à propos pour les enfoncer. Pour ce que je ne suis point vain, je ne vous diray pas qui y a bien fait : vous l'apprendrez à vostre venue par ceux qui y estoient. Mais, bien vous assureray-je, mon cousin, que je n'ay bougé du lieu où je les ay chargés, tant qu'il y en eut un en vie, de façon qu'il ne s'est sauvé qu'un laquais et douze soldats, qui ont chacun quatre ou cinq coups d'espée. Je n'y ai perdu que ce pauvre baron Du Fort et le sieur Pattas et quelques-uns blessés. Vous pouvez croire que c'est la plus nette défaite de secours qui se soit jamais faite, et à deux cent cinquante pas de la courtine de la ville. Un sergent qui estoit demeuré dans le bois à cause de son aage, m'a esté amené prisonnier et m'a asseuré qu'audit régiment il ne reste pas cent hommes, et encore qu'ils ne sont que canailles. Je n'ay le loisir de faire part de ceste bonne nouvelle et de cest heureux commencement à mes bons subjets de ma ville de Chaalons, au sieur président de Blancménil, ny à ma court de parlement. Vous ferez cela pour moy et leur communiquerez ceste-cy. Il me semble que nous en devons rendre grâce à Dieu, et il n'y aura pas de mal de faire chanter le « *Te Deum* » ; afin que voyant que nous ne sommes point ingrats, il nous continue ses grâces.

» Escrit à Damery, le vendredy à midy, XXIV^e^ jour de juillet 1592[1] ».

X, page 209.

« Sire, puisqu'il a pleu à Dieu de tant favoriser vostre entreprise sur Espernay que de le rendre en vostre obéissance, nous l'en

[1] *Lettres missives d'Henri IV*, 1592.

remercions, et supplions Vostre Majesté d'entendre à nous délivrer des autres villes et chasteaux qui nous oppressent, entre lesquelles vous sçavez estre la ville et la citadelle de Victry. Nous avons advis que les gens de cheval qui y estoient, ensemble les François, sont partys ceste nuict vers Reims, y ayant seulement délaissé les lansquenets. Nous espérons, Sire, que pendant qu'estes en ceste province vous nous eslargirez et donnerez moyen à vos très-humbles subjects de se maintenir en l'obéissance qu'ils vous doibvent, en les délivrant de vos ennemys.

» De Chaalons, ce 9 août 1592 [1] ».

XI, page 282.

» Monsieur, puisque c'est une espérance de remède à nos maulx que la résolution qui se prendra en l'assemblée, qui a esté assignée au dernier jour du présent mois en ceste ville, de laquelle je vous ay escript, je désire pour le bien général que nous aportions à l'advancement de ce bon œuvre tout ce qui dépend de nos pouvoirs; et pour ce que, d'autant plustost que vous nous ferez partir vos dicts députés, nous ressentirons le bien que nous attendons de la dicte assemblée, je vous supplie tenir la main qu'ils partent, en sorte, s'il est possible, qu'ils soient icy au xx^e^ de ce mois; tenant pour très-véritable que c'est le plus signallé service que vous puissiez faire à l'Église de Dieu, duquel le mérite vous demeurera, et à moy une obligation, de laquelle je ne perdray jamais le souvenir; priant Dieu, aprez mes humbles recommandations en vos bonnes grâces, qu'il vous ayt, Monsieur, en sa saincte et digne garde [2] ».

XII, page 297.

» Messieurs, estant très-nécessaire qu'à l'arrivée de Monseigneur le duc de Parme, qui sera vers la fin de ceste semaine, nous

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*.
[2] *Correspondance de Mayenne*, t. II.

poursuivions une bonne et ferme résolution pour les affaires de nostre saincte religion et de cest Estat, j'ay estimé estre à propos que vous y assistiez, affin d'interposer vos bons conseils et prudens advis en une occasion sy importante, et, parce que la ville de Laon est la plus proche de ceste frontière où Son Altesse pourra plus commodément passer, je vous ay bien voulu faire la présente, pour vous prier de vous vouloir disposer et préparer pour venir en ladicte ville de Laon où je donnerai ordre que vous soiez très-bien accomodez, et vous envoyeray escorte pour vous amener, en toute seureté; laquelle vous attendrez pour partir, comme je vous en prie encore une fois, sy tost qu'elle sera arrivée à Reims, m'asseurant que vous vous accommoderez volontiers à cela, je ne vous en diray davantage, et, après m'estre recommandé de tout mon cœur à vos bonnes grâces, je prierai Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» Au camp de Montcornet, le treizième jour de novembre mil cinq cens quatre vingts et unze.

» Vostre très-affectionné amy,

» Charles de Lorraine,

» Péricart [1] ».

[1] Archives de Reims, *Lettres missives*.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES

I, page 16.

Liste des Rémois suspects d'hérésie.

Jean de Paris, sieur de Branscourt.
Thomas de Bohan, baron de Nanteuil-la-Fosse, sa femme et ses enfants.
Nicolas Briotin, sieur de Seuil.
Les sieurs d'Aulnay, de Besannes et de Lavannes.
Thomas Dupuis, frère de feu Antoine Dupuis, ancien capitaine de Reims.
Nicolas Pioche, sieur de Warmeréville, général des finances.
Regnault Grossaine, chanoine de Notre-Dame [1].
Thierry Serval, conseiller au siége présidial et conseiller de ville.
Maîtres Jean Noblet, Pierre Verdannenne et Pasté, médecins.
Perrette Barthelémy, femme de Jérôme Grossaine, lieutenant du bailli de Vermandois.
Thierry Le Florinier, enseigne de ville.
Pierre Le Florinier, son frère.
Marie Le Florinier, dame de Taissy, leur sœur, veuve de Robert Forest.
Nicolas Forest.
Lancelot de La Salle.
Aubry Le poing.

[1] Il ne faut pas confondre Regnault avec deux de ses frères, l'un Jean, ancien doyen, l'autre Pierre, chanoine de Notre-Dame et curé des Alleux.

Pierre le gros, Nicolas Bourgeois et Antoine Ogier, orfèvres.
Guillaume Augier.
Jean Navyer le jeune, teinturier.
Pierre et Adam Colbert.
Jean et Jacques Garot.
Henri et Nicolas Courtin.
Antoine Blondeau.
Nicolas Blanchet.
Estienne Hurmont.
Thomas Josseteau.
Guillaume Clerjon.
Nicolas Le Tourneur, près Saint Pierre et sa femme Olive.
Jean Dieppe.
Nicolas Bachelier.
Regnault, Le large.
Jean Chevalier.
Nicolas Leclerc, tourneur.
Jean Quentin, Simon Godde et Drouin Frizon, enseignes de ville.
Raulin Ancelet, sergent de l'élection.
Jean Caillet.
Jacques Cominot.
Henriet Bertin.
Nicolas Blondel.
Pierre de Héry.
Pierre Gerly.
François Manget.
Nicolas Lepaige.
Érard Lescot.
Claude Pierron.
Marguerite Chemery, femme d'Oudard Jolitemps [1].

[1] Pour faire cette liste, nous avons scrupuleusement suivi les listes de suspects publiées par l'autorité municipale en 1562-67-70-75, ces listes se terminent invariablement par ces mots : *Les dénommés et plusieurs autres seront emprisonnés ou expulsés, ou surveillés* (*Livre des Conclusions*).

Françoise, fille de Jean Dacon, femme d'Antoine d'Herbeval, demeurant à Prin.

A cette liste de *Rémois nés natifs*, ajoutons quelques prêtres et gentilshommes ardennais, tous voisins, amis et coreligionnaires des princes de Sedan.

Jean Rousseau, curé de Lumes.

Nicolas du Clou, chapelain de Ware, étudiant à Orléans.

Adrien Serval, sieur Du Bois, bailli de Roucy.

M. d'Estrées, à Cœuvres.

Jean d'Aspremont, sieur de Lumes.

Jean d'Aspremont, sieur de Sorcy.

Les sieurs des Anelles, de Gruières, de Vigny, d'Hisq et Modigny, des Masures, de Ware, Vousy.

Le sieur de Vandy.

Foucault de Joyeuse, sieur de Grandpré.

Jean de Boutillac, sieur de Resson.

François de Suzanne, sieur de Foulquemont.

Les propriétaires des fourneaux des forges à fer.

Blandin de Viels-Maisons.

Jean de Louvains, sieur de Rongnac, établi à Lynchamps, dès 1530 ; allié de la France contre l'Empereur ; proscrit en 1551, après la ruine de son château par Henri II.

Guy de Beaumont, sieur de Saint-Estienne-à-Arne et de Chaumousy ; sa mère, Anne Grossaine ; sa femme, Anne d'Aspremont ; ses deux fils, Jean et Rolland ; son frère, Jean.

Antoine de Croix, prince de Portien et baron de Montcornet, fils unique de Charles de Croy et de Françoise d'Amboise, frère adultérin d'Antoine de Clermont d'Amboise, marquis de Renel.

II, page 16.

Coutumes et pratiques religieuses devenues ridicules ou scandaleuses.

Alors, la religion est mêlée à tout : elle dirige, elle sanctifie tous les actes de l'homme, la guerre, le travail, les repas, les dis-

tractions. Les enfants de chœur célèbrent la fête des fous ou des innocents, les écoliers celle de saint Nicolas, les chanoines celle de caresme-prenant, les chanoines et les bourgeois jouent la passion avec mille farces profanes ou sacrées, conformes à de vieilles traditions ou augmentées de quelque joyeuse nouveauté. Les crudités et les saillies gauloises n'y font jamais défaut. On aime les vieux cantiques écrits en langue française ; à la fin du repas, on chante les grâces « anciennes » :

Nous renderons grâces au dieu de Lassus
De la bienvenue de son fils Jésus,
Qui nacquit de Vierge, sans corruption,
Et pour nous souffrit mort et passion,
Kyrie, Christe, Kyrie eleisson.

Dans chaque métier, la création d'un compagnon est une sorte de sacrement. L'assemblée a lieu au cabaret appelé la *Mère*. Quand tous les confrères sont là, quand les portes et les fenêtres sont soigneusement fermées, le compagnon *futur* se présente assisté d'un parrain et d'une marraine ; il jure sur les Évangiles, « par sa foy, sa part de paradis, son Dieu et son chresme, de ne jamais révéler ce qu'il fera ou verra faire, à père ny à mère, femme ny enfant, prestre ny clerc, pas mesme en confession ». Alors, après une sorte de communion générale, un maître ou prévôt officiant, administre le baptesme au compagnon. Dans les détails, la cérémonie varie de métier à métier ; tantôt, on met trente deniers sur le livre des Évangiles, pour rappeler la somme remise à Judas ; tantôt, le prévôt, comme un prêtre, célèbre le sacrifice de la messe et donne la communion par le pain et le vin. Différents objets : la table, un pot, deux chandelles, trois calices, quatre verres de vin, un verre de vinaigre, un coq, sont les symboles du saint Sépulcre, de la tour de Babel, du mystère de la sainte Trinité, des quatres Évangélistes, de la passion. L'officiant administre le baptesme en versant un verre d'eau sur la tête du compagnon ; il prépare la communion, en mettant dans un calice du pain, gros comme un pois, du sel et trois gouttes de cire. Il marmotte des mots inintelligibles ou prononce les paroles sacramentelles : Ce

pain que vous voyez figure le vray corps de N.-S. J.-C., qui estoit sur l'arbre de la croix pour nos péchés ; ce vin, que vous voyez, figure le pur sang de N.-S., qui a été répandu sur la croix pour nos péchés ; la paix de Dieu vous soit donnée, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Les parrains mêlent aussi le plaisant au sérieux ; ils racontent, au compagnon *passé*, l'histoire très-circonstanciée et très-graveleuse des trois premiers compagnons du métier. Chez les couteliers, le parrain prend la mie d'un pain « avec quantité de sel qu'il mesle ensemble, le baille à manger au jeune garçon, et pour l'aider à avaller lui donne deux ou trois verrées de vin. Celui-ci dit alors : Je n'ai mangé morceau si salé ni bu coup de vin si serré [1].... Dit encore :..... Honneur à Dieu et à la table ».

Ces cérémonies, ces chants, ces jeux devinrent ridicules avec le temps, ou furent un objet de risée et de scandale [2].

III, page 40.

Commission du baron de Cerny.

« De par le Roy,

» Chers et bien amez,

» D'autant que nous avons eu advis que plusieurs assemblées de gens armés se font en aulcuns endroits de nostre pays de Champaigne, que nous ne pouvons juger tendre à aultre fin, sinon pour se saisir d'aulcunes villes dudict pays et courir sus à nos bons et loyaux subjets, desquels vous estes des principaux. A ceste cause, désirans d'y pourveoir et vous conserver soubs nostre obéissance

[1] Varin, Archives de Reims, seconde partie, statuts ; second volume, p. 249 (1848).

[2] Vers le milieu du siècle suivant (1655), ces pratiques furent dénoncées à la Sorbonne, et condamnées comme impies, sacriléges ou superstitieuses ; la consultation est du 14 mars 1655 ; ont signé les docteurs :

J. Charton, J. Quoquerel, Chamilland (ibid).

en seureté, paix et tranquillité, nous avons ordonné à nostre amé et féal, gentilhomme ordinaire de nostre chambre, le baron de Cerny, de scy transporter pour la tuition d'icelle, et, pour cest effect, lever telles forces de gens de pied et de cheval qu'il jugera estre requises ; vous mandans et ordonnans le recevoir et luy obéir et faire obéir, en ce qu'il vous commandera, pour vostre seureté et bien de vostredite ville, de sorte qu'elle soit conservée en la seureté que désirons, et, au demeurant, aviser à la solte et payement desdites forces qu'il sera besoing lever et entretenir, de sorte qu'elles puissent vivre doulcement avec vous, et jusques à ce que nous ayons donné l'ordre que espérons à nettoyer nostre royaume des séditieux et rebelles qui s'y sont eslevez ; croyant tout ce que vous dira ledict baron de Cerny, comme nous-mesmes.

» Donné au bois de Vincennes, le xviiie jour de juillet 1562 [1] ».

Ordonnance du sieur d'Espaulx.

« Adolphe de Lyons, sieur d'Espaulx, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, lieutenant général au gouvernement de Champagne et Brie.... au premier héraut d'armes ou sergent royal, sur ce requis, salut : pour l'avitaillement des forces des sieurs de Beauvais et Panault est besoing faire provision de bled, vin et autres munitions.... le vouloir du roy, comme il s'est plusieurs fois déclaré, mesmement en ses lettres patentes du xxve jour de juillet dernier, est que ceux de la religion nouvelle en portent la plus grande partie, comme il est raisonnable, d'autant qu'ils sont causes des troubles et séditions. Nous vous mandons et expressément enjoignons vous transporter aux maisons desdits de la nouvelle religion du diocèse et ville de Reims, qui ont faict la cène, assisté aux presches, baptisé ou assisté au baptesme, faict prières en la forme de ceux de Genesve ; et de ceux qui leur ont baillé confort, aide, support, faveur, de leurs personnes et biens, retiré chez eux, conversé et communiqué avec eux dudit affaire ; et vous saisissez

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1562.

des vins et vivres que trouverez ès-dites maisons et les faictes charier là part où seront lesdictes forces....

» Donné à Reims, soubs nostre seing et scel, le v[e] jour de septembre 1562 [1] ».

IV, page 4.

Doléances du clergé adressées aux États généraux d'Orléans et de Blois [2].

1° *Police ecclésiastique.* « Estimant ledit clergé que la cause de toutes les désolations et ruines advenues durant les troubles provient du mesprit et contemnement de la vraie religion et de l'Église catholique, apostolique et romaine, supplie très-humblement S. M. de vouloir, sur toutes choses, tenir la main à la manutention d'icelle et continuer le bon progrès, heureusement commencé, à l'extirpation des hérésies, spécialement au diocèse de Reims; omettant tout exercice de fausse religion qui ne sert qu'à irriter l'ire et vengeance de Dieu sur le royaume et exciter toutes séditions, guerres civiles, famines et autres oppressions; remectre sus la pragmatique sanction, premier fondement des libertés de l'église gallicane ; garder et faire garder les saints décrets, conciles et concordats, spécialement sur la provision des principales dignités, comme archeveschés, éveschés, abbayes et prieurés; qu'elles soient données à gens ecclésiastiques, dignes, capables, idoines, qui fassent en personne le devoir et y gardent l'hospitalité requise; faire ordonnance que tous les ecclésiastiques, mesme les évesques, suivant les saints décrets, soient réverremment habillés, selon leur dignité ; que nul ecclésiastique ne porte barbe de trois semaines, et, par ledit temps, fasse faire sa couronne (tonsure).

» Que doresnavant, les gens d'église ne soient plus fermiers des

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1562.

[2] 1560, 1576, d'après P. Coquault, dont les copies sont très-défectueuses.

gens laïcs ni maistres d'hostel ; réduire les rétributions des messes à un prix raisonnable, attendu la cherté du temps ; que les messes des bourgs et villages soient dictes à certaines heures, sans attendre les gentilshommes et aultres, à la commodité des paroissiens ; que les gentilshommes et damoiselles des champs soient tenus, le jour de Pasques, s'ils sont sur les lieux, de recevoir leur Créateur en la paroisse et non en leur chapelle ou chambre ».

2° *Priviléges financiers.* « Cesser les levées des décimes, faire édit par lequel chaque curé puisse avoir portion congrue sur les décimes croissants de la paroisse. — Les marguilliers rendront compte annuellement ; après avoir satisfait aux réparations des églises et aux ornements, s'il y a reliquat, il sera distribué au curé. — Les aliénations des domaines de l'Église n'auront cours et ne seront prescrites que dans les quarante ans ; déclarer nulles et de nul effet les aliénations faites par les fabriques et les églises, durant les derniers troubles. — Remédier aux pauvres églises ruinées et spoliées par les rebelles, au moyen de confiscations sur les hérétiques obstinés, par la vente des biens de fabrique (avec l'autorisation du pape) ou des levées de deniers sur les paroisses. — Faire exécuter les édits et ordonnances sur les dîmes, en quoi consiste le principal revenu du clergé ; défendre aux gentilshommes de les prendre à ferme, par eux ou par personnes interposées. — Que nul gens d'armes, tant de cheval que de pied, ne logent, en passant par pays, ès-maisons ecclésiastiques et presbytères ».

3° *Priviléges judiciaires.* « Remectre la justice ecclésiastique en son premier estat et abolir les appellations comme d'abus ; que tout clerc soit heureux de respondre devant l'évesque au diocèse duquel il aura esté appréhendé ; exécuter les arrêts par lesquels il est défendu de solliciter procès forez en leur nom ».

4° « Avant d'obtenir office de judicature, les postulants seront interrogés sur certains articles de foi ».

5° « Réformer les colléges ».

6° « Retrancher l'excessif train des gens de guerre qui oppriment le pauvre peuple ; faire garder les anciennes ordonnances, en faire de plus rigoureuses, si besoin est ; faire bonne et rigou-

reuse justice contre les contrevenants, sans laquelle justice, il est impossible de régner ».

V, page 60.

Lettre du duc Henri de Guise aux habitants de Châlons.

« Messieurs, j'ay faict tout ce qu'ils m'a esté possible pour le faict dont vous m'avez escrit, touchant les reistres, et n'en ay sçeu avoir aultre résolution du roy, sinon qu'il a envoyé gens pour leur faire administrer vivres et les eslongner de vos quartiers. Je suis bien marry de ne pouvoir en cella mieulx faire pour le soulagement du pauvre peuple; mais la nécessité est si grande partout qu'il est impossible de contenter chacun. Croyez que je m'y employray en tout ce que je pourray, ne désirant rien tant que les voir desjà hors ce royaume..... Quant aux munitions que l'on vous demandoit, vous en estes deschargez. Je vous prie de croire que, en tout ce que j'auray jamais de moyen, je m'employray de fort bonne volonté, en ce qui me sera possible, pour le soulagement et conservation du pauvre peuple et particulièrement de vostre ville. Mais, le temps est si fascheux et le roy est en telle nécessité qu'il m'est impossible de monstrer par effect ma bonne volonté envers vous ny les autres de mon gouvernement. Ce sera quand il plaira à Dieu, et que les choses seront en meilleur estat [1] ».

Lettre de la duchesse Antoinette aux habitants de Troyes.

« Messieurs, j'ay reçeu les lettres que vous m'avez escriptes par ce porteur ou j'ay bien au long veu l'occasion de ces meschants hérétiques et les efforts que l'on vous a faict en vos prisons, que je fais entendre à mes enfants, qui trouvent avec moy vostre advertissement bon et encore meilleure la diligence que vous faites de sçavoir les autheurs et faulteurs de ceste malheureuse entre-

[1] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*, 23 mai et 5 juin 1576.

prise. Quant à moi, je vous conseille, si vous en trouvez quelque chose, en advertir le roy, pour en faire faire telle pugnition que le cas méritera. Vous priant, Messieurs, de tenir tousjours la main de si près que l'honneur de Dieu et sa sainte foy soient bien gardées. Tous Messieurs sont ici, au conseil, pour ce faict, et ay espérance, qu'avant qu'en partir, ils y mettront bonne conclusion, avec l'aide de Dieu.

» De Fontainebleau, ce XXIVe août 1560.

» La bien fort vostre,

» ANTHOINETTE [1] ».

Lettre du cardinal de Lorraine au capitaine Du Castel.

» Capitaine, j'ai reçeu les lettres que vous m'avez escriptes et veu les excuses que me faictes de ce qu'aviez entendu m'avoir esté rapporté de vous, lequelles j'ay prises de bonne part. Et fault que je confesse qu'il y a eu faulte de mon costé, pour avoir mal entendu ce qu'on m'en avoit dict. Sur ce nom *de Capitaine*, je pensay que ce fust vous, dont je ne me pus assez esmerveiller, pour vous avoir connu fort homme de bien. Mais, ayant depuis faict venir devers moy celluy qui m'avoit faict le rapport, me dict que c'estoit un de la troupe des nouveaulx chrestiens, qu'ils avoient esleu, entre eux, comme capitaine, dont j'ay esté merveilleusement aise.. Vous priant, pour cela, n'estre aucunnement en peine ny soucy et n'estimer que je veuille jamais avoir aultre oppinion de vous que de personne d'honneur et réputation; désirant, au surplus, avoir moyen de vous faire congnoistre combien je vous ayme et estime, pour la dévotion et affection que vous avez jusques à ceste heure démonstré envers ceux de nostre maison, en laquelle je vous prie de continuer, et vous me trouverez tousjours bon amy et prest à vous faire plaisir.

» De Reims, ce XIXe mars 1562,

» Cardinal DE LORRAINE [2] ».

[1] Archives de Troyes, *Livre des Conclusions.*

[2] Archives de Châlons, *Livre des Conclusions.*

Lettre de Madame Renée de Lorraine au sieur Du Castel.

« Monsieur le capitaine, j'ay reçeu plusieurs de vos lettres où je congnois l'affection que vous avez de me faire service, en chose qui me vient si bien à propos, à ceste heure, comme de me tenir seurement et diligemment advertie des nouvelles que pourrez entendre de vostre cousté, de quoy je vous mercye bien fort, vous priant de continuer.

» De Reims, le IIe novembre 1562.

» Vostre bonne amye,

» Renée de Lorraine. »

Lettre du cardinal de Lorraine aux habitants de Reims.

« Chers et bien amez,

« J'ay eu une bien grande consollation de celle que vous m'avez donné par vos lettres sur la perte que nous avons faict de feu Monsieur mon frère, et au deuil que je portois à cette occasion. Lequel j'ay bien modéré, voyant de quelle affection vous avez voulu participer en ce malheur et la bonne résolution que vous avez prise de convertir en Monsieur mon nepveu, son fils, vostre gouverneur, le désir que vous aviez d'obéyr, aimer et servir le père, avec espérance qu'il sera imitateur de ses vertus et sage conduite, dont je prie Nostre-Seigneur luy faire la grâce, et luy donner et à moy autant de moyen et puissance de vous aider, favoriser et supporter que nous en avons de bonne volonté et que vous nous en trouverez toujours prest, quand l'occasion s'en présentera. Et pour ce que je sçay assez combien vous m'aymez et que vous estes songnieux et diligens de vous garder et conserver en l'obéissance de l'Église et du roy, je ne vous admonesteray avec longues paroles, mais je vous prieray seullement de vous maintenir et garder et avoir tousjours en singulière recommandation

le service de Dieu et du roy, comme vous avez faict jusques à ceste heure : vous ferez vostre debvoir et à moy grand plaisir... »

« De Trente, ce XXVIII[e] jour d'avril.

» Je vous prie, mes très-chers enffants et bons amys, croire que le plus tost que je pourray avoir achevé icy, je me délibère m'en retourner du tout avec vous, pour servir à Dieu et à vostre salut le surplus de mes jours. Cependant, je vous requiers, au nom de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, ne vous laisser transporter à nulle nouveaulté de la règle que nous vous avons tousjours donnée et à l'union de la saincte Église, prenant exemple aux maulx et malheurs qui en sont survenus ; et je n'espargneray, pour vous et pour ceste saincte intention, ma propre vie ; faisant cependant nouvelles prières à Dieu pour vous tous, et qu'il vous conserve et augmente en ses sainctes bénédictions, laquelle, en son nom, je vous donne.

» C'est de la main de vostre archevesque indigne et bon amy,

» Cardinal DE LORRAINE [1] ».

VI, page 90.

Lettre de la commune de Paris aux villes de Champagne.

« Messieurs, puisque les malheurs procédant de la désunion des François sont cogneus à un chacun, et que les plus clairvoyants jugent que comme la racine en est extraicte des hérétiques, aussy est-elle maintenue et de plus en plus allumée par leurs fauteurs et associés, qui, par ruses et artifices, veulent rendre le parti des catholiques sy foible par leur désunion que, avec le temps, ils puissent parvenir à nostre entière ruine, et par le brouillard et obscurité d'un si misérable gouvernement, ceux qui ont abusé de la bonté du roy se puissent, comme on voit, grandir de la substance

[1] Reçue le 4 mai. Archives de Reims, *Livre des Conclusions.*

de tout le peuple. Nous qui, de la grâce de Dieu, avons eschappé jusques icy le dernier joug de la tyrannie, les menasses et insolences des ministres de leurs intentions, et, pour n'en retomber plus au hasard, avons envoyé nostre très-humble requeste à Sa Majesté, avons aussy avisé estre besoin la communiquer à toutes les autres villes et notamment à la vostre, qui a tousjours faict démonstration d'une très-grande sincérité à l'homme de Dieu, au service du roy et du bien public : vous prions et requérons très-instamment de joindre vostre requeste à la nostre, comme chose non particulière à la ville de Paris, mais générale à toutes les aultres encore préservées du gouvernement hérétique et du catholique son associé; affin que Sa Majesté, par cy-devant prévenue d'une infinité de faux rapports tendant à la disgrâce des plus affectionnés à la vraye religion, elle peust aisément estre persuadée à ne se servir aux plus importantes affaires et gouvernement de cest Estat de ces associés d'hérétiques et aultres, que chacun cognoist à l'œil avoir dissipé et ruyné ce royaulme, tant au faict de la religion catholique que ce qui est du reste de l'Estat. Que si les mesmes magistrats du corps de ceste ville estoient encore en leur authorité, nous sçavons qu'il seroit fort malaysé et peut-estre impossible de les faire condescendre à nostre requeste, pour avoir esté les ungs d'eux tellement entachez d'hérésie que leurs œuvres ont tousjours faict paroistre combien ils inclinent de ce costé-là, les autres gangnez et corrompus de la faveur d'un siècle sy misérable.

Cela nous a meu de procéder à nouvelle élection d'un prevost des marchands, des eschevins et d'un procureur de ville et mesme de capitaines de quartiers, où nous avons pensé la nécessité le requérir, espérant par ce moyen désormais diriger nos actions de telle sorte que Dieu les bénira, le roy en sera plus fidellement servy et le peuple mieulx asseuré et aultrement soullagé qu'il ne l'avoit esté par telz magistrats. Or, comme de toutes parts, au moins où Dieu a conservé les catholiques en leur estre, l'on nous a plusieurs fois faict entendre que, selon les déportements de Paris, toutes les autres villes se conduiroient, qui nous faict vous prier fort affectueusement vouloir adviser à establir ung bon ordre pour le gouvernement de vostre ville, avec laquelle nous désirons join-

dre sy estroictement nostre intérest que de la conservation de l'une deppende l'aultre. A ceste cause, nous vous prions d'y continuer, suivant le bon commencement que vous y avez establi, et que le règlement que nous avons establi pour l'advenir soit confirmé de nostre mutuel serment et promesse, souls ung mesme Dieu, une mesme foy, une mesme loy, ung mesme roy : que le commerce et négociation entre nous soient inviolables et interdits aux aultres villes qui avec trop de froideur et peu de zèle différeront à s'unir avec nous, et que, par fréquentes visitations et conférences, nous puissions adviser aux remèdes plus expédients et à la restauration d'un Estat sy désolé pour le contentement de quelques particuliers, que l'on congnoist néantmoins estre plus que jamais affamez d'ambition et d'avarice et faire encore à présent les pratiques de la désunion d'entre les catholiques, comme le seul moyen de leur ressource ; prévoyant que par l'union et mutuelle intelligence des gens de bien, les tyrannies, extorsions et pilleries sont sy descouvertes qu'infailliblement ils encourent la pugnition de leurs fautes. Sur ceste requeste donc, Messieurs, nous vous prions de rechef de dépescher vers Sa Majesté et y adjouster selon que de vostre costé vous voyrez le subject se y présenter : nous tenant pour vos plus asseurés frères, amys et confédérez, comme prionz Dieu nous assister à la poursuite de ceste saincte cause, et vous donner, Messieurs, toute prospérité, concorde et amitié, avec sa grâce et bénédiction.

Vos très-affectionnez frères et amis, les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris[1].

» De Paris, le xxx[e] de mai 1588 ».

VII, page 91.

Mandement du chapitre de Reims.

» A tous doyens ruraux, curés, vicaires, et aultres supérieurs ayant charge d'ames au diocèse de Reims.

[1] Arrivée à Châlons le 7 juin. Archives de Châlons, *Livre des Conclusions*.

» Nous, Pierre Serval, chanoine et archidiacre de Champagne en l'église de Reims, vicaire général substitué de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Guise, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, vous mandons et enjoignons expressément, de l'autorité de mondit seigneur, qu'en l'accomplissement du jubilé qui vous est envoyé pour le jour de la feste de la Pentecoste prochain, vous n'ayez à recevoir les hérétiques, soit gentilshommes et aultres, au saint sacrement de la confession, ny les absoudre sans avoir préalablement faict profession de la foy, par devant les députés de nostre saint père, à cest effet; sinon les pauvres et infirmes notoirement sans faintise et simulation (en chargeant de ce vos consciences), lesquels en secrets vous pourez ouyr en confession et absoudre, en vertu dudit jubilé, après néantmoins avoir faict profession de foy, selon la forme portée par le concile de Trente, par devant nous et en présence de deux ou trois tesmoins, dont vous nous ferez apparoistre par un acte signé de leurs mains, ensemble desdits tesmoins; et, pour le regard de ceux qui auront faict profession de la foy par devant les députés, nous vous permettons, aprets en avoir veu de leur certificat, les absoudre indifféremment.

» Faict à Reims, le XVI^e^ may 1588 ».

VIII, page 98.

Requête des Rémois adressée au roi Henri III.

I.

» Sire, Vostre Majesté a peu congnoistre par cy-devant, comme les habitants de vostre ville de Reims, vos très-humbles et affectionnés subjects, ont eu l'honneur de Dieu, la manutention de la saincte Église et extirpation des hérésies en singulière recommandation, pareillement aussi l'obéissance qu'ils ont presté à Vostre Majesté, à l'exécution de vos commandements, tant en levées et deniers, ès quels ils se peuvent dire estre plus chargés que nuls

autres de la France, que en l'accomplissement de vos édits et ordonnances, font entière et plaine preuve du zèle et affection qu'ils ont à vostre service et bien de vostre Estat. Néanmoings, ayant veu en l'année dernière, comme, aulcuns soubs vostre nom et auttorité, ont faict plusieurs entreprises dont l'exécution ne pouvoit tourner qu'à la perte et ruyne entière de la religion, ce qui leur ayant faict congnoistre que l'on tendoyt soubs main à ruyner l'Église saincte et catholique, laquelle, sans comparaison, ils ont plus chère et recommandable, comme ils doivent, que toutes autres choses de ce monde; c'est pourquoy vous avez, par vostre bonté accoustumée, ouvert la porte et que vous prestez l'aureille aux plaintes et doléances de vostre peuple, n'estant moings affectionné au bien de vostre Estat qu'aulcun autre du royaume, ont pris la hardiesse pour le repos et unyon de l'Église, entretènement de vostre Estat et soulagement de pauvre peuple, de vous faire, de leur part, les présentes remonstrances, assçavoyr :

II.

» Qu'il plaise à Vostre Majesté, comme de tous temps vous leur avez faict paroistre de vostre zelle et affection de les maintenir en l'Église catholique, apostolique et romaine, et que, par cest effect, il vous plaise octroyer les requestes qui vous ont esté présentées par Messieurs les princes catholiques, prévost des marchands et eschevins de Paris, auxquels lesdits supplians adhèrent, les employant comme choses, que, par la communication qu'ils en ont eu, ils sçavent très-sainctes et très-justes.

III.

» Et affin que les habitants dudit Reims, comme aussy les autres habitants de la province et gouvernement de Champagne puissent adviser à la conservation de ladicte religion et autres affaires de la généralité de ladicte province, il leur soit permis d'assembler les Estats de deux ans en deux ans.

IV.

» Qu'il plaise aussy à Vostre Majesté maintenir les habitants de ladite ville ès-franchises et immunités de tailles, qui luy ont esté octroyées par vos prédécesseurs, en considération qu'ils recoyvent les premiers honneurs du sacre et couronnement des roys, non sans grands frais et dépenses, lesquelles franchises leur ayant esté par Vostre Majesté confirmées, leur sont du tout inutilles, n'estant moings chargés et travaillés que ceux qui payent tailles ordinaires, au moyen des levées de la solde de cinquante mille hommes de pied et aultres deniers, levés par subvention, que de payement et contribution du taillon, qui est ung accessoire à la taille ordinaire.

V.

» Et d'austant qu'ils n'ont moyen faire autcuns denier pour subvenir aux affaires de Vostre Majesté et à leurs nécessités que par le commerce des vins dont ils souloient faire traficq avec ceux du pays de Hénaut, Artois, Brebant et autres circonvoisins, qui cessent maintenant à l'occasion des grandes daces et subsides nouvellement imposés, tant sur les vendanges que sur les vins ès-entrées de ville et issuyes du royaume, il plaise à Vostre Majesté, pour rendre l'accez libre aux estrangiers, les voulloir abollir.

VI.

» Les habitants de Reims et pays d'environ reçoivent aussi grandes incommodités en ce qu'il a esté estably en ladite ville ung bureau des traites foraines, les officiers duquel contraignent les marchands, chargeant marchandises en ladite ville, de prendre lettre d'acquist à caution pour les marchandises qu'ils conduisent ès-villes prochaines dudit Reims, comme Chastel-en-Portien, Rethelle, Attigny et autres villes ès-environs dudit Reims, distant de la frontière de 12 ou 15 lieues ce qui se doibt faire seullement ès-lieux prochains de la frontière, comme Maizières, Dunchery,

Rocroy et autres villes limitrophes ; partant, supplient Vostre Majesté voulloir oster le bureau dudit Reims et icelluy establir ès-villes frontières, comme il estoit par-cy-devant.

VII.

» Et parce qu'en ladite ville et ès-environs il y soulloit avoir grand nombre de pauvres personnes qui venoient à la manufacture de draps et estamines, laquelle cesse au préjudice d'infinis pauvres artisans, à raison des impositions nouvellement mises sur iceulx, ensemble par la marque des sceaulx, supplient Vostre Majesté vouloir abollir lesdits subsides et sceaulx, ensemble la réaprécia-tion faicte sur les marchandises entrées et sortant du royaume.

VIII.

» Supplient aussi Vostre Majesté de supprimer le général super-intendant, contrôleur et receveur des deniers commungs et d'oc-troy de ladite ville, attendu que ce sont estats du tout inutil et ne servent qu'à la diminution desdits deniers, n'en revenant aucun proffict à Vostre Majesté, et en laisser l'entière et libre administra-tion aux maire et eschevins de ladite ville, comme ils ont eu de toute ancienneté.

IX.

» En pareil, de mectre ordre à la multiplicité effrénée des officiers nouveaux qui ne servent qu'à la foulle et oppression du pauvre peuple et le vouloir reduire au nombre antien du roy Louis XII^me^.

X.

» Et parce que le pauvre peuple ne se peut passer de l'usage du sel, et que bien souvent il luy en convient user à plus grande quantité que aux riches et aysés, sur lequel s'est mis et mect chaque jour tant de subsides, impos et nouvelles augmentations, sur une simple lettre et sans aulcune veriffication, tellement que

ce qu'il ne valloit, il y a douze ou treize ans, que soixante sols, vaulx, pour le présent, neuf livres tournois et plus, supplient Vostre Majesté se contanter du droit ancien de gabelle avec le pris du marchant et ordonner que vos subjets ne seront tenuz obéir aux mandements portant augmentation, s'ils ne sont veriffiez en Parlement.

XI.

« En pareil, se voient les commissions des tailles augmenter par chacun an, sans aucune congnaissance de cause, de sorte que depuis dix ans en ça ont plus que quadruplé, à la foulle et oppression du pauvre peuple, supplient remectre lesdites tailles en l'estat ancien.

XII.

« Supplient aussy Vostre Majesté estre faict deffenses à tous capitaines et gens de guerre de loger à trois lieues de ladite ville de Reims, s'ils ne paient de gré à gré; et où ils ne vouldroient sortir s'ils s'avançoient d'y loger, qu'il plaise à Vostre Majesté permectre aux habitants de ladite ville et lieux circonvoisins de les contraindre de ce faire. Et les suppliants continueront à prier Dieu pour vostre prospérité et santé [1]».

IX, page 102.

Lettre du roi aux habitants de Reims.

« De par le Roy,

« Nos amez et féaux, après une fort longue patience qui avoit engendré un mespris au cœur desloyal du sieur duc de Guise, dont nous avons veu supporter si longuement les entreprises qu'il faisoit à l'encontre de nostre personne, nous avons enfin esté contraint, pour éviter le péril éminant qui nous menassoit, prest à

[1] Archives de Reims, Pièces détachées. — Carton des États généraux.

tomber sur nostre teste par une nouvelle entreprise qu'il avoit sur nostre vie, luy faire perdre la sienne. Ce dont nous vous avons voulu avertir par la présente, afin que, estant certains de la vérité, elle ne vous soit point desguisée par quelques faux bruits que l'on pourroit faire courir au contraire ; et aussy pour vous dire que teniez la main, autant que vos charges le requièrent, que toutes choses se passent en nostre ville de Reims, de sorte qu'il n'y advienne point de changement, remeumens, ni esmotions, continuant en la mesme fidélité et dévotion que avez tousjours eu à nostre service : avec asseurance que nous ne désirons rien tant que le soulagement de nos pauvres sujets, ainsy que nous espérons le faire cognoistre, moyennant l'assistance de Dieu, lequel nous prions qu'il vous ayt, nos amez et féaux....

» De Blois, ce XXIVe décembre [1] ».

X, page 112.

Lettre de la commune de Paris aux habitants de Reims.

« Messieurs, nous vous avons cy-devant escript par trois foys sur les occurrences du temps, sans avoir eu de vous aulcune responce, qui nous faict croire que nos lettres ont esté finement destournées par les ruses d'aulcuns malintentionnez au bien de nostre Union et de nostre commune conservation, et dont nous avons quelques arguments par les rapports qu'en avons euz. C'est ce qui nous a faict reprendre la plume pour succinctement vous répéter le contenu de noz premières lettres et vous ramaintevoir la nécessité que vous avez plus que jamais d'entendre à vostre conservation, à l'encontre des cruautez et perfidies jà exercées contre les deux plus grands et dignes princes de la chrestienté, et que l'on veut la continuer contre tous les gens de bien de nostre Union catholique, sy nous sommes sy lasches de nous habandonner en la puissance desdits cruels ennemys. Le serment que nous avons les

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions*, 1589.

uns aux autres, en si juste et sainte cause, nous oblige à avoir soin de nostre réciproque conservation, c'est pourquoy nous vous avons si souvent exhortez de ne vous laisser tromper aux promesses de nos ennemis, vrays fauteurs des hérétiques, et ne laissez entrer en vostre ville personnes qui puissent vous commander et donner la loy, au préjudice de vostre liberté et franchise antienne ; et, pour les en mieux garder, nous vous prions de ne vous fier à autres qu'à vos antiens et fidèles amys, qui vous ont aimez et conservez soubs l'aultorité de ces bons princes, aujourd'huy tant aimez et regrettez. Pensez-y donc à bon escient, puisqu'il est question du salut de vos autels et foyers, et, au besoin, montrez que vous estes vrays catholiques et ressentez par un zelle sainct et juste le tort qui vous est faict, en massacrant vostre pasteur et père spirituel. Si cela ne vous émeult et ne réveille vostre zelle, vous serez accusez devant Dieu. Au contraire, si vous employez vos moyens en si juste cause, Dieu vous bénira avec tout le reste des villes unies, qui sont en bon et grand nombre, comme vous entendrez cy-après plus amplement. Nous attendrons de vos nouvelles sur ce subjet et la confirmation de nostre Union, par le serment que vous ferez avec nous, s'il vous plaît, selon le formulaire de celui qui a esté faict en ceste ville, par arrest de la cour du Parlement tout publiquement, dont vous envoyons copie imprimée. Ce jourd'hui, nous avons eu certaines nouvelles de la prise de la citadelle d'Orléans par les nostres, et que le siége est levé de devant ladicte ville, à la honte des ennemis du public. Ce mesme jour, nous avons esté asseuré de la délivrance de Monsieur de Nemours, qui est eschappé de l'injuste prison où il estoit détenu ; nous l'attendons demain en ceste ville. Monsieur du Maine est dans Orléans, où il arriva avant-hier ; à l'arrivée de mondict sieur du Maine, le roy et toute la race perfide est partie de Bloys, ayant au précédent faict partir tous les prisonniers de Bloys et faict conduire à Amboyse. On dit qu'il s'en va à Angers, les autres à Tours, les autres à Loches ; cella est encore incertain. C'est tout ce que nous pouvons vous mander des affaires générales ; quant au particulier de nostre ville, tout y va bien, grâces à Dieu, seul-

lement que ne pouvons fournir à tant de dépenses, qui se présentent par tout le corps général de la cause, en laquelle il semble que nous ayons seuls intérest, et que les autres villes n'en ayent aucun, ne vous ayant jusques icy pas secouru d'un seul lyard ; à quoy chacun doit adviser pour servir Dieu et le public, en si juste cause, de tous ses moyens ; car, aussi bien, tout est perdu si l'hérétique et ses fauteurs gagnent le dessus. Nous avons faict en ceste ville les pompes funèbres de Monsieur de Guise et de Monsieur le cardinal, vostre évesque, en nostre principale église, avec une honorable appareil, et continuons par chacun jour de faire d'autres services et pompes funèbres en toutes les paroisses de nostre ville, les unes après les autres, où se faict à chacune d'icelles chapelle ardente, avec oraisons funèbres et un grand témoignage de bonne affection à la mémoire des défuncts princes, en quoy vous aurez grand honneur de nous seconder et joindre vos vœux et prières aux nostres, qui faisons journellement processions où infinyes personnes se trouvent nuds pieds, aucuns tout nuds, parmy les grandes froidures, qui prient Dieu et invoquent miséricorde par grand zelle et charité, laquelle, hors ces actes, se termine en une belle et asseurée résolution de deffendre nos vyes et biens, et pardessus tout nostre religion catholique, qui nous est le plus précieux joyau que puissions avoir. Il faut, par nécessité, que vous et chacnn des autres catholiques en fassent de mesme, et, le faisant, nous asseurons de la faveur de Dieu, puisque c'est pour sa querelle, en laquelle nous voulons persévérer, et à vous aymer et conserver d'aussy bonne affection que nous le prions,

» Messieurs, qu'il vous donne, en parfaite santé, longue et heureuse vye. De Paris, ce premier febvrier 1589.

» Vos frères et bons amys, les eschevins et conseilliers de la ville de Paris. »

» Le mesme jour, depuis la présente escripte, Monsieur de Nemours est arrivé en bonne santé en ceste ville, sur les dix heures du soir, où le peuple s'est trouvé par la rue, le recevant par grande affluence, avec torches et flambaux, en signe de joie et

témoignage de bonne affection. Demain se doibt chanter louange publique de tant de bonnes nouvelles [1] ».

XI, page 125.

Mandement du chapitre de Reims.

« Les prévost, doyen, chantre, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Reims, le siége archiépiscopal vacant, au curé ou chapelain de la paroisse de. . . .

» Nous vous mandons et enjoignons que, incontinent la présente reçue, vous ayez à exorter et à exciter vos paroissiens de tenir la main que les deniers de leurs tailles, taillon, gabelle, tant pour le présent quartier que pour ceux à l'advenir, soient apportés seurement en ceste ville de Reims, pour estre employez à la tuition et défense de la religion catholique, apostolique et romaine, des Estats de France, princes catholiques, liberté du peuple de ladite ville et villages circonvoisins, en peine d'estre déclarés rebelles et traistres à Dieu et à la patrie, et procéder en l'encontre de eux par les voies et peines de droict; et à ce ne ferez faulte, sur les voies et peines que dessus.

» Donné en notre chappitre, le vi[e] jour de mars 1589.

» Signé : Robin [2]. »

XII, page 127.

Lettre de Saint-Paul aux habitants de Chaumont.

« Messieurs, ayant sçeu la résolution que vous avez prise de vous continuer à l'Union que vous aviez cy-devant jurée, estant ung tesmoignage grand comme vous estes tous catholiques, ne voulant manquer à ce qui est de la religion, Monsieur du Mayne s'est tousjours bien promis que vous n'oublieriez pas si tost la mémoire de défunt Monsieur de Guyse, son frère; et m'ayant, mondit Monsieur

[1] Archives de Reims, *Lettres missives.*
[2] P. Coquault, t. IV.

du Mayne, en ceste province, son lieutenant-général, en l'absence de Monsieur de Guyse, son nepveu, qui me faict vous escrire ce mot pour vous asseurer que, s'il vous survient quelque chose en vostre ville ou ès environs, que je ne fauldray de m'y acheminer avec toutes les forces que j'ay, qui sont six cents bons chevaux et deux mille harquebusiers. Je pars demain pour m'en aller droict à Chaalons, là où les troupes du sieur d'Inteville sont ès environs. J'espère de ne les laisser longtemps ensemble. Mandez-moi donc en ce que vous aurez besoin de moy. Si vous voulez croire mon conseil, vous vous saisirez et vous asseurerez de ceux qui ne sont pas à vostre dévotion.

» Messieurs, je vous prie ne permettre point que les deniers des tailles, taillon et autres deniers soient portés à Langres et à Chaalons, ains les retenir en vostre ville jusques à ce que je vous en ay donné aultre mandement.

» Vostre affectionné et fidèle amy, à vous servir.

» A Vitry, ce XXIV^e^ de février 1589 ».

XIII, page 128.

Lettre de La Viéville aux habitants de Rethel.

« Messieurs, en ce temps si mésirable, demeurer sans résolution, c'est une chose qui approche de ruyne, et m'est à moy très-grand empeschement pour ne pouvoir donner l'ordre nécessaire à vos conservations, n'estant point résolut de qui je me doibs guarder ou fier. Mais, en ceste connivence, il semble que nous soions comme en but et object à chascun pour exercer tirannie contre nous. Tantost ceux de Reims prennent des prisonniers jusques dans vos faubourgs ; ceux de Sedan jusques à nos portes. Mes troupes, levées pour la conservation du pays, le ruinent faulte d'ordre et de police, et moy, gouverneur, qui debvrois donner ordre à tout ceci, suis plus tost gouverné qu'obéy, chascun de soy-mesme voulant résoudre le party qui luy est le plus en fantaisie. Et parmy tant de maux, la calomnie s'y ajoute très-grande

contre moy, qui, n'ayant autre but qu'à maintenir l'honneur de Dieu, la religion catholique, apostolique et romaine, et le pays en l'obéissance de Monseigneur le duc de Nevers, empeschant qu'il ne s'absubjectisse à l'ambition de ceux de Reims, qui s'attribuent un commandement sur le pays de Rethélois, induement me donnent devers vous, m'attribuent des actions faulces, comme si les choses estoient réduictes en les termes, qui ne seroit déclaré leurs subjects et serviteurs, seroit héréticque, politique ou athéiste.

» De Maizières, le 22 mars [1] ».

XIV, page 134.

Lettre du duc d'Aumale au sieur de Rosne.

« Monsieur de Rosne,

» Je vous escrivis hier au soir le doubte que nous avions de la perte de la personne de Monsieur de Guise. Présentement, nous en avons esté asseuré, et que c'est la plus malheureuse trahison qui fust oncques inventée, exécutée au cabinet du roy avec hallebardes et dagues. Messieurs les princes de Joinville, cardinal de Guise, de Nemours, d'Elbœuf, prisonniers, comme aussi le prévost des marchands de ceste ville, le président de Nully et autres principaux députés des Estats, auxquels on faict faire le procez. Monseigneur le cardinal de Bourbon a sa chambre pour prison, avec deffense d'en sortir sous peine de la vie. Je n'ay voulu faillir de vous en advertir par cest autre courrier, affin que vous vous asseuriez de la ville de Chaalons et de toutes les autres villes du gouvernement de Champagne, ensemble de tous ceux que vous congnoistrez suspects, mesme des deniers qui seront ès mains des officiers. Je vous advertiray de jour à aultre de tout ce que je sçauray. Je prie Dieu qu'il nous console tous.

» De Paris, ce jour de Nouël au matin.

» Vostre bien affectionné et bon amy,

» Claude de Lorraine. »

[1] Archives de Rethel.

XV, page 137.

Lettre du duc de Mayenne aux habitants de Châlons.

« Messieurs,

» Le tesmoignage que vous avez rendu de tout temps de vostre zèle et affection au service de Dieu et à la religion catholique, me faict croire que vous continuerez avec meilleure volonté que jamais, et que le meschant acte qui a esté commis à Bloys en la personne de Messieurs mes frères et aultres gens de bien, qui n'avoient jamais rien espargné pour l'accroissement de la gloire de Dieu, vous accroistra aussy le courage et le désir de vous conserver contre les maulvaises intentions de ceux qui ne veulent et ne recherchent que la ruyne des bons catholiques. Je vous prie, pour ceste cause, de veiller à la conservation de vostre ville et n'y recevoir personne qui vous puisse estre suspect. J'ai donné pouvoir à Messieurs de Rosne et de Saint-Paul de commander au gouvernement de Champagne et Brye, en l'absence de Monsieur de Joynville, mon nepveu; vous pouvez avoir recours à eux pour sçavoir ce que vous avez à faire. Ils vous conserveront et empescheront qu'il vous soit faict aucune violence. Et, de ma part, je ve vous abandonneray point. Croyez-le, je vous prie, et vous en asseurez.

» De Dijon, le 8 janvier 1589.

» Charles de Lorraine ».

XVI, page 137.

Lettre et proposition du sieur de Rosne aux habitants de Châlons.

» Messieurs, je vous envoye une lettre que Monsieur du Mayne vous escript, que j'ay voulu accompagner de ce mot, pour vous semondre que, en faisant ce que vous debvez à Dieu et à vostre honneur, vous ne vous laissiez aller au mauvais conseil de Thomassin et d'aultres qui, à vostre dommage et péril advenir, veulent faire leurs affaires à vos despens. Je vous diray que je vous prie de vous

ressouvenir de la fasson dont je me comportay à vostre endroict, lors que je receus les nouvelles, premier que vous, de ceste piteuse tragédie de Bloys, et que encores que sans beaucoup de considération vous pristes l'alarme de quelques lettres que Messieurs de Paris m'avoyent escript, et que depuis les ennemis de vostre repos voulurent vous faire croire que j'avois entrepris sur vostre ville. J'ay donné temps, par mes déportements, qui vous permet avoir esclaircy du contraire; vous me congnoissez pour estre catholique et un gentilhomme d'honneur; il n'y a serment que je ne face devant la sainte hostie, que je n'ay pris aultre dessein de vostre ville que de la conserver, sans y mettre garnison, et que, sy vous ne vouliez point offenser le roy, de faire aussy qu'en maintenant l'édit d'Union, vous ne fessiez rien contre vostre foy et princes catholiques. De moy, je ne vous dissimulay point que j'estois serviteur de ce qui restoit de la maison de Guyse; mon honneur y estant attaché, je ne pouvois aultrement. Que, toutesfois, quand je sortirois pour aller donner ordre aux places de la frontière, je vous laisserois ma femme et mes enfants pour ostages de ma foy. Or, encores que depuis vous vous soyez comportez en mon endroict non comme vous debviez, en imputant de la dyscourtoysie que j'ay receu à Thomassin et non à vous aultres, je vous offre de rentrer au mesme traité, comme ayant accepté le pouvoir de Monsieur du Mayne, de donner ordre en ceste province, avec le sieur de Saint-Paul, en l'absence de Monsieur le prince de Joynville, lieutenant pour le roy en Champagne et Brie. Je ne vous demande point que vous offenciez le roy, en prenant les armes, ains seulement que vous suiviez les conditions que je vous envoye, appelant Dieu en tesmoing que, en cas que vous le reffusiez, que vous seulz serez cause de l'inévitable ruyne de ceste province. Je ne doubte point que, n'y manquant, vous ne ressentiez sa justice. Je le prie de tout mon cœur de vous bien conseiller et vous faire la grâce que me donniez occasion de demourer,

» Messieurs, vostre affectionné amy à vous servir,

» De Rosne.

» De Sainct-Dizier, le 11 janvier 1589 ».

« Articles proposez à Messieurs de Châlons par le sieur de Rosne lieutenant-général en Champagne et Brie, en l'absence de Monsieur le prince de Joynville :

» Que si la ville de Châlons veut demourer en repos, en satisfaisant au serment qu'ils ont faict de l'Union des catholiques, le sieur de Rosne leur donnera asseurance et ostage que l'on n'entreprendra rien sur la ville ; que les troupes, tant françoises que estrangières, ne les approcheront sans les en advertir ; consentira, au nom que dessus, qu'il ne se déclare aucun acte d'hostilité contre le roy ; que le commerce de tous les habitants sera libre, moyennant qu'ils mettent Thomassin hors la ville, comme perturbateur du repos public ; qu'ils pourront eslire ung bourgeois de ladicte ville, si bon leur semble, pour capitaine ; mettre tel ordre dans la place qu'ils adviseront pour la seureté ; laisser le commerce libre aux marchands de Paris, de Troyes, de Reims et d'autres villes catholiques.

» Et, s'il plaist envoyer quelqu'un pour accorder ce qui restera, il y pourra venir avec toute seureté et retourner de mesme, estant le sieur de Rosne désireux de faire parestre combien il ayme le bien de la religion, le repos des catholiques, particulièrement de ceste province.

» Faict à Saint-Dizier, le 11 janvier 1589.

» De Rosne ».

XVII, page 152.

Lettre des Rémois aux Châlonnais.

« Messieurs, nous croions que vous soyez deuement advertis de la mort du roy, sur laquelle nous avons pris subject de vous escripre la présente, pour vous prier que, puisque sa vye a causé nos divisions, que sa mort, les assopissant, soit le restablissement de nostre ancien voisinage et amitié, estant, par la grâce de Dieu, subjects de Monseigneur le cardinal de Bourbon, que vous sçavez avoir esté désigné, mesme par le feu roy, et sa déclaration esmologué au

Parlement de Paris, confirmé par les Estats-généraulx de France, et lequel nous entendons recongnoistre pour nostre roy, vous priant de rechef en faire de mesme, et que la mémoire des choses passés estant abolye, nostre ancien commerce et fréquentation soit renouvellé, et nous advertis de vostre intention, laquelle attendant, nous pryons Dieu, Messieurs, qu'il vous donne, en très-parfaite santé, très-longue et heureuse vye.

» A Reims, le 7 août 1589.

» Vos bons voisins et anciens amys.

» Rainssant ».

XVIII, page 152.

Lettre de Saint-Paul aux habitants de Châlons.

« Messieurs, puisque ce a esté la volenté de Dieu d'appeler le roy, et qu'il luy a pleu nous en donner ung aultre, qui est Monseigneur le cardinal de Bourbon, lequel est recongneu de tout le monde pour estre nostre légitime roy, l'asseurance que j'ay que vous aultres, Messieurs de Châlons, estes sy bons catholiques et amateurs de nostre religion et conservation de nostre patrye, et que vous ne consentirez point qu'aucuns huguenots se joignent avec vous aultres, Messieurs, et que Dieu nous fera la grâce à tous de servir le roy avec la mesme affection et fidellité que nous luy debvons, nous joignans tous ensemble pour conserver nostre religion et faire la guerre aux héréticques ; l'espérance que j'en ay m'a faict deffendre à tous les gens de guerre que je tiens aujourd'hui soubs ma main, pour le service du roy, tant de cavallerye que d'infanterye, ayant deffendu sur peine de la vie qu'ils n'ayent rien à attempter sur aulcuns de vos concitoyens ny soldats de vostre garnison ny de vos voysins, j'entends les catholiques et non les huguenots. Et, sy vous trouvez bon, nous demourerons quinze jours sans rien attempter ny entreprendre les ungs contre les aultres, en attendant que Dieu nous face la grâce à tous de prendre

une mesme résolution. Vous me manderez donc, Messieurs, s'il vous plaist, vostre intention et volenté, à laquelle je me conformeray tousjours, pour la conservation des gens de bien et de la patrye et pour la ruyne des héréticques.

J'ai receu nouvelle à ce matin que le roy est arrivé à Orléans et la royne aussy, lesquels estoient ensemble à Chinon.

» Vostre affectionné, pour vous servir,

» Ant. Saint-Paul.

» De Reims, le IX^e^ aoust 1589 ».

XIX, page 152.

Lettres des Rémois aux habitants de Châlons

« Messieurs, d'aultant que nous sommes advertis que les sieurs maréchal d'Omont, la Noue et plusieurs aultres s'acheminent pardeçà, avec deux mil suisses huguenots et grand nombre de cavallerie, pour vous surprendre de l'entrée qu'ils espèrent avoir en vostre ville ; nous avons estimé très à propos de vous en advertir et vous supplier pour la troisiesme fois d'adviser avec nous à la conservacion de nostre Champaigne, laquelle venant à estre en proie, par le moyen des grandes assemblées des gens d'armes, qui s'y feront à vostre occasion et à la nostre, il est impossible que vous ne participiez à sa ruyne. C'est une chose qui répugne merveilleusement à la nature de veoir les mambres se bander les uns à l'encontre des aultres, et, par le moyen de cette discordance, causer petit à petit la ruyne de leur corps, pour le soutenement duquel ils doivent estre activement disposés. Or, puisque le bien et le mal, pour la proximité de nostre voisinaige, nous est sy familier et sy commun qu'il n'y en peult avoir aulcune séparation, regardons, Messieurs, ceste pauvre Champaigne qu'elle ne périclite plus par nos discussions, puisque vous et nous luy avons jusques à présent faict une si cruelle guerre, que nous l'avons espuisé de

moyens et causé la ruyne entière de nostre plat pays, le domaige duquel retournera sur nous à l'advenir et nouz en fera payer usure. C'est à quoy vous debvez penser et préveoir que sy le feu de la guerre, qui ne s'allumera que trop dedans ceste province, ne preigne un plus long traict, puisque de vostre ruyne deppend la nostre, et que, selon raison, nous ne pourrions souffrir ung malheur que nous n'en voyons ung aultre vous suyvre de bien près. Nous assurant et protestant que ce qui nous fait méditer une bonne paix avec vous n'est point la craincte que nous ayons de vos forces ny de vos gens d'armes, en ayant, grâces à Dieu, suffisamment pour leur respondre, mais seullement pour le désir que nous avons de vous veoir réunis ensemble, activant d'un commun accord l'assemblée générale des Estats, qui terminera nos différents, et, par ce moyen, coupper le chemin à l'ennemy commun de nostre religion et à une infinité de soldats, qui, jusques à présent, se sont enrichis de nos despouilles. Vous y adviserez, s'il vous plaist, d'aultant que le faict vous touche, et nous ferez certains de vostre volunté ; que, si vous trouvez bien ceste ouverture, en donnant sauf-conduit à quelques-ungs des nostres, nous nous trouverons telle part qu'il sera advisé, pour en communicquer plus amplement ; priant Dieu, Messieurs, qu'il vous donne saincte, longue et heureuse vie.

» A Rheims, ce XXII[e] août 1589.

» Vos bien bons voisins et affectionnés amys.

» Bignicourt ».

« Messieurs, depuis celle que nous vous avons aujourd'huy escripte, nous en avons receu une de Monseigneur le duc de Mayenne, et, avec celle, une aultre à vous adressante, que nous estimons estre de mesme substance et effect ; la nostre tend à ce que, suivant ce que nous avons par cy-devant fait et juré, nous demourions uniz pour la conservacion et manutention de ceste Esglise saincte, apostolique, catholique et romaine ; ce que nous croions vous estre aussy chier et recommandable que à nous, pour vous avoir tousjours cogneuz gens de bien et affectionnés à ladite religion et dési-

reux de la conservacion d'icelle et du bien de la patrie. Nous vous envoyons celles qui vous sont adressées, vous priant, Messieurs, au nom de Dieu, de vous résouldre pour la conservacion de vos amys, vyes et biens, vous asseurant que nous savons bien que de vostre conservacion dépend la nostre et de la nostre la vostre. Que sy tant est que Dieu nous faste ceste grâce de ne recevoir aulcuns qui puissent altérer nostre religion, liberté et priviléges, nous pourrons continuer nos anciennes amitiés, qui ne sont encore si alliénées, que nous ne facions toujours office de vous et vrays amys à tous marchands et aultres gens de bien qui auront à faire avec nous, et, par ce moyen, divertir et conjurer les nuées de deux grandes armées qui se délibèrent de tomber sur nos bras. Nous vous supplyons de croire que, si favorisez le party à présent descouvert, ce que ne pouvons croire, cela causera que vostre ville et la nostre serviront de théastre sur lequel se jouera la comédie, à nostre totale ruyne et rizée des aultres provinces de la France. Messieurs, il ne tiendra qu'à vous que nous ne sentions ce péril. Nous vous en prions doncques de rechef, au nom de Dieu, et sur l'assurance que y tiendrez la main diligemment, comme à chose qui importe vostre salut. Nous ne vous en dirons davantaige, et prierons Dieu qu'il vous donne, Messieurs, une très-parfaite santé, paix et concorde, longue et heureuse vie, et paradis à la fin.

» A Reyms, ce XXII[e] aoust 1589.

» Vos très-affectyonnés amys et bons voisins, les habitants de Reyms.

» RAYNAISSANT, prestre ».

XX, page 152.

Lettre du chevalier d'Aumale aux capitaines de Châlons.

« Messieurs, je vous supplye croire le porteur, vous jurant, sur ma vye et mon honneur, que ce qu'il vous promectra de ma part ne vous sera en rien manqué ; vous conjurant, sur l'amytié que

m'avez portée et sur la souvenance du vertueux et magnanime prince, vostre deffunct maistre et le mien, de faire parestre à ce coup vos fidellités, ne doubtant nullement que ce que vous avez faict par le passé, la force a eu plus de pouvoir que la vollonté. Les parolles sont propres aux femmes et les effects à nous, vous promectant effectuer tout ce qui vous sera promis.

» Vostre serviteur,

» Claude de Lorraine, chevalier d'Aumale ».

XXI, page 177.

Lettre de Flamanville.

« Messieurs, je suis party de Villefranche avec un extresme regret, tant pour la perte de la ville que pour ne vous avoir dit adieu. Vous sçavez comme tout s'est passé, et qu'il n'y a nullement de ma faulte ; néanmoins, ceux qui ont haine contre moy m'ont faict arrester prisonnier et sont allez voir Monsieur de Nevers pour me nuire en tout ce qu'ils pourront. Vous estes gentilhomme d'honneur, qui pouvez luy remonstrer le deffaut qui estoit en la place, le peu de résistance qu'il y avoit aux habitants, je dis à la plus-part, mesme à la plus grande partie des soldats ; comme l'ennemy estoit préparé et logé, et les forces qu'il avoit. Je vous supplie, à l'honneur de Dieu et du service que je vous ay voué, de ne rien oublier de ce que vous avez connu. Je m'asseure que, le tout bien entendu, ceux qui m'en veulent seront marris. Cependant, bon droict a bon besoing d'aide bien souvent. Monsieur vostre fils sçait, comme vous, qu'il ne m'a jamais manqué de résolution et que je ne redoutois le hazard de perdre la vie, pour la défense de la ville, comme vous. Mais, je ne pouvois sans forces, armes et munitions, faire seul avec vous et ceux que vous sçavez, qui estoient résoluz, ce qu'un nombre suffisant eust peu faire. Vous sçavez combien de fois nous avons envoyé sans avoir nouvelle de tout l'estat de la place. Je me reposeray à vostre preudhomie, amytié et fidélité

accoustumé, et en la créance que j'ay que vous vous employerez pour mon innocence et eslargissement.

» Nicolas Bosan Flamanville.

» De Sedan, le 12 octobre 1590 [1] ».

XXII, p. 181 et suiv.

Extraits de la correspondance du duc de Nevers.

Tout en blâmant les « estranges froideurs des gentilhommes champenois, le duc de Nevers ne se montre guère mieux disposé. Un jour, seulement, il laisse échapper « quelque sorte de joie », c'est à la nouvelle d'une victoire de Turenne sur Saint-Paul : « Il n'en fault point mentir, je suis réjouys de la deffaite du preux Saint-Paul. Je suis bien aise que M. de Turenne l'ait conservé dans la possession où il est, depuis longtemps, de ce faire battre une ou deux fois toutes les années. Mais, ce qui me déplaist en cela, c'est que je voudrois que le malheureux eust un peu plus de courage qu'il n'a, pour ne pas faire si tost haut le pied, comme il a faict, afin qu'il y peut, une bonne fois, demeurer, aussi bien que ses forces. Je m'estonne qu'enfin il n'a rabattu quelque chose de son insolence ordinaire. Dieu la lui laisse pour fléau de ses démérités ».

Dans toute autre circonstance, le gouverneur de Champagne ne cesse de se plaindre et de récriminer ; il se plaint de sa santé, qui ne fait qu'empirer, et des financiers royaux, « qui ne pensent qu'à leur particulier » : il récrimine contre les ordres qui l'ont arraché à sa province et contre celui qui l'y renvoie. C'est, comme il le dit lui-même, le récit, *le court de sa passion*. « Vostre Majesté disoit que le siége de Rouen estoit un coup d'estat; je ne sais comment appeler la perte des villes de Champagne. Langres a la corde au col ; la porte à l'entrée des Suisses peut se trouver fermée, et vous allez perdre vostre autorité sur le reste de la province. Je n'y ay jamais séjourné plus de trois mois, et avec si peu

[1] A M. d'Andevanne, là partout où il sera.

de forces que je n'ay peu me présenter devant l'armée de Lorraine ni devant celle du prince d'Ascoli ; mon impuissance générale me met au désespoir et me tire quelquefois des larmes des yeux.... J'y retourneray volontiers, mais envoyez-moy le régiment de Lanty, quatre cornettes de cavalerie qui sont vers Sedan, des munitions de guerre et de bouche ; autrement, je seray contraint de sonner la retraite. Je supplie Vostre Majesté me donner moyen de sauver la province ou de m'en descharger. Je fis une prière analogue au feu roy, quand je résignay le Piémont ; si mon incapacité et mes malheurs sont causes de ces pertes, envoyez plus capable de la sauver..... En septembre dernier il avoit moyen d'aller en Lorraine, autant pour ruiner celuy qui, aujourd'huy, ruine la Champagne, que pour vous rendre vostre liberté et espargner les souffrances et malédictions de plusieurs. Aujourd'huy, l'armée de Monsieur de Lorraine est forte de cinq à six mille hommes de pied, de douze à quinze cents chevaux ; et moy, je ne puis disposer de quatre à cinq cents chevaux, de douze à quinze cents hommes de pied. Arrivant dans vostre ville aussi mal accompagné que Monsieur d'Inteville y est arrivé, ou bien à Langres, je tomberois en tel mespris que je souhaiterois, à toutes les heures, la mort..... Si on désire ma personne seule, dénuée de toutes forces, je ne m'arresteray guère à la précipiter, pour témoigner à un chacun que je désire plus tost finir ma vie que de vivre en la continuelle affliction qui me détient, depuis ces derniers troubles.. .... Voir prendre places, villes et bestail à dix pas : voir démembrer tous les jours les fleurons de la couronne, en vostre province..... Tous s'adressent à moy, se plaignent à moy, m'accusant de particulier intérest. Mais, je ne suis qu'un homme seul, dénué de tout moyen, n'ayant pas seulement ma compagnie ni celle de mon fils, dont je ne puis faire monstre depuis trois ans ; s'il m'est besoin d'avoir cinquante chevaux, il faut que je les aille mandier d'autruy ; jugez donc, par là, quel aide et secours je puis donner au grand mal de vostre province, incurable par moy.... D'ailleurs, il m'est impossible de vivre plus à la manière dont j'ay vescu jusqu'à présent, et, à la fin de mes jours, de m'acheminer

à perdre, par la faute d'autruy, l'honneur et réputation que, par un grand longtemps, avec tant de peine et la perte de mon sang, j'ay acquis.

» Je n'ay peu obtenir le remboursement de grosses sommes, par moy advancées, pour le service du roy, en la province. On ne m'accusera pas d'avoir beaucoup profité des finances du roy, les trésoriers de vostre ville peuvent dire si, parmi mes ordonnances, il en est une d'inutile ou déguisée. Je me suis voulu contenter l'esprit en baillant un état au roy à ce sujet, mais il n'a pas seulement trouvé bon de le regarder, veoir de le faire lire. Mes peynes sont vaynes ; le roy ne tient compte de soulager la province, comme l'avez expérimenté. Il ne se soucie plus de me perdre que de la laisser perdre. J'ay offert plusieurs fois ma démission, il l'a tousjours refusée. Il m'a promis des Suisses et des lansquenets, je les attends encore depuis six semaines.

» Toutesfois, j'écris à Langres et à d'Inteville que, s'ils se contentent de ma personne seule, sans forces, je suis prest, laissant grandes affaires à ma femme et à mes enfants ; me trouvant déjà engagé envers eux, je vous prie de me tenir pour excusé ; et, s'il estoit en mon pouvoir de me mettre en deux pièces, je vous en baillerois une..... J'iray aussitost que possible ; mais remonstrez au roy qu'il ne doibt pas se contenter de me commander de venir..... C'est le seul souverain médecin qui puisse remédier au mal de vostre province. Il pense, après vous avoir mandé qu'il m'a commandé de vous aller secourir de vostre oppression, avoir entièrement pourveu à vostre nécessité, et est bien ayse de se décharger sur moy, chose que je ne puis souffrir, non plus que d'effectuer sans commandement, comme je ferois, s'il me bailloit des forces..... Pour vous dire vray, je me sens fort las de porter ce grand fardeau de calomnye, comme si la Champagne se perdoit par ma faute ; j'espère bientost en éclaircir un chacun, car, ayant faict ce qui estoit en mon pouvoir, je seray quitte d'en faire davantage [1]. »

[1] Archives de Châlons, *Lettres missives.*

XXIII, page 220.

Liste des politiques [1].

Ancelet (Raoul), élu ; Ancelet (Henry), joueur d'instrument ; Augier (Pierre), notaire ; Augier (François), fils du précédent ; Augier (Ponce), procureur et ancien greffier du conseil, oncle du précédent ; d'Assy (le vicomte).

Maître Barrois (Jean), avocat ; Beausonnet (Jean), couvreur ; Bérangier (Estienne) ; Bertrand (Thiébault) ; Bienvenu-Bervache (Jean) aîné, de Blois ; Bouchette (François) ; Brisset (Pierre).

Carion (Pierre), dit le capitaine Bonnet, de Châlons ; Citry (Pierre) ; Clémy (Louis), apothicaire ; Clicquot (Jean), le jeune ; Coqueben (Nicolas) ; Colbert (Adam) ; Colesson (Jean), cordonnier ; Copillon (Pierre), notaire.

Dauvin (Nicolas) ; Dehuy (Louis) ; de Laistre (Gérard), hôte de l'Écu de France et de Pologne ; de La Croix (Jean) ; Desjardins (Oudon), tailleur d'habits ; Dervin (Barthélemy) ; Dorigny (Jean et Nicolas) ; Doriot (Pierre), procureur ; Dorledo (Thierry).

Eget (Henry) ; Estienne (Jean), sergent royal.

Forest (Simon) ; Forest, veuve du sieur de Taissy (née Roncherеaux) ; Forest-Defforge, veuve de Germain Forest ; Frémyn (Jacques), bailli de Château-Portien.

Gallois (Philippe), fermier de la marque d'étain façonné à Reims ; Geoffroy (Simon), religieux, se disant prieur de Saint-Thiébault, de Château-Portien.

Hachette ; de Héry (Jacob), marié à Marguerite Suisse ; de Héry (Claude), geôlier du chapitre.

Largnelet (Jérôme), grainetier ; La Rasse (Henry), connétable ; Largentier (Nicolas), fermier des greffes et tabellionnages ; Lebel de Serisy fils, fermier du prince de Condé pour le portage de porte à Vesle ; Ledieu (Michel) ; Lefébure (Bastien) ; Legrand

[1] D'après le *Livre des Conclusions*.

(Jacques) ; Legros (Jean), pelletier ; Le Lorrain (Nicolas) ; Lepoing (Aubry), tavernier près Porte-Mars ; Lesq (mademoiselle de) ; Lescot (Érard) ; Levert (Jean), décédé en 1591.

Mauspère (Martin) ; Merlette (Adrian) ; Mitouart (Jean), chapelier.

Naulin, tellier de toile ; Noblet (Gérard).

Oudinet (Philippe).

Posté (Antoine) ; Patin (Jean), clerc de notaire ; Pollonceau (Paul), avocat ; Pothier (Claude) et sa femme ; Pothier (Nicolas), charpentier ; Prin (Charles).

Quillart (Pierre).

Roland (Gérard), fils ; Roland (Jean) connétable ; Rogier (Pierre), notaire.

Semyde (Jean), laboureur ; Serland (Remy), tavernier.

Tausières (Jean), ouvrier de soie ; Thierrion (Claude), coccerinier ; Thiret (Claude), marié à Renée Foucart.

Maître Vescot, médecin.

Wauronnart (Jean), notaire.

Le prieur du Val-des-Écoliers.

XXIV, p. 238.

Serment des Ligueurs.

« Nous jurons et promettons à Dieu le Père, créateur du ciel et de la terre, sur le corps très-saint de son fils J.-C., nostre rédempteur, que nous avons tous, ainsy qu'il a pleu à sa bonté, *dimanche dernier* 18^me^ *de ce mois*, unanimement receu par manducation réelle, pour estre faicte os de ses os, chair de sa chair, esmeuz et conduis à ce faire, comme nous croyons, par son Sainct-Esprit, vouloir vivre et mourir pour la conservation et deffense de nostre religion catholique, apostolique et romaine et du repos du royaulme. Et, pour cest effect, ne souffrir et endurer jamais aucune domination d'hérétiques, ains de nous y opposer de tout nostre pouvoir, à employer toutes nos forces et moyens à l'extir-

pation des hérésies, à la ruine et extirpation de ceux qui en font profession, et nommément de Henry de Bourbon, prétendu roy de Navarre, manifestement relaps et excommunié de nostre Sainct-Père, et de tous aultres, sans vouloir entendre et prester consentement à aulcun traité, paix, alliance, tresve ou suspension d'armes avec eux, comprenant en ce nombre tous faulteurs et adhérens dudit Henry de Bourbon, mesmes ceux qui se disent catholiques, tandis qu'ils suivront son party.

» Jurons aussy et promettons, en ceste même fin, de procurer, par tous moyens qui nous seront possibles, la délivrance de nostre roy légitime et prince naturel, Charles X^e^, sans y espargner nos vies et nos biens ; et, attendant que Dieu nous ayt faict la grâce de le veoir hors de captivité, rendre tous debvoirs d'obéissance à Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat royal et couronne de France, et à nos magistrats esleus, en faisant actes de bons et vrais catholiques en leurs charges ; promettons, pour cest effect, nous aymer, secourir, supporter les uns et les autres, selon le debvoir auquel nous oblige nostre conscience par la formule de la saincte Union, cy-devant faicte entre nous, lequel encore nous renouvelons maintenant et promectons vouloir garder... ; que si nous descouvrions personnes ou sçavons choses qui soient contraires et préjudiciables à l'honneur de Dieu et de son Église, nostre saincte mère, du roy, du duc de Mayenne, de nos magistrats, ou au repos et tranquillité du royaume et particulièrement de ceste ville, nous nous mectrons en debvoir d'en donner advis à ceux qui ont puissance et authorité d'y apporter remède et d'en poursuivre l'exécution, sans connivence ou dissimulation, sans avoir esgard ou respect de parenté, alliances ou aultres considérations temporelles ; et le tout sans animosité, hayne ou passion humaine, ains d'un bon zèle et avec modestie et charité chrestienne.

» Ainsy le jurons de tout nostre cœur et affection, devant Dieu et ses saincts, sur le Sainct-Sacrement de l'autel et sur la part que nous prétendons au paradis. »

XXV, p. 238.

Monitoire du chapitre de Reims.

« Lundi, 8 mai, du matin, messieurs les chanoines réunis en la salle capitulaire, en bon nombre, sous la présidence de M. le chantre, à la requête de Me Jean Bignicourt, licencié en droit, procureur des habitans de la ville de Reims, ont décrété un monitoire général contre tous et chacun, des deux sexes, fils d'iniquités, restez inconnus et qu'on ne peut convaincre par témoins, mal affectionnez pour l'Église et la sainte Union, employant contre elles des paroles injurieuses, menaçantes, dénigrantes et des libelles diffamatoires, excitant la sédition parmi le peuple; et contre tous et chacun, sachant, connoissant et ne révélant pas les coupables. Nous assignons les derniers par le présent monitoire, sous peine d'excommunication, dans l'espace de neuf jours, à dater de la publication de ces présentes, à dire, révéler ou dénoncer audit procureur ou audit chapitre ou à leurs délégués, ceux qu'ils connoîtront avoir fait, vu, entendu, enduré de faire ou procuré les délits susnommés, ou en sauront avec compétence quelque chose qu'on puisse produire en justice ou autrement.

» Voulons que copies des présentes soient affichées aux portes des églises, que les curés et vicaires nous écrivent fidèlement ce qu'ils ont fait à ce sujet[1]. »

XXVI, p. 272.

Procuration du duc de Lorraine.

« Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, marchis de Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zupthen....., à nostre cher et féal conseiller d'Estat et maistre aux requestes ordinaire des nostres, François

[1] 8 mai 1859, Traduction littérale du texte latin, conservé dans P. Coquault, t. IV.

Bardin, salut : estant adverti que les députés de nostre très-amé cousin, Monsieur le duc de Guise, comme gouverneur de Champagne, estoient assemblés avec les députés de Chaalons, pour adviser à traicter une bonne tresve en faveur des laboureurs et apporter de nostre part tout moyen pour le repos du pauvre peuple et liberté du labourage, nous avons trouvé bon d'intervenir à ceste tresve pour les laboureurs, gens des champs et commerce de nos villes, pour nos subjects, ou nos pays, terres et seigneuries, et, pour ceste fin, envoyer personnage à vous fidel vers lesdits députés ; pour ce est-il que, nous confians en vos sens, preudhomie, suffisance et bonne expérience, vous avons commis et député, commettons et depputons par cestes, pour vous transporter au lieu d'Avenay, où sont lesdits députés, pour faire entendre nostre volonté susdite, intervenir en nostre nom ou traiter de ladite tresve, consentir et promectre pour nostre esgard l'entretènement des articles d'icelle, et laquelle nous promettons ratiffier toutes et quantes fois que besoin sera requis en terme. Si non, et où lesdits députés de Chaalons feront difficulté de comprendre nos pays en ladicte tresve, leur déclarerez que n'entendons entretenir aucuns desdits articles qu'il arresteront en ladicte tresve; de ce faire nous vous avons donné et donnons pouvoir, commission et mandement spécial, et promettons, en foy et parole de prince, de faire effectuer et entretenir ce qui par vous sera négocié et arresté, à l'effect que dessus. En tesmoing de quoy nous avons signé cestes de nostre propre main et à icelles faict mettre et apposer en placard nostre seel secret.

» Donné à Reims, le IIe jour de mai 1593.

» Signé CHARLES.

» Contresigné BONNET [1]. »

[1] Archives de Reims, *Livre des Conclusions :* Collection des notaires d'Avenay, élection d'Épernay ; Caillet et Camusat.

XXVII, p. 300.

Articles proposés par les Rémois aux États de Paris.

« Premièrement, sera demandé la publication du concile de Trente et l'exécution d'icelluy. Suivant l'ancienne liberté des Estats de la France, qu'il soit procédé à l'eslection et création d'un roy en ce royaume, qui soit de la religion catholique, apostolique et romaine, qui ne soit hérétique ou fauteur d'hérésies, lequel prestera serment de garder et maintenir ladicte religion en ce royaume et en extirper les hérésies. — Et, avant que faire ladicte eslection, que tous les princes, prélats, seigneurs, et toute ladicte assemblée des Estats jureront et promettront de reconnoistre pour roy celluy qui sera esleu par lesdicts Estats. — Qu'il se contentera des anciens subsides imposés et levés du temps du roy Louis XII. — Qu'il plaise à nos seigneurs des Estats de advouer tout ce qui s'est passé depuis les troubles, tant pour la levée des gens de guerre que pour l'employ des finances par les villes et communautez tenans le party de la saincte Union des catholiques, à la charge néantmoins que ceux qui les ont maniés en rendront compte pardevant la justice des lieux, les gens du roy à ce appelez. — Que, pour obvier au désordre qui est en la gendarmerie et rellever le pauvre peuple de vexation, l'ordre des légionnaires mis sus par le roy François sera restably et entretenu. — Que les gouverneurs des provinces ne s'entremettront aucunement du faict des finances, ny de la justice. — Que les prisonniers de guerre chargés de quelque crime pourront estre appréhendez par justice, et que les officiers de justice leur pourront faire et parfaire leur procès jusques à sentence deffinitive et exécution d'icelle, sans que les gens de guerre les puissent empescher soubz prétexte du droit de rançon qu'ils pourroient prétendre, sauf à eux de le demander sur les biens du prisonnier, et leur y estre faict droit, en cas qu'il y ait confiscation d'iceux. — Que les paysans et demeurans en places non fermées, ny leurs biens et meubles, ne seront de prise, sinon

pour les tailles ; et, au cas que ceux de l'ennemy le facent et qu'ils soient appréhendez, leur procès leur sera faict comme criminels. — Que les hérétiques estant pris ne seront eslargis pour rançon que premièrement ils n'ayent abjuré leur hérésie et faict profession de foy avec pénitence exemplaire, ou adviser sur ce d'autres expédiens.

» De l'ordonnance de Messieurs les lieutenant et gens du conseil de ladicte ville de Reims. »

XXVIII, p. 207.

Lettre de Saint-Paul aux habitants de Reims.

« Messieurs, ce mot cera pour vous prier tout ensemble le corps de ville de voulloir assister Madame de Saint-Pierre, laquelle je supplye, comme je vous faicts tous, de vouloir faire une fille, que Dieu m'a donné, chrestienne, désirant qu'elle soit tenue sur les fonds d'elle et de vous autres, Messieurs, à qui je présente mes affectionées recommandations, comme vostre affectionné amy pour vous servir. »

XXIX, p. 344.

Lettre des habitants de Fismes et réponse du chapitre de Reims.

«..... Messieurs, c'est à vous principalement, après Dieu, à qui nous avons estimé qu'il falloit avoir recours, comme enfans vrayment chrestiens, au giron de leur mère. Ce conseil, humblement nous le requérons et explorons, espérans que, par icelluy, comme par ange de paix et de consolation, nous serons soulagés, et l'avons quasy comme oracle paraclète de la part de Dieu tout-puissant, consolateur des affligés et de son Église, laquelle, pour nostre regard, vous représentez et à laquelle il nous est recommandé d'avoir recours, comme à un asile très-assuré, aux choses ambiguës et doubteuses, et faire selon qu'elle nous aura pré-

monstré et commandé. Nous prions le Créateur, Messieurs, vous ayant bien humblement baisé les mains, qu'il lui plaise, par sa saincte miséricorde, vous vouloir tousjours maintenir en sa saincte protection et garde, vous préservant des effroys auxquels nous sommes tombés.

» Fismes, ce dimanche, jour de Saint-Germain, et dernier juillet 1594.

» Vos très-humbles confrères en nostre Seigneur, paroissiens et subjects, les habitants de Fismes. »

Les chanoines s'assemblèrent aussitôt et consultèrent le duc de Guise. Le prince, ne voulant ou ne pouvant rien faire, le doyen Frison répondit en ces termes aux habitants de Fismes :

« Messieurs, vous avez donné tant de preuves de vostre zèle au service de Dieu, et vraye obéissance à l'Église, que l'on ne peut rien désirer de vrays catholiques que ne l'ayez rendu en ce party. C'est pourquoy nous espérons que nostre Dieu vous continuera ses saintes bénédictions et assistances, lequel poise la direction de vos conseils et résolutions sur les difficultés qui se présentent. A quoy, si nous pouvions vous apporter les remèdes nécessaires, ce seroit d'aussi bon cœur que nous vous aimons uniquement en Dieu ; mais, comme nous ne pouvons que compatir à vos misères et offrir, pour l'allégement d'icelles, nos prières et sacrifices propitiatoires, vous les recevrez de pareille affection que nous vous les présentons, vous suppliant de rechercher tous moyens d'estre maintenus en l'exercice de nostre saincte religion, au cas que soyez contraincts de céder à la force, à ce que demeuriez toujours au giron de l'Église. Monseigneur de Guise, nostre gouverneur, fera, d'ailleurs, ce qui sera de son autorité pour vostre conservation. Et, sur ceste asseurance, nous supplierons le Créateur vous donner à tous, Messieurs, ses saintes consolations et parfaite santé.

» De Reims, le premier aoust 1594. »

XXX, page 344.

Lettres du duc de Nevers et des habitants de Troyes aux habitants de Reims.

« Messieurs, je penserois grandement faillir à mon devoir et à l'amitié que je vous ay tousjours portée, si je ne me ramentevois en vostre bonne souvenance, comme l'un de vos meilleurs amis que vous ayez, et que je ne vous offrisse tout ce qui est en mon pouvoir pour vous en servir comme vous le désirerez. Je suis merry que les occasions passées m'ayent osté le moyen de ce faire ; mais, puisqu'elle se présente avec un si beau subject, je ne l'ay voulu laisser passer sans m'offrir à vous et vous prier, de toute affection, de vouloir bien considérer l'estat auquel est ce royaume et le grand chemin qu'il prend pour retourner en son période, duquel l'intérest particulier et non pas celuy du général, l'avoit bien détourné. Vous voyez, Messieurs, l'exemple des meilleures villes de ce royaume et de tous les principaux seigneurs et gentilshommes d'iceluy, qui, s'estans laissez couler en la Ligue par un beau prétexte, s'en sont tous maintenant distraits, et n'y reste plus personne, particulièrement de ce costé de deçà, sinon quelques-uns qui sont contraints de s'y tenir attachez, aimans mieux de tenir à la main une balle chaude que de se laisser noyer. Je ne doute point, Messieurs, que ne considériez fort bien l'estat heureux auquel toute la France estoit il y a cinq ans passez, au pris de celuy que l'on vous a pourchassé, et, par là, que prendrez argument de préjuger la fin que l'on peut attendre des choses qui sont aujourd'huy en estat, qui ne peut estre que par la guerre ou par la paix. Si c'est par la guerre, elle réduira toutes choses en cendre et poudre auparavant qu'il cesse ; qui sera une ruine par trop misérable et qui doit faire horreur à tous bons chrestiens et gens de bien et d'honneur. Si, au contraire, elle se doit terminer par la paix, considérez si vostre condition s'amendera, que l'on vous mène en laisse ou en croupe après soy, pour vous réconcilier avec le roy, et vous réintégrer aux fleurons de la couronne, avec

toutes les bonnes villes de ce royaume. De ma part, je ne prévois pas aucunement, puisque tant de bonnes villes et tant de seigneurs et personnages de qualité ont voulu eux-mesmes se réconcilier, sans se soubzmettre à estre obligé à autruy de tel office, voire, dis-je, se réduire en leur particulière servitude, comme les exemples des accords faits par le passé vous doivent induire à en avoir appréhension. Si une fois vous estes réduits, comme je vois que vous y laissez acheminer à grands pas, à servir d'une ville de seureté, vostre liberté ne sera guère asseurée, et si ne trouverez telle bienveillance et amitié à l'endroit de S. M., que feront les austres villes, qui, de gaieté de cœur, se sont rangées à leur devoir. Je ne sçay quelle faveur vous trouverez en la chancellerie du roy, à la cour de parlement, chambre des comptes et cour des aydes, quand l'on verra qu'aurez esté traînez par autruy à faire ce devoir, auquel la nature de bons François vous y oblige. Car l'on aura juste occasion de croire que, si l'on ne vous y eust traîné par force, que de vostre propre mouvement vous n'y fussiez jamais allé, de sorte que l'on en saura bon gré à autruy et serez blasmez et desdaignez comme vous ayant plutost voulu tenir aux branches qu'au tronc de l'arbre. Vous voyez desjà toute la province de Champagne et Brie réunie à une bonne volonté avec nostre roy souverain, à soustenir les fleurs de lys de la couronne à l'endroit des Espagnols et ambitieux qui désirent la dissiper pour s'en accomoder ; pourquoy donc, Messieurs, voulez-vous que le petit reste de la province de deçà la Marne demoure divisé avec tout le corps d'icelle? Voulez-vous que ce costé là jouisse de la paix et repos qu'ils se sont justement acquis, et que toute la grelle et tempeste vienne fondre de vostre costé, comme sans doute elle fera, si la paix ne se fait? De sorte que ceste misérable contrée sera l'esgout de toutes les impiétés et ruines que la guerre ameine. Vous n'en devez point douter, par le discours humain. Cela estant, vous serez contraints, Messieurs, pour deffendre vos vendanges et moissons, de prendre une bonne et forte garnison dans vostre ville, laquelle je ne sçay quel profit elle vous pourra apporter. Si l'on voudra alléguer que vous vous estes garentis jusques à présent

de telles pertes, je respondray que les forces de la Champagne, qui estoient séparées et occupées en divers endroits, n'ayant affaire ailleurs, se réuniront toutes en un corps et seront conséquemment plus suffisantes qu'elles n'ont esté à vous donner de la peine et à vous contraindre de prendre la garnison, qui vous rongera les entrailles. S'il estoit question de la religion catholique, je vous persuaderois à la mesme résolution que je suis de mourir plutost que de la laisser perdre. Mais, tant s'en faut que nous en soyons en ces termes, que j'ose vous asseurer que nostre saincte religion catholique et la discipline ecclésiastique se conservera mieux par une paix et réconciliation générale, que par la guerre, comme je le vous ferois très-bien connoistre, si je recevois le contentement de vous voir, ou à tout le moins quelques députés d'entre vous affectionnez à ce qui est de l'honneur de Dieu, à la conservation de vostre ville et au respect du misérable peuple. Et, si je pensois ne vous rechercher de chose qui vous fust désagréable, je vous prierois, de toute affection, de vouloir prendre la peine de députer quelque bon nombre d'entre vous, pour venir conférer avec moy sur telles affaires, avec asseurance qu'y serez très-bien venuz, et qu'à leur retour ne me tiendrez moins zélé à ce qui est de l'honneur de Dieu et affectionné au bien et repos de cette province, et au vostre particulier, de ce que je suis et davantage. Je me persuade que leur voyage ne sera infructueux. Toutefois, je remets le tout à vostre volonté et vous prierai seulement de croire que me trouverez tel en vostre endroit que vous le désirerez. Et en ceste volonté, après m'estre bien affectueusement recommandé à vos bonnes grâces, je supplieray le Créateur, Messieurs, vous tenir en sa sainte et digne garde.

» De la Cassine, ce 3 mai 1594.

» Vostre bon amy,

« Ludovico Gonzaga. »

Cette lettre étant restée sans réponse, un tambour de Cassagnan apporta à Reims une seconde missive, avec un duplicata de la première.

« Messieurs, vous ayant escrit, trois jours sont, de mon chasteau de la Cassine, une lettre assez longue et familière, concernant vos affaires et le bien de ceste province, et, par mesme moyen, convié d'envoyer quelques-uns des vostres pour conférer ensemble des affaires contenues en ladite lettre, j'ay estymé de vous envoyer ce porteur exprez, pour vous advertir comme je suis parti dudit chasteau pour venir en ceste mienne ville, où je suis arrivé le jour d'hier, afin qu'ayant volonté d'effectuer ma prière, vous ne faciez tenir à vosdits députez le chemin dudit chasteau de la Cassine, ains qu'il vous plaise de m'advertir de vostre résolution pour vous faire entendre le lieu certain ou vosdits députez me pourront trouver, si ainsi est qu'ayez agréable de les envoyer, comme je vous prie de toute affection de vouloir et croire de moy ce que vous devez croire d'un de vos plus affectionnez amys qu'ayez. Mais, d'autant que je doute que madite lettre vous ayt esté donnée, je vous en envoye la copie, qui vous servira d'original, au cas que l'autre ayt esté esgarée, afin que plus facilement vous puissiez connoistre ma bonne et droite intention, laquelle vous connoistrez encore davantage, quand il vous plaira, Messieurs, de m'employer en chose qui vous concerne. En ceste volonté donc, je finirai en me recommandant à vos bonnes grâces...

» De Rethel, ce 7 mai 1594.

» Votre bon amy,

» Ludovico Gonzaga. »

Quelques jours après, sur l'invitation du prince, arriva encore à Reims un messager de Troyes, porteur de la lettre suivante :

« Messieurs, ce n'est pas sans grande occasion que nous avons tiré en proverbe ce mot, que la charité commence à soy-mesmes. Vous l'aurez assez expérimenté au recouvrement que nous avons fait de nostre première liberté. Bien que, pour dire vray, nous avons un regret infiny de ne vous avoir aimez comme nous-mesmes, et comme la bienveillance que vous nous avez démonstrée nous le commandoit. Si, toutesfois, nous eussions autant eu d'assurance que nos lettres vous eussent esté fidèlement portées, que nous avions d'affection, soyez certains que nous ne feussions aujourd'huy en la

peine en laquelle nous sommes, pour vous voir, dès le port, tourmentez de vents si tempestueux, que, sans l'effort d'une belle et sainte résolution, il est impossible que vous eschapiez au naufrage. A la vérité, nous reconnoissons quelque faute, en ce que nous ne vous avons descouvert nos intentions auparavant que nous les ayons mis à effect. Toutesfois, si vous vous laissez vaincre par vostre bonté naturelle, vous trouverez que nous n'avons commis faute qui ne se puisse aisément réparer, et connoistre, que faisant voile de compagnie, nous eussions peut-estre choquez en mesme escueil. Or, vaut-il mieux que les uns se soient sauvés, pour du moins monstrer la route aux autres. C'est ce que nous faisons maintenant, et voulons vous asseurer sur vos vies du chemin que vous devez tenir. Le fait d'une réduction, quand on se trouve cinq ou six hommes de mesme volonté en une ville, n'est point si périlleux qu'on vous pourroit le conter. Vous verrez, quand vous aurez mis la main à l'œuvre, que le nombre des bons, avec le courage, croistra. Les meschants, au contraire, que vous aurez redoutez par le passé, s'esvanouiront. Pleust à Dieu que quelques-uns d'entre vous, Messieurs, eust reçu les effects merveilleux en nostre ville, combien ce fut chose facile de réduire, du moins de veincre les cœurs des plus rebelles à la vuë d'un chef qui les pouvoit ralier et rencourager, mesmes après la deffaite. Vous ne nous voulez pas céder en courage et avez Dieu, aussi bien comme nous, pour autheur et fauteur de vostre résolution. Car il faut que preniez un plus grand que les hommes pour conduire vos entreprises. Mais aussi vos bras s'y doivent employer, bien que nous ne pensions pas que vous en veniez jusques aux coups. Vous trouverez mille expédients pour vous garantir d'un tumulte. Ceux mesmes qui vous commandent pour le jourd'huy et qui vous tiennent en servitude, vous donneront le subject et l'occasion de quelque heureuse délivrance. Mais, quand ils la vous présenteront, gardez de la laisser escouler. Et quand vous aurez commencé, n'i faites rien à demy et prenez l'exemple sur nous. Si vous aviez demandé un moyen pour vous retirer des misères èsquelles vous estes plongez, bien que sa puissance soit infinie, il ne vous en sçauroit donner un meilleur ny plus expédient que le nouveau voisinage de Monsei-

gneur le duc de Nivernois. Il n'y a prince au monde qui vous puisse mieux relever d'affliction, ny qui en aye plus beau moien, ny plus grand désir. Faictes ce bien à la province et à vous-mesmes les premiers, et reconnoissez la bonté de votre roy, lequel, pour le bien et repos de ses subjects, se sacrifie luy-mesme, embrasse la religion catholique et y continue d'un zèle si fervant que nous espérons de veoir en bref accomplir ce sainct vœu que ses prédécesseurs ont fait, de veoir une seule religion en ce royaume. Il vous recevra à bras ouverts, luy qui ne demande sinon que nous nous façions tous sages, mesmes à ses dépens. Nous nous resentons tellement de sa clémence et libéralité, qu'à jamais nostre communauté l'apellera père du pays et du peuple, nous ayant octroié plus que nous n'eussions sceu souhaiter, pour ceste saincte intention qu'il a reconnue, ce que nous nous sommes paravant remis en son obéissance, pour estre asseurez de sa miséricorde. Ce n'est pas, à la vérité, avec son prince qu'il faut capituler ; c'est avec un tyran usurpateur. Soyez asseurez que le premier d'entre vous qui criera vive le roy, qui nous a rendus à nous-mesmes, sera suivi d'un chacun, sans en excepter les meschans, desquels la conscience est tellement bourrelée qu'ils n'oseront lever les armes contre ceux qui marcheront soubs l'enseigne de vostre légitime prince. Vous avez la garde de vos portes. Vos gouverneurs voient les champs de fois à autre. Le secours vous est proche et ne manquerez de bonne intelligence. Aydez-vous des moyens que Dieu vous offre. Quant à nous, nous y apporterons nostre possible. Vous le connoistrez quand il vous plaira nous communiquer vostre résolution ; ce qui se pourra faire par la voie de la présente, si plustost vous ne venez à l'exécution. Nous prions Dieu, Messieurs, qu'il vous face la grâce de vous délivrer du malheur qui vous accable et qui doit redoubler si bien tost vous ne le destournez.

» A Troyes, ce IIe may 1594.

» Vos très-humbles et très-affectionnés amis et voisins, les maire et eschevins de la ville de Troyes.

» De l'ordonnance de Messieurs,

» Le Clerc. »

XXXI, page 372.

Ordonnance de Messieurs de Lorraine, l'un duc de Guise, l'autre gouverneur et lieutenant-général pour le Roy, de la ville de Reims, pour, conformément au pouvoir à eux donné par Sa Majesté, faire démolir le château de Porte-Mars.

» Charles de Lorraine, duc de Guise et de Chevreuse, et Claude de Lorraine, prince de Joinville, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en la ville de Reims, aiant, en vertu du pouvoir et commandement à nous donné par Sa Majesté, ordonné que le château de Porte-Mars, assis audict Reims, sera abatu et démoli et les fossés d'iceluy, du côté de la ville, comblés à rez-de-chaussée. Pour cette cause, nous mandons et enjoignons très-expressément à tous massons, charpentiers, manouvriers et à tous autres, tant habitants que forains, estant présentement en ladicte ville de Reims, travailler promptement et sans aucune discontinuation à ladicte démolition, sur peine de prison et de punition corporelle; faisant deffenses, de par sa Majesté, à touttes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'empêcher lesdicts ouvriers à l'effect du présent mandement, sur peine d'estre déclaré rebelle au roy et d'amande arbitraire, et ce nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles ne sera aucunement différé ; et, auparavant de commencer à ladicte démolition, seront les présentes signifiées aux lieutenant et gens du conseil de ladicte ville et publiées par les carrefours d'icelle, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Si mandons à Marque le Clerc, canonier de Reims, icelles mettre à exécution selon leur forme et teneur, faisant faire toutes les contraintes et autres choses qui seront pour cet effect nécessaires, en sorte qu'il n'y ait aucun retardement; luy donnant de ce faire pouvoir, puissance, autorité, commission et mandement spécial; mandons à touttes personnes luy obéir et donner main forte.

» Donné à Reims, le septième jour de juin l'an mil cinq cent quatre-vingt-quinze.

» Charles de Lorraine, Claude de Lorraine. »

XXXII, page 385.

Lettre du roi Henri IV aux habitants de Reims.

« Chers et bien amez, Monsieur Barret, docteur en théologie, chanoine de vostre église, nous a faict entendre qu'ayant receu commandement de nostre sainct Père le pape pour aller servir de lecteur au séminaire des Anglois, estudians à Douay, en Flandres, érigé et fondé par Sa Saincteté, il est contrainct d'exercer ladicte charge et de faire sa continuelle résidence en ladicte ville ; et, toutesfois, il craint que son absence fût mal interprêtée et que on le tînt au nombre de nos ennemys rebelles, et mesme que vostre chapitre le voudroit priver de son droit et profit de sa prébende, sous ce prétexte ; à ces causes, désirant favorablement traiter ledict Barret, et en considération de ce que dessus, nous vous prions et néansmoings enjoignons de le laisser jouir de sa prébende durant le temps qu'il sera retenu en ladicte charge de lecteur.

» A Paris, le IIIe juin 1597. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 1
CHAPITRE I. La Réforme (1525-1585). 13
— II. La Contre-réforme (1525-1585) 35
— III. Origines de la Ligue (1561-1585) 59
— IV. Développement et entreprises de la Ligue (1585-1588). 83
— V. Neutralité et insurrection de Reims (janvier et février 1589). 101
— VI. Action extérieure de Reims, de la mort du duc de Guise à la mort d'Henri III (décembre 1588-août 1589) 125
— VII. Action extérieure de Reims pendant les commencements du règne d'Henri IV (août 1589-septembre 1590) 151
— VIII. Intervention des ducs de Lorraine et de Nevers (septembre 1590-novembre 1591) 173
— IX. Siéges d'Épernay (1592). 195
— X. Opposition royaliste à Reims 217
— XI. Traités d'Avenay (1592). 249
— XII. États-généraux de Reims et de Paris (1591-1593). 279
— XIII. Domination et mort du maréchal de Saint-Paul (janvier 1595-avril 1594) 305
— XIV. Domination et soumission du duc de Guise (avril et novembre 1594) 337
— XV. Les ligueurs sous Henri IV (1594-1610) 363
CONCLUSIONS 393
PIÈCES JUSTIFICATIVES 417
PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES 429

SAINT-NICOLAS (MEURTHE). — IMPRIMERIE DE P. TRENEL.

DC120 .H52
La reforme et la ligue en Champagne et a
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00050 7295